

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

RAPPORT ANNUEL 2018

**Conseil économique et social
Documents officiels, 2018
Supplément n°18**



NATIONS UNIES

Table des matières

Introduction	3
I. Questions portées à l'attention du Conseil économique et social	3
II. Activités de la Commission depuis sa cinquantième session	5
Principaux résultats obtenus	5
A. Direction exécutive et administration	5
B. Programme de travail.....	8
C. Coopération technique	21
D. Appui aux programmes	28
Difficultés particulières	28
III. Mise à jour provenant des organes subsidiaires de la Commission, y compris des comités intergouvernementaux d'experts des bureaux sous-régionaux	29
IV. Rapport de la Conférence des ministres sur les travaux de sa cinquante et unième session	30
A. Ouverture de la réunion [point 1 de l'ordre du jour]	30
B. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail [point 2 de l'ordre du jour]	33
C. Dialogue ministériel de haut niveau sur le thème de la cinquante et unième session : « La Zone de libre-échange continentale africaine : créer une marge d'action budgétaire en faveur de l'emploi et de la diversification économique » [point 3 de l'ordre du jour].....	33
D. Tables rondes de haut niveau [point 4 de l'ordre du jour]	35
E. Présentation du cadre stratégique pour 2018-2019 [point 5 de l'ordre du jour].....	42
F. Examen des recommandations et adoption des projets de résolutions [point 6 de l'ordre du jour]	42
G. Examen et adoption du projet de déclaration ministérielle [point 7 de l'ordre du jour]	42
H. Questions diverses [point 8 de l'ordre du jour].....	43
I. Clôture de la réunion [point 9 de l'ordre du jour].....	43
Annexe I Déclaration ministérielle	44
Annexe II Résolutions et décision adoptées par la Conférence des ministres à sa cinquante et unième session	48
Annexe III Rapport du Comité d'experts	61
Annexe IV	82

Mise à jour provenant des organes subsidiaires de la Commission, y compris des comités intergouvernementaux d'experts des bureaux sous-régionaux	82
Rapport de la dixième session du Comité de la coopération et de l'intégration économiques	82
Rapport de la deuxième session du Comité du genre et du développement social ...	100
Rapport de la trente-troisième réunion du Comité intergouvernemental d'experts (CIE) pour l'Afrique centrale	124
Rapport de la vingt et unième réunion du Comité intergouvernemental d'experts (CIE) pour l'Afrique de l'Est.....	142
Rapport de la trente-deuxième réunion du Comité intergouvernemental d'experts (CIE) pour l'Afrique du Nord	167
Vingt-troisième réunion du Comité intergouvernemental d'experts (CIE) pour l'Afrique australe.....	195
Rapport de la vingtième réunion du Comité intergouvernemental d'experts (CIE) pour l'Afrique de l'Ouest.....	204

Introduction

1. Le présent rapport annuel de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) couvre la période allant du 31 mars 2017 au 15 mai 2018, et a été établi conformément au paragraphe 18 du mandat de la Commission. Il a été adopté à la cinquante et unième session de la Commission, qui s'est tenue dans le cadre de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, à Addis-Abeba, les 14 et 15 mai 2018.

I. Questions portées à l'attention du Conseil économique et social

2. À sa cinquante et unième session, la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, a adopté six résolutions et une déclaration ministérielle portant sur divers sujets relatifs au thème de la réunion : « La Zone de libre-échange continentale africaine : créer une marge d'action budgétaire en faveur de l'emploi et de la diversification économique ». Eu égard à leur importance pour son activité, la Commission a décidé de porter ces six résolutions à l'attention du Conseil économique et sociale et de lui demander de les entériner. Les résolutions sont résumées comme suit :

a) **956 (LI). Institut africain de développement économique et de planification**

Par cette résolution, la Conférence a entériné les statuts actualisés de l'Institut africain de développement économique et de planification et prié la Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique de les transmettre au Conseil économique et social pour examen et adoption, puis publication de la directive nécessaire à leur application. Elle a également approuvé la nouvelle composition du Conseil d'administration de l'Institut africain de développement économique et de planification et demandé à la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec l'Institut africain de développement économique et de planification, de prendre toutes les mesures nécessaires pour demander à l'Assemblée générale d'augmenter l'indemnité ordinaire à l'Institut en appui au programme de l'Institut.

b) **957 (LI). Examen de la structure intergouvernementale de la Commission économique pour l'Afrique**

Dans cette résolution, la Conférence a décidé de donner au secrétariat un délai supplémentaire pour approfondir l'examen et l'analyse de la structure intergouvernementale de la Commission économique pour l'Afrique et a prié la Secrétaire exécutive de rendre compte à la Conférence, à sa prochaine session, de la restructuration de l'appareil de conférence et des organes subsidiaires de la Commission, y compris les comités intergouvernementaux d'experts.

c) **958 (LI). Mise en œuvre de programmes de migration internationale en Afrique.**

Par cette résolution, la Conférence a demandé à la Commission, en partenariat avec l'Union africaine, de continuer de fournir appui et avis aux États membres sur l'intégration de politiques relatives aux migrations dans leurs plans et stratégies de développement nationaux, et de suivre et de contrôler les progrès accomplis dans la mise en œuvre des programmes de migration en Afrique par divers moyens, notamment en organisant des conférences périodiques. La Conférence a également demandé à la Commission économique pour l'Afrique, par l'intermédiaire de ses bureaux sous-régionaux, de s'attaquer aux questions cruciales de la migration, notamment le développement durable, et d'offrir ainsi des cadres d'action aux États membres, au secteur privé et à la société civile.

d) 959 (LI). Cadre stratégique révisé et plan-programme biennal de la Commission économique pour l'Afrique pour l'exercice biennal 2018-2019

Dans cette résolution, la Conférence a pris note de la nouvelle orientation stratégique de la Commission économique pour l'Afrique consistant à favoriser le développement durable de l'Afrique grâce à un environnement macroéconomique et microéconomique propice à la croissance et qui a pour principales priorités l'éradication de la pauvreté et la lutte contre les inégalités; l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes; l'accélération de l'intégration économique et l'intensification du commerce grâce à l'accroissement de la diversification, au renforcement des institutions, à l'amélioration de la gouvernance et à la consolidation des liens avec le secteur privé et entre les secteurs public et privé; la promotion de modes de développement de l'économie verte et bleue qui passent par l'énergie, les ressources naturelles, l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets; le renforcement de la mobilisation des ressources intérieures en tant que mode de financement du développement durable; s'inscrivant dans le long terme et la formulation d'une politique générale fondée sur des données factuelles, La Conférence a adopté le cadre stratégique révisé et le plan-programme biennal pour l'exercice biennal 2018-2019.

e) 960 (LI). Exploiter le potentiel de la Zone de libre-échange continentale africaine et créer une marge d'action budgétaire en faveur de l'emploi et de la diversification économique

Par cette résolution, la Conférence a demandé à la Commission économique pour l'Afrique de travailler en collaboration avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, la Banque africaine de développement, les communautés économiques régionales et les autres institutions continentales pour aider les États membres de l'Union africaine à élaborer des stratégies nationales concernant la Zone de libre-échange continentale africaine qui complètent les politiques commerciales globales de chaque État partie à l'accord portant création de la Zone et à déterminer les possibilités commerciales clés, les obstacles actuels et les mesures nécessaires pour tirer pleinement parti du marché africain. Elle a également demandé à la Commission économique pour l'Afrique d'aider les États membres de l'Union africaine à élargir leur marge d'action budgétaire et à mobiliser des ressources intérieures supplémentaires en renforçant l'administration fiscale, en améliorant l'efficacité et l'efficience des dépenses publiques, en recourant au financement du secteur privé et en améliorant la viabilité de l'endettement. En outre, la Conférence a prié la Commission économique pour l'Afrique et d'autres partenaires de développement de soutenir la mobilisation de ressources et de promouvoir l'investissement afin de faciliter l'exploitation de tous les avantages offerts par la Zone de libre-échange continentale africaine ;

f) 961 (LI). Forum régional africain pour le développement durable

Dans cette résolution, la Conférence a décidé d'instaurer officiellement le Forum régional africain pour le développement durable sous les auspices de la Commission économique pour l'Afrique afin de procéder au suivi et à l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en tant que forum multipartite où les questions liées aux priorités de l'Afrique en matière de développement durable et de transformation structurelle peuvent être examinées. Elle a décidé également que le Forum régional africain pour le développement durable serait convoqué annuellement par le Président du Bureau du Forum, assisté par le secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique, et que ses réunions seront alignées sur les calendriers, les programmes de travail et les thèmes du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement et du Forum politique de haut niveau pour le développement durable. La Conférence a décidé en outre que le Forum régional africain pour le développement durable prendrait en compte les décisions adoptées par l'Union africaine en matière de développement durable, notamment celles qui se rapportent à l'Agenda 2063.

3. Le texte intégral des résolutions et de la Déclaration ministérielle figure à l'annexe I et II du présent rapport.

II. Activités de la Commission depuis sa cinquantième session

4. Le rapport présente les résultats accomplis par les organes de direction exécutive et d'administration, qui sont le Cabinet de la Secrétaire exécutive, la Division de la planification stratégique et de la qualité opérationnelle, la Division de l'information et de la gestion du savoir et le mécanisme de continuité opérationnelle. Il rend compte des résultats des neuf sous-programmes de la Commission, qui, ensemble, constituent son programme de travail, et les résultats obtenus dans les quatre domaines thématiques du programme ordinaire de coopération technique, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et dans les projets du Compte pour le développement; les résultats obtenus par la Division de l'administration et, enfin, un bref examen des difficultés auxquelles était confrontée la Commission dans ses activités au cours de cette période et les solutions conçues en vue de les surmonter.

Principaux résultats obtenus

A. Direction exécutive et administration

Réalisation escomptée 1 : Amélioration de la coordination, de la planification et du suivi du programme de travail et des ressources y afférentes
--

Résultats obtenus

5. Le Cabinet de la Secrétaire exécutive a continué d'agir avec succès sur le terrain des politiques et du plaidoyer en faveur du développement transformateur et durable en Afrique, en intervenant dans nombre d'instances régionales et mondiales. La dix-septième réunion trimestrielle d'information qu'elle a organisée à l'intention des ambassadeurs africains a permis à la direction de la CEA de tenir ces derniers au courant des activités de fond que mène actuellement la Commission et de l'appui technique apporté aux États membres.

6. La CEA a présenté et défendu son projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, pour le Programme 15, chapitre 18 et le Programme 9, chapitres 11 et 23. Ces trois chapitres ont été approuvés par l'Assemblée générale en décembre 2017. En outre, la CEA a lancé son nouveau manuel de gestion des projets et des programmes et son programme de renforcement des capacités, en poursuivant un triple objectif : premièrement, mieux asseoir le principe de responsabilité et l'initiative « Unis dans l'action » de la CEA, par l'adoption d'une approche de programme intégrée, coordonnée, cohérente et globale; deuxièmement, réaliser et mettre en évidence des résultats stratégiques ; troisièmement, enfin, renforcer les capacités du personnel en matière de gestion des programmes. Le nouveau manuel offre désormais un cadre de référence global pour les directives opérationnelles permanentes et les règles programmatiques applicables à tous les programmes et projets mis en œuvre par la CEA.

7. Dans le cadre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a félicité la CEA d'être, parmi les entités du système des Nations Unies, une

pionnière de l'intégration des mécanismes de suivi des ressources, intégration pour laquelle la Commission a élaboré et mis en œuvre un marqueur égalité homme-femme dans ses systèmes budgétaires. Ce résultat s'inscrit dans le droit fil de la résolution 2017/9 du Conseil économique et social sur la transversalisation de la problématique hommes-femmes, par laquelle le Conseil invite les entités des Nations Unies à adopter des mécanismes de suivi de l'utilisation des ressources.

Réalisation escomptée 2 : Élargissement de la base des ressources extrabudgétaires grâce à des financements extrabudgétaires accrus et prévisibles

Résultats obtenus

8. Au cours de la période considérée, 39 nouveaux accords de partenariat ont été signés : 4 accords avec les donateurs et 35 accords stratégiques et techniques, dont 16 avec des États membres, 2 avec des communautés économiques régionales, 15 avec des entités non étatiques et 2 avec des organismes du système des Nations Unies. La CEA a pu mobiliser des ressources extrabudgétaires d'un montant total de 9,98 millions de dollars É.-U. La réduction du total des ressources extrabudgétaires est imputable, d'une part, à un changement de priorité des donateurs au profit de domaines comme la migration et la crise des réfugiés et, d'autre part, à la réorientation générale du financement du développement pour répondre aux besoins humanitaires.

Réalisation escomptée 3 : Réduction de l'exposition de la CEA aux risques, notamment au risque que sa responsabilité juridique soit engagée et aux risques de contentieux

Résultats obtenus

9. Des progrès ont été accomplis s'agissant de réduire l'exposition de la Commission aux risques, notamment au risque que sa responsabilité juridique soit engagée et aux risques de contentieux, comme le montre le nombre d'accords et d'instruments juridiques examinés au cours de l'exercice biennal. Au total, 226 accords et instruments juridiques ont été examinés, dont 93 % ont été approuvés et mis au point suivant des critères établis en matière de réduction des risques et déclarés contenir les indispensables clauses de réduction des risques.

Réalisation escomptée 4 : Les composantes communications, publications, services de diffusion des savoirs et technologies de l'information et de la communication des sous-programmes de la Commission ont été effectivement exécutées et en temps voulu.

Résultats obtenus

10. La CEA a atteint son objectif qui consiste à réduire au minimum les pannes des services informatiques, à prolonger la durée du fonctionnement de ces services et à réduire les délais de réparation des pannes, le tout assorti d'une diminution des coûts et d'une augmentation de la qualité. Il s'agissait notamment d'assurer efficacement des services de TIC aux membres du personnel de la CEA et aux communautés d'utilisateurs d'autres entités des Nations Unies. Au cours de l'année écoulée, la CEA a mis l'accent sur l'amélioration de la qualité de ses services d'appui, en adoptant des mesures telles que l'harmonisation des mécanismes et procédures ITIL (Information Technology Infrastructure Library) connexes. Elle a mis en place un système de gestion de l'accès des utilisateurs et du dispositif d'accès qui améliore la sécurité et permet d'accéder, partout et en toute sécurité, au contenu et aux ressources.

Réalisation escomptée 5 : Introduction et application des stratégies de changement organisationnel sous la supervision de la Division de

l'information et de la gestion du savoir (communications, publications, gestion du savoir et technologies de l'information et de la communication)

Résultats obtenus

11. La CEA a continué de renforcer ses activités de communication et de relations avec les médias, le résultat étant une large couverture de ses travaux, de ses thèmes, de sesancements et de ses principales manifestations. Son engagement et sa présence dans les médias sociaux n'ont cessé de s'élargir et la couverture de plus en plus vaste de ses activités sur son site Web en anglais et en français s'est traduite par le triplement du nombre des visiteurs du site au cours de la période 2016 – 2017, par rapport à l'exercice biennal précédent.

12. Les recommandations formulées dans la stratégie de gestion du savoir de la CEA sont pleinement mises en œuvre. Au cours de la période considérée, la gestion du savoir a été intégrée à la nouvelle initiative de gestion des projets et programmes actuellement mise en œuvre à l'échelle de la Commission en tant que moyen d'améliorer sensiblement l'exécution des programmes et projets de celle-ci. S'agissant des publications, la CEA a continué de projeter une identité visuelle cohérente de tous ses systèmes internes et externes de communication imprimés et numériques et de rendre ses produits plus aisément reconnaissables.

Réalisation escomptée 6 : Appui efficace fourni aux organes directeurs sous la forme de services de communication, de documentation, de savoir et de technologie de l'information et de la communication

Résultats obtenus

13. La CEA a continué d'assurer la fourniture ininterrompue de services tels que l'Internet, la messagerie électronique, le partage de fichiers, l'audioconférence, la vidéoconférence, la diffusion vidéo en temps réel, le développement d'applications pour l'automatisation, l'hébergement d'applications et les services de sécurité pour tous les usagers et pour les grandes conférences et réunions.

Réalisation escomptée 7 : Allègement de l'empreinte carbone résultant des activités d'impression et de publication

Résultats obtenus

14. Le Programme de gestion des archives et des dossiers de la CEA a permis de numériser des tâches liées à la création, à la gestion et à la diffusion de fichiers administratifs, aidant ainsi à réduire les doublons dans les dossiers physiques.

15. Une application de gestion des imprimés destinée à mesurer l'utilisation de l'impression a été déployée, parallèlement à plusieurs systèmes automatisés devant aider la Commission à optimiser ses activités d'impression et à promouvoir un environnement sans papier. Depuis qu'elle a obtenu la recertification ISO -14001 : 2004 en mai 2016, la CEA a, dans le cadre de ses opérations d'impression, entamé la migration vers la norme ISO -14001 : 2015, qui est le plus haut niveau de gestion de l'environnement, le but étant d'obtenir la pleine certification en septembre 2018.

Réalisation escomptée 8 : Augmentation de la qualité des services et des produits du savoir de la CEA au moyen de procédures d'assurance de la qualité améliorées

Résultats obtenus

16. La CEA a continué de produire son *Rapport annuel sur l'assurance qualité à la Commission économique pour l'Afrique* au regard des normes de qualité et des procédures d'assurance prévues par la Politique de qualité opérationnelle de la Commission. Elle a entrepris de vérifier la qualité de certains de ses produits et

services, dont son plan d'activités de 2017, son rapport annuel de 2016, les propositions de projets du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, la huitième édition du *Rapport sur l'état de l'intégration régionale en Afrique*, le tableau de bord pour la gestion des résultats, la Conférence des ministres de 2017, la Semaine africaine du développement et le Forum régional africain pour le développement durable.

17. Ont également été examinés 12 profils de pays, consacrés en l'occurrence au Botswana, au Burkina Faso, aux Comores, au Congo, au Gabon, à la Guinée-Bissau, au Lesotho, à la Namibie, à Sao Tomé-et-Principe, à la Sierra Leone, au Togo et au Zimbabwe, de même que les profils STEPS (*structural transformation, employment, productivity and society* – transformation structurelle, emploi, productivité et société) consacrés, à titre pilote, à cinq pays représentant les cinq sous-régions du continent, à savoir le Bénin, le Cameroun, l'Éthiopie, le Maroc et la Zambie. La crédibilité des connaissances créées et diffusées par la CEA a été renforcée par ces vérifications de plus en plus rigoureuses.

<p>Réalisation escomptée 9 : Renforcement de l'apprentissage et de la responsabilisation au sein de l'organisation par la réalisation d'évaluations crédibles, fiables et utiles des programmes et projets de la CEA</p>

Résultats obtenus

18. Le Centre africain pour les politiques commerciales a fait l'objet d'une évaluation indépendante. Celle-ci a conclu que le Centre faisait preuve de compétence et d'efficacité dans ses interventions ambitieuses quoique suscitées par la demande, qu'il était hautement efficace dans son rôle de chef de file du processus de la Zone de libre-échange continentale africaine et dans sa gestion de l'exécution du programme visant à stimuler le commerce intra-africain, et qu'il s'était positionné de façon exemplaire en tant que centre africain influent et reconnu en matière de politiques commerciales. L'évaluation a également relevé son empreinte manifeste sur bon nombre des positions communes, documents finaux, décisions et résolutions (quelque 35 en tout) adoptées au niveau ministériel africain. Elle a également retenu certaines lacunes, notamment le fait que la deuxième phase du projet du Centre n'avait pas entièrement abouti à l'institutionnalisation d'un bon système de suivi et d'évaluation, dispositif crucial pour tirer des enseignements et éclairer les décisions. Quant aux partenariats du Centre avec les parties prenantes non gouvernementales, ils auraient pu être mieux exploités à l'effet d'en maximiser les résultats.

19. Pendant la période considérée, la Section de l'évaluation a coordonné deux grands audits menés par le Bureau des services de contrôle interne de l'Organisation des Nations Unies, les recommandations consécutives à ces contrôles donnant lieu à un processus assidu de suivis et de rapports.

B. Programme de travail

1. Politique macroéconomique

<p>Réalisation escomptée 1 : Renforcement de la capacité des États membres d'analyser et interpréter les tendances en matière de développement et de concevoir et mettre en œuvre des politiques macroéconomiques et des plans de développement favorables à la croissance pour tous et à la transformation structurelle</p>

Résultats

20. La CEA a contribué à revitaliser et à influencer la prise de décisions en matière de politiques de planification visant les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063, à faciliter, au moyen de modèles de simulation des politiques et de plateformes de concertation, l'intégration cohérente de ces programmes dans les plans nationaux de développement dûment alignés, de même qu'à assurer le suivi des résultats obtenus au regard de ces deux instruments.

21. Le travail de la CEA relatif au lien étroit entre l'urbanisation et l'industrialisation, tel qu'il est examiné dans l'édition 2017 du *Rapport économique sur l'Afrique* consacrée à « L'industrialisation et l'urbanisation au service de la transformation de l'Afrique », a contribué à élever le degré de priorité des questions urbaines dans les processus de planification du développement et des secteurs socioéconomiques au Cameroun, au Maroc, en Ouganda, au Tchad et en Zambie. Le travail de la CEA relatif aux politiques a également éclairé la reformulation par l'Ouganda de sa politique urbaine et par la Zambie de son septième plan national de développement.

Réalisation escomptée 2 : Renforcement de la capacité des États membres d'accélérer le développement du secteur privé et de mobiliser des ressources internes et externes en faveur de la croissance et du développement transformatifs

Résultats obtenus

22. Les études de la CEA sur l'architecture de gouvernance mondiale pour la lutte contre les flux financiers illicites et sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices en Afrique ont débouché sur des mesures de substitution et des politiques complémentaires soumis à la considération des décideurs africains. Le Mozambique et l'Afrique du Sud ont ainsi pris la décision de geler ou de revoir leurs accords relatifs à la double imposition. D'autres pays ont introduit de nouveaux outils informatiques destinés à repérer les manipulations de prix entachant leurs relations commerciales.

23. La CEA a influencé les politiques relatives au développement du secteur privé et à la mobilisation de ressources internes et externes pour le développement. Les études de cas consacrées au Botswana, au Ghana et au Nigéria, dans le cadre d'une étude sur le renforcement de l'entrepreneuriat local en Afrique, encouragent les décideurs africains à revoir et à renouveler leurs priorités en matière d'entrepreneuriat.

Réalisation escomptée 3 : Renforcement de la capacité des États membres d'adopter de bonnes pratiques et normes de gouvernance économique en vue d'améliorer la gestion et la prestation de services du secteur public

Résultats obtenus

24. Dans la cinquième édition de son *Rapport sur la gouvernance en Afrique*, sous le titre consacré à la gouvernance des ressources naturelles et à la mobilisation des ressources internes en faveur de la transformation structurelle, la CEA propose des politiques visant à aider les gouvernements africains à mieux comprendre les difficultés et les possibilités afférentes à la bonne gouvernance, et à adopter les politiques voulues pour gérer leurs richesses naturelles ainsi que pour transformer et développer plus durablement leurs économies et sociétés.

25. La CEA a préconisé le recours au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, qui est un outil plus efficace pour résoudre les difficultés que soulève le financement du développement africain, et en particulier pour améliorer les conditions de mobilisation des ressources internes et de gestion financière du secteur public.

2. Intégration régionale et commerce

Réalisation escomptée 1 : Renforcement de la capacité des États membres et des communautés économiques régionales d'assurer l'élaboration et l'exécution de politiques et programmes visant à accélérer l'industrialisation, en mettant l'accent sur les infrastructures régionales, l'énergie, les chaînes de valeur régionales, la sécurité alimentaire et l'agriculture

Résultats obtenus

26. La CEA a étoffé la base de connaissances et de compétences des États membres et accru leur capacité de formuler et d'appliquer des politiques qui stimulent les chaînes de valeur locales et l'agro-industrie. Elle a publié pour ce faire des travaux de recherche et des études de cas centrés sur l'analyse des chaînes de valeur, et a formé des fonctionnaires et responsables publics dans ce domaine. Elle a également pris part

à la conception d'un programme de maîtrise en politique industrielle en collaboration avec l'Université de Johannesburg. Ce cursus sera assuré conjointement avec l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP).

Réalisation escomptée 2 : Renforcement de la capacité des États membres et des communautés économiques régionales d'assurer l'élaboration et l'exécution de politiques et programmes visant le commerce intra-africain et international, et de créer des conditions propices aux investissements

Résultats obtenus

27. La CEA a fourni des services d'appui et de formation techniques aux États membres et à la Commission de l'Union africaine dans le cadre des négociations de la Zone de libre-échange continentale africaine. Elle est également à l'origine du projet de texte qui a servi de base à ces négociations. L'appui fourni par la Commission a contribué à l'issue positive de ce processus sous la forme des quatre instruments juridiques fondamentaux de la Zone de libre-échange continentale africaine, à savoir l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, le Protocole sur le commerce des biens, le Protocole sur le commerce des services et le Protocole sur les règles et procédure de règlement des différends. À la session extraordinaire de la Conférence de l'Union africaine qui s'est tenue à Kigali le 21 mars dernier pour ouvrir l'Accord à la signature des chefs d'État et de gouvernement, 44 pays ont signé l'Accord, qui doit ensuite être soumis à ratification selon les dispositions constitutionnelles respectives des signataires. L'Accord entrera en vigueur lorsque 22 instruments de ratification auront été déposés auprès du Président de la Commission de l'Union africaine.

28. En ce qui concerne les questions d'investissement, la CEA a aidé les États membres dans le cadre du débat sur la réforme des accords d'investissements internationaux afin que ces accords aillent dans le sens des objectifs et stratégies nationales de développement des pays concernés. En collaboration avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), la CEA a travaillé avec quatre pays (le Congo, le Malawi, le Nigéria et la Zambie) à la confection de guides d'investissement, les « iGuides », qui présentent les possibilités offertes par ces pays en la matière.

Réalisation escomptée 3 : Renforcement de la capacité des États membres d'assurer l'élaboration et l'exécution de politiques et programmes fonciers qui garantissent des droits fonciers sûrs et respectueux de l'équité entre les genres, ainsi qu'une gestion efficace et rationnelle des terres, dans une optique de développement durable

Résultats obtenus

29. La CEA a continué de renforcer la capacité des États membres de formuler et d'appliquer des politiques et programmes fonciers. Huit pays – l'Angola, le Burundi, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, le Kenya, le Malawi, le Niger et la Somalie – ont mis en œuvre des programmes de gouvernance foncière conçus selon le Cadre et les lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique mis au point par la CEA, la Banque africaine de développement et la Commission de l'Union africaine, et selon les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers établies par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La Commission a aidé le secrétariat de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) à mettre sur pied un programme complet de gouvernance foncière.

30. En collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la CEA a lancé la campagne « 30 % » en faveur des droits fonciers des femmes, dans une optique d'égalité et d'autonomisation. Une session de concertation ministérielle a été consacrée à des questions clés de gouvernance foncière dans la perspective du

Programme 2030 et à la définition de mesures spécifiques conçues pour renforcer les droits fonciers des femmes en Afrique.

3. Innovations, technologies et gestion des ressources naturelles de l'Afrique

Réalisation escomptée 1 : Renforcement de la capacité des États membres de favoriser et d'exploiter les nouvelles technologies et les innovations au service du développement

Résultats obtenus

31. La CEA a continué d'accompagner les pays africains et les communautés économiques régionales dans les efforts qu'ils déploient pour mettre les innovations et les technologies nouvelles et émergentes au service de leurs aspirations en matière de développement. Des services techniques et consultatifs sont fournis à la Guinée-Bissau et au Soudan du Sud afin de les aider à mettre au point des politiques visant les TIC, la science, la technologie et l'innovation, de nouveaux outils d'évaluation et de suivi des résultats de l'innovation en Afrique ont été conçus pour le NEPAD, et un cadre harmonisé a été mis au point en vue de la gratuité des services d'itinérance téléphonique dans la région de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Une concertation d'experts de haut niveau s'est penchée sur les thèmes de l'enseignement supérieur, de la science, de la technologie et de l'innovation au service de l'intégration et du développement africains, et trois réunions d'experts se sont tenues pour évaluer l'infrastructure de recherche, la gouvernance scientifique, la technologie et l'innovation, la technologie de la chaîne de blocs et l'incidence de l'évolution des TIC. Un examen du Sommet mondial sur la société de l'information a été entrepris afin de suivre et de maintenir le consensus africain sur l'application des résultats du Sommet.

32. Dans le cadre des programmes que la CEA a menés sur le génie biomédical, à l'intention des jeunes innovateurs, les étudiants de 17 universités égyptiennes et kenyanes ont pu se familiariser avec les nouvelles technologies dans ce domaine. La période visée par le présent Rapport a également été l'occasion d'extraire de plusieurs produits du savoir des informations utiles à la formulation de politiques.

Réalisation escomptée 2 : Renforcement de la capacité des États membres d'élaborer et de mettre en œuvre des réformes stratégiques axées sur les secteurs les plus innovants en vue d'encourager une économie verte s'inscrivant dans la perspective du développement durable et de l'élimination de la pauvreté

Résultats obtenus

33. En collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, le Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population, la FAO et ONU-Femmes, la CEA a accueilli la troisième session du Forum régional africain pour le développement durable à Addis-Abeba, du 17 au 19 mai 2017, en préparation à la réunion du Forum de haut niveau pour le développement durable. Le Forum régional africain a permis à la Commission de faire campagne pour des formules d'exécution et de suivi intégrés du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 se présentant comme des choix et des décisions de politiques, et de dégager un consensus en la matière parmi les États membres, les communautés économiques régionales et les grands groupes en présence.

34. La CEA a effectué quatre études portant respectivement sur les thèmes suivants : l'économie politique de la transition de l'Afrique vers l'économie verte, la promotion de la transformation agricole en Afrique au moyen de l'économie verte inclusive, les cadres macroéconomiques de l'économie verte inclusive en Afrique et la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique au moyen de l'économie verte inclusive. La Commission a également organisé des réunions de

groupes d'experts et conçu des produits du savoir consacrés aux processus décisionnels fondés sur la connaissance des faits.

Réalisation escomptée 3 : Renforcement de la capacité des États membres et d'autres parties prenantes d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques, stratégies et cadres de réglementation pour la gestion des ressources minérales en conformité avec la Vision africaine des mines

Résultats obtenus

35. La CEA a fourni des services consultatifs et une assistance technique à 21 États membres. Plusieurs d'entre eux ont ensuite considéré l'opportunité de revoir leurs codes miniers et de renégocier leurs contrats miniers, et ont pris des mesures dans ce sens. Des actions de plaidoyer et des débats portant sur l'incidence des flux monétaires illicites et sur la mobilisation des ressources internes ont continué d'être menés sur la base d'études réalisées par le Centre africain de développement minier, et ce, à divers égards : la déclaration spéciale de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine sur le rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, la création d'un Consortium pour endiguer les flux financiers illicites conformément aux recommandations du rapport précité, l'utilisation par la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) des travaux de la Commission sur les chaînes de valeur minérales afin d'examiner sa propre politique en la matière et sa propre stratégie d'industrialisation, et l'émergence d'un processus régional d'industrialisation à base minière au sein de la région de la SADC.

Réalisation escomptée 4 : Renforcement de la capacité des États membres et autres parties prenantes de mettre en œuvre et d'intégrer des démarches d'adaptation aux changements climatiques dans les principales politiques, stratégies et programmes de développement sectoriels et nationaux, afin de réduire la vulnérabilité et de renforcer la résilience des pays face aux effets des changements climatiques

Résultats obtenus

36. L'appui apporté aux États membres dans leurs actions pour faire face aux aléas des changements climatiques a conduit au lancement en 2017 d'un système infonuagique à haute résolution (1 km) de prévision numérique du temps et d'alerte rapide. Ce système est pleinement opérationnel aux Comores, à Maurice et aux Seychelles, les prévisionnistes de ces trois pays ayant été formés à son utilisation et à sa gestion. Le système propose une méthode efficiente et complète de prévision opérationnelle du temps qui se distingue de la plupart des systèmes plus coûteux actuellement disponibles sous licence. La CEA a par ailleurs continué de renforcer la capacité des pays africains de faire usage de l'information climatique et des services associés aux fins de la réduction de la pauvreté et de la promotion du développement socioéconomique, et ce, dans le cadre du programme des Services d'informations météorologiques et climatologiques pour l'Afrique (WISER). Lancé en 2017, le modèle d'analyse des avantages socioéconomiques de l'information climatique et des services associés, ainsi que de l'optimisation des ressources qui en résulte, est en cours d'adaptation par application à la fonction de réduction des risques de catastrophe, le but étant d'en accroître l'adoption et de le rendre plus attractif à l'investissement.

4. Statistiques

Réalisation escomptée 1 : Renforcement de la capacité des États membres de collecter, de compiler, de conserver, d'analyser, de diffuser et d'utiliser les statistiques et indicateurs officiels dans les domaines économique, social, démographique et environnemental, en vue de la production de données de qualité, notamment ventilées selon le genre, à l'usage des décideurs et du grand public

Résultats obtenus

37. La méthodologie des indicateurs du développement statistique mise au point par la CEA a été reconnue par des partenaires comme le Fonds monétaire international (FMI) et le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS21) comme étant applicable au niveau mondial. De nombreux États membres l'ont adoptée afin de renforcer leur infrastructure statistique.

38. L'intégration de l'information statistique et géospatiale ne manquera pas de bénéficier aux États membres en ce qu'elle permettra la prestation de services d'une plus grande valeur pour les utilisateurs, en particulier en ce qui concerne le Programme 2030, l'Agenda 2063, le cycle de recensements de 2020 et les priorités de développement nationales et régionales. L'influence de la CEA sur les politiques est également attestée par la mise en œuvre du Programme pour l'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil et par la mise au point du Programme africain sur les statistiques du genre. La Commission a notamment facilité un examen approfondi du Programme africain au Bénin, au Congo, en Côte d'Ivoire, à Madagascar, au Mali, au Niger et au Tchad.

Réalisation escomptée 2 : Amélioration de la disponibilité, dans la banque de données de la CEA, de statistiques harmonisées et de qualité relatives au développement

Résultats obtenus

39. La base de données ECASStats de la CEA a connu une nouvelle modernisation. En tant que base de données statistique, elle fournit en ligne des données sur la situation socioéconomique des pays africains. Accessible gratuitement de partout, elle fait office de guichet unique pour l'obtention de données et de métadonnées validées. Des ensembles de données récemment constitués sont venus augmenter le nombre de points de mesure pour 32 pays africains. Les ensembles de données résultant de la réunion de validation ont été enregistrés dans le portail d'ECASStats et sont à la disposition des utilisateurs¹. Le *Livre de poche des statistiques sur l'Afrique* contient des données harmonisées pour l'ensemble des 54 pays africains et constitue un guide de référence rapide sur les questions socioéconomiques. Il a été diffusé aux États membres par l'intermédiaire de leurs représentants à divers ateliers. Les partenaires de développement ont également bénéficié de cette diffusion.

5. Renforcement des capacités

Réalisation escomptée 1 : Renforcement de la capacité de l'Union africaine de mettre en œuvre, de suivre et d'évaluer les résultats des domaines d'action prioritaires et des programmes de ses organes et institutions

Résultats obtenus

40. La CEA a continué de prendre une part constructive au renforcement de l'Union africaine et de ses organes et institutions. Elle a notamment assuré le service et l'appui technique de réunions statutaires et de haut niveau, dont celles du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et du NEPAD, destinées à suivre et à évaluer les résultats des domaines d'action prioritaires et des programmes de l'Union africaine. La CEA a également fourni un appui soutenu au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et au Mécanisme de coordination sous-régionale, qui constituent un cadre de consultation essentiel pour la planification et la prestation conjointe de mesures d'appui aux diverses communautés économiques régionales. Ces activités sont menées dans le cadre du partenariat renouvelé entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur le programme d'intégration et de développement de l'Afrique (2017-2027), conçu collaborativement par l'Union

¹ L'*Annuaire statistique pour l'Afrique* est consultable à l'adresse : <http://ecastats.uneca.org/asyb2017/Browsebydatatableindicators.aspx?id=28>. Le portail des données de la CEA est accessible à l'adresse : <http://ecastats.uneca.org/>.

africaine et le système des Nations Unies pour succéder au Cadre du programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine (2006–2016).

Réalisation escomptée 2 : Renforcement de la capacité des États membres, des institutions panafricaines, des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales de formuler et d'appliquer des politiques et des programmes de qualité concourant au programme de développement de l'Afrique, compte tenu de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et du programme international de développement au-delà de 2015.

Résultats obtenus

41. À la demande du programme ordinaire de coopération technique et en synergie avec celui-ci, la CEA a fourni un appui stratégique à plusieurs États – la Côte d'Ivoire, l'Égypte, l'Éthiopie, le Libéria, Madagascar, le Nigéria, l'Ouganda, le Rwanda, le Sénégal, le Soudan, le Tchad et le Togo – et certaines entités régionales – la Commission de l'Union africaine, le secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, l'IGAD, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD et le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) – dans la perspective du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Cet appui a pris la forme d'une combinaison de services consultatifs, d'assistance technique et de dialogues sur les politiques dans les domaines thématiques de la planification du développement et des statistiques, de l'intégration régionale, de l'industrialisation et du commerce, du développement socioéconomique, de la gouvernance et des conflits, et de la gestion des ressources naturelles.

6. Problématique hommes-femmes et participation des femmes au développement

Réalisation escomptée 1 : Renforcement de la capacité des États membres et des communautés économiques régionales d'honorer leurs engagements en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, de faire rapport à ce sujet et de s'occuper des questions nouvelles affectant les femmes et les filles

Résultats obtenus

42. Au cours de l'exercice biennal en cours, l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA) a été déployé dans 20 pays. En réponse à cette initiative, le Cabinet des ministres de Maurice a indiqué que l'indicateur constituait un mécanisme essentiel pour mesurer le statut comparatif des femmes et des hommes dans les domaines social, économique et politique. Les résultats de l'indicateur ont éclairé les débats de la troisième session du Forum régional africain pour le développement durable et de la deuxième session du Comité du genre et du développement social. L'indicateur a également été utilisé pour le tableau de bord du genre en Afrique. Des notes d'orientation et des perspectives sexospécifiques ont été produites et utilisées pour enrichir les travaux des États membres sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Réalisation escomptée 2 : Renforcement de la capacité des États membres et des communautés économiques régionales d'intégrer la dimension genre et les préoccupations des femmes dans leurs politiques et programmes nationaux

Résultats obtenus

43. La CEA a renforcé la capacité des États membres d'intégrer l'égalité des sexes dans les politiques nationales grâce à ses produits de savoir sur les droits des femmes à la protection sociale en Afrique, couvrant le Kenya, la Mauritanie, la Namibie, le Sénégal et le Tchad. Le rapport intitulé « Autonomisation économique des femmes : stimuler l'entrepreneuriat des femmes en Afrique » couvrait également cinq pays : le Cameroun, l'Égypte, l'Éthiopie, le Mali et le Swaziland. En outre, le Centre africain pour le genre a fourni un appui technique et des services consultatifs aux autorités de Zanzibar, en République-Unie de Tanzanie, dans leurs efforts pour intégrer l'objectif de développement durable 5 dans leur stratégie de développement, et un appui au Gouvernement mauritanien s'agissant de l'intégration de la dimension genre. En outre, il a organisé la formation de plus de 20 cadres moyens et supérieurs de divers

ministères à l'intégration de la question de l'égalité des sexes dans leurs plans de développement nationaux respectifs.

7. Activités sous-régionales de développement

a) Afrique du Nord

Réalisation escomptée 1 : Renforcement de la capacité des États membres de la sous-région de l'Afrique du Nord de produire et de diffuser en temps voulu des données de qualité permettant de concevoir des plans et politiques bien fondés et de mener une gestion économique améliorée aux échelons national et sous-régional.

Résultats obtenus

44. La CEA a renforcé les capacités des institutions nationales en Égypte, au Maroc et au Soudan par le biais de missions sur le terrain axées sur l'établissement de profils de pays, qui comprenaient l'examen des sources primaires utilisées et des méthodes de collecte de données, ainsi que le renforcement des capacités pour améliorer la disponibilité, la qualité et l'analyse des données statistiques. Les profils de pays ont été validés par les institutions partenaires et ont été largement diffusés.

45. En outre, la CEA a lancé une entreprise de coopération tripartite avec l'Office national de la statistique mauritanien et le Haut-Commissariat au plan marocain, dans le but de mettre en œuvre le système de comptabilité nationale de 2008 en Mauritanie en introduisant une nouvelle année de référence et des méthodes permettant de s'assurer que les mesures du produit intérieur brut (PIB) sont plus complètes. Enfin, la CEA a contribué à un atelier régional qui a permis à l'Agence centrale égyptienne pour la mobilisation du public et la statistique d'utiliser des tablettes informatiques pour collecter et diffuser des données relatives au calcul de l'indice des prix.

Réalisation escomptée 2 : Renforcement de la capacité des États membres de la sous-région de l'Afrique du Nord de traiter les questions économiques, sociales et environnementales régionales et sous-régionales en collaboration avec l'Union du Maghreb arabe (UMA), et renforcement de la coopération et de la concertation entre États membres dans la sous-région

Résultats obtenus

46. La CEA a organisé le septième Forum pour le développement de l'Afrique du Nord, sur le thème de la gouvernance, de la transformation structurelle et du développement durable inclusif, suivi du Colloque international de Rabat. La quatrième réunion consultative annuelle du Mécanisme de coordination sous-régionale pour l'Afrique du Nord, sur le thème de la promotion des initiatives régionales à l'appui de la mise en œuvre et du suivi des objectifs de développement durable dans les pays d'Afrique du Nord dans le cadre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, s'est tenue au cours du premier trimestre 2018. La réunion a facilité l'échange d'informations sur les initiatives régionales actuelles et à venir, entreprises par les partenaires en appui à la mise en œuvre des objectifs.

47. En outre, le premier rapport sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans les pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Mauritanie et Tunisie) a été achevé en collaboration avec le secrétariat de l'UMA et présenté lors d'un atelier régional. Le rapport fait le point sur les progrès accomplis, identifie les principaux défis et fournit des orientations pour l'élaboration d'une feuille de route régionale afin d'aider les États membres à promouvoir des solutions régionales pour atteindre les objectifs.

b) Afrique de l'Ouest

Réalisation escomptée 1 : Renforcement de la capacité des États membres de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest de produire et de diffuser en temps voulu des données de qualité permettant de concevoir des plans et politiques bien fondés et de mener une gestion économique améliorée aux échelons national et sous-régional

Résultats obtenus

48. La CEA, en collaboration avec les offices nationaux de statistique de certains États membres de la sous-région, à savoir le Burkina Faso, Cabo Verde, la Gambie, le Ghana, la Guinée-Bissau, le Nigéria, la Sierra Leone et le Togo, les organisations non gouvernementales internationales et les communautés économiques régionales, a établi huit profils de pays pour ces États membres. En outre, dans le cadre de ses efforts visant à renforcer la capacité des systèmes statistiques nationaux des États membres de la CEDEAO de compiler et de mettre à disposition des informations sur leur profil économique et social, le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest a fourni un appui substantiel à la Côte d'Ivoire, à la Guinée, à la Guinée-Bissau, au Niger et au Sénégal pour la formulation de leurs plans de développement à long terme respectifs, avec un échéancier de 25 à 30 ans et dans le contexte de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable.

49. Enfin, la CEA a lancé des campagnes pour promouvoir ses produits de savoir. Les dialogues de haut niveau sur les politiques ont contribué à lancer le débat sur des questions telles que les sources d'énergie inexploitées au Nigéria, l'intégration régionale et l'inclusion sociale au Ghana, et les questions de sécurité et de développement dans la région du Sahel.

Réalisation escomptée 2 : Renforcement de la capacité des États membres, des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest d'accélérer la mise en œuvre des initiatives sous-régionales en appui à leurs efforts de développement

Résultats obtenus

50. En collaboration avec l'équipe régionale du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), la CEA contribue à l'élaboration d'une version révisée de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel par le biais de consultations avec dix des pays participant à l'initiative, à savoir le Burkina Faso, le Cameroun, la Gambie, la Guinée, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigéria, le Sénégal et le Tchad. Sous la coordination du Bureau sous-régional et en collaboration avec d'autres entités, telles que le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord et la CEDEAO, la CEA a réalisé une étude sur les incidences de la candidature du Maroc à la CEDEAO, qui a guidé les décisions des chefs d'État lors de la trentième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, en décembre 2017-janvier 2018. Enfin, le Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest a participé activement aux réunions du Groupe des Nations Unies pour le développement et du Mécanisme de coordination sous-régionale, au cours desquelles, entre autres contributions, il a aidé à coordonner la cartographie des priorités de la sous-région.

c) Afrique centrale

Réalisation escomptée 1 : Renforcement de la capacité des États membres de la sous-région de l'Afrique centrale de produire et de diffuser en temps voulu des données de qualité permettant de concevoir des plans et politiques bien fondés et de mener une gestion économique améliorée aux échelons national et sous-régional

Résultats obtenus

51. La CEA a poursuivi ses efforts pour aider les États membres à produire et diffuser en temps voulu des données de haute qualité pour la planification et l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles. Les constats des profils de pays ont déclenché des dialogues de haut niveau sur les politiques au Cameroun, au Congo, au Gabon et au Tchad. Cela a démontré la capacité du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale de faire participer utilement les États membres, les communautés économiques régionales et les autres parties prenantes à la recherche de voies et d'options de politiques crédibles pour transformer structurellement les économies de la région. Les perspectives de développement partagées au cours des

dialogues sur les politiques ont été traduites en instruments de politique générale à l'usage des pays bénéficiaires. Dans ses efforts pour renforcer les capacités des offices nationaux de statistique, la CEA a aidé le Gabon, en tant que pays pilote, à utiliser les technologies mobiles pour la collecte de données dans le domaine de l'état civil en vue de la mise en place d'un système de centralisation des données sur les naissances et les décès recueillies dans les établissements de santé et les bureaux d'état civil, afin de produire des statistiques utiles à la prise de décisions.

52. Pour intégrer le Programme 2030 et l'Agenda 2063 dans les plans nationaux de développement, la CEA a apporté au Cameroun et au Congo une aide sous forme de cours de formation et d'ateliers destinés à identifier les défis, à faire mieux comprendre la teneur des deux programmes, à améliorer la compréhension des liens entre les programmes et les priorités nationales et à fournir aux pays des approches pratiques et des outils leur permettant d'intégrer les programmes dans leurs plans et stratégies de développement nationaux.

Réalisation escomptée 2 : Renforcement de la capacité des États membres de la sous-région de l'Afrique centrale, de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) d'accélérer la mise en œuvre des initiatives régionales et sous-régionales

Résultats obtenus

53. Poursuivant ses efforts en faveur des communautés économiques régionales de la sous-région de l'Afrique centrale, la CEA a fourni un appui, par exemple, à la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) pour la formulation et la finalisation du programme de réforme économique et financière qui a été adopté par la communauté pour remédier aux déséquilibres macroéconomiques dans la zone CEMAC à la suite du choc pétrolier de 2014. Les efforts déployés par la CEA pour promouvoir l'intégration régionale ont contribué à l'adoption par les chefs d'État d'Afrique centrale, le 31 octobre 2017, de la libre circulation des personnes dans la zone CEMAC. En outre, grâce au soutien de la CEA, la CEMAC et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) ont adopté une série d'instruments de libre-échange importants, dont le certificat d'origine CEMAC-CECAS, la liste des documents requis pour les demandes de tarif préférentiel CEMAC-CEEAC, le formulaire de vérification de l'origine des produits et la procédure de demande de tarif préférentiel CEMAC-CEEAC, ce qui pourrait faciliter la mise en œuvre de la zone de libre-échange continentale africaine.

54. La CEA a également appuyé les efforts visant à rationaliser et à renforcer l'orientation programmatique du Mécanisme de coordination sous-régionale de l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au NEPAD, conformément aux priorités et aux besoins des communautés économiques régionales et des États membres d'Afrique centrale. Cet effort s'est traduit par l'adoption, en novembre 2017, de 12 programmes phares dans quatre domaines de résultats, à savoir la transformation structurelle pour un développement économique inclusif et durable, l'accès aux marchés et l'insertion dans les chaînes de valeur, l'amélioration des conditions humaines et sociales, et la promotion de la gouvernance, de la paix et de la sécurité.

d) Afrique de l'Est

Réalisation escomptée 1 : Renforcement de la capacité des États membres de la sous-région de l'Afrique de l'Est de produire et de diffuser en temps voulu des données de qualité permettant de concevoir des plans et politiques bien fondés et de mener une gestion économique améliorée aux échelons national et sous-régional

Résultats obtenus

55. La CEA a finalisé et publié quatre profils de pays pour des pays de cette sous-région, à savoir le Kenya, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et le Rwanda.

Ces profils de pays ont été présentés à la cinquantième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, à Dakar, en mars 2017. Les profils de pays pour la République démocratique du Congo, les Seychelles et le Soudan du Sud ont également été finalisés et attendent d'être présentés dans les pays respectifs. Un profil sous-régional a été finalisé et présenté lors de la réunion du Comité intergouvernemental d'experts, à Moroni en novembre 2017, et de celle du Mécanisme de coordination sous-régionale, à Djibouti en octobre 2017. En outre, des études d'accès au marché pour le Gabon et le Nigéria ont été demandées par le Gouvernement rwandais, à la suite de sa décision de réintégrer la CEEAC et de ses contacts de haut niveau avec la direction de la CEA.

Réalisation escomptée 2 : Renforcement de la capacité des États membres et des organisations régionales de mettre en œuvre des initiatives en appui aux priorités de développement de la sous-région

Résultats obtenus

56. La CEA a continué d'appuyer les domaines prioritaires, notamment l'économie bleue, le tourisme durable et la sécurité énergétique, grâce à des mesures telles que la réunion régionale de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) sur le tourisme qui s'est tenue à Djibouti du 21 au 23 août 2017. La réunion a été l'occasion d'établir un lien entre le plan directeur du tourisme durable et les nouveaux programmes de développement mondial et continental, en particulier l'Agenda 2063 et le Programme 2030.

57. La CEA a organisé un cours de formation technique en deux volets à l'intention d'experts et de fonctionnaires des États membres dans le domaine de la planification et de la gestion de la demande et de l'offre d'énergie et de la planification financière pour l'expansion de l'approvisionnement énergétique. Elle a également soutenu Madagascar dans ses efforts pour aligner sa stratégie minière nationale sur la Vision africaine des mines et l'élaboration d'un cadre stratégique national sur l'économie bleue, sur la base de la publication de la CEA intitulée « L'économie bleue en Afrique : guide pratique ».

58. En tant qu'entités fournissant des services de secrétariat au Mécanisme de coordination sous-régionale pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, les bureaux sous-régionaux de la CEA dans ces deux sous-régions, en collaboration avec l'IGAD, ont convoqué la réunion annuelle des parties prenantes du Mécanisme de coordination sous-régionale en décembre 2017 à Djibouti. Cette réunion a permis aux communautés économiques régionales, aux organisations intergouvernementales et aux entités du système des Nations Unies d'engager un dialogue sur la réorientation du mécanisme d'appui coordonné aux communautés économiques régionales et sur la sensibilisation au Programme 2030 et à l'Agenda 2063 à des fins d'intégration des politiques. Un consensus s'est dégagé sur le fait que les communautés économiques régionales et les organisations intergouvernementales devraient désigner des points focaux pour ancrer les processus du Mécanisme de coordination sous-régionale, et qu'une équipe spéciale devrait être créée pour faire le point sur les réformes récentes et en cours de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies et examiner leurs incidences sur l'orientation du Mécanisme de coordination sous-régionale.

e) Afrique australe

Réalisation escomptée 1 : Renforcement de la capacité des États membres de la sous-région de l'Afrique australe, du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) de produire et de diffuser en temps voulu des données de qualité permettant de concevoir des plans et de politiques bien fondés et de mener une gestion économique améliorée aux échelons national et sous-régional

Résultats obtenus

59. La CEA a produit et diffusé des profils de pays pour l'ensemble des 11 États membres de la sous-région. Les profils de pays de l'Afrique du Sud, de l'Angola, du

Malawi, de Maurice, du Mozambique et du Swaziland ont été lancés en 2017, tandis que ceux du Botswana, du Lesotho, de la Namibie, de la Zambie et du Zimbabwe étaient prêts à être diffusés en 2018. Dans le cadre de l'approche de campagne retenue, la CEA a organisé des manifestations publiques pour lancer les profils, suscitant ainsi un vif intérêt pour la publication. En conséquence, les profils de pays ont continué d'apparaître comme des outils utiles et des sources crédibles de données pour un engagement politique et un dialogue fondés sur des données probantes à propos de questions de développement clés, notamment la transformation économique.

Réalisation escomptée 2 : Renforcement de la capacité des États membres de la sous-région de l'Afrique australe, du COMESA et de la SADC d'accélérer la mise en œuvre des initiatives sous-régionales en appui à leurs efforts de développement

Résultats obtenus

60. Le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique australe a appuyé plusieurs initiatives qui ont contribué à renforcer les capacités des États membres et des communautés économiques régionales en matière de formulation et de mise en œuvre des politiques, notamment le séminaire de haut niveau tenu à Johannesburg en avril 2017 ; un débat d'orientation animé sur le rôle de la Chine dans la promotion de l'intégration régionale eu égard à la stratégie d'industrialisation de la SADC ; soutien à une initiative sous-régionale conjointe de la Commission de l'Union africaine, de la SADC et du COMESA pour convenir d'un cadre de coordination sur la ratification, l'incorporation et la mise en œuvre des instruments juridiques ; l'assistance à la mise en place de l'observatoire des technologies de l'information et de la communication de la SADC, plateforme centrale pour les indicateurs des technologies de l'information et de la communication qui renforce le rôle de catalyseur de l'intégration régionale ; et l'appui au Forum de facilitation du commerce de la Port Management Association of Eastern and Southern Africa (PMAESA), tenu en juin 2017 à Lusaka, qui a incité le Gouvernement zambien à entreprendre une évaluation intersectorielle globale visant à assurer l'alignement des politiques en vue d'une facilitation accrue du commerce.

8. Planification et administration du développement

Réalisation escomptée 1 : Renforcement de la capacité des États membres d'améliorer la planification de leur développement, notamment par la formulation de projets à long terme, par la formulation et la planification de politiques sectorielles, par la planification urbaine et régionale et par la planification décentralisée

Résultats obtenus

61. Par l'intermédiaire de l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP), la CEA a organisé 11 ateliers de formation à l'intention de 410 fonctionnaires africains, dont 108 - soit 26 % - étaient des femmes, originaires de 50 pays, pour la formulation, l'analyse, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la planification du développement durable et inclusif. Une récente étude d'impact a démontré que les participants de 39 pays avaient utilisé les compétences, les connaissances et les outils acquis lors des ateliers pour améliorer la planification du développement dans leurs pays respectifs, conformément aux objectifs de la formation. Les ateliers ont porté sur des questions telles que l'analyse des données et la modélisation macroéconomique pour les planificateurs du développement, la politique sociale, la politique agricole, la mobilisation des ressources intérieures, les transports et les infrastructures, la planification énergétique, la gouvernance et le développement, et les questions liées à l'égalité des sexes.

Réalisation escomptée 2 : Renforcement de la capacité des États membres de concevoir et d'adopter de meilleures méthodes de formulation, de gestion, de suivi et d'évaluation des politiques économiques

Résultats obtenus

62. L'IDEP a organisé 10 ateliers de formation à l'intention de 234 fonctionnaires africains, dont 81 - soit 35 % - étaient des femmes, originaires de 47 pays, portant sur la formulation, l'analyse, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation et la négociation d'un certain nombre de questions de politique économique. Une récente étude d'impact a démontré que les participants de 39 pays avaient utilisé les compétences, les connaissances et les outils acquis lors de ces ateliers pour améliorer la gestion des politiques économiques dans leurs pays respectifs, conformément aux objectifs de formation. Les ateliers portaient sur des questions telles que la politique et les négociations commerciales, la politique industrielle, la rédaction de contrats et les négociations sur les ressources minérales, la gouvernance des ressources minérales, l'économie verte et la gestion des politiques économiques en tenant compte de la dimension genre. En outre, dix étudiants ont achevé le cursus de deux ans en politique industrielle proposé par l'Université de Johannesburg et l'IDEP.

9. Développement social

Réalisation escomptée 1 : Renforcement de la capacité des États membres d'intégrer les questions de développement social dans leurs politiques et stratégies, l'accent étant mis en particulier sur le dividende démographique et ses composantes connexes, notamment l'emploi, la protection sociale, la population, la jeunesse et les questions de vieillissement, en tenant dûment compte de la dimension genre

Résultats obtenus

63. La CEA a recueilli des données nationales et infranationales et a calculé l'indice de développement social dans 12 États membres, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, Cabo Verde, le Cameroun, le Gabon, la Gambie, le Ghana, Sao Tomé-et-Principe, le Sénégal, la Sierra Leone, le Tchad et le Togo. Cela a à son tour généré une demande d'assistance technique supplémentaire à Cabo Verde et au Gabon, entre autres pays. La CEA a également documenté les meilleures pratiques en matière de politiques et de programmes en faveur de la jeunesse, en utilisant des données et des études de cas du Botswana, de l'Éthiopie, du Kenya, du Mozambique, du Nigéria et de la Sierra Leone, et celles-ci profiteront aux pays qui voudraient faire référence à des initiatives similaires ou les reproduire. En outre, la CEA a facilité le lancement et la réunion inaugurale du Groupe de haut niveau sur les migrations en juin 2017 et janvier 2018, respectivement. Le sous-programme a facilité avec succès les consultations sur le Pacte mondial sur les migrations, en vue de fournir des contributions africaines au Pacte.

Réalisation escomptée 2 : Renforcement de la capacité des États membres de réformer et d'améliorer les politiques et programmes favorisant un développement inclusif, en mettant en particulier l'accent sur la création d'emplois, les débouchés économiques et l'amélioration des moyens de subsistance, y compris l'intégration des politiques urbaines dans les programmes nationaux de développement

Résultats obtenus

64. Les travaux de la CEA au Cameroun, au Maroc, en Ouganda, au Tchad et en Zambie ont permis d'acquérir des connaissances et de susciter un engagement en faveur de l'intégration stratégique de l'urbanisation dans le développement national et la planification sectorielle. La CEA a contribué à l'élaboration du septième plan national de développement de la Zambie et de la politique urbaine nationale récemment lancée par l'Ouganda. En outre, suite au Rapport économique sur l'Afrique de 2017, un grand nombre de pays ont décidé d'intégrer l'urbanisation dans le développement national et ont demandé une assistance technique supplémentaire dans leurs efforts pour interconnecter les politiques d'urbanisation, d'industrialisation et de transformation structurelle. Un cours d'apprentissage en ligne a été dispensé avec succès à 156 décideurs et responsables politiques sur l'urbanisation et l'industrialisation. En outre, la compilation et l'application des données urbaines dans les politiques ont été appuyées par un guide méthodologique auquel ont contribué plus

de 30 pays, qui a servi de base au suivi et à l'examen de l'objectif de développement durable 11 et du Nouveau programme pour les villes en Afrique.

C. Coopération technique

1. Programme ordinaire de coopération technique

a) Politique macroéconomique

Réalisation escomptée 1 : Renforcement de la capacité des décideurs nationaux de concevoir et de mettre en œuvre des politiques et stratégies macroéconomiques qui soient cohérentes d'un secteur à l'autre et contribuent à une croissance partagée et au développement durable

Réalisation escomptée 2 : Meilleure compréhension des grandes orientations et de leurs incidences

Résultats obtenus

65. Pour approfondir leur connaissance en matière de choix macroéconomiques et de leurs incidences, des États et des communautés économiques régionales ont fait appel aux services consultatifs pour décideurs de la CEA, faisant valoir que cela leur permettra de mieux concevoir et mettre en œuvre des politiques et stratégies favorables à une croissance durable et équitable dans le contexte des objectifs de développement durable. Il s'agit notamment, pour les États, de Djibouti, de l'Éthiopie, de la Gambie, du Ghana, du Kenya, de la Somalie, du Soudan, du Soudan du Sud et du Zimbabwe et, pour les communautés économiques régionales, de l'IGAD.

66. La CEA a également utilisé ses produits de connaissance pour appuyer des initiatives stratégiques prescrites pour lutter contre les flux financiers illicites et promouvoir la mobilisation des ressources internes, tout en recommandant parallèlement, et en coordination avec le Groupe d'experts de haut niveau sur les migrations, des moyens de s'attaquer au fléau du chômage des jeunes. Elle a en outre utilisé le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, cadre d'action partagé avec l'Union africaine, ses États membres et communautés économiques régionales, pour aborder le problème de la croissance démographique dans ses liens avec la croissance économique et la réduction de la pauvreté.

b) Intégration régionale et industrialisation

Réalisation escomptée 3 : Renforcement de la capacité d'élaborer, d'appliquer et de gérer des politiques et des accords industriels et de leurs liens avec les stratégies de développement des exportations, en vue d'une participation plus active à l'économie mondiale et à la transformation économique.

Réalisation escomptée 4 : Renforcement de la capacité des responsables politiques d'évaluer les conséquences des politiques industrielles sur d'autres domaines du développement, en particulier sur la croissance économique et le développement ainsi que sur l'intégration régionale

Résultats obtenus

67. La CEA a appuyé des initiatives aussi stratégiques que les examens à mi-parcours du Programme de développement des infrastructures en Afrique, la Zone de libre-échange continentale et la Loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique. Elle a, à cet effet, entrepris des activités de sensibilisation et d'élaboration de politiques devant permettre de réagir aux facteurs industriels externes qui ont prise sur la formulation, la mise en œuvre et la gestion des politiques et accords industriels. À cette fin, la Commission a

également aidé à renforcer la capacité des décideurs de négocier des accords commerciaux, le but étant d'obtenir de meilleures modalités de coopération avec le reste du monde.

68. La CEA, agissant de concert avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), a établi une étude sur la nouvelle réforme tarifaire en Tunisie, en vue de mettre en évidence les incidences du processus de réformes et sa compatibilité avec des initiatives en cours telles que celles concernant le renforcement du commerce intra-africain, la Zone de libre-échange continentale africaine, la Grande zone arabe de libre-échange et l'Union douanière arabe.

69. La CEA a aidé la SADC à formuler, puis à mettre en œuvre, sa stratégie d'industrialisation et sa feuille de route pour 2015. La feuille de route a été examinée par le groupe de travail ministériel de la SADC, qui s'est aussi penché sur l'état de la mise en œuvre de l'Accord tripartite de libre-échange et les travaux préparatoires au démarrage des négociations sur la Zone de libre-échange continentale africaine, les deux initiatives ayant bénéficié de l'appui technique de la Commission.

c. Planification du développement

Réalisation escomptée 5 : Renforcement de la capacité des États membres d'améliorer la planification du développement et la formulation des politiques et méthodes en la matière

Réalisation escomptée 6 : Renforcement de la capacité des États membres de la Commission économique pour l'Afrique de mieux formuler, analyser et gérer les politiques économiques

Résultats obtenus

70. La CEA a aidé plusieurs pays africains à incorporer les objectifs de développement durable dans leur législation nationale et répondu aux demandes d'assistance de Cabo Verde, de l'Égypte et du Gabon concernant l'intégration des objectifs et l'actualisation des outils de planification et de modélisation des politiques, ainsi que le renforcement des systèmes statistiques nationaux. Le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, le Congo, l'Égypte, le Kenya, le Libéria, le Nigéria, l'Ouganda, le Soudan, le Togo et la Zambie ont également demandé l'assistance de la CEA afin de tenir compte des cadres de responsabilisation dans la planification nationale. L'Éthiopie bénéficie aussi de l'assistance technique de la CEA au titre de son plan de réalisation des objectifs de développement durable, sous la forme d'un appui de l'équipe de pays des Nations Unies dans le cadre de l'initiative « Unis dans l'action ».

71. En outre, la CEA a aidé divers pays à élaborer des politiques stratégiques, comme le plan national de développement du Bénin, la Vision 2040 de la Guinée et la Vision 2050 de la Communauté d'Afrique de l'Est. Elle a également fourni un appui aux Gouvernements libérien, nigérien et zambien.

c) Ressources naturelles et développement durable

Réalisation escomptée 7 : Renforcement des capacités des États membres et des organisations régionales d'élaborer, d'appliquer et de suivre des politiques et stratégies de développement durable, avec une attention toute particulière à la mise en valeur et à la gestion des ressources naturelles

Réalisation escomptée 8 : Renforcement de la capacité des États membres d'élaborer et d'appliquer des réformes et de négocier des contrats d'exploitation des ressources naturelles leur permettant de réaliser des bénéfices plus importants dans le secteur minier

Résultats obtenus

72. Pour que les États membres et les organisations régionales soient mieux à même d'élaborer, d'appliquer et de suivre des politiques d'exploitation et de gestion des ressources naturelles, la CEA a aidé Djibouti, Madagascar, l'Ouganda, le Rwanda, le Tchad, le Togo, le Zimbabwe et la Communauté d'Afrique de l'Est dans le domaine de l'économie bleue, au titre notamment des secteurs de développement ci-après : exploitation minière, ressources énergétiques, pêche et vie marine, tourisme, transport maritime et commerce. Parmi les réalisations les plus notables dans ce domaine, on peut citer l'appui fourni au Tchad pour l'élaboration puis l'adoption de codes miniers conformes aux principes de la Vision africaine des mines et aux objectifs de développement nationaux, donnant ainsi au pays la possibilité de mieux tirer parti de son secteur minier.

73. Dans le cadre de sa stratégie visant à utiliser ses produits de savoir pour promouvoir la cohérence des politiques fondées sur des données factuelles de nature à renforcer la capacité des États membres de formuler et d'appliquer des stratégies et des réformes politiques et d'en assurer le suivi, la CEA a élaboré plusieurs études sur les conflits sous-régionaux ayant trait à l'exploitation des ressources naturelles. Ces études ont contribué à faire comprendre l'importance de la prévention des conflits et du développement durable en tant que notions complémentaires.

74. Dans le cadre de sa contribution au programme de transformation de l'Afrique au titre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, la CEA a lancé en 2017 son nouveau cadre de bourses. Il s'agit d'un programme intersectoriel qui couvre les quatre domaines thématiques du programme ordinaire de coopération technique et dont le but est de constituer une masse critique d'experts africains capables d'élaborer et d'exécuter des activités de développement menées sur le continent et d'en assurer le suivi. Chaque année, au moins une bourse doit être attribuée à un ressortissant des 54 membres de la Commission. Les 30 boursiers¹ de la première promotion ont achevé leur premier contrat de six mois le 31 mars 2018. Ils ont fourni un appui technique aux activités des divisions de la CEA et des centres des politiques² et rédigé également 30 articles de recherche, dont la plupart sont encore à l'état de projet. Grâce à ce programme de bourses, les États membres seront mieux à même de concevoir et d'appliquer des politiques et stratégies appropriées, adaptées à divers secteurs et contribuant à une croissance inclusive et au développement durable.

2. Agence de planification et de coordination du NEPAD

<p>Réalisation escomptée 1 : Amélioration de la cohérence, de la coordination et de la coopération entre les institutions des Nations Unies aux niveaux régional et sous-régional à l'appui de l'Union africaine et de son Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique</p>
--

Résultats obtenus

75. La CEA a continué d'encourager la coopération, la coordination et la cohérence des institutions des Nations Unies aux niveaux régional et sous-

¹ Ressortissants des pays suivants : Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Égypte, Éthiopie, Kenya, Malawi, Mali, Niger, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Tchad, Zambie et Zimbabwe.

² Centre africain pour la statistique ; Centre africain pour la politique en matière de climat ; Institut africain de développement économique et de planification ; Centre africain de développement minier ; Centre africain pour les politiques commerciales ; *Division* du renforcement des capacités ; *Division* de l'administration ; Initiative sur les politiques foncières ; *Division* des politiques macroéconomiques ; *Division* de l'intégration régionale et du commerce ; *Division* des politiques de développement social ; *Division* des initiatives spéciales ; et les bureaux sous-régionaux en Afrique centrale, en Afrique de l'Est, en Afrique du Nord, en Afrique australe et en Afrique de l'Ouest.

régional à l'appui de l'Union africaine et de son NEPAD. En tant qu'entité chef de file du secrétariat du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, la CEA a organisé la dix-huitième session de l'instance, qui a permis de dégager un consensus sur son programme de travail visant à appuyer la mise en œuvre par l'Union africaine du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 grâce à la mise en place, notamment, d'un mécanisme de mise en œuvre du cadre du Partenariat sur le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027. En outre, et dans l'esprit de l'examen quadriennal complet de 2016 des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, pour la première fois, la session a partiellement eu lieu avec celle de l'équipe régionale du Groupe des Nations Unies pour le développement.

<p>Réalisation escomptée 2 : Amélioration de la capacité des organisations régionales et sous-régionales, en particulier de l'Union africaine, de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD et des communautés économiques régionales, de concevoir et d'exécuter leurs programmes et d'en assurer le suivi</p>
--

Résultats obtenus

76. Conformément à la pratique suivie par le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, à ses sessions annuelles, le mécanisme de coordination sous-régionale a examiné dans quelle mesure il était possible de mettre en commun la planification, l'exécution et le suivi des programmes de développement au niveau sous-régional, en collaboration avec les communautés économiques régionales, les organisations intergouvernementales et les organismes des Nations Unies, afin de travailler ensemble de manière coordonnée pour générer des économies d'échelle et maximiser les effets. Au titre du programme ordinaire de coopération technique, la CEA a fourni un appui à des organes régionaux et sous-régionaux tels que la Commission de l'Union africaine, la CEDEAO, l'IGAD, le COMESA, l'Agence du NEPAD et des parties prenantes, afin d'endiguer les flux financiers illicites. Cet appui a pris la forme de services consultatifs et d'une assistance technique, de dialogues sur les politiques dans les domaines thématiques de l'intégration régionale, du développement des infrastructures, du commerce, du développement économique et social, de la question des conflits et de la gestion des ressources naturelles.

3. Compte de l'ONU pour le développement

a) Projets relevant de la neuvième tranche : Appui aux États membres pour la conception et l'application de stratégies et de politiques en vue d'un développement durable, équitable et inclusif

<p>Titre du projet : Renforcement des moyens dont disposent les États africains pour négocier des contrats transparents, équitables et durables dans le secteur des industries extractives, fondements d'une croissance durable et d'un développement socioéconomique largement partagés</p>

77. Passant par le Centre africain de développement minier, la CEA a fourni une formation pratique à des centaines de fonctionnaires et exploitants miniers artisanaux et à petite échelle, afin de leur permettre de récolter les bénéfices du secteur minier au service du développement durable. Ainsi, sept États membres (Burkina Faso, Congo, Guinée équatoriale, Malawi, Niger, République démocratique du Congo et Tchad) ont créé de nouvelles structures et de nouveaux mécanismes de négociation des contrats et revu leurs codes miniers. Dans le même temps, le dialogue multipartite sur la question s'est renforcé au niveau national. En outre, trois grands produits de savoir ont été élaborés : une étude sur l'évaluation des compétences dans le secteur minier de la Communauté de développement de l'Afrique australe ; un exposé sur les idées stratégiques concernant la négociation de contrats, présenté au forum de soutien aux négociations tenu dans le cadre de l'initiative « Renforcer l'assistance à la négociation de contrats complexes » du Groupe des Sept; et un cadre de collaboration avec le PNUD concernant les minéraux du développement

(minéraux et matériaux extraits, traités, transformés et utilisés localement dans des secteurs tels que le bâtiment, l'industrie manufacturière et l'agriculture)¹, le Forum intergouvernemental des mines, des minerais, des métaux et du développement durable (IGF) et la Minerals and Energy for Development Alliance sur les prix de transfert.

Titre du projet : Renforcer la capacité des États membres de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies et politiques en faveur de villes inclusives et durables en Afrique

78. Les résultats et produits de la neuvième tranche du Compte pour le développement (améliorer l'élaboration et l'application de politiques publiques axées sur l'égalité) ont tenu compte des études de pays de la Côte d'Ivoire et de la République-Unie de Tanzanie, montrant qu'il importe de prendre en compte les inégalités non monétaires dans les politiques. En conséquence, une série de mesures basées sur les résultats et autres conclusions des pays a été élaborée pour renforcer la capacité des États membres et d'autres parties prenantes d'élaborer de meilleures politiques publiques axées sur l'égalité. Par ailleurs, le projet contribue notablement à renforcer la capacité des pays africains de combattre les inégalités, conformément au Programme 2030.

Titre du projet : Promouvoir l'égalité : renforcer la capacité de certains pays en développement à concevoir et mettre en œuvre des politiques publiques et des programmes axés sur l'égalité

79. La persistance de fortes inégalités en Afrique a suscité un débat sur l'aspect monétaire (exprimé en coefficient de Gini) de la répartition des revenus. Cette tranche du Compte pour le développement a mis l'accent à la fois sur les inégalités financières et l'inégalité des chances dans les politiques publiques, et l'origine de ces inégalités. La Côte d'Ivoire et la République-Unie de Tanzanie ont été choisies en Afrique pour tenir compte de la diversité linguistique du continent et des variantes dans les mesures de l'inégalité. Les deux études ont été menées à bien et, chose très importante, ont abouti à l'élaboration d'une série de mesures visant à mieux intégrer les principes d'équité dans les politiques publiques. Le projet a également contribué notablement à renforcer la capacité des pays africains de combattre les inégalités, conformément au Programme 2030.

Titre du projet : Renforcer la capacité des gouvernements des pays des régions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, de la Commission économique pour l'Afrique et de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale d'élaborer des politiques de développement viables et sans exclusive répondant aux besoins des jeunes

80. La boîte à outils en ligne « Youth Policy Toolbox »¹ contient 30 projets présentant les meilleures pratiques concernant le passage de l'école au travail appliquées dans les pays suivants : Angola, Botswana, Gambie, Libéria, Kenya, Madagascar, Mozambique, Mali, Nigéria, Sierra Leone, Rwanda, Togo, Zimbabwe et Zambie. La boîte à outils constitue également une base de connaissances, d'enseignements tirés de l'expérience et de bonnes pratiques, dont les décideurs pourront s'inspirer pour élaborer des politiques inclusives et adaptées aux jeunes. Le but est de faire en sorte que toutes les parties prenantes y contribuent afin d'accroître le nombre et la diversité des connaissances et des opinions.

¹ Définition du Programme ACP-UE en faveur des minéraux du développement, disponible à l'adresse <http://developmentminerals.org/index.php/fr/>.

Titre du projet : Renforcement des capacités des pays africains sélectionnés en matière d'analyse des politiques, de prévision et de planification du développement

81. La CEA a créé un modèle de prévision pour l'Afrique, qu'elle a lancé au niveau de l'organisation et qui devrait l'être pour le reste du continent dans les années à venir. Ce modèle a été établi et affiné au cours de la période considérée. Il vise à améliorer l'élaboration des politiques et la planification dans les pays africains. La CEA a entrepris de l'appliquer et de le populariser au Burundi, à Djibouti, en Égypte et en Éthiopie, et compte le finaliser et le transférer à d'autres pays prochainement.

Titre du projet : Renforcement de la capacité des pays africains d'exploiter les technologies mobiles pour recueillir et diffuser des données en vue d'améliorer l'efficacité des politiques et des décisions

82. La CEA mène des projets pilotes dans 11 pays sur l'utilisation d'appareils mobiles pour la collecte de données statistiques. Au cours de la première phase du projet, le Cameroun, l'Éthiopie, la Gambie, le Kenya, la Tunisie et le Zimbabwe ont mené des enquêtes à l'aide de tablettes. Au cours de la deuxième phase, cinq autres pays (l'Égypte, le Gabon, le Lesotho, le Mali et l'Ouganda) ont appris à exploiter les appareils mobiles pour la collecte de données statistiques afin d'amener les personnes à remplir les questionnaires d'enquête elles-mêmes, selon la méthode de l'autodénombrement. Ces 11 pays ont désormais mis au point localement des directives et des applications logicielles afin d'utiliser la technologie mobile pour la collecte de données. Des partenariats locaux ont été établis au niveau national, en vertu desquels les bureaux nationaux de statistique dans tous les pays de projet collaborent avec des établissements de formation et de recherche au niveau local.

Titre du projet : Renforcement des moyens dont disposent les pays du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs pour mener des auto-évaluations efficaces et mettre en œuvre les plans d'action nationaux

83. Dans le cadre de ce projet, le Libéria et l'Ouganda ont fait l'objet d'un examen externe et des cours de formation faits sur mesure ont été dispensés à des centaines de parties prenantes du Mécanisme venant, notamment, des pays suivants : Algérie, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée équatoriale, Namibie, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Somalie, Somaliland, Soudan et Tchad. Ces ateliers ont permis à ces acteurs d'entreprendre leur autoévaluation, favorisé leur adhésion au Mécanisme, facilité un processus inclusif et efficient ayant fait appel à des consultations entre autorités et citoyens et contribué à harmoniser les programmes d'action nationaux au titre du Mécanisme d'évaluation avec les stratégies nationales de développement. Et donc, en janvier 2018, l'Ouganda et le Soudan ont fait l'objet d'un examen par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine ; la Gambie a adhéré au processus ; la Côte d'Ivoire a achevé son autoévaluation ; l'Égypte a lancé son processus national ; et Zanzibar a validé son premier rapport d'activité, intégré au rapport d'activité fédéral de la République-Unie de Tanzanie. En outre, le Libéria a finalisé son rapport d'examen externe. Enfin, la CEA a produit le système de suivi et d'évaluation du Mécanisme à l'échelle du continent, aligné sur les cadres de suivi et d'évaluation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, et publié un manuel d'apprentissage en ligne sur l'harmonisation des plans nationaux au titre du Mécanisme avec les stratégies nationales de développement.

b) **Projets relevant de la dixième tranche : Appui aux États Membres aux fins de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 : amélioration des statistiques et des données, politiques fondées sur des données factuelles et application du principe de responsabilité**

Titre du projet : Renforcer la capacité des pays africains d'intégrer le principe de responsabilité dans la planification du développement

84. Des missions exploratoires ont été planifiées et exécutées pour les cinq pays pilotes : le Bénin, le Cameroun, l'Égypte, le Kenya et la Zambie. Elles ont conclu une série de réunions de haut niveau avec les parties prenantes concernées (ministères de la planification du développement et de la statistique, aux niveaux national et régional, membres des organisations de la société civile et autres acteurs). Dans le cadre de ces missions, des interlocuteurs ont été désignés pour assurer la liaison entre les pays pilotes et l'équipe chargée du projet. Le projet a également donné lieu à neuf rapports initiaux et six études de cas, en prévision de l'élaboration des stratégies nationales des cinq pays pilotes. Le Bénin et la Zambie sont actuellement en train d'élaborer leurs stratégies nationales sur la base des recommandations issues de ces études de cas.

Titre du projet : Harmonisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 avec les cadres de planification en Afrique

85. La CEA a invité les décideurs à aligner leurs plans nationaux de développement sur le Programme 2030 et l'Agenda 2063 au moyen des outils intégrés de planification et d'établissement de rapports de la Commission. Une assistance technique a été fournie à quatre des pays pilotes d'origine (Cameroun, Maroc, Rwanda et Zambie) et à deux pays supplémentaires (Congo et Ouganda), qui ont demandé l'appui de la CEA. Des ateliers de renforcement des capacités sur l'utilisation de la panoplie de mesures ont eu lieu en 2017 au Congo et en Ouganda et en 2018 au Cameroun. Les plans nationaux de développement et cadres de résultats de l'Éthiopie, de la Gambie et de la Sierra Leone ont également été revus afin d'être alignés sur les deux programmes. Les cadres de résultats des plans nationaux de développement tiennent compte de la panoplie de mesures pour faciliter l'alignement sur les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063 ainsi que le suivi des progrès. La modélisation des politiques a fait partie des cours de formation dispensés au Cameroun et en Ouganda, ce qui a contribué à mieux faire comprendre la nécessité d'adapter de manière efficace les deux programmes aux plans de développement nationaux et à privilégier les investissements publics.

Titre du projet : Collecte et compilation des données nécessaires à la comptabilisation du capital naturel en tant que système de mesure du développement durable en Afrique

86. La CEA a organisé une formation en ligne sur la construction et la production de tableaux entrées-sorties et de tableaux entrées-sorties étendus à l'environnement, ce qui a contribué à sensibiliser quelque 30 États membres aux méthodes, techniques et applications concernant la comptabilisation du capital naturel et à renforcer leurs capacités techniques. Cinq de ces pays seront sélectionnés pour subir une formation technique supplémentaire dans la collecte, la compilation, l'analyse et la diffusion des données. Il sera ainsi possible d'établir un ensemble essentiel de statistiques et d'indicateurs de mesure, de suivi et d'établissement de rapports sur les objectifs de développement durable, notamment l'objectif 6 (eau propre et assainissement) ; l'objectif 7 (énergie propre et d'un coût abordable) ; l'objectif 9 (industrie, innovation et infrastructure) ; l'objectif 12 (consommation et production responsables) ; l'objectif 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) ; et l'objectif 14 (vie aquatique). Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, la CEA travaille avec les pays concernés pour faciliter l'adoption et

l'application d'une des normes statistiques internationales les plus importantes, à savoir le Système de comptabilité environnementale et économique (2012).

Titre du projet : Amélioration du suivi de la protection sociale en Afrique

87. Dans le cadre du projet régional concernant un meilleur suivi des investissements sociaux, le Kenya et le Nigéria ont présenté la première partie de leur étude de pays. Ces études ont donné lieu à des produits de savoir et à un dialogue avec les États membres sous la forme d'une note d'orientation sur le suivi des investissements sociaux intitulée : "*Monitoring of social investments: Are spending targets useful?*" L'intérêt de cette note a été reconnu par 82 % des experts et 80 % d'entre eux ont reconnu l'utilité de ses résultats clés pour les politiques. Le rapport de pays du Kenya sera publié en partenariat avec la Kenyan Institute for Public Policy Research and Analysis, qui tient à collaborer avec la CEA pour étendre ces travaux. Le projet a également permis l'élaboration d'un chapitre sur le financement de l'aide sociale dans le rapport sur l'état de la protection sociale en Afrique, établi conjointement avec le PNUD. La collaboration avec le PNUD et d'autres partenaires a renforcé les liens de CEA avec les instituts de recherche et sa contribution a été saluée par des experts internationaux.

D. Appui aux programmes

Réalisation escomptée 1 : Fourniture d'un appui administratif et financier efficient et efficace à la Commission et à ses bureaux sous-régionaux par l'entremise des ressources humaines, de la gestion financière, des services centraux d'appui et de la mise en service d'Umoja

Résultats obtenus

88. Au cours de la période considérée, la CEA a rationalisé davantage ses opérations administratives et financières en maximisant les atouts d'Umoja, notamment plus d'efficacité et de rapidité opérationnelles, une meilleure responsabilisation, une plus grande transparence, de meilleurs contrôles internes et moins de tâches manuelles. La formation et les programmes de perfectionnement ont permis d'améliorer les qualifications et les compétences des fonctionnaires, leur donnant ainsi les moyens d'exécuter efficacement le mandat de l'organisation et d'avancer dans leur carrière.

89. Par ailleurs, la CEA a obtenu une note sans réserve pour son rapport d'audit, ayant respecté les Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), voûte de son processus de transformation. S'agissant de l'utilisation du Centre de conférences, la Commission a augmenté son taux d'occupation moyen, passant de 84 % pour l'exercice biennal précédent à 89 % en 2017. Elle a également achevé la phase de conception des principaux travaux de rénovation et de conservation des œuvres d'art relevant du projet relatif à la Maison de l'Afrique (African Hall).

Difficultés particulières

90. Les pays de la région sont confrontés à d'importants problèmes politiques, sociaux et économiques, en plus des risques environnementaux, qui, dans certains cas, ont provoqué des troubles. Les États membres ont demandé que soient adoptées immédiatement des solutions concrètes en vue de l'élaboration d'une stratégie de développement qui améliore la gouvernance, encourage les changements structurels, réduise les pressions sociales et favorise la viabilité environnementale.

91. Les États membres ont d'autant plus de mal à comprendre les nouveaux enjeux continentaux et mondiaux et à y répondre que les données sont lacunaires du fait de faibles systèmes statistiques nationaux et du manque d'intérêt dont souffre la collecte des statistiques requises pour éclairer les décideurs et assurer un suivi effectif des progrès réalisés au titre des plans nationaux de développement et autres cadres de développement internationaux et régionaux.

92. Un autre défi majeur est l'insuffisance et le caractère aléatoire des ressources financières extrabudgétaires destinées à la CEA, conjugués aux demandes croissantes de services d'appui en matière de politiques et de renforcement des capacités émanant des États membres et des institutions régionales et sous-régionales. Cette situation est aggravée par la faiblesse des capacités des institutions de mise en œuvre régionales et nationales. S'agissant de l'IDEP, même si certains États membres ont intégralement réglé leurs arriérés, il faudrait que tous les États membres s'acquittent de leurs contributions, ce qui demeure une gageure.

93. Pour faire face aux défis susmentionnés, la CEA a pris les mesures suivantes : premièrement, tirer parti des partenariats avec d'autres institutions, telles que les universités, pour renforcer les capacités des États membres en matière d'analyse et d'application des politiques ; deuxièmement, participer de manière active à l'évaluation des politiques publiques et faciliter la disponibilité de données et statistiques fiables, régulières et ventilées ; et troisièmement, mettre en place une stratégie de mobilisation des ressources rigoureuse ainsi qu'un plan de déploiement.

III. Mise à jour provenant des organes subsidiaires de la Commission, y compris des comités intergouvernementaux d'experts des bureaux sous-régionaux

94. Au cours de la période considérée, le secrétariat a préparé des réunions des divers organes subsidiaires de la Commission et en a assuré le service. Parmi ces réunions figurent la deuxième session du Comité du genre et du développement social, la dixième session du Comité de la coopération et de l'intégration régionales et les réunions annuelles du Comité intergouvernemental d'experts des cinq bureaux sous-régionaux.

95. Les rapports de la deuxième session du Comité du genre et du développement social et de la dixième session du Comité de la coopération et de l'intégration régionales font l'objet des documents E/ECA/CRCI/10/9 et E/ECA/CGSD/2/9, respectivement. Les rapports des réunions annuelles du Comité intergouvernemental d'experts des cinq bureaux sous-régionaux sont énumérées ci-après et dans les documents suivants (voir annexe XX) :

- a) Pour l'Afrique centrale, le document ECA/SRO/CA/ICE/33/17 ;
- b) Pour l'Afrique de l'Est, le document CEA-EA/ICE/21 ;
- c) Pour l'Afrique du Nord, le document ECA/SRO-NA/ICE/32/6 ;
- d) Pour l'Afrique australe, le document ECA/SA/ICE.XXII/2017/9 ;
- e) Pour l'Afrique de l'Ouest, le document ECA/WA/ICE/20/01d.

96. Ces rapports présentent un résumé des principales questions examinées, des résultats des réunions et des questions qui ont été portées à l'attention de la Commission pour information ou suite à donner.

IV. Rapport de la Conférence des ministres sur les travaux de sa cinquante et unième session

A. Ouverture de la réunion [point 1 de l'ordre du jour]

1. Participation

97. Les représentants des États membres ci-après ont participé à la réunion : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Swaziland, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

98. Les communautés économiques régionales ci-après étaient représentées : Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA).

99. Les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies ci-après étaient également représentés : Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, Banque mondiale, Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), Bureau des Nations Unies à l'Union africaine, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Fonds monétaire international (FMI), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), Organisation internationale pour les migrations (OIM), Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation maritime internationale (OMI), Organisation mondiale de la Santé (OMS), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Programme alimentaire mondial (PAM), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies sur les établissements humains (ONU-Habitat), Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC) et Union internationale des télécommunications (UIT).

100. Les observateurs des États Membres de l'Organisation des Nations Unies ci-après ont participé à la réunion : Cuba, Émirats arabes unis, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, Hongrie, Irlande, Pays-Bas et Qatar.

101. Les représentants des organisations intergouvernementales et régionales suivantes étaient également présents : Banque africaine de développement (BAD), Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), Commission de l'Union africaine (CUA), Ligue des États arabes (LEA) et Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

102. Les observateurs des organisations ci-après ont également participé à la réunion : African Center for Economic Transformation, African Humanitarian Action, Africa Policy Research Institute Limited (APRIL), Agence éthiopienne de transformation agricole, Agence norvégienne de coopération pour le développement, AMC Overseas FZE, Conseil international des agences volontaires (ICVA), Ethics and Anti-Corruption Commission, Crisis Action, Ethiogreen Production and Industry PLC, Ethiopian Teachers Association, Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, Forum sur l'administration fiscale africaine (African Tax Administration Forum, ATAF), Geneva Global Inc., German Society for International Cooperation, Igbinedion University, Jigjiga University, Mams (BHM Ventures), Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), Mercy Corps, Mutuelle panafricaine de gestion des risques (African Risk Capacity, ARC), National Planning Commission, National Youth Council, One Campaign, Agriculture Knowledge, Learning, Documentation and Policy (AKLDP) (projet USAID/Tufts University), RAND Corporation, Rail Road Association, Rail Working Group, SDG Centre for Africa, Seychelles Institute of Teacher Education, Solidarité Femmes Afrique, Université d'Addis-Abeba, Université de Dschang, Université de Yaoundé et University of Sheffield et University of South Africa.

2. Allocutions d'ouverture

103. La séance d'ouverture a été animée par le Président-Directeur général de Mark Eddo Media, M. Mark Eddo. Des allocutions d'ouverture ont été prononcées par le Champion de la Zone de libre-échange continentale africaine et Président de la République du Niger, M. Mahamadou Issoufou, le Ministre de l'économie, des finances et du plan de la République du Sénégal, M. Amadou Bâ, la Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique, M^{me} Vera Songwe, le Vice-Président de la Commission de l'Union africaine, M. Thomas Kwesi Quartey, le Gouverneur de la Banque centrale d'Irlande, M. Philip Lane et le Premier Ministre de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, M. Abiy Ahmed.

104. Dans son allocution prononcée par vidéo, M. Issoufou, a rappelé qu'une deuxième phase de négociations sur la Zone de libre-échange continentale africaine avait commencé et qu'elle devait conduire à l'adoption d'instruments juridiques sur les droits de propriété intellectuelle, l'investissement et la politique de concurrence. Il a insisté sur le fait qu'il fallait centrer les efforts sur les activités de sensibilisation en direction des citoyens, des dirigeants politiques et des administrateurs publics, afin que ceux-ci comprennent mieux les avantages d'une zone de libre-échange continentale. L'orateur a souligné que la mise en application intégrale de la Zone de libre-échange continentale africaine et de la libre circulation des biens et des services pouvait créer un environnement favorable à l'emploi et à la diversification économique et serait très bénéfique pour les États membres, les citoyens, les entreprises et les marchés financiers africains.

105. M. Bâ s'exprimant en sa qualité de Président du Bureau sortant, a mis en évidence le rôle important joué par la Commission économique pour l'Afrique et par d'autres partenaires, s'agissant d'appuyer les États membres africains dans les négociations relatives à la création de la Zone de libre-échange continentale africaine et dans le développement des capacités, le renforcement de l'intégration économique et l'adaptation des plans nationaux de développement aux cadres du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Il a souligné que, sans diversification ou transformation structurelle des économies des États membres, la croissance en Afrique demeurerait fragile. Les ministres des finances, de la planification et du développement économique avaient un rôle essentiel à jouer dans la concrétisation de la promesse de la Zone de libre-échange continentale africaine, en améliorant de façon constante la mobilisation

des ressources intérieures, en renforçant tant l'efficacité des dépenses publiques que la lutte contre la corruption et les flux financiers illicites, afin de dégager la marge budgétaire nécessaire pour financer le Programme 2030 et l'Agenda 2063.

106. M^{me} Songwe a souligné la nécessité d'établir un type nouveau de panafricanisme qui serait de nature économique et qui placerait l'Afrique sur un pied d'égalité avec le reste du monde, et de faire en sorte que, conformément au Programme 2030, personne ne soit laissé pour compte, tout en veillant à ce que les gains soient équitablement partagés. Les efforts de lutte contre la corruption devaient aboutir si l'on voulait promouvoir un développement économique mondial. La Secrétaire exécutive a estimé qu'il fallait disposer d'un secteur des services solide et soutenu par la croissance du secteur manufacturier. La CEA restructurait son programme de travail de façon à se focaliser sur la gouvernance, à introduire l'économie du secteur privé et à promouvoir cinq axes stratégiques, à savoir réorienter le personnel et son travail, maintenir les activités macroéconomiques et assurer la résilience, promouvoir des infrastructures novatrices pour le financement et accorder une attention particulière aux questions transfrontières comme celles du Sahel, ainsi que renforcer la position de la Commission sur la scène mondiale.

107. M. Kwesi Quartey a déclaré que le lancement et la signature en mars 2018 de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine pourraient aider l'Afrique dans ses efforts pour mettre en œuvre le Programme 2030 et l'Agenda 2063. Il a indiqué que, certes, le commerce intra-africain changerait la donne, mais pour autant, l'Afrique devait produire. Le continent devait à cet effet s'industrialiser et apporter de la valeur ajoutée à ses secteurs agricole, minier et manufacturier. En outre, les pays africains devaient éduquer leurs populations et investir dans la science et la technologie pour réaliser les gains considérables promis par la Zone de libre-échange continentale africaine. L'intégration africaine permettrait d'accroître les dépenses de consommation et favoriserait la transformation structurelle.

108. M. Lane a souligné que le libre-échange à lui seul ne suffisait pas pour promouvoir le développement économique, mais qu'il devait s'accompagner d'institutions solides et de politiques financières et commerciales complémentaires. Dans ce contexte, le maintien de la stabilité macroéconomique pour la croissance et l'investissement était essentiel pour tous les pays. Au nombre des conditions essentielles pour promouvoir le commerce et le développement figuraient une politique industrielle solide devant étayer la transformation des économies, une politique budgétaire et une marge de manœuvre financière, la formation et le perfectionnement permettant aux pays de passer à une économie numérique et des financements innovants, notamment le financement du commerce et le financement de la dette. L'orateur a appelé l'attention sur la nécessité de gérer les risques associés au financement de la dette et au financement étranger en général. Le libre-échange devait être étayé par la stabilité macroéconomique, le développement des infrastructures, une bonne politique intérieure et des institutions solides afin de libérer le potentiel du commerce et de la croissance entre les pays.

109. M. Ahmed a souligné les progrès récemment réalisés dans l'intégration économique, s'agissant notamment du processus de réforme de l'Union africaine et du marché unique du transport aérien africain. Il a affirmé que la signature de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine était un autre succès à cet égard, tout en rappelant aux participants que le commerce n'était pas une fin en soi, mais qu'il devait plutôt être un outil de promotion du bien-être des Africains, notamment les femmes et les jeunes. La Zone de libre-échange continentale africaine accroîtrait les possibilités d'investissement, ce qui rendait essentielle sa mise en œuvre rapide.

B. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail [point 2 de l'ordre du jour]

110. Les pays suivants ont été élus à l'unanimité pour constituer le nouveau Bureau :

Président : Soudan (Afrique du Nord)

Premier Vice-Président : Guinée équatoriale (Afrique centrale)

Deuxième Vice-Président : Éthiopie (Afrique de l'Est)

Troisième Vice-Président : Lesotho (Afrique australe)

Rapporteur : Sénégal (Afrique de l'Ouest)

111. Le Président nouvellement élu, M. Magdi Hassan Yasseen, Ministre d'État chargé des finances de la République du Soudan, a présenté le thème de la session de la Conférence des ministres. L'ordre du jour a été adopté comme suit :

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
3. Débat d'orientation ministériel de haut niveau sur le thème de la cinquante et unième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique : « La Zone de libre-échange continentale africaine : créer une marge d'action budgétaire en faveur de l'emploi et de la diversification économique ».
4. Tables rondes de haut niveau :
 - a) Table ronde 1 : Zone de libre-échange continentale africaine : Transformer l'Afrique ;
 - b) Table ronde 2 : Zone de libre-échange continentale africaine : marge d'action budgétaire et viabilité financière pour l'Afrique ;
 - c) Table ronde 3 : Le secteur privé et la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine.
5. Présentation du cadre stratégique révisé pour 2018-2019.
6. Examen des recommandations et adoption des projets de résolution.
7. Examen et adoption du projet de déclaration ministérielle.
8. Questions diverses.
9. Clôture de la session.

C. Dialogue ministériel de haut niveau sur le thème de la cinquante et unième session : « La Zone de libre-échange continentale africaine : créer une marge d'action budgétaire en faveur de l'emploi et de la diversification économique » [point 3 de l'ordre du jour]

112. La Secrétaire exécutive a présidé le dialogue de haut niveau. L'orateur principal était M. Eswar Prasad, professeur à l'Université Cornell et maître de recherche à la Brookings Institution. Les intervenants étaient le Ministre des

finances du Ghana, M. Ken Ofori-Atta, le Gouverneur de la Banque centrale d'Irlande, M. Philip Lane, la Secrétaire d'État au budget de l'Angola, M^{me} Aia-Eza Nacilla Gomes da Silva, et le Commissaire chargé du commerce et de l'industrie de l'Union africaine, M. Albert Muchanga.

113. M. Prasad a mis l'accent sur le rôle des politiques budgétaires et celles portant sur les structures dans l'expansion du commerce régional. La réussite de la Zone de libre-échange continentale africaine exigeait un cadre d'appui adéquat, l'harmonisation des régimes commerciaux, l'élimination des barrières commerciales, une plus grande intégration financière, la mobilité de la main d'œuvre et des capitaux, l'uniformité des règlements relatifs aux comptes courants et aux comptes de capital, l'intégration et l'efficacité des systèmes de paiement et de règlement régionaux et la stabilité macroéconomique. Bien qu'une union monétaire puisse avoir des effets positifs sur le commerce et l'investissement, elle comportait aussi des coûts potentiels, dont les contraintes pesant sur les politiques budgétaires anticycliques. Comme cela avait été le cas en Inde, la transformation structurelle de l'Afrique impliquerait probablement de passer directement d'une économie reposant sur l'agriculture à une économie tirée par les services, en sautant l'étape traditionnelle de l'expansion industrielle, ce qui requerrait une infrastructure de qualité et des marchés du travail flexibles, qui faisaient défaut en Afrique.

114. M. Ofori-Atta a souligné l'importance que revêtait la Zone de libre-échange continentale africaine pour le développement de l'Afrique par la promotion de l'intégration industrielle et une plus grande valeur ajoutée aux produits africains, ce qui permettrait aux Africains d'être des décideurs de prix et ne plus être des personnes auxquelles les prix étaient imposés. Le fait que l'Afrique allait compter 25 % de la population mondiale d'ici à 2050, les femmes jouant un rôle de plus en plus important dans le développement économique, exigeait une bonne gouvernance, qui soit au service de la croissance et du développement durable. Il était important que les pays africains œuvrent ensemble à la promotion de la prospérité pour tous et à la réduction du besoin de l'aide au développement. Les ministres des finances de tout le continent devraient constituer un groupe essentiel dans les efforts tendant à hâter l'entrée en vigueur et l'application de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine.

115. M. Lane a noté que l'ouverture des marchés par le libre-échange offrait plus d'avantages aux petits pays et accroissait l'accès des petites entreprises exportatrices aux devises étrangères. Les grands pays devaient jouer un rôle moteur dans le libre-échange. Pour que tous les pays tirent avantage de la Zone, des politiques additionnelles et une coordination plus poussée étaient nécessaires dans la gestion macroéconomique et la politique budgétaire, l'harmonisation réglementaire, l'adoption de normes industrielles communes, la mise en place de régimes de change, la gestion des risques de change, la création de systèmes transfrontières de paiement et la coopération entre banques centrales. La plateforme d'exportation qu'offrait le libre-échange pourrait favoriser une reprise des économies et la fin de la crise, ce qui permettrait d'accéder à davantage de devises étrangères et de réduire les effets de la récession. Pour optimiser les avantages du libre-échange, il était essentiel que les pays diversifient leurs exportations. Le secteur du tourisme en Afrique recelait un grand potentiel qui pourrait être exploité grâce au libre-échange. Bien que le libre-échange et l'ouverture aient créé quelques vulnérabilités, les pays pouvaient renforcer leur résilience grâce à la diversification et au renforcement de leurs secteurs des services.

116. M^{me} Gomes da Silva a indiqué que le Gouvernement angolais était fermement résolu à engager de profondes réformes pour ouvrir l'économie angolaise et la préparer à la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine. Il était impératif que le pays rompe avec sa dépendance

à l'égard du pétrole, en optant pour la diversification économique, d'abord par la mobilisation du potentiel offert par les zones de libre-échange de sa sous-région et ensuite par une expansion grâce à la Zone de libre-échange continentale africaine. Cela nécessiterait l'harmonisation et l'évolution des politiques, la mise en place d'institutions et de procédures, notamment des réformes pour créer un système financier solide.

117. M. Muchanga a mis en exergue les défis à relever pour pouvoir mettre en œuvre la Zone de libre-échange continentale africaine et passer aux étapes suivantes du processus. Il était essentiel qu'il y ait un changement de mentalité chez les Africains, qui ne croyaient pas que la Zone de libre-échange continentale africaine pourrait apporter des bienfaits, et de veiller à ce que les États membres ratifient l'Accord au cours des 9 à 12 prochains mois. L'orateur a félicité le Ghana et le Kenya d'avoir ratifié l'Accord et a relevé que le Niger et Rwanda en étaient à un stade avancé du processus de ratification. La Commission de l'Union africaine travaillait avec tous les 11 pays qui n'avaient pas signé l'Accord pour qu'ils le fassent dès que possible. La Commission apportait aussi son appui à la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine en ce qui concernait la suppression des barrières commerciales, l'harmonisation des systèmes de paiement, la création d'un marché unique du transport aérien africain et l'organisation de foires commerciales intra-africaines.

118. Dans ses observations finales, la Secrétaire exécutive de la CEA a félicité l'orateur principal et les intervenants d'avoir mis en lumière les questions essentielles qui pourraient faire obstacle à la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine et d'avoir partagé des enseignements tirés de leur expérience.

D. Tables rondes de haut niveau [point 4 de l'ordre du jour]

1. Table ronde 1 : La Zone de libre-échange continentale africaine : transformer l'Afrique

119. La table ronde était présidée par le Ministre des finances du Sénégal, Amadou Bâ. L'orateur principal était le Vice-Président et Trésorier de la Société financière internationale (SFI), Jindong Hua. Le groupe était composé du Ministre éthiopien des finances, Abraham Tekeste, du Secrétaire général du Marché commun de l'Afrique orientale et australe, Sindiso Ngwenya, et de la Directrice exécutive d'ONU-Habitat, Maimunah Mohd Sharif.

120. Ouvrant le débat, M. Bâ a déclaré que la Zone de libre-échange continentale africaine couvrirait un marché de 300 milliards de dollars et que sa réalisation complète nécessiterait des investissements ciblés pour faciliter la circulation des personnes et des biens. Il serait important de soutenir les petites économies et les pays les moins avancés, et de répondre aux besoins des plus vulnérables.

a) Présentations

121. M. Hua a axé sa présentation sur l'exploitation des marchés de capitaux locaux pour le développement. Les pays africains avaient besoin de développer des marchés de capitaux nationaux et régionaux dynamiques, profonds, liquides et importants pour mobiliser l'épargne. Ces marchés comprenaient des marchés d'actions, des marchés obligataires, des produits dérivés et des matières premières. Outre l'Afrique du Sud, dont les marchés des capitaux étaient déjà solides, l'Afrique avait besoin de bâtir ses marchés des capitaux. Pour que les marchés soient transparents, il était essentiel de renforcer les capacités. En particulier, les marchés de capitaux en monnaie locale étaient une nécessité.

122. M. Tekeste a appelé l'attention sur le rythme de la transformation économique structurelle, à la suite de la signature de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, notamment la nécessité de renforcer les capacités productives et de diversifier les économies. Cette transformation nécessitait des mises à niveau technologiques et l'amélioration des compétences. Des engagements politiques et à long terme étaient donc nécessaires, de même qu'un environnement macroéconomique stable. L'orateur a ajouté qu'une politique stable et un cadre juridique étaient essentiels pour soutenir le développement d'un secteur privé dynamique, incluant à la fois les petites et les grandes entreprises. Il fallait aussi investir dans les gens pour qu'ils aient les compétences nécessaires pour soutenir l'industrialisation.

123. M^{me} Mohd Sharif a rappelé l'importance de la Zone de libre-échange continentale africaine pour stimuler l'emploi, améliorer la compétitivité des produits industriels africains et accroître le taux de diversification des économies africaines. Elle a souligné l'importance des investissements dans l'infrastructure et les services urbains nécessaires pour stimuler les capacités productives des économies africaines et l'industrialisation. L'urbanisation et la planification et les politiques de développement intégré étaient essentielles pour une croissance économique soutenue et un développement social rapide.

124. M. Ngwenya a noté que le débat actuel sur la Zone de libre-échange continentale africaine rappelait des discussions similaires, qui avaient conduit à la création de l'Organisation de l'unité africaine et à l'adoption du Traité d'Abuja, entre autres. L'Afrique était un continent en transition en termes de développement politique, institutionnel et économique. Il lui fallait déterminer si elle disposait d'un ensemble d'institutions adaptées à leurs objectifs et capables de s'acquitter de leurs mandats respectifs. L'orateur a déclaré que le système de gouvernance économique sur le continent n'était pas propice à la transformation structurelle, étant donné qu'il nécessitait un transfert de ressources des secteurs à faible productivité vers les secteurs à productivité élevée dans le même temps. Il n'y avait pas suffisamment de profondeur pour que les marchés financiers puissent fonctionner efficacement.

b) Débats

125. Les participants ont noté que le statu quo ne pourrait pas être une option si l'on voulait que l'Afrique fasse une différence avec la Zone de libre-échange continentale africaine. Des décisions audacieuses et de la diligence étaient nécessaires. D'autre part, les désavantages possibles de la Zone de libre-échange continentale africaine pourraient faire que les pays qui n'avaient pas encore signé l'Accord hésitent à le faire.

126. Les participants sont convenus que l'un des principaux problèmes de développement en Afrique était le manque de ressources, notamment la faible mobilisation de l'épargne. Le développement des marchés des capitaux et l'intégration régionale étaient en effet importants. Le renforcement des capacités était essentiel à la mise en œuvre effective de la Zone de libre-échange continentale africaine. Par conséquent, il était nécessaire de vérifier les

capacités techniques et institutionnelles de mise en œuvre. En outre, un développement dirigé par le gouvernement était nécessaire, de même qu'une planification coordonnée et intégrée et la prise en compte de l'empreinte écologique.

127. La dette de l'Afrique subsaharienne était préoccupante. La dynamique avait changé parce que la dette intérieure cyclique était un nouveau défi. La profondeur du secteur financier avait déterminé la capacité de financer des projets à partir de l'épargne intérieure.

128. Il a été noté que même les petits pays pouvaient réussir à développer des marchés de capitaux dynamiques puisque le cadre réglementaire et l'état de droit étaient plus importants pour attirer des acteurs nationaux et internationaux. Les gouvernements devaient jouer un rôle central à cet égard.

129. Les participants ont souligné que la question de la sécurité était importante pour la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine. Il a également été noté qu'il y avait une fragmentation accrue en raison de conflits, ce qui pouvait entraver le commerce et l'intégration régionale.

c) *Recommandations*

130. À l'issue des débats, les recommandations suivantes ont été formulées :

a) Les pays africains devraient veiller à la mise en œuvre rapide et efficace de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. Il est nécessaire de mobiliser et d'allouer des ressources adéquates pour soutenir la transformation structurelle. Des engagements à long terme, étayés par un leadership politique, le développement de l'enseignement et des champions du secteur privé, sont donc nécessaires ;

b) Les États membres devraient poursuivre et renforcer les capacités de développement des marchés de capitaux nationaux et régionaux en tant que stratégie importante pour mobiliser les ressources nationales afin de stimuler le libre-échange et de financer le développement. À cet égard, les pays pourraient tirer parti des possibilités de renforcement des capacités offertes par la SFI pour développer les marchés des capitaux ;

c) Il faudrait tirer des enseignements de l'expérience des communautés économiques régionales, qui avaient progressé dans la définition des règles d'origine et la facilitation du commerce, entre autres ;

d) Les États membres devraient renforcer les systèmes de gouvernance et les arrangements institutionnels afin de promouvoir la transformation structurelle et la diversification, ainsi que la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

e) Les États membres devraient recenser et développer des politiques et stratégies complémentaires efficaces pour soutenir la réalisation des objectifs de la Zone de libre-échange continentale africaine. Des politiques macroéconomiques fortes étaient donc essentielles. Les politiques dans des domaines clés tels que la sécurité, l'industrialisation, le développement urbain et le développement des infrastructures étaient également essentielles pour la réalisation des objectifs ;

f) Les pays devraient accroître les investissements visant à améliorer les infrastructures nationales et régionales existantes afin de remédier aux engorgements du commerce intra-africain et d'atteindre les objectifs de la Zone de libre-échange continentale africaine.

2. Table ronde 2 : Zone de libre-échange continentale africaine : marge d'action budgétaire et viabilité financière pour l'Afrique

131. Le débat de la deuxième table ronde avait pour modérateur M. Eddo, qui a fait observer que, même après la création de la Zone de libre-échange continentale africaine, il y aurait encore besoin de diversifier l'économie, de consolider l'infrastructure et d'allouer une marge d'action budgétaire optimale à l'investissement public et privé. En particulier, la multiplicité des monnaies en Afrique constituait l'un des facteurs qui entravaient le commerce sur le continent.

132. Le principal exposé a été présenté par le Haut-Représentant de la Commission de l'Union africaine auprès du Fonds pour la paix et ancien Président de la Banque africaine de développement, M. Donald Kaberuka, suivi d'exposés de la Ministre de la planification du Niger, M^{me} Aïchatou Boulana Kane, du Ministre de l'économie et des finances du Maroc, M. Mohamed Boussaïd, du Secrétaire exécutif de la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, M. Emmanuel Nnadozie, et de M. Herakles Polemarchikis, professeur à l'Université de Warwick et ancien conseiller économique auprès du Ministre grec des finances.

a) Présentations

133. M. Kaberuka a exhorté les participants à veiller à ce que les recommandations issues de la réunion soient appliquées. Au-delà de la réduction des tarifs, il était nécessaire d'apaiser les craintes au sujet de la perte de recettes et d'emplois qu'entraînerait la Zone de libre-échange continentale africaine. En ce qui concernait les répercussions sur les communautés économiques régionales, M. Kaberuka a fait observer que les règles des communautés économiques régionales prévaudraient au cas où elles seraient en conflit avec celles de la Zone de libre-échange continentale africaine. Il a invoqué l'expérience du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), où les droits de douane avaient été réduits sans incidence négative sur les recettes. La création de la Zone de libre-échange continentale africaine était un processus graduel qui portait non seulement sur les marchandises, mais aussi sur les services, tels que le financement du commerce et l'assurance. Il a engagé les États membres à solliciter l'aide de la CEA pour élaborer des stratégies d'accès aux marchés de capitaux. Il a également invité les États membres à envisager de lier la Zone de libre-échange continentale africaine aux réformes de l'Union africaine, qui avaient pour but de trouver une solution au problème de la dépendance excessive envers le financement venant de donateurs étrangers et d'un petit nombre d'États membres, ce qui limitait l'aptitude de l'organisation à s'acquitter de son mandat.

134. M^{me} Kane a souligné l'importance du rôle de la CEA dans les négociations relatives à la Zone de libre-échange continentale africaine. Par exemple, la CEA aidait le Niger à formuler une stratégie industrielle afin d'ajouter de la valeur à ses produits et à intégrer l'Agenda 2063 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 à son prochain plan quinquennal de développement.

135. M. Boussaïd a attiré l'attention sur des avantages de la Zone de libre-échange continentale africaine tels que l'accroissement des exportations et des recettes d'exportation et la réduction de la dépendance à l'égard des monnaies extérieures, ce qui contribuait à protéger les pays africains des chocs des taux de change. Il a souligné que ce serait peu judicieux de se concentrer sur les pertes découlant de la Zone de libre-échange continentale africaine. Les pays africains auraient besoin d'associer le secteur privé à leurs efforts et de

maintenir un équilibre macroéconomique pour assurer la réussite de la Zone de libre-échange continentale africaine.

136. M. Nnandozie a mis l'accent sur l'importance de la marge d'action budgétaire et de la viabilité financière. Une relation de réciprocité existait entre la mobilisation des ressources nationales et la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine ; en effet, une meilleure mobilisation des recettes fournirait des ressources pour l'application de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, qui, à son tour, promouvrait une mobilisation durable des ressources. Cela aiderait à créer une base budgétaire viable et favoriserait la diversification économique et l'industrialisation.

137. M. Polemarchikis a partagé des idées découlant de l'expérience grecque, en plaidant contre l'adoption de mesures d'austérité dans un contexte de crise de la dette. Dans un tel contexte, ni l'austérité ni la déréglementation n'était appropriée, car l'une et l'autre pourraient creuser davantage les inégalités et aboutiraient à l'exclusion d'une grande partie de la population. Il a recommandé aux pays africains de placer la question des inégalités dans le programme des discussions concernant la Zone de libre-échange continentale africaine.

b) Débats

138. En réponse à une question sur la manière dont la Zone de libre-échange continentale africaine pourrait aisément coexister avec d'autres arrangements commerciaux, M. Boussaïd a fait remarquer que pareille coexistence encouragerait la signature d'accords bilatéraux et multilatéraux avec d'autres blocs commerciaux.

139. En réponse à une question concernant les réformes financières qui ne seraient pas nuisibles à la croissance, M. Kaberuka a relevé que ce n'était pas l'encours de la dette, mais la rapidité de l'accumulation de la dette qui devrait être une source de préoccupation. Les États devraient envisager la mise en place de bureaux indépendants de gestion de la dette et faire preuve de prudence à l'égard d'une dépendance excessive à l'égard de la dette intérieure, car cela tendait à écarter les emprunts du secteur privé, à provoquer une hausse des taux d'intérêt et à détruire des emplois.

c) Recommandations

140. À la lumière des débats, les recommandations suivantes ont été formulées :

a) Les États membres devraient lier la Zone de libre-échange continentale africaine aux réformes de l'Union africaine ;

b) Les États membres devraient régler leurs arriérés de contributions à l'Union africaine et soutenir sa nouvelle formule de financement pour que l'Union puisse s'acquitter de son mandat ;

c) Les États membres doivent se concentrer sur la croissance de leur économie et la réduction de la dépendance à l'égard de l'aide étrangère, mettre l'accent sur la bonne gestion des produits de base et des produits complexes et compter davantage sur la mobilisation des ressources nationales ;

d) Les États membres devraient solliciter l'appui technique de la CEA pour élaborer leurs stratégies et réformes en vue de la ratification de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

e) Les États membres devraient consacrer du temps et des ressources à la mise en place des réformes nécessaires pour assurer le succès et la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

f) Les États membres devraient activement associer le secteur privé à la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

g) Les États membres devraient mobiliser des ressources, améliorer l'administration fiscale et lutter contre les flux financiers illicites ;

h) Les États membres ne devraient pas être dissuadés d'accéder au financement de la dette par le biais des marchés financiers, mais plutôt encouragés à faire cela d'une manière intelligente qui leur permette de ne pas tomber dans le piège de la dette et à orienter ces financements vers des investissements productifs susceptibles d'attirer des investissements supplémentaires ;

i) Les États membres devraient veiller à ce que les inégalités soient abordées dans les discussions sur la Zone de libre-échange continentale africaine ;

j) Les États membres devraient assurer la transparence sur la dette, une bonne gouvernance de la dette et se doter de capacités suffisantes de gestion de la dette, en confiant de préférence cette dernière question à un organe indépendant.

3. Table ronde 3 : Le secteur privé et la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine

141. La troisième table ronde a été présidée par le Ministre de l'économie et des finances de Mauritanie, M. Moctar Ould Djay. Les débats ont été dirigés par le Président du Groupe de travail ferroviaire, M. Howard Rosen, et le Groupe de discussion était composé de l'économiste en chef de la Banque africaine d'import-export, M. Hippolyte Fofack, de l'Ambassadrice du Rwanda, M^{me} Hope Tumukunde Gasatura, du Président-Directeur général de la Banque de commerce et de développement, M. Admassu Tadesse et de la Secrétaire générale adjointe de l'ONU et Conseillère spéciale pour l'Afrique, M^{me} Bience Philomena Gawanas.

a) Présentations

142. M. Rosen a souligné que des réseaux de distribution efficaces étaient importants pour le succès de la Zone de libre-échange continentale africaine. Il convenait d'investir dans les infrastructures ferroviaires, notamment le matériel roulant, et d'encourager le secteur privé à investir dans les chemins de fer, qui avaient généralement un coût unitaire inférieur à celui des routes. Pour encourager de tels investissements, les opérations devraient être normalisées, conformément au Protocole à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (Protocole de Luxembourg), qui visait à établir des règles concernant le matériel roulant ferroviaire, opposables aux créanciers, aux bailleurs et aux fournisseurs d'équipements.

143. M. Fofack a souligné la nécessité pour l'Afrique de développer ses infrastructures. Appuyer le développement du secteur privé conduirait à un accroissement des exportations, augmentant ainsi les recettes et les réserves extérieures des pays, élargirait la marge de manœuvre budgétaire et favoriserait le développement et l'investissement dans les infrastructures. Le développement de parcs industriels et de chaînes de valeur dynamiques était nécessaire. La Zone de libre-échange continentale africaine offrirait au secteur privé des chances de participer aux échanges commerciaux à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique.

144. M. Tadesse a mis l'accent sur la nécessité pour les gouvernements de prendre des mesures qui resserrent les liens entre les activités des grandes entreprises étrangères et celles des opérateurs nationaux. Les politiques d'achat des grandes entreprises devraient viser à développer les communautés locales et les entreprises locales. Les inscriptions doubles ou multiples de sociétés

étrangères pouvaient être utilisées pour promouvoir l'appropriation par les populations locales sans créer des complications pour les entreprises étrangères. Ces dernières devraient mettre en place des programmes de formation destinés aux employés locaux et créer des liens en amont et en aval avec les opérateurs locaux dans le cadre des chaînes de valeur régionales. Les questions institutionnelles, notamment l'accès au financement, devaient être traitées. La diaspora africaine devrait être mobilisée en tant que source de compétences et de capitaux.

145. M^{me} Gasatura a insisté sur le fait que la participation du secteur privé dans les négociations était d'une importance primordiale et nécessaire à la mise en œuvre effective de la Zone de libre-échange continentale africaine. Il était essentiel qu'en vue de la ratification tant de l'Accord portant création de la Zone que de ses deux protocoles, les gouvernements veillent à ce que le secteur privé ait une compréhension globale de l'initiative. Citant l'exemple du Rwanda, l'intervenante a fait noter qu'une équipe de négociation y avait été mise en place pour mieux sensibiliser les secteurs public et privé à la Zone de libre-échange continentale africaine et à sa pertinence.

146. M^{me} Gawanas a souligné que l'accent devait être déplacé vers les principaux bénéficiaires de la Zone de libre-échange continentale africaine, c'est-à-dire les secteurs les plus vulnérables et marginalisés de la population. En ce qui concerne le secteur privé, s'il était acquis que les grandes entreprises devraient être associées aux débats sur la Zone de libre-échange continentale africaine, il était plus difficile d'écouter le secteur informel ou les petits exploitants agricoles, qui demandaient une plus grande attention. Les gouvernements devaient donc mettre au point des dispositifs adaptés pour apporter un appui concret au secteur privé dans toute sa diversité. Les débats devaient également se poursuivre à propos de l'accès des opérateurs du secteur informel au financement, à l'information et à la réglementation concernant la Zone de libre-échange continentale africaine, pour éviter que ces opérateurs ne soient écrasés par des marchés plus importants. Ces efforts devaient aussi viser à encourager l'esprit d'entreprise, en particulier chez les jeunes. M^{me} Gawanas a indiqué qu'il fallait disposer d'une direction forte et d'une gouvernance solide des ressources naturelles, ce qui pourrait passer par des dialogues intersectoriels entre les ministères africains.

b) Débats

147. Les participants ont exprimé leur appui au Protocole Luxembourg en tant que moyen permettant de remédier au manque de financement du matériel roulant ferroviaire. En outre, ils ont souligné qu'il fallait, en mettant en place la Zone de libre-échange continentale africaine, se pencher spécialement sur le sort des populations vulnérables et celui des opérateurs du secteur informel, notamment les femmes exerçant le commerce transfrontière informel.

148. Les participants ont également souligné la nécessité d'accroître et de renforcer les capacités du secteur privé pour lui permettre d'investir dans la réalisation des potentialités de la Zone de libre-échange continentale africaine et de tirer parti de ces potentialités. Le secteur privé africain devait être soutenu afin qu'il puisse rivaliser avec les grandes entreprises étrangères grâce aux possibilités qu'offrirait la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine.

149. Les banques centrales pourraient mettre l'accent non seulement sur le volet stabilité de la politique macroéconomique, mais aussi sur les aspects relatifs au développement, tels que l'élargissement de l'accès au crédit en faveur des petites entreprises et aux lignes de crédit pour les grandes banques africaines qui avaient financé le développement tant des petites et moyennes entreprises en Afrique que des jeunes pousses. L'attention a également été

appelée sur la nécessité de mettre en place des partenariats public-privé pour le développement des infrastructures nationales.

c) *Recommandations*

a) Les États membres devraient signer le Protocole de Luxembourg, le ratifier et, s'il y a lieu, adopter des lois pour donner effet à ses dispositions ;

b) Les banques centrales devraient mettre l'accent non seulement sur le volet stabilité de la politique macroéconomique, mais aussi sur les aspects relatifs au développement visant à promouvoir la transformation structurelle, en faisant en sorte que les petites et moyennes entreprises ainsi que les jeunes pousses puissent accéder plus facilement au crédit ;

c) Il convient d'accorder une attention particulière à l'inclusion du secteur informel dans la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine, le but étant notamment de favoriser l'innovation et le développement des capacités des jeunes et des femmes chefs d'entreprise.

E. Présentation du cadre stratégique pour 2018-2019
[point 5 de l'ordre du jour]

150. La Secrétaire exécutive a présenté le cadre stratégique révisé de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) pour la période 2018-2019, qui résumait les résultats du récent processus de réforme de la CEA et exposait la vision, les objectifs généraux et l'orientation programmatique de la Commission. Grâce à ce cadre, la CEA renforcerait sa position d'institution de savoir de premier plan, aiderait à accélérer la diversification économique en Afrique, concevrait des méthodes novatrices pour financer des infrastructures durables, contribuerait à trouver des solutions aux problèmes sociaux transfrontières et aiderait les États membres africains à formuler des réponses régionales aux problèmes de gouvernance.

151. Le Président a noté que des délibérations approfondies sur le cadre stratégique avaient déjà eu lieu pendant la réunion du Comité d'experts, comme indiqué dans le rapport du Comité (E/ECA/CM/51/2). La Conférence des ministres a pris note de ces délibérations et a approuvé le cadre stratégique révisé.

F. Examen des recommandations et adoption des projets de résolutions [point 6 de l'ordre du jour]

152. A l'issue d'un débat sur les recommandations et les projets de résolution, les participants ont approuvé les résolutions, moyennant quelques modifications.

G. Examen et adoption du projet de déclaration ministérielle [point 7 de l'ordre du jour]

153. La Conférence a examiné le projet de déclaration ministérielle, formulé des observations générales et proposé des amendements, à la suite de quoi la déclaration ministérielle a été adoptée à l'unanimité.

154. La Conférence a également examiné l'offre faite par le Maroc d'accueillir la cinquante-deuxième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique. Si les représentants des États membres se sont félicités de l'offre, nombre d'entre eux ont estimé qu'il fallait accorder plus de temps aux autres pays pour faire des offres supplémentaires. Après des discussions poussées, l'offre du Maroc d'accueillir la cinquante-deuxième session

de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique a été acceptée.

155. Les représentants des États membres ont souligné la nécessité de respecter et d'appliquer de manière cohérente les règles de procédure de la Conférence dans toutes les sessions de celle-ci.

H. Questions diverses [point 8 de l'ordre du jour]

156. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point.

I. Clôture de la réunion [point 9 de l'ordre du jour]

157. La Secrétaire exécutive a prononcé des observations de clôture dans lesquelles elle a remercié le Gouvernement éthiopien pour sa contribution au succès de la session et tous les participants pour leur participation active et engagée. Elle a dit attendre avec impatience de pouvoir les rencontrer à nouveau au Maroc à la cinquante-deuxième session de la Conférence des ministres.

158. Soulignant le défi posé par la nécessité de concilier différents points de vue et intérêts, le Président a félicité tous les participants de leur participation à la session en cours. En terminant, il a également exprimé ses remerciements au Gouvernement éthiopien avant de déclarer la réunion close.

Annexe I

Déclaration ministérielle¹

Nous, ministres africains des finances, de la planification et du développement économique,

Réunis à Addis-Abeba les 14 et 15 mai 2018 à l'occasion de la cinquante et unième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique,

Honorés par l'allocution par vidéo du Champion de la Zone de libre-échange continentale africaine, le Président de la République du Niger, M. Mahamadou Issoufou, qui a appelé tous les pays africains à accélérer la ratification de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine,

Honorés par la présence du Premier Ministre de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, M. Abiy Ahmed, du Vice-Président de la Commission de l'Union africaine, M. Thomas Kwesi Quartey, ainsi que d'autres hauts dignitaires et invités spéciaux,

Inspirés par les allocutions d'ouverture du Vice-Président de la Commission de l'Union africaine, M. Thomas Kwesi Quartey, du Ministre de l'économie, des finances et du plan de la République du Sénégal, M. Amadou Bâ, de la Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique, M^{me} Vera Songwe, et du Gouverneur de la Banque centrale d'Irlande, M. Phillip Lane,

Ayant débattu du thème intitulé « La Zone de libre-échange continentale africaine : Créer une marge d'action budgétaire en faveur de l'emploi et de la diversification économique » et conscients que, suite à la signature de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange panafricaine par 44 États membres de l'Union africaine, le continent a jeté les bases d'une nouvelle phase de l'intégration africaine,

Déclarons ce qui suit :

1. Nous notons que l'Afrique a enregistré une croissance de son produit intérieur brut (PIB) de 3,1 % en 2017 contre 1,6 % en 2016, soit le deuxième taux de croissance le plus rapide de toutes les régions du monde après l'Asie du Sud-Est. Cette performance économique a été essentiellement le fruit de l'amélioration continue de la gestion macroéconomique, de l'accroissement des investissements publics et privés, de la croissance de la consommation privée et d'une reprise du commerce. On table sur la poursuite de la reprise de la croissance en Afrique, avec un taux de 3,6 % en 2018 et de 3,8 % en 2019. Toutefois, la croissance de l'Afrique pourrait être ralentie par les facteurs de risque que sont, notamment, la lenteur de la reprise dans les économies avancées et les économies émergentes, le resserrement des marchés financiers dans les pays développés, les chocs météorologiques et les problèmes de sécurité dans certains pays ;

2. Nous reconnaissons que l'Afrique a fait des progrès importants en matière de développement économique et social, les niveaux de pauvreté ayant baissé dans les différentes sous-régions, quoique lentement. Malgré ces améliorations, un certain nombre de défis demeurent. La pauvreté et le chômage, en particulier chez les jeunes, persistent, de même que se creusent les inégalités de revenus et les inégalités entre les sexes ;

¹ Le projet de déclaration ministérielle a été publié sous la cote E/ECA/CM/51/3.

3. Nous convenons que la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité, ainsi que la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme sont essentielles aux efforts de l'Afrique pour parvenir à un développement inclusif et durable. Par conséquent, nous engageons les États membres à poursuivre leurs efforts concertés pour veiller au maintien de la paix et de la sécurité en Afrique et partout dans le monde.

4. Nous reconnaissons que les pays africains ont réalisé des progrès dans les diverses dimensions de l'intégration régionale, comme le commerce, l'infrastructure régionale, l'intégration productive et financière, y compris les systèmes de paiement régionaux, ainsi que la libre circulation des personnes et le droit d'établissement. Cependant, il existe encore de nombreux obstacles à surmonter à cet égard ;

5. Nous réaffirmons notre attachement à l'intégration régionale, qui est l'un des principaux moteurs du développement économique inclusif en Afrique, et nous nous félicitons, à cet égard, de la nouvelle étape marquée par la signature de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine à Kigali, le 21 mars 2018, par 44 États membres de l'Union africaine ;

6. Nous nous félicitons également du lancement en janvier 2018 du marché unique du transport aérien africain, qui offre la possibilité d'améliorer l'efficacité du transport aérien continental et de contribuer à accroître la part de l'Afrique dans le secteur de l'aéronautique et du tourisme, et nous encourageons tous les États membres à adhérer à cette initiative ;

7. Nous reconnaissons le potentiel qu'offre la Zone de libre-échange continentale africaine pour promouvoir une industrialisation, une diversification économique et un développement qui soient de nature à favoriser la création d'emplois décents et la prospérité pour tous les Africains, conformément à l'Agenda 2063 de l'Union africaine et au Programme de développement durable à l'horizon 2030. À cet égard, nous notons combien il importe de ratifier et d'appliquer rapidement les instruments juridiques de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

8. Nous reconnaissons l'importance des stratégies et plans nationaux pour tirer le meilleur parti possible de la Zone de libre-échange continentale africaine. Ces stratégies et plans nationaux devraient compléter les politiques commerciales plus larges de chaque État partie et recenser les principaux débouchés commerciaux, les contraintes du moment et les mesures nécessaires pour tirer pleinement parti du marché africain, notamment l'autonomisation des femmes et des jeunes ;

9. Nous prenons note de la nécessité de mettre en œuvre des politiques et de consentir des investissements afin de tirer le meilleur parti des possibilités offertes par la Zone de libre-échange continentale africaine, comme indiqué dans le Plan d'action pour l'intensification du commerce intra-africain. Il s'agira notamment de mesures de facilitation du commerce, y compris la simplification des régimes commerciaux pour les commerçants informels transfrontaliers, de la modernisation des infrastructures et de l'amélioration du climat des affaires pour attirer le secteur privé, ce qui aidera les entreprises africaines à tirer parti des possibilités offertes par la Zone de libre-échange continentale africaine ;

10. Nous sommes conscients que les goulets d'étranglement dans les infrastructures demeurent un sérieux obstacle à l'intégration du continent et nous nous engageons à poursuivre nos efforts en vue de moderniser et de développer nos infrastructures, en particulier les chemins de fer, qui restent le plus efficient et le plus respectueux de l'environnement de tous les modes de transport des personnes et des marchandises. À cet égard, nous notons l'importance d'instruments internationaux portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire ;

11. Nous notons que l'impact à court terme de la Zone de libre-échange continentale africaine sur les recettes douanières sera vraisemblablement minime, et qu'il sera compensé à moyen et à long terme par les effets positifs de recettes provenant d'autres sources fiscales, qui résulteront de la croissance et de la diversification économique induites par la Zone ;

12. À cet égard, nous reconnaissons qu'il importe d'accroître la marge d'action et la viabilité budgétaires de nos pays, et de maintenir les niveaux d'investissement dans le secteur social, en particulier la santé et l'éducation. En particulier, nous redoublerons d'efforts pour accroître les recettes fiscales, en augmentant notre pression fiscale pour parvenir à un niveau minimum de 20 % au cours des trois prochaines années dans chacune de nos économies. Ces efforts porteront également sur la recherche de nouvelles sources de recettes fiscales, y compris les taxes sur les transactions financières, les redevances, les impôts sur le revenu, les impôts fonciers et les baux, ainsi que sur la promotion de la croissance du secteur privé et l'intégration au secteur formel des entreprises du secteur informel ;

13. Nous reconnaissons aussi qu'il importe d'accroître l'efficacité de l'administration fiscale dans nos pays, grâce à la modernisation des régimes fiscaux, à l'amélioration de la gouvernance économique et des entreprises dans le secteur minier et à la mobilisation de recettes supplémentaires tirées des rentes des ressources naturelles ;

14. Nous prenons note des importantes pertes de recettes fiscales résultant de l'érosion de la base d'imposition et du transfert de bénéfices par les entreprises multinationales, et sommes conscients de la nécessité de prendre des mesures pour y remédier. Nous encourageons les négociateurs du chapitre sur les investissements dans le cadre de la deuxième phase de la Zone de libre-échange continentale africaine à aborder les lacunes qui incitent au « chalandage fiscal » et qui permettent aux sociétés multinationales de réduire leurs charges fiscales en utilisant les accords internationaux d'investissement intra-africains en vigueur ;

15. Nous soulignons également la nécessité de prendre des mesures pour lutter contre la concurrence préjudiciable entre les pays africains, notamment dans le cadre de la deuxième phase des négociations de la Zone de libre-échange continentale africaine sur la politique de concurrence ;

16. Nous prenons note de la nécessité d'améliorer la qualité et l'efficacité des dépenses publiques. À cet égard, nous encourageons les pays africains à appliquer des modèles intégrés de mobilisation de ressources, de budgétisation et de planification du développement, à décentraliser la gestion des finances publiques, à redoubler d'efforts pour lutter contre la corruption et à simplifier les régimes de subventions et de passation des marchés publics et les procédures d'approbation des investissements ;

17. Nous notons que le financement privé constitue une grande source potentielle de capitaux pour financer des projets publics. Nous sommes donc conscients de la nécessité de développer et d'approfondir les marchés des capitaux nationaux et de mobiliser des capitaux privés pour des projets de développement, en veillant à ce que ces projets prévoient un partage équilibré des risques et le respect des principes de responsabilité dans le cadre d'une stratégie de développement globale et cohérente ;

18. Nous reconnaissons la nécessité de recourir aux emprunts publics en tant que source de financement du développement, tout en veillant à ce que l'endettement reste dans des limites soutenables. Nous reconnaissons également que les décisions de mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine peuvent nous aider à accéder à des ressources financières internationales supplémentaires ;

19. Nous saluons les efforts continus de la Commission économique pour l'Afrique et d'autres organismes des Nations Unies, travaillant en étroite

collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, l'Agence de planification et de coordination du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique et les communautés économiques régionales, pour faire de l'intégration africaine une réalité. Ces efforts seront facilités par le cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

20. Nous soulignons également les avantages qu'apportent les migrations pour le développement économique et humain en Afrique. Nous mettons donc en exergue l'importance de la coopération nationale, régionale et internationale pour assurer une migration sûre, ordonnée et régulière, dans le respect des droits de l'homme et de la dignité des migrants, indépendamment de leur origine ou de leur statut ;

21. Nous demandons à la Commission économique pour l'Afrique de travailler en étroite collaboration avec la Commission de l'Union africaine et d'autres institutions régionales, continentales et internationales, comme les communautés économiques régionales, la Banque africaine de développement et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, pour apporter un appui technique propre à faciliter le processus de ratification de l'accord et la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

22. Nous demandons également à la Commission économique pour l'Afrique d'aider les États membres à accroître leur marge d'action budgétaire et à mobiliser des ressources intérieures supplémentaires en renforçant l'administration fiscale, en améliorant l'efficacité et l'efficience des dépenses publiques, en développant et en renforçant les marchés des capitaux, en recourant au financement par le secteur privé et en améliorant la viabilité de la dette ;

23. Nous sommes conscients du rôle important, voire prééminent du développement des capacités humaines et institutionnelles dans la réalisation des aspirations de l'Agenda 2063, des objectifs de développement durable et de la Zone de libre-échange continentale africaine. Nous apprécions le travail louable qu'accomplit à cet égard l'Institut africain de développement économique et de planification. Nous appelons l'Organisation des Nations Unies à poursuivre et à accroître son soutien à l'Institut africain de développement économique et de planification à l'appui de la transformation structurelle de l'Afrique ;

24. Nous nous félicitons de l'offre du Maroc d'accueillir la cinquante-deuxième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique.

Motion de remerciement

25. Nous remercions le Gouvernement et le peuple éthiopiens pour l'hospitalité qu'ils ont toujours réservée à la Commission économique pour l'Afrique, ainsi que pour tous les égards dont ils nous ont entourés, ce qui a assuré le succès de nos réunions.

26. Enfin, nous tenons à exprimer notre gratitude à la Commission économique pour l'Afrique pour avoir organisé avec succès la cinquante et unième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique.

Annexe II

Résolutions et décision adoptées par la Conférence des ministres à sa cinquante et unième session

A. Résolutions

956 (LI) Institut africain de développement économique et de planification

La Conférence des ministres,

Rappelant la résolution 2013/2 du Conseil économique et social, en date du 5 juillet 2013, par laquelle le Conseil a entériné les statuts actualisés de l'Institut africain de développement économique et de planification, comme l'avait recommandé la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique dans sa résolution 908 (XLVI) du 26 mars 2013,

Rappelant aussi sa recommandation figurant dans la résolution 942 (XLIX), en date du 5 avril 2016, demandant que le Conseil d'administration de l'Institut africain de développement économique et de planification examine plus avant les statuts révisés, sur la base des amendements aux statuts approuvés par le Conseil à sa cinquante-quatrième réunion, tenue à Addis-Abeba en février 2016,

Prenant note du fait que le Conseil d'administration de l'Institut africain de développement économique et de planification a décidé, à sa cinquante-cinquième réunion tenue à Addis-Abeba en mars 2017, d'approuver l'ensemble des amendements aux statuts de l'Institut présentés à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, lors de la neuvième Réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique, tenue en 2016,

Rappelant le paragraphe 3 de l'article IV des statuts actualisés de l'Institut, qui dispose que la Conférence des ministres des finances, de la planification et du développement économique nomme les dix membres du Conseil d'administration de l'Institut africain de développement économique et de planification qui siègeront en qualité de représentants des gouvernements africains,

Reconnaissant le rôle central de la planification dans la mise en œuvre des priorités de développement de l'Afrique, en particulier pour favoriser la réalisation des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons,

Reconnaissant également le rôle décisif qu'un programme adéquat de renforcement des capacités jouera dans la réalisation des objectifs de développement des États membres, en particulier ceux du Programme de développement durable à l'horizon 2030¹ et de l'Agenda 2063,

Prenant note des réalisations de l'Institut africain de développement économique et de planification en 2017, présentées dans le rapport d'activité de l'Institut africain de développement économique et de planification²,

¹ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

² E/ECA/COE/37/8.

Prenant note également de la décision du Conseil d'administration de l'Institut africain de développement économique et de planification, prise à sa cinquante-sixième réunion, tenue à Dakar en mars 2018, dans laquelle le Conseil recommandait une augmentation de la subvention ordinaire des Nations Unies à l'Institut de 2,6 millions à 5 millions de dollars des États-Unis par exercice biennal,

Rendant hommage à la Commission économique pour l'Afrique pour l'appui qu'elle continue d'apporter à l'Institut africain de développement économique et de planification,

Consciente du caractère inégal et imprévisible des contributions annuelles mises en recouvrement des États membres à l'Institut africain de développement économique et de planification et préoccupée par cet état de choses, qui limite la capacité de l'Institut à maintenir son offre si nécessaire de renforcement des capacités des États membres,

Constatant avec satisfaction les efforts faits par un certain nombre de pays pour verser la totalité ou une partie des arriérés de contributions à l'Institut africain de développement économique et de planification,

Consciente de la demande croissante des formations dispensées par l'Institut africain de développement économique et de planification, comme l'atteste le doublement ces quatre dernières années (2014-2017) du nombre de candidatures à ses cours de formation pour le développement des compétences, et appréciant les initiatives stratégiques que l'Institut met en œuvre pour répondre aux besoins de développement des capacités croissants et de plus en plus variés des États membres,

1. *Entérine* les statuts actualisés de l'Institut africain de développement économique et de planification et prie la Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique de les transmettre au Conseil économique et social pour examen et adoption, puis publication de la directive nécessaire à leur application ;

2. *Entérine également* la nouvelle composition du Conseil d'administration de l'Institut africain de développement économique et de planification ;

3. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec l'Institut africain de développement économique et de planification, de prendre toutes les mesures nécessaires pour demander à l'Assemblée générale d'augmenter l'indemnité ordinaire à l'Institut, en appui au programme de l'Institut ;

4. *Prie également* la Commission économique pour l'Afrique d'adopter une approche plus systématique, soucieuse de l'égalité des genres et axée sur les programmes pour la fourniture d'un appui financier à l'Institut africain de développement économique et de planification, pour lui permettre de répondre adéquatement aux besoins en matière de renforcement des capacités des États membres ;

5. *Demande de nouveau* aux États membres de verser plus régulièrement leurs contributions annuelles et de régler leurs arriérés à l'Institut africain de développement économique et de planification, et engage l'Institut à redoubler d'efforts en matière de recouvrement, dans le cadre d'une plus vaste stratégie de mobilisation des ressources.

Sixième séance plénière, 15 mai 2018

957 (LI) Examen de la structure intergouvernementale de la Commission économique pour l'Afrique

La Conférence des ministres,

Rappelant sa résolution 908 (XLVI) du 26 mars 2013 visant à recentrer et à recalibrer la Commission économique pour l'Afrique en vue de soutenir la transformation structurelle de l'Afrique, dans laquelle elle a donné pour mandat au Secrétaire exécutif de réaligner les programmes et priorités de la Commission selon sa nouvelle orientation stratégique, le but étant de lui permettre de soutenir le programme de développement transformateur de l'Union africaine,

Rappelant également sa résolution 943 (XLIX) du 5 avril 2016 sur le projet de cadre stratégique et de plan-programme de la Commission économique pour l'Afrique pour l'exercice biennal 2018-2019, dans laquelle elle a demandé au Secrétaire exécutif de procéder à un examen indépendant, exhaustif et approfondi de la structure intergouvernementale de la Commission, y compris de ses comités intergouvernementaux d'experts,

Notant les réformes du système des Nations Unies pour le développement actuellement en cours,

Notant également le rôle unique de la Commission économique pour l'Afrique et le mandat général dont elle est investie, étant le principal centre de développement économique et social du système des Nations Unies pour la région africaine,

Prenant note du rapport sur l'application de la résolution 943 (XLIX)¹, notamment la demande d'un délai supplémentaire pour approfondir l'examen demandé qui y figure,

Considérant que l'efficacité et l'efficience de la structure intergouvernementale de la Commission économique pour l'Afrique ont tout à gagner de la tenue d'un dialogue et d'échanges entre le secrétariat, les États membres, les grands groupes et d'autres parties prenantes,

1. *Sait gré* à la Secrétaire exécutive de ses efforts visant à faciliter des consultations fructueuses au sujet de l'examen approfondi ;

2. *Décide* de donner au secrétariat un délai supplémentaire pour approfondir l'examen et l'analyse de la structure intergouvernementale de la Commission économique pour l'Afrique ;

3. *Prie* la Secrétaire exécutive de rendre compte à la Conférence des ministres, à sa prochaine session, de la restructuration de l'appareil de conférence et des organes subsidiaires de la Commission économique pour l'Afrique, y compris les comités intergouvernementaux d'experts.

Sixième séance plénière, 15 mai 2018

¹ E/ECA/COE/36/8.

958 (LI) Mise en œuvre de programmes de migration internationale en Afrique

La Conférence des ministres,

Reconnaissant les avantages substantiels et les possibilités qu'offrent des migrations sûres, ordonnées et régulières, l'importante contribution des migrations à la promotion du développement en Afrique et la contribution cruciale que les migrations internationales à l'intérieur de l'Afrique, depuis et vers celle-ci apporte au débat mondial sur les migrations,

Réaffirmant sa résolution 940 (XLIX) sur les migrations internationales en Afrique dans laquelle elle a préconisé la création d'un groupe de haut niveau sur les migrations internationales en Afrique,

Notant la contribution importante du Groupe de haut niveau sur les migrations internationales en Afrique, avec l'appui de la Commission économique pour l'Afrique et de la Commission de l'Union africaine, et la nécessité urgente d'aider les États membres à réaliser les objectifs de développement durable relatifs à la migration,

Notant également la nécessité d'appliquer et de suivre les conclusions du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, actuellement en cours de négociation,

Notant avec satisfaction les efforts constants déployés par la Commission économique pour l'Afrique, en partenariat avec la Commission de l'Union africaine et les autres partenaires de développement, ayant permis d'entamer des consultations régionales et sous-régionales et d'entreprendre des études qui ont éclairé le débat relatif aux migrations sur le continent,

Reconnaissant qu'il est urgent que les États membres africains mettent en œuvre les engagements souscrits en matière de migration, y compris le Cadre de politique migratoire pour l'Afrique¹ et son Plan d'action 2018-2027, la Zone de libre-échange continentale africaine et le Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement relatif au Traité instituant la Communauté économique africaine,

Reconnaissant aussi que le rôle essentiel des commissions économiques régionales, conformément au rapport du Secrétaire général sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030², est de servir de laboratoires d'idées sur les politiques à adopter et de fournir des services en matière de données et d'analyse, et de conseils sur les politiques, y compris sur les questions de migrations,

Reconnaissant en outre que les commissions économiques régionales continuent de permettre la collaboration avec les institutions intergouvernementales régionales, les échanges intra et interrégionaux, proposant et développant ainsi de nouvelles formes de coopération et de partenariats régionaux en faveur du développement,

Notant que la Commission économique pour l'Afrique est une institution fondamentale pour susciter une réflexion novatrice et forger des consensus régionaux en matière de politiques sur le continent,

Consciente de l'intérêt de la coopération aux niveaux national, régional et international, pour créer les conditions de migrations sûres, ordonnées et régulières dans le plein respect des droits de l'homme, le migrant devant être traité humainement, quel que soit son statut migratoire,

¹ A/61/345, annexe.

² A/72/124-E/2018/3.

1. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique de continuer de travailler avec l'Union africaine, les communautés économiques régionales, les États membres et d'autres parties prenantes dans les domaines de la recherche sur les politiques, du dialogue régional et du renforcement des capacités sur les questions de migration, en particulier en ce qui concerne la création d'un message positif et l'élaboration de stratégies pour en tirer parti aux fins du développement régional ;

2. *Prie également* la Commission économique pour l'Afrique, en partenariat avec l'Union africaine, de continuer de fournir appui et avis aux États membres sur l'intégration de politiques relatives aux migrations dans leurs plans et stratégies de développement nationaux ;

3. *Prie en outre* la Commission économique pour l'Afrique, en partenariat avec l'Union africaine et en consultation étroite avec d'autres organisations régionales compétentes, de suivre et de contrôler les progrès accomplis dans la mise en œuvre des programmes de migration en Afrique par divers moyens, notamment en organisant des conférences périodiques ;

4. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique, par l'intermédiaire de ses bureaux sous-régionaux, de s'attaquer aux questions cruciales de la migration, notamment le développement durable, et d'offrir ainsi des cadres d'action aux États membres, au secteur privé et à la société civile.

Sixième séance plénière, 15 mai 2018

959 (LI) Cadre stratégique et plan-programme biennal révisés de la Commission économique pour l'Afrique pour l'exercice biennal 2018-2019

La Conférence des ministres,

Rappelant sa résolution 908 (XLVI) du 26 mars 2013, dans laquelle elle a demandé à la Commission économique pour l'Afrique de définir sa nouvelle orientation stratégique et ses nouveaux programmes en vue de soutenir la transformation structurelle de l'Afrique,

Rappelant également la résolution 71/243 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 2016, sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies,

Accueillant avec satisfaction le rapport de la Secrétaire exécutive sur les activités de la Commission économique pour l'Afrique entre avril 2017 et mars 2018¹, qui met en lumière les résultats significatifs obtenus par la Commission dans tous ses domaines d'activité,

Prenant acte des efforts continus de la Commission économique pour l'Afrique pour se repositionner et améliorer son orientation stratégique afin d'être en mesure d'appuyer efficacement la mise en œuvre et le suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030², du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement³ et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine,

Notant avec satisfaction les objectifs stratégiques de la Commission économique pour l'Afrique consistant à proposer des idées et des actions propices à l'avènement d'une Afrique autonome, inclusive et transformée dans le cadre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, en s'appuyant sur ses trois fonctions essentielles, à savoir sa fonction de centre de réflexion, sa fonction fédératrice et sa fonction opérationnelle,

Prenant note avec satisfaction de la nouvelle orientation stratégique de la Commission, qui consiste à favoriser le développement durable de l'Afrique grâce à un environnement macroéconomique et microéconomique propice à la croissance et qui a pour principales priorités l'éradication de la pauvreté et la lutte contre les inégalités ; l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes ; l'accélération de l'intégration économique et l'intensification du commerce grâce à l'accroissement de la diversification, au renforcement des institutions, à l'amélioration de la gouvernance et à la création d'un environnement favorable au secteur privé ; le soutien au développement des infrastructures, de l'énergie et des services ; et le renforcement du secteur financier et des marchés des capitaux, notamment par le biais de financements innovants ; la promotion de modes de développement de l'économie verte et bleue qui passent par l'énergie, les ressources naturelles, l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets ; le renforcement de la mobilisation des ressources intérieures en tant que mode de financement du développement durable s'inscrivant dans le long terme ; et la formulation d'une politique générale fondée sur des données factuelles,

Ayant examiné le cadre stratégique et le plan-programme biennal révisés pour l'exercice biennal 2018-2019⁴,

¹ E/ECA/COE/37/5.

² Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

³ Résolution 69/313 de l'Assemblée générale, annexe.

⁴ E/ECA/COE/37/4.

Ayant également examiné la note du secrétariat sur les nouvelles orientations stratégiques de la Commission économique pour l'Afrique, intitulée « Pour une Afrique autonome et transformée : passer des idées à l'action »⁵,

1. *Prend note* de l'échange de vues entre États membres sur les objectifs stratégiques de la Commission économique pour l'Afrique, contenus dans le rapport sur la suite donnée aux résolutions issues de la Réunion extraordinaire des représentants permanents des États membres auprès de la Commission⁶ ;

2. *Adopte* le cadre stratégique et le plan-programme biennal révisés pour l'exercice biennal 2018-2019.

Sixième séance plénière, 15 mai 2018

⁵ E/ECA/COE/37/14.

⁶ E/ECA/COE/37/6.

960 (LI) Exploiter le potentiel de la Zone de libre-échange continentale africaine et créer une marge d'action budgétaire en faveur de l'emploi et de la diversification économique

La Conférence des ministres,

Réaffirmant son engagement en faveur de l'intégration régionale comme facteur majeur du développement économique inclusif en Afrique,

Notant avec une profonde reconnaissance les efforts que la Commission économique pour l'Afrique déploie, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et d'autres partenaires de développement, pour promouvoir l'intégration régionale en appui à un développement inclusif à grande échelle,

Saluant la signature de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine à Kigali le 21 mars 2018, étape majeure de l'intégration économique de l'Afrique, et l'appel à le ratifier et à le mettre effectivement en œuvre,

Reconnaissant le potentiel qu'offre la Zone de libre-échange continentale africaine pour promouvoir sur le continent une industrialisation, une diversification économique et un développement qui soient de nature à créer de la valeur ajoutée et à favoriser l'entreprise, le commerce et l'emploi, en phase avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030¹ et l'*Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons* de l'Union africaine,

Réaffirmant son engagement d'appuyer la Zone de libre-échange continentale africaine autant que possible, conformément à la feuille de route convenue pour sa mise en œuvre,

Reconnaissant que les éventuelles pertes de recettes douanières causées par la Zone de libre-échange continentale à court terme pourraient être en partie compensées, à moyen et court terme, par d'autres prélèvements comme la taxe sur la valeur ajoutée, suite à la diversification économique engendrée par la Zone de libre-échange continentale africaine,

Consciente que les niveaux actuels de recettes fiscales ne sont pas soutenables, et que l'élargissement de la marge d'action budgétaire, notamment par la mobilisation de ressources intérieures supplémentaires, reste donc essentiel,

Reconnaissant qu'il importe de créer une marge d'action budgétaire pour mettre en œuvre la Zone de libre-échange continentale africaine,

Notant la nécessité de renforcer les connaissances et les capacités concernant les questions liées à la Zone de libre-échange continentale africaine,

Déterminée à poursuivre des politiques intégrées, notamment par l'intermédiaire d'efforts ciblés pour appliquer le Plan d'action pour l'intensification du commerce intra-africain et entreprendre les actions nécessaires afin de tirer parti des possibilités offertes par la Zone de libre-échange continentale africaine,

Notant que la pleine exploitation des avantages qu'offre la Zone de libre-échange continentale africaine exige la mobilisation de vastes ressources et investissements pour surmonter les contraintes frontalières,

Notant également qu'il importe de suivre régulièrement les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine,

Résolue à améliorer l'efficacité et l'efficience des dépenses publiques et à lutter contre la corruption,

¹ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

1. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique de continuer à fournir un appui technique à la Commission de l'Union africaine et aux États membres de l'Union en vue de conclure les négociations de l'accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

2. *Demande également* à la Commission économique pour l'Afrique de travailler en étroite collaboration avec la Commission de l'Union africaine et d'autres institutions régionales, continentales et internationales, comme les communautés économiques régionales, la Banque africaine de développement et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, pour apporter un appui technique propre à faciliter le processus de ratification de l'accord et la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine ;

3. *Demande en outre* à la Commission économique pour l'Afrique de continuer d'aider les États membres à renforcer leur transformation structurelle par l'industrialisation, la diversification économique et la création de valeur ajoutée ;

4. *Prie* la Commission économique pour l'Afrique de travailler en collaboration avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, la Banque africaine de développement, les communautés économiques régionales et les autres institutions continentales pour aider les États membres de l'Union africaine à élaborer des stratégies nationales concernant la Zone de libre-échange continentale qui complètent les politiques commerciales globales de chaque État partie à l'accord portant création de la Zone et à déterminer les possibilités commerciales clés, les obstacles actuels et les mesures nécessaires pour tirer pleinement parti du marché africain ;

5. *Prie également* la Commission économique pour l'Afrique d'aider les États membres de l'Union africaine à élargir leur marge d'action budgétaire et à mobiliser des ressources intérieures supplémentaires en renforçant l'administration fiscale, en améliorant l'efficacité et l'efficacité des dépenses publiques, en recourant au financement du secteur privé et en améliorant la viabilité de l'endettement ;

6. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, la Banque africaine de développement, les communautés économiques régionales et les autres institutions continentales, de formuler, au profit de ses États membres, un programme exhaustif de renforcement des capacités et de formation sur les questions relatives à la Zone de libre-échange continentale africaine ;

7. Exhorte les États membres à préserver la marge d'action et la cohérence nécessaires lors de la négociation d'accords internationaux relatifs au commerce et à l'investissement, en vue de réaliser pleinement le potentiel de la Zone de libre-échange continentale africaine et d'atteindre les objectifs de transformation structurelle du continent ;

8. *Prie* les États membres de l'Union africaine ayant signé l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine de veiller à la ratification rapide de l'Accord et à sa mise en œuvre efficace et *invite* les États membres qui ne l'ont pas encore signé à prendre les mesures nécessaires pour le faire ;

9. *Prie également* la Commission économique pour l'Afrique et d'autres partenaires de développement de soutenir la mobilisation de ressources et de promouvoir l'investissement afin de faciliter l'exploitation de tous les avantages offerts par la Zone de libre-échange continentale africaine ;

10. *Demande* à la Commission économique pour l'Afrique de suivre régulièrement les progrès de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine, d'en rendre compte et de mesurer l'incidence de la Zone sur la transformation structurelle grâce à l'industrialisation, à la diversification économique et à la création de valeur ajoutée.

Sixième séance plénière, 15 mai 2018

961 (LI) Forum régional africain pour le développement durable

La Conférence des ministres,

Rappelant le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulé « L'avenir que nous voulons »², en particulier son paragraphe 84 relatif à la création d'un forum politique de haut niveau pour le développement durable, et son paragraphe 97 dans lequel l'Assemblée générale s'est dite consciente de l'importance de la dimension régionale du développement durable et de la capacité des cadres régionaux de renforcer et de faciliter l'application concrète des politiques de développement durable au niveau national,

Rappelant également la résolution 67/290 de l'Assemblée générale relative à la structure et aux modalités de fonctionnement du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, dans laquelle l'Assemblée générale s'est dite consciente de l'importance de la dimension régionale du développement durable et a invité les commissions régionales à contribuer aux travaux du Forum, notamment dans le cadre de réunions régionales annuelles, avec la participation, selon le cas, d'autres entités régionales, des grands groupes et d'autres parties prenantes,

Rappelant en outre le Programme d'action d'Addis-Abeba, issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement³, qui met en évidence le rôle central de la coopération technologique pour la réalisation du développement durable,

Réaffirmant les engagements pris par les pays africains lors de conférences des Nations Unies ainsi que des sommets, conférences d'examen et réunions de la Conférence de l'Union africaine organisés en vue d'œuvrer à la réalisation du développement durable,

Rappelant la résolution 61/16 de l'Assemblée générale dans laquelle celle-ci a engagé les commissions régionales à contribuer, dans le cadre de leurs mandats respectifs, à l'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes,

Réaffirmant que le Programme de développement durable à l'horizon 2030⁴ et l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine se renforcent mutuellement et présentent un intérêt pour la transformation structurelle et le développement durable en Afrique, et *réaffirmant également* son attachement indéfectible à la mise en œuvre, au suivi et à la surveillance efficaces et intégrés du Programme 2030 et de l'Agenda 2063,

Rappelant ses résolutions 930 (XLVIII) et 939 (XLIX) dans lesquelles le secrétariat de la Commission économique pour l'Afrique a été prié, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et d'autres partenaires, de convoquer chaque année le Forum régional africain pour le développement durable afin d'assurer le suivi et l'examen du Programme d'action d'Addis-Abeba, du Programme 2030 et de l'Agenda 2063,

Reconnaissant l'importance de faire du Forum régional africain pour le développement durable une instance intergouvernementale officielle chargée, sous les auspices de la Commission économique pour l'Afrique, de suivre et d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030,

1. *Décide* d'instaurer officiellement le Forum régional africain pour le développement durable sous les auspices de la Commission économique pour l'Afrique afin de procéder au suivi et à l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en tant que forum multipartite où les

² Résolution 66/288 de l'Assemblée générale.

³ Résolution 69/313 de l'Assemblée générale, annexe.

⁴ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

questions liées aux priorités de l’Afrique en matière de développement durable et de transformation structurelle peuvent être examinées ;

2. *Décide également* que le Forum régional africain pour le développement durable sera convoqué annuellement par le Président du Bureau du Forum, assisté par le secrétariat de la Commission économique pour l’Afrique, et que ses réunions seront alignées sur les calendriers, les programmes de travail et les thèmes du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement et du Forum politique de haut niveau pour le développement durable ;

3. *Décide en outre* que le Forum régional africain pour le développement durable prendra en compte les décisions adoptées par l’Union africaine en matière de développement durable, notamment celles qui se rapportent à l’Agenda 2063 ;

4. *Encourage* les États membres à réaliser volontairement des examens nationaux et *invite* le Forum régional africain pour le développement durable à définir les modalités de ces examens, en conformité avec les principes et directives du Programme 2030 ;

5. *Souligne* la nécessité de disposer de ressources financières sûres, stables, suffisantes et prévisibles pour permettre au Forum régional africain pour le développement durable de tenir des réunions annuelles et de s’acquitter efficacement de son mandat ;

6. *Invite* la Commission économique pour l’Afrique, en collaboration avec la Commission de l’Union africaine et d’autres partenaires, à prendre toutes les mesures nécessaires pour organiser sur une base régulière un forum multipartite sur la science, la technologie et l’innovation comme contribution aux travaux du Forum régional africain pour le développement durable ;

7. *Prie* la Commission économique pour l’Afrique, la Commission de l’Union africaine, la Banque africaine de développement et d’autres partenaires de continuer d’appuyer les travaux du Forum régional africain pour le développement durable, notamment en assurant la participation pleine et effective au Forum des représentants des États membres, des grands groupes et d’autres parties prenantes ;

8. *Invite* les gouvernements, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les grands groupes et d’autres bailleurs de fonds à apporter un appui technique et des ressources financières aux travaux du Forum régional africain pour le développement durable afin de renforcer le suivi et l’examen intégrés et de promouvoir la mise en œuvre rapide, efficace, complète et cohérente du Programme 2030 et de l’Agenda 2063.

Sixième séance plénière, 15 mai 2018

2. Décision

A (LI) Date, lieu et thème de la cinquante-deuxième session

À sa sixième séance plénière, le 15 mai 2018, la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique a décidé que sa cinquante-deuxième session se tiendrait au Maroc en 2019, à une date pendant le mois de mars ou d'avril qui serait fixée après des consultations avec la Commission de l'Union africaine, et que le thème de la cinquante-deuxième session serait : « Politique budgétaire, commerce et secteur privé à l'ère numérique : une stratégie pour l'Afrique ».

Sixième séance plénière, 15 mai 2018

Annexe III

Rapport du Comité d'experts

Introduction

1. La trente-septième réunion du Comité d'experts de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique s'est tenue à Addis-Abeba, du 11 au 13 mai 2018.

Première partie

I. Ouverture de la réunion [point 1 de l'ordre du jour]

A. Participation

2. Les représentants des États membres ci-après ont participé à la réunion : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Swaziland, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

3. Les communautés économiques régionales ci-après étaient représentées : Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Communauté économique et monétaire des États de l'Afrique centrale (CEMAC) et Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA).

4. Les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies ci-après étaient également représentés : Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, Banque mondiale, Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), Bureau des Nations Unies à l'Union africaine, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Fonds monétaire international (FMI), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), Organisation internationale pour les migrations (OIM), Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation maritime internationale (OMI), Organisation mondiale de la Santé (OMS), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Programme alimentaire mondial (PAM), Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies sur les établissements humains (ONU-Habitat), Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, Stratégie internationale de

prévention des catastrophes (SIPC) et Union internationale des télécommunications (UIT).

5. Les observateurs des États Membres de l'Organisation des Nations Unies ci-après ont participé à la réunion : Cuba, Émirats arabes unis, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, Hongrie, Irlande, Pays-Bas et Qatar.

6. Les représentants des organisations intergouvernementales et régionales suivantes étaient également présents : Banque africaine de développement (BAD), Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), Commission de l'Union africaine (CUA), Ligue des États arabes (LEA) et Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

7. Les observateurs des organisations ci-après ont également participé à la réunion : African Center for Economic Transformation, African Humanitarian Action, Africa Policy Research Institute Limited, Agence éthiopienne de transformation agricole, Agence norvégienne de coopération pour le développement, AMC Overseas FZE, Conseil international des agences volontaires (ICVA), Ethics and Anti-Corruption Commission, Crisis Action, Ethiogreen Production and Industry PLC, Ethiopian Teachers Association, Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, Forum sur l'administration fiscale africaine (African Tax Administration Forum, ATAF), Geneva Global Inc., German Society for International Cooperation, Igbinedion University, Mams (BHM Ventures), Jigjiga University, Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP), Mercy Corps, Mutuelle panafricaine de gestion des risques (African Risk Capacity, ARC), National Planning Commission, National Youth Council, One Campaign, Agriculture Knowledge, Learning, Documentation and Policy (AKLDP) (projet USAID/Tufts University), RAND Corporation, Rail Road Association, Rail Working Group, SDG Centre for Africa, Seychelles Institute of Teacher Education, Solidarité Femmes Afrique, Université d'Addis-Abeba, Université de Dschang, Université de Yaoundé, University of Sheffield et University of South Africa.

B. Allocutions d'ouverture

8. La séance d'ouverture de la trente-septième réunion du Comité d'experts de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique a été présidée par le Coordonnateur de la Direction générale du plan et de la politique économique de la République du Sénégal, M. Mayacine Camara, Président du Bureau sortant du Comité d'experts.

9. Des allocutions d'ouverture ont aussi été prononcées par la Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), M^{me} Vera Songwe, et par la Représentante permanente de la République fédérale démocratique d'Éthiopie auprès de l'Union africaine et de la CEA, Son Excellence l'Ambassadrice Woinshet Tadesse.

10. Dans ses observations liminaires, M. Camara a adressé ses félicitations à la CEA à l'occasion du soixantième anniversaire de la Commission, à laquelle il a rendu hommage pour ses réalisations impressionnantes au cours de ses soixante années d'existence, notamment la promotion de l'Agenda 2063, les efforts tendant à lutter contre les flux financiers illicites et, plus récemment, la signature de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. Se félicitant du choix de la Zone de libre-échange continentale africaine comme thème de la présente session, il a fait observer que l'accord constituait une importante étape vers la création d'une communauté économique africaine, l'une des aspirations majeures exprimées dans le Traité d'Abuja, et qu'il offrait aussi l'occasion au continent de réduire sa dépendance à l'égard de l'aide publique au développement et d'accroître la mobilisation des ressources nationales pour en faire un moteur de sa croissance économique.

11. Dans son allocution, M^{me} Songwe a souligné la nécessité de faire preuve d'audace pour tirer parti de la Zone de libre-échange continentale africaine, en créant une marge d'action budgétaire pour accroître les investissements qui favorisent la diversification économique et la création d'emplois. Il était essentiel de mettre en œuvre cet accord pour parvenir à une croissance qui soutienne la diversification, l'industrialisation et le développement, et qui promeuve les petites et moyennes entreprises ainsi que l'autonomisation des femmes et des jeunes par l'emploi et l'entrepreneuriat.

12. Revenant sur les préoccupations quant aux incidences de la Zone de libre-échange continentale africaine sur les politiques fiscales en Afrique, elle a souligné que l'effet de l'accord sur les recettes fiscales serait minime, car le commerce intra-africain représentait une faible part du commerce total du continent et avait dans une large mesure été déjà libéralisé dans le cadre de divers arrangements économiques régionaux. L'accord prévoyait la possibilité d'élargir le champ des réformes du secteur public et de créer davantage de marge d'action budgétaire, afin de permettre au continent de mobiliser des ressources intérieures pour atteindre les objectifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. À cette fin, les pays africains devaient concevoir des stratégies à long terme et des cadres macroéconomiques prudents. En dépit de la priorité déjà accordée à la mise en place d'infrastructures, il restait beaucoup à faire dans ce domaine et il faudrait tirer pleinement parti de la Zone de libre-échange continentale africaine, à laquelle la CEA était fermement attachée. En conclusion, elle a félicité le Ghana et le Kenya, pour avoir été les premiers pays à ratifier l'accord.

13. Souhaitant la bienvenue à tous les participants à la présente session, M^{me} Tadesse a salué le thème de la session, étant donné que la Zone de libre-échange continentale africaine était un projet phare de l'Agenda 2063 et qu'elle ouvrait d'immenses perspectives nouvelles pour le programme d'intégration économique de l'Afrique. Elle a également salué l'action louable du Ghana et du Kenya, qu'elle a félicités d'avoir ratifié l'accord et d'en avoir déposé les instruments de ratification, démontrant ainsi la détermination des Africains à traduire dans les faits la vision d'une Afrique intégrée, prospère et pacifique. Elle a estimé qu'il restait beaucoup à faire, toutefois, pour atteindre l'objectif ultime de l'accélération du commerce intra-africain et de l'utilisation du commerce comme moteur de croissance et de développement durable. Elle a relevé en particulier les questions restées en suspens à l'issue de la première phase des négociations et qu'il y avait lieu de régler, avant d'ajouter que États membres devaient faire preuve de détermination pour parvenir à un consensus au cours de la deuxième phase, afin que tous puissent tirer parti de l'accord. Celui-ci devait aussi être accompagné de stratégies nationales visant à renforcer les capacités productives et à mettre en place les infrastructures liées au commerce, afin d'assurer des avantages équitables à tous les pays africains.

II. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail [point 2 de l'ordre du jour]

14. Les pays ci-après ont été élus par les membres du Comité d'experts pour constituer le nouveau Bureau :

Président :	Soudan (Afrique du Nord)
Premier Vice-Président :	Guinée équatoriale (Afrique centrale)
Deuxième Vice-Président :	Éthiopie (Afrique de l'Est)
Troisième Vice-Président :	Lesotho (Afrique australe)
Rapporteur :	Sénégal (Afrique de l'Ouest)

15. Les experts ont adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la réunion.
 2. Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
 3. Aperçu de l'évolution récente de la situation économique et sociale en Afrique.
 4. Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique.
 5. Présentation du thème de la cinquante et unième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique : « La Zone de libre-échange continentale africaine : créer une marge d'action budgétaire en faveur de l'emploi et de la diversification économique ».
 6. Questions statutaires de la Commission économique pour l'Afrique :
 - a) Rapport de la Secrétaire exécutive sur les activités de la Commission économique pour l'Afrique (couvrant la période avril 2017-mars 2018) ;
 - b) Rapport sur la suite donnée aux résolutions de la réunion extraordinaire des représentants permanents des États membres de la Commission économique pour l'Afrique ;
 - c) Rapport sur la dixième réunion du Comité du commerce et de l'intégration régionale ;
 - d) Cadre stratégique révisé pour la période 2018-2019 ;
 - e) Rapport de la deuxième réunion du Comité du genre et du développement social ;
 - f) Examen de la structure intergouvernementale de la Commission économique pour l'Afrique en application de la résolution 943 (XLIX) ;
 - g) Rapport sur les travaux des organes subsidiaires de la Commission économique pour l'Afrique et les rapports établis par les organes subsidiaires ;
 - h) Rapport sur l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique ;
 - i) Progrès dans la mise en œuvre des domaines prioritaires du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 ;
 - j) Mise en œuvre de programmes de migration internationale en Afrique.
 7. Date, lieu et thème de la cinquante-deuxième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique.
 8. Questions diverses.
 9. Examen et adoption du projet de rapport de la réunion du Comité d'experts ; examen des recommandations et des projets de résolution.
 10. Clôture de la réunion.
16. Le Bureau de la Commission économique pour l'Afrique s'était réuni le 3 mai 2018, à Addis-Abeba, pour faire le point des préparatifs de la cinquante-et-unième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la

planification et du développement économique, et avait décidé que, pour améliorer l'efficacité des travaux de la Conférence des ministres, il constituerait un comité de rédaction spécial qui serait chargé d'examiner et d'approuver le projet de rapport du Comité d'experts, avant son examen pour adoption par le Comité en plénière. En outre, le comité de rédaction examinerait le projet de Déclaration ministérielle et les projets de résolutions en vue de les fusionner, de les réconcilier ou de les clarifier si nécessaire avant leur examen par la Conférence des ministres en plénière. Le comité de rédaction du secrétariat travaillerait avec le comité de rédaction spécial et soumettrait au comité, après la fin de chaque segment, le rapport relatif à ce segment. Le comité de rédaction spécial serait composé de dix (10) membres représentant les pays membres du Bureau sortant et du Bureau entrant, et serait présidé par le Premier Vice-Président du Bureau entrant.

Deuxième partie

Compte rendu des travaux

III. Aperçu de l'évolution récente de la situation économique et sociale en Afrique [point 3 de l'ordre du jour]

IV. Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique [point 4 de l'ordre du jour]

A. Présentations

17. Étant donné que les points 3 et 4 étaient similaires, il a été décidé de les examiner ensemble. Par conséquent, au titre du point 3 de l'ordre du jour, un membre du secrétariat a présenté un aperçu de l'évolution récente de la situation économique et sociale en Afrique, en mettant l'accent sur les messages clés figurant dans le document relatif à ce point (E/ECA/COE/37/2/Rev.1). Il a indiqué que la croissance économique de l'Afrique avait enregistré une reprise modeste en 2017, après avoir atteint en 2016 son plus bas niveau depuis le début du siècle. Le taux de pauvreté était en baisse, quoiqu'à un rythme relativement faible en raison des grands écarts de pauvreté, des inégalités et du manque d'emplois décents. Cependant, des progrès importants ont été accomplis dans les domaines de l'éducation et de la santé.

18. Au titre du point 4 sur l'évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique (document E/ECA/COE/37/3), il a rappelé que l'intégration régionale était de longue date une priorité de l'Afrique, comme l'attestaient des initiatives continentales telles que l'Agenda 2063, le Programme de développement des infrastructures en Afrique et le Plan d'action pour l'intensification du commerce intra-africain. Plus récemment, le lancement de la Zone de libre-échange continentale africaine avait contribué à promouvoir davantage le processus d'intégration économique déjà entamé par les communautés économiques régionales. La mise en œuvre rapide et efficace de la Zone de libre-échange continentale africaine devrait dynamiser le commerce intra-africain, mais pour que les avantages en découlant soient inclusifs, il fallait des mesures et des politiques d'accompagnement de nature à surmonter les obstacles non tarifaires au commerce et à l'investissement.

B. Débats

19. Au cours du débat qui a suivi, les experts ont estimé que le taux moyen de croissance économique en Afrique restait très en deçà du niveau requis pour un développement socioéconomique durable et inclusif. Les investissements, en tant que principal moteur de la croissance économique, devaient être intensifiés de manière ciblée pour favoriser l'industrialisation et la transformation structurelle. L'investissement privé était toutefois resté faible en dépit de son potentiel de création d'emplois et de valeur ajoutée, au vu du riche patrimoine de l'Afrique en ressources naturelles. Il a été convenu que la CEA devrait continuer d'aider les États membres à se doter d'un secteur industriel robuste et diversifié qui permette de créer des emplois plus décents, de réduire l'instabilité de la croissance et de diminuer la pauvreté.

20. Malgré un engagement politique général en faveur de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA), il a été reconnu que la mise en œuvre de l'Initiative resterait un défi. Les experts ont estimé que le succès de la ZLECA était lié à son incidence sur la transformation, la diversification et la création de valeur ajoutée dans les pays africains, ce qui devrait guider le suivi de l'intégration régionale et des progrès accomplis dans le cadre de l'initiative. Ils ont dit espérer que la deuxième édition de l'Indice d'intégration régionale en Afrique et le nouvel outil *Country Business* pour la ZLECA, en cours d'élaboration par la CEA, permettraient de mettre en lumière certains aspects des progrès accomplis et fournir des informations sur les données de référence.

21. Il a été noté que les résultats commerciaux de l'Afrique s'étaient améliorés sous l'effet de la reprise économique mondiale et des exportations de produits de base. Les experts ont souligné combien il était crucial de comprendre la composition et l'orientation des échanges de l'Afrique. Si les exportations intra-africaines avaient augmenté au cours des dernières années, les importations intra-africaines n'avaient pas suivi la même tendance, ce qui montrait les effets négatifs du manque de développement des chaînes de valeur régionales et du faible niveau des échanges intrarégionaux de biens et services intermédiaires entre les pays africains. En réduisant et en éliminant les obstacles tarifaires et non tarifaires liés au commerce, la ZLECA devrait offrir un moyen de renforcer l'intégration des échanges et le développement durable dans le cadre des deux programmes.

22. En outre, des préoccupations ont été exprimées concernant la régularité, la qualité et la pertinence des statistiques utilisées sur le continent, en particulier celles concernant les questions de développement social. Les experts ont souligné que la CEA se devait de prendre les mesures nécessaires pour assurer la disponibilité en temps voulu des données et des statistiques, qui restaient d'une importance cruciale pour la planification du développement, ainsi que pour la conception et la mise en œuvre des politiques. Le niveau élevé de corruption en Afrique a été considéré comme un facteur de risque critique susceptible de compromettre le développement économique et social, en particulier par son incidence sur les dépenses publiques qui creusaient les déficits budgétaires. La cinquième édition du *Rapport sur la gouvernance en Afrique* de la CEA a été citée parmi les moyens d'action qui pourraient aider les États membres à maximiser la mobilisation de ressources intérieures grâce à l'amélioration et à l'efficacité de la gestion des ressources naturelles.

C. Recommandations

23. À la lumière des débats, le Comité d'experts a fait les recommandations suivantes :

a) Les États membres devraient continuer de mettre l'accent sur les stratégies à moyen et à long terme pour attirer les investissements privés, et

renforcer les infrastructures afin de stimuler la productivité et la compétitivité, en appliquant une politique budgétaire efficace, gage de la croissance et de la stabilité.

b) L'industrialisation pourrait fortement contribuer à la création d'emplois, à la réduction de l'instabilité de la croissance et à l'élimination de la pauvreté. La CEA devrait continuer d'appuyer les États membres dans leurs efforts visant à favoriser la transformation, la diversification et la création de valeur ajoutée, qui pourraient bénéficier grandement d'une plus grande diversification des échanges intra-africains dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine et de sa mise en œuvre. La CEA devrait donc faire régulièrement rapport sur les progrès de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine et évaluer son incidence sur la transformation, la diversification et la création de valeur ajoutée.

c) La signature, la ratification et l'application rapides de l'accord portant création de la ZLECA étaient d'une impérieuse nécessité. La coopération entre la CEA et l'Union africaine dans l'appui au processus demeurerait cruciale, et devait s'accompagner de règlements et de politiques d'investissement.

d) La disponibilité et l'utilisation de statistiques actualisées et fiables devraient être une priorité absolue si la CEA entendait rester une institution efficace et utile aux pays africains. À cette fin, il fallait des mécanismes efficaces entre la CEA et les États membres pour assurer la disponibilité en temps voulu des données et statistiques nationales les plus récentes, y compris les données géospatiales.

V. Présentation du thème de la cinquante et unième session de la Conférence : « La Zone de libre-échange continentale africaine : créer une marge d'action budgétaire en faveur de l'emploi et de la diversification économique » [point 5 de l'ordre du jour]

1. Présentation

24. Le représentant du secrétariat a présenté le thème de la cinquante et unième session de la Conférence : « La Zone de libre-échange continentale africaine : créer une marge d'action budgétaire en faveur de l'emploi et de la diversification économique », et livré les messages clés du thème exposés dans le document E/ECA/COE/37/13. Si la Zone de libre-échange continentale africaine offrait la possibilité de tirer parti du commerce en faveur de l'industrialisation, de la diversification économique, de la croissance économique et de la création d'emplois, elle affecterait différemment les pays africains étant donné la diversité de leur configuration économique. Des garanties devraient donc être prévues pour les pays vulnérables et des groupes tels que les femmes, les jeunes et les commerçants transfrontaliers informels. Les pays africains devraient étudier les moyens d'améliorer leur situation budgétaire et investir de nouvelles ressources dans le Plan d'action complémentaire pour stimuler le commerce intra-africain, afin de s'assurer que les avantages de l'initiative profitent à tous.

2. Débats

25. Le débat qui a suivi a porté sur la qualité des dépenses publiques dans les pays africains, l'amélioration de leur marge de manœuvre budgétaire, l'impact de la Zone de libre-échange continentale africaine, en particulier la perte potentielle de recettes et des sources de revenus de rechange, et les besoins

spécifiques des différents pays pour optimiser les avantages qu'ils pouvaient tirer de l'initiative. D'autres questions ont été examinées, notamment le commerce des services, l'innovation et les droits de propriété intellectuelle dans le contexte de la Zone de libre-échange continentale africaine, et l'alignement de la Zone avec les plans nationaux de développement, les initiatives régionales de développement et d'autres accords commerciaux auxquels les pays africains étaient parties.

26. En ce qui concerne l'amélioration de la marge d'action budgétaire, les experts ont souligné que la priorité accordée à l'investissement était une condition préalable à la maximisation des avantages de la Zone de libre-échange continentale africaine, et de l'intégration régionale en général. La marge d'action budgétaire a été envisagée du point de vue de la mobilisation de ressources supplémentaires pour financer des investissements en appui au développement durable. Il a été souligné que la perte potentielle de recettes résultant de la Zone de libre-échange continentale africaine ne devrait pas entraîner une réduction des dépenses dans des secteurs critiques tels que l'infrastructure et la technologie, qui souffraient d'un énorme déficit de financement en Afrique. Parmi les autres domaines nécessitant des investissements urgents figuraient le renforcement des capacités et les mesures de facilitation du commerce, en particulier pour les pays sans littoral. Pour réaliser ces investissements, les pays du continent devaient améliorer la mobilisation de leurs ressources intérieures, notamment leurs mécanismes de recouvrement de l'impôt, et mettre au point des approches novatrices en matière de financement. Les exonérations fiscales et la fraude fiscale, en particulier dans le secteur des industries extractives, devaient également être réduites. Les pays africains devaient en fait mobiliser davantage de ressources auprès des entreprises multinationales qui exploitaient les ressources naturelles du continent.

27. Dans l'ensemble, tout en reconnaissant les préoccupations relatives à la perte de recettes tarifaires découlant de la Zone de libre-échange continentale africaine, les participants ont noté que celle-ci serait compensée par l'effet multiplicateur de l'accroissement du commerce de biens à valeur ajoutée et de la création d'emplois associée.

28. Les experts ont souligné l'importance de la gestion des dépenses publiques, qui englobait des notions liées à l'établissement de priorités et à la planification du développement pour atteindre des résultats correspondant à la demande sociale. Ils ont souligné l'importance de la bonne gouvernance économique, comme étant au cœur de la gestion des dépenses publiques. La lutte contre la corruption et la mauvaise gestion économique, par exemple, en dressant une liste noire des agents corrompus et en gérant les procédures d'appels d'offres, et faire participer les entités des secteurs public et privé à ces efforts étaient un moyen d'améliorer la gouvernance économique et les efforts de lutte contre la corruption. Ces efforts pouvaient contribuer à faire en sorte que les ressources publiques atteignent l'Africain moyen, permettant une optimisation des ressources.

29. Les experts ont noté que la croissance dans certains pays africains était principalement tirée par les services et que la Zone de libre-échange continentale africaine comprenait un protocole sur le commerce des services. Dans le même temps, la plupart des pays africains présentaient des lacunes considérables en termes de statistiques sur le commerce des services, qu'il fallait combler pour pouvoir prendre des décisions fondées sur des données probantes pendant la mise en œuvre de la Zone. À cet égard, il a été observé qu'il était essentiel de renforcer les capacités des pays africains dans le domaine des statistiques sur le commerce des services.

30. En ce qui concerne l'harmonisation de l'accord portant création de la ZLECA avec les accords commerciaux en vigueur sur le continent, les experts

ont exprimé des préoccupations liées aux accords de partenariat économique (APE) que certains États membres avaient commencé à appliquer. À cet égard, il a été précisé que la CEA avait entrepris une étude qui avait montré que les APE pouvaient avoir des effets préjudiciables sur l'intégration régionale de l'Afrique. En renforçant l'intégration économique dans le contexte de la ZLECA avant d'appliquer intégralement les APE, on pourrait compenser les effets négatifs de ces accords. Pour cela, il faudrait toutefois que les pays africains utilisent les périodes de transition prévues dans les APE pour accélérer l'application de l'accord portant création de la ZLECA afin d'atteindre les objectifs de l'Agenda 2063.

31. Il a été noté que la Zone de libre-échange continentale africaine était généralement alignée sur les plans nationaux de développement des pays africains et qu'il s'agissait d'un des domaines prioritaires définis dans le premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063. En outre, les experts ont souligné que, grâce à la protection des droits de propriété intellectuelle, la promotion de l'innovation pourrait contribuer à optimiser les avantages procurés par la ZLECA et à favoriser la transformation structurelle des économies africaines. Leur attention a été attirée sur la septième édition de *l'État de l'intégration régionale en Afrique : innovation, compétitivité et intégration régionale*, qui traite en détail des liens entre l'intégration régionale, l'innovation et la compétitivité.

32. Les droits de propriété intellectuelle feraient l'objet de la Phase II des négociations de la ZLECA, devant commencer en août 2018. Les cadres juridiques et réglementaires existants sur les droits de propriété intellectuelle n'étaient pas nécessairement adaptés au contexte et à la réalité quotidienne de l'Afrique. Différents régimes et règles protégeant les droits de propriété intellectuelle existaient dans diverses parties du continent. Dans ce contexte, les experts ont reconnu la nécessité absolue d'harmoniser les cadres des droits de propriété intellectuelle afin de stimuler l'innovation et de permettre aux États membres de tirer pleinement parti de la ZLECA.

33. Les experts ont débattu des avantages que les pays ayant des besoins particuliers, comme les pays sans littoral et les petits États insulaires en développement, pourraient tirer de l'application de l'accord. Ils ont souligné que les particularités des différents pays avaient fait l'objet d'une attention spéciale lors des négociations et que le texte final de l'Accord portant création de la ZLECA contenait des dispositions sur la coopération douanière qui traitaient de questions d'une importance cruciale pour les pays ayant des besoins particuliers, notamment les débouchés commerciaux. Les experts ont également débattu de la nécessité d'aider les États membres à appliquer l'accord, notamment en montrant les avantages à court et à long terme, en mettant en évidence les éventuels écueils, en comblant les déficits de capacité et en recensant les défis institutionnels connexes par le biais d'études d'impact fondées sur des données factuelles, de simulations et de programmes adaptés de renforcement des capacités.

3. Recommandations

34. À la lumière des débats, le Comité a fait les recommandations ci-après :
- a) La CEA devrait assurer une large diffusion aux conclusions de ses travaux de recherche sur l'impact de la Zone de libre-échange continentale africaine ;
 - b) La CEA devrait offrir des solutions adaptées à chaque pays sur la façon de garantir que la Zone de libre-échange continentale africaine ne compromette pas les dépenses sociales ;

c) La CEA devrait intensifier ses travaux de recherche sur l'impact de la Zone de libre-échange continentale africaine, en accordant une attention particulière à la situation propre aux différents pays et aux moyens de remédier aux difficultés connexes ;

d) La CEA et d'autres partenaires e développement devraient entreprendre des travaux de recherche et proposer des modalités de mobilisation des ressources en appui à la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africain ;

e) La CEA, par l'intermédiaire de l'Institut africain de développement économique et de planification et en collaboration avec d'autres partenaires comme l'African Capacity-Building Foundation, devrait mettre au point un programme de renforcement des capacités sur la Zone de libre-échange continentale africaine à l'intention de l'Union africaine, des communautés économiques régionales et des États membres ;

f) Les États membres sont encouragés à améliorer leurs systèmes de collecte de l'impôt et leur administration fiscale ;

g) La CEA devrait soutenir et renforcer durablement les capacités des systèmes statistiques nationaux en vue d'améliorer la qualité et la disponibilité des données commerciales, compte tenu de l'inadéquation des statistiques du commerce des services dans de nombreux pays africains ;

h) Les États membres devraient accorder la priorité à la ratification des instruments juridiques relatifs à la Zone de libre-échange continentale africaine ;

i) Les États membres sont encouragés à garder une certaine marge de manœuvre quand ils négocient les accords internationaux de commerce et d'investissement à la lumière de la Zone de libre-échange continentale africaine afin de ne pas compromettre les efforts de transformation structurelle déployés sur le continent ;

j) La CEA devrait procéder à une évaluation des cadres existants régissant les droits de propriété intellectuelle et aider les États membres à les harmoniser avant et pendant la seconde phase des négociations de la Zone de libre-échange continentale africaine.

VI. Questions statutaires [point 6 de l'ordre du jour]

A. Rapport de la Secrétaire exécutive sur les activités de la CEA (couvrant la période avril 2017-mars 2018)

B. Rapport sur la suite donnée par la Commission économique pour l'Afrique aux résolutions issues de la réunion extraordinaire des représentants permanents des États membres de la CEA

1. Présentations

35. Au titre des points subsidiaires a) et b) du point 6 de l'ordre du jour, des représentants du secrétariat ont présenté le rapport de la Secrétaire exécutive sur les activités de la Commission économique pour l'Afrique (couvrant la période avril 2017-mars 2018), reproduit dans le document E/ECA/COE/37/5, et le rapport sur la suite donnée par la Commission économique pour l'Afrique aux résolutions de la réunion extraordinaire des représentants permanents des États membres de la CEA, reproduit dans le document E/ECA/COE/37/6.

2. Débats

36. Les experts ont pris note des documents, sans débattre davantage les points subsidiaires.

C. Rapport de la dixième réunion du Comité de la coopération et de l'intégration régionales

D. Cadre stratégique révisé pour la période 2018-2019

E. Rapport de la deuxième réunion du Comité du genre et du développement social

F. Examen de la structure intergouvernementale de la Commission économique pour l'Afrique en application de la résolution 943 (XLIX)

1. Présentation

37. Au titre des points subsidiaires c), d), e) et f) du point 6 de l'ordre du jour, des représentants du secrétariat ont présenté le rapport de la dixième session du Comité de la coopération et de l'intégration régionales, reproduit dans le document E/ECA/CRCI/10/ ; le cadre stratégique révisé du programme 15, sur le développement économique et social en Afrique, du plan-programme biennal des Nations Unies, reproduit dans le document E/ECA/COE/37/4 ; le rapport de la deuxième session du Comité du genre et du développement social, reproduit dans le document E/ECA/CGSD/2/9 ; enfin, la Note du secrétariat sur l'examen de la structure intergouvernementale de la Commission économique pour l'Afrique en application de la résolution 943 (XLIX), reproduite dans le document E/ECA/COE/37/7/Rev.1. Dans leurs exposés, les représentants du secrétariat ont fait ressortir les points saillants dans les documents respectifs, en vue de guider les experts dans leur examen.

2. Débats

38. Au cours du débat qui a suivi, les experts ont souligné la nécessité pour les communautés économiques régionales d'adopter des cadres solides pour évaluer l'impact économique de la Zone de libre-échange continentale africaine. Par conséquent, les risques liés à la sécurité alimentaire et à sa gestion pourraient être réduits au minimum au moyen de mécanismes régionaux pour le stockage des produits alimentaires et la mutualisation des coûts. L'investissement dans des solutions techniques novatrices qui permettent d'améliorer l'approvisionnement en électricité contribuerait aussi au renforcement du commerce intra-africain, comme en témoignent l'action de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal.

39. Le secrétariat a fait observer que la CEA avait facilité la création de pools énergétiques novateurs, par exemple en Afrique de l'Est et en Afrique australe. Il a indiqué que la Commission de l'Union africaine et ses États membres œuvraient à la normalisation et à la réglementation des marchés de l'électricité, afin de renforcer le commerce transfrontalier. Les services d'infrastructure, y compris les services énergétiques, seraient traités dans le protocole de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine relatif au commerce des services.

40. Le secrétariat a affirmé que la CEA avait appuyé la création de mécanismes régionaux visant à améliorer la sécurité alimentaire, appelant l'attention sur le bon exemple que donnait la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest à cet égard. Les experts ont appris que le modèle économique qu'utilisait la CEA pour analyser l'impact des accords de libre-échange, notamment celui de la Zone de libre-échange continentale africaine, était un modèle mondial et qu'un nombre important de pays africains avaient été inclus dans la base de données du modèle.

41. Les experts ont noté que la nouvelle orientation stratégique de la CEA répondait mieux aux besoins et aux priorités de l'Afrique dans le contexte du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Ils ont souligné la nécessité de mettre davantage l'accent sur les domaines thématiques conformes au mandat de la CEA, afin d'éviter tout double emploi avec le travail que faisaient d'autres entités du système des Nations Unies. Les experts ont ajouté que la CEA devait aider les États membres à mettre au point des outils et à mettre en place des mécanismes pour la mise en œuvre des 17 objectifs de développement durable, en particulier de ceux qui avaient trait à des questions transversales telles que la collecte de données. Ils ont aussi mentionné la question du séquençage de l'orientation stratégique de la CEA et de l'alignement de cette orientation sur le programme de réformes du Secrétaire général de l'ONU actuellement en cours de négociation par les États Membres.

42. En réponse, le secrétariat a appelé l'attention des experts sur la résolution 671 A (XXV) du Conseil économique et social dont découlaient les mandats de la CEA. La nouvelle orientation stratégique tenait compte du programme de réformes du Secrétaire général, en particulier du rôle et des fonctions des Commissions régionales dans la promotion de la dimension régionale du développement. Cela avait été énoncé dans la déclaration de collaboration entre le Groupe des Nations Unies pour le développement et les cinq commissions régionales. Le cadre récemment conclu entre l'ONU et l'Union africaine pour la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 soulignait le rôle central de la CEA dans le développement régional. La CEA était aussi chargée de gérer le Mécanisme de coordination régionale (MCR), ce qui l'amenait à renforcer l'appui des Nations Unies à l'Union africaine.

43. Reconnaissant le lien entre le développement et la paix et la sécurité, le Secrétaire général avait souligné le rôle des Commissions régionales dans la prévention des crises et dans l'appui en vue d'une meilleure résilience, conformément au Programme 2030 et à l'Agenda 2063. À cet égard, la CEA a été mandaté par la Vice-Secrétaire générale de jouer un rôle de premier plan dans la promotion du développement socioéconomique dans le Sahel.

44. Les experts ont fait noter que le secteur informel était important et qu'il était principalement occupé par les femmes. Il fallait donc mettre en place un programme intégrant le secteur informel dans le cadre plus large du développement et assurer la participation des femmes aux activités économiques. L'alignement des objectifs nationaux relatifs à l'égalité des sexes avec le Programme 2030 et l'Agenda 2063 devrait être appliqué dans tous les programmes de la CEA.

45. Le secrétariat a fait observer l'importance qui s'attachait à l'égalité des sexes et les liens que la question avait avec la pauvreté, les inégalités et l'emploi en Afrique. Il a précisé que l'harmonisation des indicateurs d'égalité des sexes dans le cadre de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 aiderait à renforcer la capacité des bureaux nationaux de statistique à produire des statistiques différenciées selon le sexe. Il a également rendu compte des travaux en cours sur la parité des sexes et les chaînes de valeur agricoles dans le contexte de la Zone de libre-échange continentale africaine. Les experts ont indiqué que les statistiques ventilées par sexe et la contribution des femmes aux activités économiques n'avaient pas bénéficié d'une attention suffisante dans les comptes nationaux en place. Ils ont donc estimé qu'il fallait disposer de ce type de statistiques.

46. Les experts ont demandé des précisions sur la manière dont les comités statutaires seraient rationalisés à la lumière tant de la nouvelle orientation stratégique que du rôle et de l'engagement des ambassadeurs en poste à Addis-Abeba. Ils ont également demandé quelles parties du Règlement intérieur de la CEA seraient revues.

47. Le secrétariat a indiqué qu'un délai supplémentaire était nécessaire pour mener à terme la revue et pouvoir ainsi prendre en compte les résultats du processus de réforme en cours. La revue permettrait de demander aux États membres de contribuer à faire en sorte que la structure intergouvernementale soit plus efficace et plus efficiente et d'appuyer les activités de formulation des politiques. Il ressortait des conclusions préliminaires de l'étude que la collaboration entre le secrétariat et les représentants des États membres à Addis-Abeba était limitée et que la participation des ambassadeurs en poste à Addis-Abeba devait être renforcée.

3. Recommandations

48. À la lumière des débats qu'il venait de tenir, le Comité a fait les recommandations ci-après :

a) La CEA devrait étendre l'application du modèle économique de la ZLECA à l'ensemble des États membres, afin de permettre une évaluation inclusive de l'impact ;

b) La CEA devrait aider les États membres à intégrer le secteur informel dans le cadre plus large du développement ;

c) La CEA devrait continuer de placer le souci d'égalité entre les sexes au cœur de tous ses programmes et faire rapport sur l'état d'avancement de cette activité ;

d) Lors de la prochaine séance d'information trimestrielle, le secrétariat et les représentants permanents des États membres à Addis-Abeba devraient examiner plus avant le rôle des Représentants permanents dans la structure intergouvernementale de la CEA et la fréquence de leurs réunions ;

e) Il faudrait donner à la CEA un délai supplémentaire pour finaliser l'examen de la structure intergouvernementale.

G. Rapport sur les travaux des organes subsidiaires de la Commission économique pour l'Afrique

1. Présentation

49. Au titre du point subsidiaire g) du point 6 de l'ordre du jour, des représentants du secrétariat ont présenté les rapports des réunions des comités

intergouvernementaux d'experts des différentes sous-régions, portant les cotes ECA/SRO/CA/ICE/33/17 pour l'Afrique centrale, ECA-EA/ICE/21 pour l'Afrique de l'Est, ECA/SRO-NA/ICE/32/6 pour l'Afrique du Nord, ECA/SA/ICE.XXII/2017/9.1 pour l'Afrique australe et ECA/WA/ICE/20/01d pour l'Afrique de l'Ouest. Ils ont en outre présenté le rapport d'activité de l'Institut de développement économique et de planification (E/ECA/COE/37/8), la note sur le projet de statut révisé de l'Institut africain de développement économique et de planification (E/ECA/COE/37/9) et le rapport intérimaire de la troisième session du Forum régional africain pour le développement durable : réalisations, principaux produits et perspectives d'avenir (E/ECA/COE/37/11). Ils ont attiré l'attention des participants sur les importantes questions mises en évidence dans ces documents, afin de solliciter leurs vues sur ces questions.

2. Débats

50. Les débats qui ont suivi ont porté sur des questions relatives au renforcement des capacités, en phase avec les objectifs du Programme 2030, de l'Agenda 2063 et des réformes de l'Union africaine ; sur le manque de données et de statistiques pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des cadres continentaux et régionaux ; sur l'harmonisation des cadres de développement nationaux, régionaux et internationaux ; sur le renforcement de l'intégration financière régionale ; et sur la création de valeur ajoutée et la valorisation des ressources naturelles africaines.

51. Les experts ont vivement félicité l'IDEP pour son travail de renforcement des capacités humaines et institutionnelles des États membres africains. Ils ont cependant exprimé leur préoccupation au sujet de la visibilité de l'IDEP auprès des États membres et ont demandé de renforcer la communication afin d'améliorer la visibilité de l'IDEP sur le continent, au vu de la qualité de ses formations et de l'importance de son mandat. Le représentant de l'IDEP a pris note de cette recommandation et a informé les experts que le travail visant à résoudre cette question était déjà en cours. Les experts ont vivement encouragé l'IDEP à s'associer avec d'autres institutions de renforcement des capacités sur le continent afin d'offrir aux États membres un renforcement des capacités plus complet et plus stimulant.

52. Les experts ont présenté des demandes de renforcement des capacités dans divers domaines, notamment concernant l'intégration du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 dans les plans nationaux de développement, la Zone de libre-échange continentale africaine, les données, les statistiques et les chaînes de valeur. Ils ont également demandé à l'IDEP de former des diplomates africains. L'IDEP a réaffirmé son engagement à appuyer tous les États membres dans ces domaines, ainsi que dans d'autres domaines tout aussi importants, et à intégrer des diplomates africains dans ses formations.

53. Les experts ont fait part de leur préoccupation concernant la faible présence de femmes dans les formations de l'IDEP en 2017. Il a été précisé que la parité des sexes restait une importante priorité pour l'IDEP et que ce dernier avait identifié des mesures permettant d'atteindre la parité dans ses formations. Il a été demandé aux États membres d'encourager la désignation de femmes pour participer aux formations de l'IDEP.

54. Les experts ont demandé des précisions concernant les critères utilisés par l'IDEP pour choisir les pays et les universités partenaires des programmes de Master. Si aucun critère particulier n'avait été établi, il a été précisé que les expériences de collaboration passées et l'efficacité, l'engagement en faveur du développement de l'Afrique guidaient les partenariats de l'IDEP avec les universités. En outre, les experts ont demandé à l'IDEP de veiller à ce que ses programmes soient ouverts à des participants en provenance de l'ensemble du continent.

55. Concernant le paiement des contributions et des arriérés, les experts ont demandé des éclaircissements sur le tableau figurant dans le rapport d'activité de l'Institut. Ils ont été informés qu'il ne contenait qu'une liste des États membres ayant payé leurs contributions en 2017 conformément aux recommandations passées du Conseil d'administration de l'IDEP et de la Conférence des ministres. Ils ont pris note des différences entre les exercices budgétaires de l'IDEP et des différents États membres.

56. Les experts qui avaient demandé d'avoir accès à la liste des pays membres du Conseil d'administration et du Comité consultatif technique de l'IDEP, ainsi qu'aux modalités de participation correspondantes, ont été invités à essayer de les obtenir par voie de discussions bilatérales entre leurs États membres et l'Institut.

57. Les experts ont pris note de la recommandation du Conseil d'administration de l'IDEP demandant une augmentation du soutien financier à l'IDEP et ont exprimé leur ferme soutien à la résolution, étant donné le rôle crucial qu'il était demandé à l'IDEP de jouer dans le renforcement des capacités des États membres pour atteindre les objectifs de développement durable et les aspirations de l'Agenda 2063. Ils ont pris note du projet de statuts révisés de l'Institut tel qu'il avait été approuvé et soumis à la Conférence par le Conseil d'administration de l'IDEP.

58. S'agissant de la question des statistiques, soulevée à propos du rapport de situation de la troisième session du Forum régional africain pour le développement durable, les experts ont réaffirmé que le manque de données et de statistiques précises et en temps voulu restait un obstacle à leurs efforts en vue de réaliser les objectifs de développement durable et les aspirations de l'Agenda 2063.

59. En ce qui concerne les activités des bureaux sous-régionaux, les experts ont félicité la CEA et ces bureaux pour le soutien qu'ils apportaient aux États membres dans des domaines cruciaux, notamment la planification du développement, les statistiques, l'intégration régionale et l'industrialisation, y compris les chaînes de valeur régionales.

60. Les experts ont souligné la nécessité de tirer parti des ressources naturelles en vue d'en faire un levier de l'industrialisation dans le contexte de la Zone de libre-échange continentale. En outre, il a été fait remarquer que les pays africains restaient vulnérables à la volatilité des prix des matières premières sur les marchés internationaux et étaient donc régulièrement victimes de détériorations des termes de l'échange et des déséquilibres macroéconomiques, notamment de baisses des revenus budgétaires et des exportations, ainsi que de fléchissements économiques. Cette situation mettait en lumière l'impérieuse nécessité de la diversification économique, de l'accroissement de la valeur ajoutée et de l'industrialisation pour garantir des taux de croissance soutenus et de meilleures conditions de vie.

61. Les experts se sont dits inquiets du fait que l'Agenda 2063 était peu connu et ont noté qu'il était urgent de diffuser largement les informations sur cet instrument. En outre, les chocs exogènes, en particulier la volatilité des prix des produits de base, avaient continué de peser sur les perspectives de croissance de nombreux pays africains.

3. Recommandations

62. À la lumière des débats, le Comité a formulé les recommandations ci-après :

a) L'Institut africain de développement économique et de planification devrait maintenir et améliorer son appui au renforcement des capacités à l'intention des États membres afin de développer les compétences nécessaires pour soutenir la mise en œuvre efficace de la Zone de libre-échange continentale africaine, du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Ces programmes de formation devraient répondre aux besoins en renforcement des capacités découlant des réformes de l'Union africaine et à ceux de la communauté diplomatique, en particulier des diplomates en poste à Addis-Abeba. Lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités, l'Institut devrait collaborer avec d'autres institutions régionales de renforcement des capacités. Il devrait aussi poursuivre et intensifier ses efforts visant à atteindre la parité des sexes des participants à ses programmes de formation ;

b) Les États membres devraient soutenir le rôle et le mandat cruciaux de l'Institut en réglant leurs arriérés de paiement et en versant régulièrement leurs contributions annuelles ;

c) La Commission économique pour l'Afrique devrait fournir à l'Institut africain de développement économique et de planification un appui financier

systématique et prendre toutes les mesures nécessaires pour que l'Assemblée générale augmente sa subvention à l'Institut, en phase avec les recommandations du Conseil d'administration de ce dernier ;

d) La Secrétaire exécutive devrait transmettre le projet de statuts révisés de l'Institut africain de développement économique et de planification au Conseil économique et social après leur adoption par la Conférence des ministres, à sa session prévue le 13 mai 2018 ;

e) La CEA devrait intensifier son appui aux États membres pour renforcer et améliorer leurs capacités dans le domaine des statistiques et des données, afin de leur permettre de documenter l'examen national volontaire et le travail du Forum régional africain pour le développement durable concernant le Programme 2030 et l'Agenda 2063 ;

f) La Commission de l'Union africaine, la CEA et leurs partenaires devraient prendre toutes les mesures nécessaires pour faire connaître l'Agenda 2063 parallèlement au Programme 2030 ;

g) La CEA devrait aider les États membres à adopter des approches leur permettant de transformer localement leurs ressources naturelles, plutôt que de les exporter sous forme brute. Elle devrait en particulier guider les États membres qui ont déjà signé des contrats à long terme permettant l'exportation de produits non transformés. L'objectif devrait être de garantir que les ressources naturelles contribuent au mieux à promouvoir la croissance et l'industrialisation inclusives et créatrices d'emplois ;

h) Les rapports sous-régionaux sur les progrès économiques et sociaux récents devraient être étoffés en y incluant des questions liées à la santé, à l'accès à l'énergie, à l'accès à l'eau et au commerce intrarégional.

i) La CEA devrait fournir au Centre africain pour la statistique et aux bureaux sous-régionaux des ressources humaines et financières adéquates, pour leur permettre de s'acquitter de leur mission.

H. Rapport sur l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

1. Présentation

63. Le représentant du secrétariat a présenté le rapport sur l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique figurant dans le document E/ECA/COE/37/10 et a décrit les modalités suivant lesquelles cet appui était fourni, comme indiqué dans le rapport. Il a noté en particulier que l'ONU continuerait d'appuyer l'Union africaine dans les réformes ambitieuses qu'elle menait, en mettant en évidence le rôle que la CEA jouerait dans ce processus.

2. Débats

64. Au cours du débat qui a suivi, les experts ont exprimé des préoccupations quant à l'alignement des initiatives continentales, telles que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, l'African Growth and Opportunity Act (loi sur la croissance et les possibilités économiques de l'Afrique) et la Zone de libre-échange continentale africaine, avec le Programme 2030 et l'Agenda 2063. Ils ont souligné l'importance de l'harmonisation des cadres nationaux de suivi et d'évaluation avec les programmes continentaux et internationaux. Il a été souligné que la mise en œuvre cohérente de tous ces programmes et initiatives dans le contexte des priorités nationales de développement exigeait une bonne compréhension des liens qui les unissaient. La cartographie de ces liens est donc essentielle au repérage des relations et des synergies entre eux, si l'on veut assurer leur intégration cohérente et éviter les doubles emplois.

65. En outre, sur la question connexe du développement des infrastructures

transfrontières, les experts ont examiné les avantages potentiels de ce processus de développement et la mesure dans laquelle il pourrait contribuer à mettre en œuvre le programme d'intégration régionale en Afrique. Ils ont fait noter que des inquiétudes pesaient sur les investissements dans le développement des infrastructures transfrontières, inquiétudes liées à des risques élevés et à une inflation de lois, politiques et réglementations, ainsi qu'à la rareté des possibilités d'investissement. Leur attention a été attirée sur une loi type pour l'élaboration de projets d'infrastructures transfrontières en Afrique, qui a trait à l'harmonisation des cadres juridiques, réglementaires et politiques relatifs à l'investissement du secteur privé dans les projets d'infrastructure en Afrique, en particulier ceux de ces projets relevant du Programme de développement des infrastructures en Afrique.

3. Recommandations

66. À la lumière des débats, le Comité a fait les recommandations suivantes :

a) Les pays africains devraient créer des synergies entre les multiples initiatives de développement en cartographiant les relations entre elles et en intégrant les divers programmes dans les plans nationaux de développement ;

b) La CEA devrait renforcer les capacités des pays africains en recensant les synergies intersectorielles et les arbitrages entre les divers programmes, afin de façonner la politique nationale d'établissement des priorités et d'ordonnancement ;

c) Lorsqu'il s'agit de développement d'infrastructures transfrontières, les États membres devraient adopter la loi type afin de faciliter le financement et les investissements du secteur privé dans les infrastructures ;

d) La CEA devrait sensibiliser les États membres sur la loi type visant à promouvoir l'harmonisation des règles, règlements, législations et politiques transfrontières applicables aux projets d'infrastructure en Afrique.

I. Progrès accomplis dans la mise en œuvre des domaines prioritaires du Programme d'Action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

1. Présentation

67. Au titre du point subsidiaire i) du point 6 de l'ordre du jour, le représentant du secrétariat a présenté le résumé du rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des domaines prioritaires du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (E/ECA/COE/37/12) et a appelé l'attention des participants sur les conclusions du rapport qui intéressent la Commission, notamment le fait que les progrès parmi les pays africains les moins développés restaient mitigés et qu'un ensemble de mesures correctives étaient nécessaires de la part des gouvernements pour satisfaire les critères de radiation de la liste des pays les moins avancés.

2. Débats

68. Au cours du débat qui a suivi, les experts ont félicité les cinq pays africains qui étaient sur le point d'être radiés de la catégorie des pays les moins avancés. Ils ont noté que les critères d'évaluation des progrès accomplis par les pays africains les moins avancés devaient être clarifiés et que 12 pays, dont seuls deux étaient africains, avaient été recommandés pour sortir de cette catégorie en 2018, laissant le continent avec 31 pays les moins avancés.

3. Recommandation

69. À la lumière des débats, le Comité a formulé les recommandations suivantes : la CEA devrait fournir un appui aux États membres dans les domaines du développement économique et social, pour faire en sorte que le plus grand nombre de pays possible sortent de la catégorie des pays les moins avancés.

J. Mise en œuvre de programmes de migration internationale en Afrique

1. Présentation

70. Au titre du point subsidiaire j) du point 6 de l'ordre du jour, le représentant du secrétariat a présenté la note de la Secrétaire exécutive sur le programme sur les migrations de la Commission économique pour l'Afrique (E/ECA/COE/37/16) et fait ressortir les principaux points dudit document. En particulier, les experts ont été informés du rôle joué par la CEA dans le traitement de la question des migrations internationales à l'intérieur, à destination et en provenance de l'Afrique, compte tenu de l'importance donnée aux migrations par des instruments tels que le Programme 2030.

2. Débats

71. Au cours du débat qui a suivi, les experts ont souligné l'importance des données sur l'immigration et insisté sur le fait qu'elles avaient plusieurs dimensions, notamment le nombre de personnes concernées, l'impact sur les familles et les envois de fonds. Pour bien comprendre ces problèmes, il était important de disposer de données complètes. Des connaissances et des données à jour et ventilées étaient essentielles à l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles pour traiter efficacement et de manière globale les facteurs à plusieurs niveaux qui expliquaient les migrations.

72. Les experts ont aussi fait observer que le débat sur la migration des Africains vers l'Europe et d'autres régions du monde trouvait dans une large mesure son origine dans des problèmes politiques et sociaux, et était dicté par l'émotion. D'après les statistiques présentées, les participants ont noté que les tendances migratoires qui s'observaient en Afrique n'étaient pas différentes de celles des autres régions du monde et que, de fait, la plupart des migrations se déroulaient à l'intérieur du continent. Les avantages réels et potentiels de la migration que l'Afrique et les pays d'accueil tiraient des migrations étaient largement ignorés. Les envois de fonds des Africains vivant à l'extérieur du continent représentaient une part importante du total des recettes en devises. En raison du coût élevé des systèmes officiels de transfert de fonds, toutefois, les gens choisissaient de recourir à des moyens informels, dont les opérations n'étaient pas prises en compte dans les statistiques officielles. Divers problèmes, comme le chômage, étaient fréquemment imputés aux migrants africains. Les nombreux programmes qui avaient été mis en œuvre en Afrique pour parer à la fuite des cerveaux et ceux mis en œuvre par les pays développés pour encourager les migrants à retourner chez eux n'avaient pas fait cesser la migration, du fait des mauvaises conditions de travail qui existaient dans les pays d'origine des migrants. Les experts ont aussi relevé que les initiatives en matière de migration englobaient les efforts visant à lutter contre le sous-emploi et le chômage, et que la libre circulation de la main d'œuvre permettait l'utilisation optimale du capital humain, du fait que les compétences se déplaçaient vers les régions, les industries et les pays où leur était attachée la plus grande valeur

73. S'agissant de la question de la Zone de libre-échange continentale africaine et de l'impact de celle-ci sur la migration, les experts ont souligné que, sans les personnes, les biens et les services ne pourraient pas passer les frontières. À cet égard, pour que les échanges intrarégionaux deviennent une réalité en Afrique, le Protocole sur la libre circulation des personnes devrait être ratifié en même temps que l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, et la mise en œuvre de l'Accord et de tous ses protocoles devrait suivre immédiatement après.

3. Recommandations

74. À la lumière du débat, le Comité a fait les recommandations suivantes :

a) Les États membres devraient accorder une plus grande attention aux données relatives à l'immigration ;

b) Les États membres devraient explorer la possibilité d'adopter des mesures concrètes pour libérer tout le potentiel de la migration au profit du développement durable, en particulier en intégrant la migration dans la planification du développement ;

c) Le secrétariat devrait accroître son appui aux États membres pour leur permettre de renforcer leurs capacités et leurs systèmes de production et d'analyse des données se rapportant au domaine des migrations et à d'autres domaines ;

d) Les pays africains devraient élaborer et mettre en œuvre leurs propres politiques de la migration et de l'emploi, qui reposeraient sur leurs propres réalités et sur des données fiables ;

e) Les pays africains devraient élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à créer des emplois décents, de meilleures conditions de travail et à verser des salaires compétitifs, afin de réduire les migrations hors du continent et d'éviter une fuite des cerveaux ;

f) Le secrétariat et les autres organismes régionaux devraient fournir un appui technique pour renforcer la capacité des pays africains à élaborer des politiques qui permettent de créer et de conserver un travail décent pour les nationaux et les immigrés, conformément aux objectifs de développement durable ;

g) Les États membres africains devraient faciliter la mise en place de mécanismes de transfert d'argent efficaces et peu coûteux sur le continent, afin d'accroître l'utilisation des circuits formels et d'améliorer les recettes en devises ;

h) Les États membres africains sont instamment invités à ratifier le protocole sur la libre circulation des personnes joint à l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, et à le mettre ensuite en œuvre ;

i) Les États membres africains sont encouragés à associer le secteur privé au développement des infrastructures.

VII. Date, lieu et thème de la cinquante-deuxième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique [point 7 de l'ordre du jour]

75. Le représentant du secrétariat a renvoyé les experts à la note sur les dates, le lieu et le thème de la cinquante-deuxième session de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique en 2019, qui figurait dans le document E/ECA/COE/37/15. Il a proposé que la réunion se tienne en mars 2019, à Addis-Abeba, sur le thème : « Une nouvelle politique budgétaire pour l'Afrique ».

76. Les dates possibles pour la cinquante-deuxième session de la Conférence des ministres en 2019 ont été examinées. Le Comité s'est interrogé sur le mois proposé

pour la prochaine session et a recommandé que le secrétariat consulte la Commission de l'Union africaine pour trouver une date appropriée. Le lieu proposé par le secrétariat a été approuvé, à moins qu'une autre proposition ne soit soumise par un État membre.

77. À l'issue des débats sur le thème proposé par le secrétariat, le Comité a identifié trois autres thèmes à examiner de façon plus approfondie :

a) La nécessité de faire progresser la Zone continentale africaine de libre-échange vers l'ère de l'économie numérique par la transformation économique, la diversification et la création de valeur ajoutée ;

b) Le rôle du secteur privé dans la mise en œuvre de la Zone continentale africaine de libre-échange pour la transformation socioéconomique, la diversification et la création de valeur ajoutée vers l'ère de l'économie numérique ;

c) Politiques budgétaires pour la zone de libre-échange continentale africaine dans le cadre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

78. Le Président a invité les experts à délibérer davantage sur les quatre thèmes proposés et à parvenir à un accord sur un seul thème. Les experts ont pris note des sous-thèmes des tables rondes qui allaient se tenir pendant la cinquante et unième session de la Conférence des ministres, en plus du débat sur le thème général de la cinquante-deuxième session. À la lumière de ces considérations, le secrétariat, après avoir pris en compte toutes les propositions, a proposé un thème de compromis pour la cinquante-deuxième session : « Politique budgétaire, commerce et secteur privé à l'ère numérique : une stratégie pour l'Afrique ». Le Comité, après délibération, a approuvé le thème de la cinquante-deuxième session.

VIII. Questions diverses [point 8 de l'ordre du jour]

79. Le représentant d'un État membre ayant demandé la possibilité d'une présentation du Protocole de Luxembourg à la Convention du Cap relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (Protocole de Luxembourg/Protocole), le Président a invité le représentant du Groupe de travail ferroviaire à présenter le Protocole au Comité.

80. Le représentant du Groupe de travail ferroviaire a donné un aperçu du rôle essentiel des chemins de fer, soulignant que des investissements importants seraient nécessaires en Afrique dans les années à venir tant pour la construction d'infrastructures ferroviaires que pour l'achat de matériel roulant. Le Protocole de Luxembourg pourrait faciliter le financement de nouveaux achats de matériel roulant en utilisant des capitaux privés et la circulation du matériel roulant au-delà des frontières nationales, qui revêt une importance cruciale pour le commerce transfrontalier et la circulation des personnes sur le continent.

81. Au cours du débat qui a suivi, les experts ont souligné le rôle que jouaient les réseaux ferroviaires en complétant les transports routier et aérien, et en contribuant à la réalisation de la Zone de libre-échange continentale africaine. Ils ont aussi examiné les avantages potentiels qu'offrirait le Protocole de Luxembourg et ont estimé qu'il fallait davantage de temps pour examiner de près le Protocole dans le respect des procédures établies pour l'examen et l'adoption des instruments juridiques. Les experts avaient besoin de plus de temps pour consulter les autorités compétentes de leurs pays respectifs. Le débat sur le Protocole de Luxembourg a été renvoyé à la prochaine session de la Conférence.

IX. Examen et adoption du projet de rapport de la réunion du Comité d'expert et examen des recommandations et des projets de résolutions [point 9 de l'ordre du jour]

82. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité a examiné le projet de rapport de la réunion ainsi que les six résolutions soumises à l'examen et à l'adoption de la

Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA. De nombreux experts ont fait des observations et proposé des amendements au rapport et aux projets de résolutions. Après un débat approfondi, le Comité a adopté à l'unanimité le rapport. Les résolutions, telles qu'amendées par le Comité sont jointes au présent rapport pour examen et adoption par la Conférence des ministres.

X. Clôture de la réunion [point 10 de l'ordre du jour]

83. Des observations de clôture ont été faites par le Président du Bureau sortant du Comité d'experts et par la Secrétaire exécutive adjointe. Le Président a félicité les experts pour leurs délibérations fructueuses et pour l'esprit de consensus dont ils avaient fait preuve en proposant des recommandations. La Secrétaire exécutive adjointe a souligné l'esprit d'équipe qui avait animé tous les experts durant la session, comme en témoignaient l'opportunité et la pertinence du thème de la Conférence et que les idées et les recommandations des experts aideraient à élaborer et à améliorer le travail que la Commission ferait pour appuyer la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine.

84. À l'issue de ces allocutions et des échanges de courtoisies d'usage, le Président a déclaré la réunion close.

Annexe IV

Mise à jour provenant des organes subsidiaires de la Commission, y compris des comités intergouvernementaux d'experts des bureaux sous-régionaux

Rapport de la dixième session du Comité de la coopération et de l'intégration économiques*

I. Introduction

1. La dixième session du Comité de la coopération et de l'intégration régionales s'est tenue les 1^{er} et 2 novembre 2017 à Addis-Abeba sous le thème : « Mise en œuvre de la zone de libre-échange continentale et gains partagés ». Le principal objet de cette session a été d'examiner les efforts déployés en vue d'accélérer la mise en œuvre du Plan d'action pour l'intensification du commerce intra-africain et de parvenir à un accord pour la mise en place de la zone de libre-échange continentale. Les participants ont également fait le point sur d'autres faits nouveaux intervenant dans le cadre du sous-programme de la coopération et de l'intégration régionales, et dans les domaines suivants : commerce intra-africain et international, infrastructures, industrialisation, sécurité alimentaire et agriculture, investissement et politiques foncières.

II. Participation

2. Ont assisté à la session les représentants des États membres africains ci-après : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Swaziland, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

3. Y ont également pris part les représentants des institutions ci-après : Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Chambre panafricaine de commerce et d'industrie, Commission de l'Union africaine, Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), Zanzibar Planning Commission, Institut international du développement durable, Strathmore Tax Research Centre et WINMORE Development Consultants.

4. La liste complète des participants sera distribuée sous forme de document d'information.

* Le présent rapport a été publié sous la cote E/ECA/CRCI/10/9.

III. Ouverture de la session

5. La session a été ouverte par le Président sortant du Bureau du Comité de l'intégration et de la coopération régionales, le représentant du Soudan. Dans son allocution, le Président sortant a remercié la CEA pour avoir organisé la session et le Gouvernement hôte pour la qualité des dispositions et des préparatifs qui y sont associés. Il a souligné l'importance de la session, axée sur le processus et les négociations en cours en vue de l'établissement d'une zone de libre-échange continentale. Selon le président sortant, la réalisation de la zone de libre-échange proposée serait cruciale pour faire avancer le programme de développement de l'Afrique. Il a conclu que les discussions et les résultats de la dixième session catalyseraient les engagements et les actions aux niveaux national, régional et continental.

6. Dans son allocution d'ouverture, M^{me} Vera Songwe, Secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), a souhaité la bienvenue aux participants et aux représentants des organisations partenaires. Donnant un aperçu du rôle du Comité de l'intégration et de la coopération régionales, la Secrétaire exécutive a précisé le mandat du Comité, qui était d'examiner les activités générales de la CEA. Elle a souligné l'importance, d'une part, de l'intégration régionale et de la promotion du commerce intra-africain comme pierre angulaire de la transformation de l'Afrique et, d'autre part, du thème de la session : « Mise en place de la zone de libre-échange continentale et gains partagés ». Elle a déclaré que ce thème était opportun, compte tenu des faits nouveaux concernant le commerce, la coopération régionale et l'intégration de l'Afrique – qui constituaient tous les piliers du programme de transformation de l'Afrique. L'intervenante a également évoqué des aspects des travaux entrepris par la CEA, notamment la huitième édition du rapport *État de l'intégration régionale en Afrique*, qui portait sur l'importance de la mise en place de la zone de libre-échange continentale pour parvenir à la croissance économique en Afrique.

7. Le Ministre du commerce de la République fédérale démocratique d'Éthiopie a fait une déclaration liminaire dans laquelle il a souhaité aux participants la bienvenue à la session et à Addis-Abeba. Il a souligné que les résultats de la session contribueraient grandement à la réalisation du programme d'intégration régionale de l'Afrique. Commentant les négociations en cours pour établir une zone de libre-échange continentale, le Ministre a félicité le représentant du Nigéria, qui présidait ces négociations, pour le bon travail accompli. Il a souligné la nécessité d'examiner les avantages mutuels à tirer de la zone de libre-échange continentale, en tenant compte, au cours des négociations, des principales divergences exprimées par des représentants des États membres, notamment ceux des pays sans littoral et des pays les moins développés. Il a conclu en réaffirmant le ferme engagement de son gouvernement de parvenir à un accord pour la création de la zone de libre-échange continentale.

8. À la suite de l'élection du nouveau bureau, la nouvelle Présidente, représentante de l'Afrique du Sud, s'est félicitée du bon travail accompli par le Bureau sortant. Elle a aussi salué la Commission pour son travail exceptionnel, qui reposait sur la compétence et l'expérience et dit espérer pouvoir compter sur son appui constant. Elle a en outre mis en exergue les principaux objectifs de la session en cours du Comité, qui étaient notamment d'examiner les activités exécutées par le représentant du secrétariat au cours de l'exercice biennal 2016-2017 dans le domaine de l'intégration régionale et du commerce. Cette session serait également l'occasion de passer en revue les faits nouveaux survenus dans des domaines sectoriels spécifiques, d'en débattre et de formuler des recommandations devant guider les activités relevant du sous-programme au cours du prochain exercice biennal 2018-2019.

IV. Élection du Bureau

9. La réunion a élu son Bureau composé comme suit, en application du principe d'une représentation régionale par roulement :

Président :	Afrique du Sud
Premier Vice-Président :	Ouganda
Deuxième Vice-Président :	République démocratique du Congo
Troisième Vice-Président :	Mali
Rapporteur :	Égypte

V. Examen et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

10. La représentante de l'Afrique du Sud, nouvelle Présidente élue, a présidé la séance et proposé que l'ordre du jour soit adopté. La proposition a été appuyée par le Swaziland. Le Comité a adopté l'ordre du jour et le programme de travail sans modification.

VI. État d'avancement de la mise en œuvre du programme relatif à l'intégration régionale et au commerce

A. Tour d'horizon des faits nouveaux en matière d'intégration régionale en Afrique afin d'influencer le choix des politiques

1. Exposé

11. L'exposé a mis en exergue les principaux résultats obtenus par la Division de l'intégration régionale et du commerce pour la période de janvier 2016 à juin 2017.

12. Dans le domaine de la gouvernance foncière, la Division de l'intégration régionale et du commerce a fourni un appui technique aux États membres et aux communautés économiques régionales en matière de réforme des politiques et de prise en compte des questions de gouvernance foncière dans les programmes agricoles. Elle a également œuvré pour renforcer les capacités des responsables politiques et des chefs traditionnels dans le domaine de la gestion des investissements fonciers à grande échelle. En plus de travaux de recherche sur les questions de politique foncière, la CEA a renforcé les capacités des universités et des institutions de l'enseignement supérieur africaines en créant un réseau d'excellence sur la gouvernance foncière en Afrique.

13. Dans le domaine de la sécurité alimentaire et de l'agriculture, la Division a mené des activités de recherche ayant aidé l'Afrique à repenser la transformation agricole et rurale, les systèmes de production agricole, le secteur agroalimentaire et les chaînes de valeur régionales et à développer un secteur agricole axé sur le privé. Elle a également fourni une formation sur le développement des chaînes de valeur régionale qui a contribué à l'élaboration de la stratégie et du plan de création d'entreprises agro-industrielles à l'échelle du continent et mis au point une structure et un plan d'activité aux fins de l'institution d'un organe de tutelle continental des entreprises agro-industrielles.

14. En matière de commerce régional et international, la Division a grandement contribué à l'établissement du modèle d'accord pour la création

attendue de la zone de libre-échange continentale, modèle qui a servi de base à des négociations en ligne. Elle a effectué des travaux de recherche et produit, à l'intention des ministres africains du commerce, des documents techniques sur la zone de libre-échange continentale, l'*African Growth and Opportunity Act* (AGOA – loi sur la croissance et les possibilités économiques de l'Afrique), les accords de partenariat économique, le commerce et les changements climatiques, l'investissement et les accords commerciaux régionaux.

15. Un rapport clé, *État de l'intégration régionale en Afrique VII*, a été publié sous le thème « Innovation, compétitivité et intégration régionale ». La CEA a également lancé un rapport sur l'indice africain d'intégration régionale qui a fourni des données sur l'état et les progrès de l'intégration régionale sur le continent.

16. La Division a, en outre, dispensé des formations sur le commerce et la parité, la modélisation et l'analyse des politiques commerciales. Elle a également engagé le travail d'élaboration d'un cadre de suivi et d'évaluation pour le Plan d'action pour l'intensification du commerce intra-africain. De même, elle a, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et la Banque africaine d'import-export, organisé la Semaine africaine du commerce, qui est une instance de réflexion sur les questions de politique commerciale de l'heure en Afrique, ouverte à de multiples parties prenantes.

17. S'agissant du développement industriel et des infrastructures, la Division a fourni une assistance technique aux États membres et aux Communautés économiques régionales. Des travaux de recherche ont été menés sur le paysage de la politique industrielle en Afrique, notamment la mise au point d'une méthodologie de localisation des technologies énergétiques censées permettre d'accroître le potentiel manufacturier du continent et promouvoir le développement des infrastructures nécessaires à l'industrialisation de l'Afrique. La CEA a également fourni à la Commission de l'Union africaine un appui technique ayant permis de lancer, en juin 2017, le marché unique du transport aérien en Afrique. La Division a aidé à mieux comprendre le rôle de la bioénergie dans les plans énergétiques des pays africains grâce à un projet du Compte de l'ONU pour le développement consacré à l'application d'un programme de biocarburants pour les usages domestiques et les transports.

18. En ce qui concerne les investissements, la Division de l'intégration régionale et du commerce a réalisé quelques études sur les politiques d'investissement et les traités bilatéraux d'investissement et fourni des conseils sur le développement des secteurs industriels de la Namibie, le but étant de stimuler le commerce et les investissements directs étrangers. La Division a également mené des activités de plaidoyer en faveur du dialogue continental sur les investissements. Elle a produit deux études sur les facteurs susceptibles de stimuler les investissements intra-africains et sur les liens entre les conventions relatives à la double imposition et les traités bilatéraux d'investissement en Afrique. Ces études étaièrent sur le continent des processus politiques tels que le dialogue continental sur l'investissement.

19. Les résultats décrits ci-dessus ont été obtenus grâce à la mobilisation de partenariats stratégiques, notamment avec les gouvernements, les organismes des Nations Unies, la Banque africaine de développement et la Commission de l'Union africaine.

2. Débats

20. Au cours des débats qui ont suivi, des préoccupations ont été exprimées quant à l'aptitude de certains pays africains à appliquer des textes et, partant, à mettre effectivement en œuvre un éventuel accord sur la zone de libre-échange continentale (ZLEC). De même, les petits pays sans littoral, en particulier, ont exprimé la crainte de ne pouvoir tirer que des avantages limités du processus

d'intégration régionale de l'Afrique. On a fait observer que d'autres pays avaient réussi à tourner leur enclavement à leur propre avantage. La huitième édition du rapport *État de l'intégration régionale en Afrique* fournissait d'importants éclaircissements pouvant apaiser cette crainte.

21. Il a été reconnu également au cours des discussions que le déficit d'infrastructures et les barrières non tarifaires constituaient des obstacles majeurs à surmonter pour que les économies africaines s'industrialisent, deviennent plus compétitives sur le marché international et puissent exporter leurs produits dans le cadre d'accords et d'arrangements commerciaux spécifiques. À cet égard, il serait essentiel de créer des chaînes de valeur et de les améliorer. Parmi les exemples cités à cet égard figurait le développement d'infrastructures et de capacités nécessaires pour torréfier et mélanger des grains de café bruts afin de pouvoir exporter ce produit dans le cadre de l'AGOA.

22. S'agissant des questions d'investissement, il a été noté que la collecte de données sur les investissements intra-africains était encore un défi pour les pays africains. Il était nécessaire de collecter et de compiler ce type de données, en particulier sur les investissements directs étrangers en provenance et à destination des pays africains. Les participants ont également souligné la nécessité de recenser les principales difficultés financières auxquelles le continent faisait face et l'importance de l'investissement dans des infrastructures visant à libérer le potentiel commercial régional.

23. Les débats ont porté sur la nécessité cruciale d'examiner les goulets d'étranglement des infrastructures en Afrique et sur la meilleure façon de les surmonter. Il a été noté que l'Agence de coordination du NEPAD avait élaboré des programmes et des projets pour construire des infrastructures et promouvoir le développement industriel. À cet égard, une question clef était de veiller à ce que les projets d'infrastructure du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) contribuent au développement industriel. Il a également été noté qu'au Sommet de Dakar sur le financement (tenu les 14 et 15 juin 2014), par exemple, des propositions concernant 16 projets avaient été présentées et que la CEA collaborait avec l'Agence de coordination du NEPAD pour trouver d'autres moyens de financer ces projets, notamment par le biais des fonds de pension et d'autres sources de financement.

24. Il a été souligné qu'il fallait mettre en place des chaînes de valeur régionales susceptibles de promouvoir l'industrialisation, qui incluraient les matières premières africaines. Toutefois, le coût du transport des intrants sapait la compétitivité des économies africaines. En outre, il convenait d'examiner les possibilités offertes par les projets de corridors commerciaux en cours, l'objectif étant de les rendre compétitifs. La discussion s'est ensuite tournée vers la planification stratégique et intégrée, nécessaire pour traiter efficacement les questions de développement en Afrique.

3. Recommandations

25. Les recommandations suivantes ont été faites :

- a) Les États membres et les communautés économiques régionales devraient adopter des cadres solides de suivi et d'évaluation pour assurer la mise en œuvre effective des engagements pris en matière d'intégration régionale ;
- b) La CEA, la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement devraient accroître leur assistance technique dans la production et la collecte de données sur l'intégration et le commerce régionaux.

Recommandations adressées à la CEA

26. La CEA devrait :
- a) En collaboration avec ses partenaires, recueillir et compiler des données relatives aux investissements intra-africains ;
 - b) Entreprendre une étude pour identifier les difficultés financières rencontrées par les pays africains, comme celles liées aux infrastructures et aux projets industriels ;
 - c) Entreprendre une étude sur la promotion des chaînes de valeur régionales des produits de base stratégiques pour le continent, afin d'examiner les principaux obstacles ;
 - d) En collaboration avec ses partenaires, entreprendre une étude sur les impacts et les opportunités de l'intégration régionale, notamment de la Zone de libre-échange continentale, sur les États africains, en particulier les pays sans littoral et les petits États insulaires en développement.

B. Progrès accomplis dans la formulation et la mise en œuvre des politiques foncières

1. Exposé

27. Le représentant du secrétariat a rappelé le contexte de l'Initiative sur les politiques foncières, notant qu'elle avait été établie en 2006 comme une plate-forme visant à atteindre un consensus sur le programme foncier africain. L'Initiative avait contribué aux efforts d'intégration des questions clés de gouvernance foncière dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et dans l'Agenda 2063 et a servi de plate-forme d'application du premier Plan décennal de mise en œuvre (2014-2023) de l'Agenda 2063. D'autres décisions clés concernant la politique foncière avaient été prises, notamment la Déclaration sur les problèmes et enjeux en Afrique de l'Union africaine en 2009, le Plan d'action de Nairobi sur les investissements fonciers à grande échelle en Afrique en 2011 et la Déclaration de Malabo sur la croissance agricole en 2014. En outre, Le Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement (2015 et 2017) et le Comité de la coopération et de l'intégration régionales (2015) avaient formulé des recommandations.

28. Les indicateurs de progrès de la mise en œuvre de ces décisions et recommandations au cours des deux dernières années avaient inclus : le lancement officiel du Centre africain pour les politiques foncières visant à coordonner la mise en œuvre du programme foncier de l'Union africaine ; le déploiement de projets pilotes dans 12 pays visant à collecter des données relatives à la gouvernance foncière et à suivre les progrès des réformes des politiques foncières ; et la mise en place du Réseau d'excellence sur la gouvernance foncière en Afrique visant à améliorer la formation et la recherche.

29. La présentation a ensuite porté sur les conclusions d'une étude récente sur les terres, l'appartenance ethnique et les conflits en Afrique, soulignant que la majorité des conflits qui avaient entravé le développement de l'Afrique trouvaient leurs racines dans les questions de gouvernance foncière, exacerbées par la politisation de l'ethnicité. Le représentant du secrétariat a présenté un résumé des lignes directrices pour l'élaboration de programmes de formation sur la gouvernance foncière en Afrique et a conclu sa présentation en formulant les six recommandations ci-après visant à soutenir la mise en œuvre continue des décisions du Comité de la coopération et de l'intégration régionales de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et du Comité technique spécialisé de l'Union africaine :

- a) La CEA, conjointement avec la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement, devrait institutionnaliser le Centre

- africain pour les politiques foncières de manière à assurer sa stabilité financière, son efficacité opérationnelle et son appropriation ;
- b) La CEA et le Centre africain pour les politiques foncières devraient aider les États membres, notamment les universités, à examiner et élaborer des programmes sur la gouvernance foncière sur la base des lignes directrices pour l'élaboration de programmes de formation sur la gouvernance foncière en Afrique, récemment adoptées par le Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement ;
 - c) La CEA et le Centre africain pour les politiques foncières devraient élaborer des lignes directrices visant à atténuer les conflits fonciers et ethniques à l'intention, entre autres destinataires, des États membres qui les utiliseront en réexaminant leurs politiques et en renforçant leurs institutions conformément à la décision récente du Comité technique spécialisé de l'Union africaine ;
 - d) La CEA et le Centre africain pour les politiques foncières devraient s'efforcer davantage d'aider les communautés économiques régionales à institutionnaliser les programmes de gouvernance foncière afin d'assurer la durabilité, conformément à la récente décision du Comité technique spécialisé de l'Union africaine ;
 - e) La CEA et le Centre africain pour les politiques foncières devraient fournir une assistance technique aux États membres leur permettant de mettre en œuvre les décisions du Comité de coopération et d'intégration régionales et du Comité technique spécialisé tendant à réviser les politiques et programmes fonciers pour faciliter la réalisation de l'objectif de voir 30 % des droits fonciers constatés attribuer aux femmes d'ici 2025 ;
 - f) La CEA et le Centre africain pour les politiques foncières devraient collaborer avec les États membres pour intensifier le programme d'intégration des terres dans les plans nationaux et régionaux d'investissement agricole et dans d'autres secteurs, conformément à la décision du Comité technique spécialisé de l'Union africaine.

2. Débats

30. Les participants ont souligné l'importance de la terre dans la transformation socioéconomique de l'Afrique. Ils ont passé en revue les multiples dimensions de la question et l'importance de la politique foncière en matière d'intégration régionale. Ils ont invité les États membres et les institutions régionales à appliquer une approche intégrée pour relever les défis liés à la terre, tout en soulignant, à cet égard, la nécessité de prendre note des liens entre la terre, l'eau et les changements climatiques dans l'élaboration de stratégies et de programmes.

31. Les discussions ont ensuite porté sur la nécessité de sécuriser les droits fonciers dans les divers régimes fonciers en Afrique. Il a été noté que la sécurisation des droits fonciers était une condition préalable à l'investissement et à la gestion des ressources naturelles pour les rendre durables. La nécessité d'assurer un accès équitable à la terre pour les femmes et les petits producteurs a également été soulignée. Les États membres ont été invités à mettre en œuvre la décision de l'Union africaine d'allouer 30 % des droits fonciers constatés aux femmes d'ici 2025. L'attention a ensuite été attirée sur la nécessité de garantir que les petits producteurs, principaux producteurs agricoles en Afrique, avaient accès à la croissance, grâce à une allocation accrue des terres, ainsi qu'à la fourniture d'autres intrants et services d'appui.

3. Recommandations

32. Les recommandations suivantes ont été faites :

- a) La CEA et le Centre africain pour les politiques foncières devraient appuyer les États membres pour promouvoir l'intégration régionale, en favorisant l'harmonisation et la convergence des politiques foncières dans les protocoles et programmes pertinents des communautés économiques régionales et en intégrant les politiques foncières dans les plans d'investissement agricole nationaux et régionaux ;
- b) La CEA devrait renforcer ses capacités institutionnelles en appui à la gouvernance foncière, en institutionnalisant le Centre africain pour les politiques foncières récemment lancé, de manière à en assurer la stabilité financière, l'efficacité opérationnelle et une forte appropriation, conformément à la décision CRCI-2015 ;
- c) Conformément à une décision récente de l'Union africaine, la CEA et le Centre africain des politiques foncières devraient s'appuyer sur les recommandations d'une étude récente sur les terres, l'appartenance ethnique et les conflits en Afrique pour définir des lignes directrices que les États membres pourraient utiliser pour résoudre les conflits fonciers ethniques.

C. État de la sécurité alimentaire en Afrique

1. Exposé

33. Dans son exposé, l'intervenant a déclaré que l'Afrique, malgré ses immenses ressources naturelles, était le continent qui souffrait le plus de l'insécurité alimentaire au monde. Environ 230 millions de personnes, soit 1 sur 5, souffraient d'une insécurité alimentaire chronique. Alors que l'Afrique n'abrite que 16 % environ de la population mondiale, près d'un tiers (29 %) des personnes souffrant de faim étaient des Africains. D'une manière générale, les pays africains avaient fait des progrès notables dans l'amélioration de la sécurité alimentaire, mais ils devraient continuer de faire preuve de rigueur pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi qu'améliorer le bien-être des populations. Ils doivent en effet assurer la stabilité politique, en bâtissant des institutions efficaces, renforcées par des mesures d'accompagnement et des politiques macro-économiques favorables aux pauvres, le tout débouchant sur une approche qui traite de la sécurité alimentaire selon une orientation multisectorielle et dans le cadre plus vaste de la transformation rurale et agricole, ainsi que de l'intégration régionale. À court terme, les pays africains devraient envisager des programmes donnant des résultats rapides, en particulier des mesures de nature à améliorer l'accès à la nourriture grâce à des programmes sociaux.

2. Débats

34. Les participants ont estimé que la libéralisation des échanges en Afrique, accompagnée d'une planification stratégique et d'une bonne gouvernance, aurait une influence considérable sur la sécurité alimentaire. Cependant, la libéralisation du commerce des denrées et des produits de base agricoles passait par la facilitation du mouvement des marchandises. Cela permettrait non seulement d'améliorer les infrastructures et les réseaux de transport au sein des États, mais aussi d'harmoniser les normes et de réduire les obstacles non tarifaires.

35. En outre, pour exploiter efficacement les avantages potentiels de l'intégration régionale, on devrait s'attaquer aux goulets d'étranglement qui pénalisent la productivité agricole. À cet égard, il faudrait prendre en compte

les besoins spécifiques des petits agriculteurs, qui, en tant que groupe, contribuent pour une part substantielle à la production agricole en Afrique.

36. Le manque de temps et de ressources, ainsi que la gravité de l'insécurité alimentaire en Afrique rendaient urgente la recherche de solutions novatrices à tous les niveaux des chaînes de valeur régionales, depuis la production jusqu'à la transformation et à la consommation. L'une de ces solutions serait de relancer l'intérêt et l'appétit pour la nourriture autochtone. En effet, il était établi que la plupart des cultures autochtones étaient bien adaptées au climat, aux conditions environnementales et aux exigences en matière d'engrais de l'Afrique. Pour y arriver, il faudrait des stratégies de nature à accroître l'intérêt des jeunes pour la nourriture autochtone.

37. Il faudrait créer les conditions d'une concurrence équitable afin que la libéralisation des échanges au sein de l'Afrique donne des résultats positifs et que tous les États membres bénéficient sur un pied d'égalité de la mise en place de la zone de libre-échange continentale. À cet égard, il était impératif d'élaborer des programmes d'assistance technique directe destinés à renforcer les capacités de production des pays qui en avaient le plus besoin.

38. L'ajout de valeur aux produits de base agricoles était essentiel, d'une part, à la diversification des exportations du continent jusqu'à présent dominées par les ressources extractives et, d'autre part, à l'amélioration du bien-être dans les zones rurales, ce qui, à son tour, réduirait l'insécurité alimentaire et la pauvreté.

3. Recommandations

39. Les recommandations suivantes ont été formulées :

- a) Étant donné que l'amélioration de la sécurité alimentaire exige un accroissement de la production agricole, les États membres sont encouragés à autonomiser les petits exploitants agricoles et à donner à leurs activités une orientation plus commerciale en adoptant des modèles agricoles adaptés aux spécificités de la production à petite échelle en Afrique ;
- b) Pour lutter contre l'insécurité alimentaire, les États membres sont encouragés à adopter une approche globale en entreprenant une planification stratégique et une programmation conjointe aux niveaux national et sectoriel afin de créer des synergies, de favoriser la complémentarité et de synchroniser la planification et le suivi des programmes agricoles ;
- c) Les États membres sont encouragés à promouvoir les chaînes de valeur agricoles grâce aux mesures suivantes : améliorer les infrastructures et les réseaux de transport transfrontières ; harmoniser les normes ; et renforcer les capacités de production de l'agriculture, y compris le secteur agro-industriel ;
- d) Les États membres sont encouragés à intégrer les réserves alimentaires nationales dans les réserves régionales afin de mieux s'adapter aux effets néfastes des changements climatiques et de couvrir les déficits alimentaires que connaissent les pays africains.

D. Mise en place et promotion de chaînes de valeur de produits agricoles stratégiques au service de la sécurité alimentaire et du développement durable en Afrique

1. Exposé

40. Le représentant du secrétariat a expliqué que le développement et la promotion des chaînes de valeur agricoles et des groupements agro-industriels offraient un moyen approprié, grâce à la création d'incitations et de liens, d'accroître les investissements dans le secteur agricole. Il a été souligné que l'investissement dans l'agriculture était un moyen efficace de faire face à la faim et à la malnutrition et de relever d'autres défis, notamment la pauvreté, l'utilisation de l'eau et de l'énergie, le changement climatique et la production et la consommation non durables, contribuant ainsi à la réalisation d'un certain nombre d'objectifs de développement durable énoncés dans le Programme 2030. Il a en outre été souligné que le développement et la promotion des chaînes de valeur et des grappes industrielles constituaient une plate-forme appropriée permettant d'investir. Pour exploiter pleinement le potentiel des chaînes de valeur agricoles régionales en Afrique, il faudrait toutefois mettre en place un cadre politique et réglementaire rationnel et mettre en place un environnement propice aux entreprises, ainsi qu'un réseau routier et de transport inter-États.

1. Débats

41. Au cours des débats, les participants ont noté que l'agriculture africaine reposait sur des techniques rudimentaires, ce qui se traduisait par une productivité extrêmement faible, aggravant encore la pauvreté et la faim sur le continent, en particulier dans les zones rurales. En outre, il a été noté que le transfert de technologies était essentiel à la promotion des chaînes de valeur agricoles. À cet égard, l'importance de la recherche a été soulignée comme étant un élément essentiel de l'amélioration de la productivité agricole. La mécanisation de l'agriculture a également été considérée comme cruciale pour faire progresser la technologie dans ce secteur en Afrique.

42. Pendant les débats, la nécessité de revitaliser l'agriculture en Afrique a été soulignée ; en outre, les participants ont fait observer que l'industrialisation de l'Afrique devait commencer par la mécanisation de l'agriculture. Les participants qui se sont exprimés ont indiqué qu'on ne saurait trop insister sur l'importance de l'industrialisation en Afrique ; ils ont notamment fait référence à la disponibilité de l'énergie et à l'accès à celle-ci, deux conditions préalables à l'industrialisation. Plus précisément, la mécanisation de l'agriculture en Afrique devait privilégier l'utilisation d'énergies propres.

43. À un autre sujet, mais dans le même ordre d'idées, il a été noté que la création d'une zone de libre-échange continentale pourrait contribuer à stimuler la production agricole en améliorant l'accès aux marchés et son ampleur, en encourageant l'adoption et le transfert de technologies et de connaissances plus spécialisées.

3. Recommandations

44. Les recommandations suivantes ont été formulées :

- a) Les États membres sont encouragés à accroître les dépenses publiques consacrées aux efforts visant à promouvoir la transformation de l'agriculture, notamment dans le domaine de la recherche-développement et en ce qui concerne la création de chaînes de valeur agricoles régionales ;
- b) Les États membres sont encouragés à promouvoir la mécanisation de l'agriculture ;

- c) Les États membres sont encouragés à renforcer les capacités des petits exploitants pour appliquer des techniques agricoles avancées ;
- d) Les institutions panafricaines sont invitées à accélérer la mise en place d'un mécanisme de coordination continental destiné à mettre en commun les ressources limitées disponibles et à harmoniser les efforts de promotion du développement du secteur agro-industriel en Afrique grâce à l'exploitation des nombreuses zones agroécologiques.

E. Développement infrastructurel inclusif : la clef de la promotion de l'industrialisation de l'Afrique

1. Exposé

45. Le représentant du secrétariat a souligné que l'industrialisation était importante pour que les économies africaines puissent réaliser une transformation structurelle en vertu de laquelle les ressources passeraient des secteurs à faible productivité à ceux à plus forte productivité puis ensuite aux activités à valeur ajoutée. L'intervenant a expliqué qu'une telle démarche aboutirait, à terme, à une croissance soutenue, à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté. Il a ajouté que les économies africaines avaient de nombreuses possibilités d'intensifier leurs activités industrielles, notamment en mettant à profit leurs importantes ressources, en augmentant la demande intérieure et en élargissant les marchés régionaux au moyen d'accords commerciaux. Si les économies africaines voulaient exploiter leurs possibilités tout en encourageant les activités en valeur ajoutée, il leur faudrait nécessairement développer leur infrastructure de manière inclusive. La promotion de l'industrialisation et du développement infrastructurel était une condition *sine qua non* pour réaliser certains objectifs de développement durable du Programme 2030 et les aspirations définies dans l'Agenda 2063.

46. Par ailleurs, l'orateur a indiqué que l'industrialisation des économies africaines était nécessaire pour résoudre les problèmes d'infrastructure que connaissait le continent. Il a fait remarquer que de tels changements exigeaient une planification efficace et une grande cohérence passant par l'élaboration de politiques et de plans stratégiques communs, semblables à la coordination qu'il y avait eu entre le développement des infrastructures nationales et régionales. Dans certains cas, la création de zones économiques spéciales avait été un moyen efficace de contourner les problèmes persistants d'infrastructure sur le continent. On trouvait des exemples de réussite sur tout le continent, notamment en Afrique du Sud, en Égypte, en Éthiopie et au Kenya.

2. Débats

47. Les participants ont souligné qu'il y avait un consensus sur le fait que les déficits d'infrastructure empêchaient l'Afrique de tirer pleinement parti de l'industrialisation et que les pays s'employaient à remédier progressivement à ces déficits. L'énergie a été citée comme étant un élément qui constituait un grave obstacle à la trajectoire de l'industrialisation en Afrique. Il fallait par conséquent mettre l'accent sur des systèmes de production d'énergie propre qui garantiraient la durabilité de ces processus.

48. L'industrialisation devait également être examinée dans le contexte de l'approche intégrale en ce qui concerne la chaîne de valeur, en partant de la production d'entrants (par exemple, les engrais), de produits et de services. La mise en œuvre réussie d'une zone de libre-échange continentale nécessiterait une industrialisation massive sur le continent. Un autre problème auquel il convenait de s'attaquer était l'inadéquation entre la plupart des systèmes éducatifs et les besoins de l'industrie.

49. Les participants ont fait observer que la mauvaise gouvernance avait des effets négatifs sur le développement de l'infrastructure sur le continent puisque l'on mettait plus l'accent actuellement sur la construction de l'infrastructure que sur son entretien.

3. **Recommandations**

50. Les recommandations suivantes ont été faites :

- a) Il a été recommandé aux États membres d'améliorer la gouvernance du secteur infrastructurel, en prenant en considération les problèmes de réparation et d'entretien des installations existantes ;
- b) Il a été recommandé aux États membres d'intensifier leurs efforts en vue de remédier aux déficits énergétiques et d'exploiter l'important potentiel du continent en énergies renouvelables ;
- c) Les États membres sont encouragés à promouvoir le développement de zones économiques spéciales et de zones industrielles pour accroître les activités à valeur ajoutée ;
- d) Les États membres sont encouragés à donner la priorité au développement d'infrastructures de qualité afin de réduire les coûts logistiques et de renforcer l'interconnectivité.

Recommandation adressée à la CEA

51. La recommandation ci-après a été formulée à l'intention de de la CEA :
Réaliser une étude sur les liens qui existent entre l'industrialisation et une zone de libre-échange continentale, étant donné que celle-ci ne pouvait réussir sans l'industrialisation.

F. Échange de bonnes pratiques : stimuler l'investissement intra-africain

1. **Exposé**

52. Le représentant du secrétariat a présenté les principaux objectifs et conclusions d'une étude réalisée par la CEA sur des leviers permettant de stimuler les flux d'investissement intra-africains pour assurer la transformation de l'Afrique. Cette étude s'inscrivait dans le prolongement de celle que la CEA a déjà menée sur les politiques d'investissement et les traités bilatéraux d'investissement en Afrique. Ses principaux objectifs consistaient à analyser les leviers en question et à produire un solide cadre théorique et empirique destiné à renforcer les politiques d'investissement afin de stimuler les investissements intra-africains. L'étude était aussi consacrée à l'examen des progrès accomplis sur la voie de la négociation de la zone de libre-échange continentale et établissait un lien entre les avantages d'une telle zone d'échanges commerciaux et la promotion des investissements intra-africains. Le représentant du secrétariat a également mis en lumière certaines initiatives continentales prises par les gouvernements et des institutions panafricaines en matière de renforcement de la réglementation relative aux investissements. Ces initiatives étaient notamment les suivantes : a) les travaux de mise en place de la zone d'échanges, élément essentiel pour créer un marché continental unique des biens et services, b) les efforts fournis par les communautés économiques régionales en matière d'élaboration des règlements régissant les investissements, c) l'étude entreprise par la CEA sur les traités bilatéraux d'investissement et les traités tendant à éviter les doubles impositions, lesquels font partie intégrante des activités menées par les décideurs pour lutter contre la perception des risques et favoriser les investissements directs étrangers, et d) l'élaboration d'un code panafricain des investissements visant à harmoniser les règlements en vigueur en matière d'investissements.

53. Dans le même ordre d'idées, le représentant du secrétariat a dégagé certaines des principales tendances des flux des investissements directs étrangers en Afrique. Un des messages essentiels à retenir au sujet de ces tendances était que le continent restait une des régions économiques du monde dans lesquelles la croissance était la plus rapide, ce qui encourageait les entreprises étrangères à considérer l'Afrique comme une destination potentielle de leurs investissements. Au nombre des facteurs favorisant la hausse de la croissance des investissements figuraient l'amélioration des politiques des pouvoirs publics, celle des conditions macroéconomiques et les réformes concernant les investissements. Le représentant du secrétariat a évoqué certaines études qui, entre autres, montraient que les flux d'investissements mondiaux avaient connu une progression rapide, passant d'environ 200 milliards de dollars au début des années 1990 à 1 750 milliards de dollars en 2016. Il ressortait des résultats de l'étude que la répartition des investissements directs étrangers en Afrique en 2016 demeurait hétérogène. Le représentant du secrétariat a fourni une ventilation des niveaux d'investissement dans chacune des cinq sous-régions du continent. Il a dégagé les leviers de l'investissement intra-africain, mettant l'accent à la fois sur les niveaux continental et régional. Dans son résumé, il a souligné les principales conclusions et recommandations stratégiques et demandé instamment aux États membres africains de prendre des mesures décisives pour les mettre en œuvre.

2. Débats

54. Les participants ont fait observer que la mise en place d'une zone de libre-échange continentale stimulerait considérablement le commerce intra-africain. Il importait cependant à un haut point de veiller à ce que les pays africains s'engagent après sa mise en place à ne pas se lancer dans des pratiques discriminatoires. En outre, tous les accords et protocoles internationaux, notamment les accords de facilitation du commerce et les accords douaniers, devaient être incorporés dans l'ordre juridique interne pour que le continent tire le maximum d'avantages de cette zone. L'approfondissement de l'intégration régionale en Afrique était aussi nécessaire, étant considéré comme un des éléments décisifs permettant de favoriser le commerce et les investissements intrarégionaux. L'importance des investissements pour le développement de l'Afrique en tant que source de financements et de biens de production a également été soulignée. La mise en place d'une zone de libre-échange continentale constituerait un outil efficace pour faire face aux nombreux problèmes et goulots d'étranglement entravant les efforts de stimulation de l'investissement intra-africain. Un des problèmes relevés était le coût élevé de la production, une des causes essentielles des bas niveaux de productivité enregistrés. À cet égard, la mise en place d'une telle zone d'échanges serait l'occasion de réduire les coûts des facteurs grâce à la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux. En outre, l'exploitation de l'épargne intérieure améliorerait l'investissement intra-africain.

55. En ce qui concerne les obstacles aux investissements, il a été souligné que les chances d'exploiter les possibilités offertes par le commerce et les investissements intra-africains dépendaient de la capacité des pays africains à accroître leur production et à s'industrialiser, à mobiliser leurs ressources internes pour stimuler l'investissement intra-africain, à accepter la facilitation du commerce et à réduire les coûts des activités économiques. À cet égard, la promotion de l'investissement intra-africain pourrait se faire par la mobilisation de l'épargne intérieure en renforçant le système financier. La mise en place d'une zone de libre-échange continentale pourrait également être complétée par des réformes du climat des affaires visant à favoriser l'investissement intra-africain. Un autre point souligné était la nécessité de tenir compte de la perception des risques à l'égard de l'Afrique dans l'élaboration d'un cadre de risques.

56. Les participants ont fait observer que la capacité de production en Afrique était limitée principalement par des coûts de production élevés. L'industrialisation à grande échelle pourrait tirer parti des avantages potentiels de la zone de libre-échange continentale. En outre, il était opportun d'examiner les incidences du tourisme

d'affaires sur les investissements intra-africains et en particulier dans la région de l'Afrique de l'Est. Il fallait disposer à cet effet de données fiables et ventilées par pays et par secteur sur les investissements bilatéraux ainsi que sur le commerce en valeur ajoutée. Ces données permettraient à la CEA d'effectuer des analyses plus exhaustives et plus approfondies des déterminants de l'investissement. À cet égard, l'investissement direct étranger tourné vers les services avait prédominé, parce que les données, en particulier celles relatives aux investissements dans les projets de création de capacités, masquaient sa croissance. Pour atteindre une croissance plus équilibrée, les investissements dans les secteurs économiques doivent être répartis de manière plus équitable. Des données fiables et ventilées par secteur sur l'investissement pourraient aider à garantir cela. En outre, il était difficile pour les pays africains de produire des données sur l'investissement, par manque de compétences et de formations professionnelles en matière de statistique.

57. De nombreux investisseurs hésitaient à investir en Afrique en raison du risque élevé que présenterait le continent à leurs yeux. À cet égard, l'harmonisation des cadres juridiques et réglementaires de l'investissement à l'intérieur du continent comme entre ses régions, ainsi que la mise en place de la zone de libre-échange continentale, pourraient contribuer à atténuer cette inquiétude. Outre la perception négative, les participants ont souligné que le manque de stabilité politique et l'imprévisibilité des politiques étaient également des facteurs qui nuisaient à l'afflux des investissements en Afrique.

3. **Recommandations :**

58. **Recommandations faites aux États membres :**

- a) Donner effet aux instruments et accords d'investissement régionaux et internationaux, ainsi qu'à ceux qui existent dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale ;
- b) Mettre l'accent sur des programmes spécifiques de formation professionnelle afin d'améliorer les compétences professionnelles des travailleurs ;
- c) Améliorer la qualité de l'éducation et l'accès à celle-ci, étant donné qu'une main-d'œuvre éduquée augmenterait le potentiel d'investissement, stimulerait les flux d'investissement intra-africains et favoriserait l'innovation ainsi que les transferts de technologie et de connaissances connexes ;
- d) Améliorer le climat des affaires, condition essentielle pour attirer des investissements ;
- e) Respecter le principe de non-discrimination, notamment s'agissant des mesures d'incitation offertes aux investisseurs, étant donné que le fait de favoriser les investisseurs intra-africains de manière discriminatoire aurait des effets négatifs sur les sources d'investissement extérieures au continent.

Recommandations faites à la CEA :

59. Les recommandations ci-après ont été formulées à l'intention de la CEA :

- a) Établir une base de données sur les investissements intra-africains et les investissements directs étrangers par secteur ;
- b) Mener une étude d'évaluation sur le lien entre la ZLEC et les accords commerciaux et d'investissements existants ;
- c) Mener une étude sur les flux de commerce en valeur ajoutée, afin de mettre en évidence le rôle central des services dans les chaînes de valeur régionales et dans le programme de transformation de l'Afrique.

VII. Débat général sur le thème de la dixième session, « Mise en place de la zone de libre-échange continentale et gains partagés »

1. Table ronde

60. Les intervenants ont tout d'abord donné leur point de vue sur le thème de la dixième session du Comité. Ils se sont tous accordés à dire que les pays africains devraient appuyer la création d'une zone de libre-échange continentale.

61. Le premier intervenant a souligné le rôle important du commerce en tant que moteur du développement et de la croissance économique, et a fait observer que la contribution du commerce intrarégional dans le commerce total en Afrique était faible. Il a en outre souligné que l'Afrique devait s'attaquer à ses contraintes du côté de l'offre pour pouvoir accroître sa base productive. Une autre limitation relevée était que les marchés africains restaient trop petits et fragmentés pour attirer les investissements. La création de la zone de libre-échange continentale contribuerait à atténuer certaines de ces contraintes en créant un vaste marché de plus de 1,2 milliard de consommateurs, ce qui rendrait le continent plus attrayant pour les investissements et permettrait une mise en commun plus efficace des ressources. Cela, à son tour, renforcerait la transformation structurelle et favoriserait le développement des chaînes de valeur régionales. La création d'une zone de libre-échange à l'échelle du continent pourrait stimuler le commerce intra-africain à hauteur de 50 % du commerce total de l'Afrique et faire passer la part du continent dans le commerce mondial de 3 à 6 %. L'intervenant a conclu en faisant le point sur l'état d'avancement des négociations en vue de la création de la zone de libre-échange continentale, précisant qu'elles en étaient à la première phase, qui devrait être achevée d'ici à la fin de 2017.

62. La deuxième intervenante a indiqué que les gains partagés découlant de la création de la zone de libre-échange continentale dépendaient de l'utilisation par le secteur privé des dispositions de l'accord portant création de la zone. Il était essentiel de tirer parti de l'expérience de la zone de libre-échange tripartite et l'accord visant à établir la zone de libre-échange continentale devait être plus complet, notamment en ce qui concernait les dispositions relatives aux règles d'origine. L'intervenante a également souligné que les dispositions relatives aux règles d'origine devaient être souples et faciles à respecter, afin d'appuyer les efforts visant à développer ces règles et à les relier aux chaînes de valeur, et elle a exhorté les États membres à associer le secteur privé tout au long du processus de création de la zone de libre-échange continentale. En conclusion, elle a insisté sur la nécessité d'associer la création de la zone de libre-échange continentale avec la mise en œuvre du Plan d'action pour le renforcement du commerce intra-africain.

63. Le troisième intervenant s'est appesanti sur les questions concernant les obstacles techniques au commerce, ainsi que les mesures sanitaires et phytosanitaires. Il a souligné que l'on pourrait beaucoup apprendre des succès obtenus par la Communauté de l'Afrique de l'Est dans le cadre de l'élaboration de son protocole sur la normalisation, l'assurance qualité, la métrologie et les tests. Il a cité les difficultés rencontrées par les autres régions dans l'application du protocole et a invité les États membres à donner la priorité aux normes, ce qui serait déterminant pour stimuler les échanges et le développement. Il a également souligné l'importance des mesures sanitaires et phytosanitaires et de l'évaluation de la conformité, et a exhorté les États membres à respecter les normes internationales et nationales.

64. La quatrième intervenante a insisté sur la nécessité de faire en sorte que la mise en place de la zone de libre-échange continentale donne des résultats mutuellement bénéfiques pour les pays africains et leurs populations, en particulier les plus vulnérables. Elle a fait plusieurs propositions, notamment que les intérêts des personnes et des pays vulnérables soient protégés dans le texte final de l'accord portant création de la zone de libre-échange et ne soient pas simplement mis de côté jusqu'à la phase de mise en œuvre. Elle a recommandé que l'application de l'accord

et la position de l'Afrique dans le système commercial multilatéral soient guidées par les aspirations à l'origine du processus de création de la zone de libre-échange continentale, à savoir la transformation structurelle, l'industrialisation et l'intégration régionale. En conclusion, elle a souligné l'importance du suivi et de l'évaluation dans la mise en œuvre de telles initiatives, qui pourrait être guidée par les enseignements tirés de la mise en œuvre d'initiatives semblables, notamment l'Accord de partenariat économique entre la Communauté de l'Afrique de l'Est et l'Union européenne.

65. Le dernier intervenant a fait observer que le secteur privé était à peine visible dans le développement des idées, les négociations et la phase de mise en œuvre concernant les accords commerciaux, alors que ce secteur subirait les conséquences des décisions prises à cet égard. Il a également admis que l'un des points faibles des acteurs du secteur privé était que, souvent, ils n'étaient pas unis, étant fragmentés en différents groupes d'intérêt. En outre, le secteur privé, qui aurait en fin de compte à appliquer les décisions, avait besoin de plus de soutien, en particulier de la part des pouvoirs publics et des partenaires de développement, pour qu'il puisse mieux comprendre les réformes. Dans le contexte de la zone de libre-échange continentale, le débat sur les tarifs n'était pas la première priorité du secteur privé ; les questions relatives à la capacité de production et à la facilitation du commerce, en particulier les questions douanières et les normes, étaient les plus pressantes.

2. Débat général

66. Les participants ont reconnu que la mise en place de la zone de libre-échange continentale pourrait jouer un rôle important dans la résolution des problèmes du continent liés au développement socioéconomique, au chômage, à la sécurité alimentaire et à la pauvreté. Cela dit, la zone de libre-échange continentale à elle seule ne suffirait pas pour assurer la transformation et un développement inclusif, mais elle offrirait une plateforme globale pour traiter les questions en jeu. Pour que la zone de libre-échange donne les résultats bénéfiques escomptés, il fallait mettre en œuvre des politiques, stratégies et mesures d'accompagnement ayant pour buts, notamment, de développer les capacités de production, d'améliorer la facilitation des échanges, d'accroître les investissements et de combler le déficit infrastructurel. À cet égard, les États membres ont également souligné la nécessité de prévoir un traitement spécial et différencié dans le cadre de l'application des modalités de la zone de libre-échange continentale. Ils ont en outre estimé que des mécanismes de compensation devraient être mis en place pour que les pertes potentielles causées par la libéralisation, notamment le manque à gagner entraîné par les réductions tarifaires, soient compensées et que les avantages découlant de la mise en place de la zone soient mieux partagés entre les États membres. En outre, les participants ont insisté sur la nécessité de tenir de vastes consultations sur les négociations, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'accord portant création de la zone de libre-échange continentale et ce, avec toutes les parties prenantes, notamment avec les ministères de tutelle, les femmes, les jeunes, le secteur privé et la société civile.

67. Le rôle clé du secteur privé dans le processus d'établissement de la zone de libre-échange continentale a été particulièrement souligné. Une stratégie de communication pour défendre la zone et mieux faire comprendre l'accord auprès des secteurs privé et public était nécessaire. Les participants ont également appelé à mettre en place des structures pour aider le secteur privé africain à parler d'une seule voix. La mise en œuvre de l'accord visant à établir la zone de libre-échange continentale devait s'appuyer sur un cadre solide de suivi et d'évaluation pour garantir l'efficacité de la zone et sa responsabilité vis-à-vis des acteurs nationaux, régionaux et continentaux. La CEA et la Commission de l'Union africaine pourraient jouer un rôle à cet égard, notamment au niveau sous-régional. Les communautés économiques régionales et les ministères en charge de l'intégration économique pourraient assumer leurs rôles respectifs aux niveaux régional et national.

68. Les participants ont noté par ailleurs que les relations commerciales avec les partenaires extérieurs devaient également être prises en compte dans la mise en œuvre de l'accord visant à établir la zone de libre-échange continentale. Il était particulièrement important de comprendre les répercussions des engagements externes, comme les accords de partenariat économique, sur la zone. Les États membres devaient utiliser l'initiative Aide pour le commerce pour financer les réformes liées à la zone de libre-échange continentale. Il était également important de veiller à ce que la création de la zone de libre-échange continentale renforce la position de l'Afrique par rapport à ses partenaires extérieurs et ne crée pas de nouvelles vulnérabilités d'exploitation. Toute étude analysant les interactions entre les accords commerciaux (y compris les accords de partenariat économique) et la zone de libre-échange continentale devrait être largement diffusée. Le chômage des jeunes étant demeuré élevé, les participants ont souligné que les pays africains devaient élaborer des programmes d'études mieux adaptés aux priorités du continent et aux besoins du marché du travail. En outre, la création d'emplois décents devrait être une priorité absolue dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

3. Recommandations

69. Les recommandations suivantes ont été formulées :

- a) La CEA, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, doit jouer un rôle de premier plan dans le suivi de l'application des diverses composantes de l'accord tendant à mettre en place la zone de libre-échange continentale ;
- b) Les États membres sont encouragés à intensifier la mise en œuvre du plan d'action pour la stimulation du commerce intra-africain et la Commission de l'Union africaine et ses partenaires doivent procéder au suivi des progrès accomplis à cet égard et fournir l'assistance technique requise pour assurer la mise en œuvre ;
- c) Les États membres sont encouragés à associer le secteur privé au processus de mise en place de la zone de libre-échange continentale pour faire en sorte que l'économie de l'accord réponde à leurs priorités et leurs préoccupations ;
- d) La CEA et la Commission de l'Union africaine doivent aussi accroître leur appui au secteur privé à la faveur de la zone de libre-échange continentale et d'autres accords et arrangements commerciaux. Plus précisément, elles doivent travailler davantage à la normalisation ;
- e) La CEA doit entreprendre une étude visant à établir le profil du secteur privé en Afrique en vue de la mise au point d'une structure permettant au secteur privé de tirer les avantages de la mise en place de la zone de libre-échange continentale ;
- f) La CEA et la Commission de l'Union africaine sont encouragées à collaborer à l'organisation de réunions annuelles d'examen à l'intention des membres du secteur privé des États membres de l'Union africaine pour leur permettre de faire le point sur les progrès accomplis dans l'application de l'accord tendant à mettre en place la zone de libre-échange continentale et formuler des recommandations visant à accélérer le processus ;
- g) Les États membres sont instamment priés de mettre en place des politiques qui reconnaissent et renforcent le rôle des investissements directs étrangers (y compris intra-africains) en tant que vecteurs de l'intensification des échanges intra-africains et du renforcement des capacités de production de leur économie ;
- h) Les États membres sont encouragés à mener des campagnes de sensibilisation auprès de leurs populations afin de les informer de la

ZLEC et de mieux les préparer à exploiter les avantages potentiels de celle-ci ;

- i) Les négociateurs en chef sont instamment priés de rester fidèles aux principes de négociation de la ZLEC qui avaient été initialement adoptés lors du lancement du processus de négociation.

Recommandation faite à la CEA

70 Les recommandations ci-après ont été formulées à l'intention de la CEA

La CEA doit entreprendre une étude visant à établir le profil du secteur privé en Afrique en vue de la mise au point d'une structure permettant au secteur privé de tirer les avantages de la mise en place de la zone de libre-échange continentale.

VIII. Examen du programme de travail 2016-2017 de la Division de l'intégration régionale et du commerce et priorités pour l'exercice biennal 2018-2019.

71. L'examen du programme de travail pour l'exercice biennal 2016-2017 et des priorités pour l'exercice biennal 2018-2019 a été adopté sans modification. Cependant, dans le cadre de la mise en œuvre du programme de travail pour l'exercice biennal 2018-2019, le représentant du secrétariat s'engage à :

- a) Nouer des contacts avec les États membres et les communautés économiques régionales, et à améliorer les communications, notamment en produisant des versions populaires de ses deux publications majeures ;
- b) Réaliser des études de cas présentant les meilleures pratiques dans les États membres et dans les organisations sous-régionales ou continentales.

IX. Examen et adoption du rapport de la dixième session

72. Le Comité a adopté son rapport, moyennant quelques modifications. Il a demandé au secrétariat d'envoyer le rapport final aux participants.

X. Clôture de la session

73. Après l'échange habituel de courtoisies, la session a été déclarée close à 21 h 05 le jeudi 2 novembre 2017.

Rapport de la deuxième session du Comité du genre et du développement social*

Introduction

1. La Commission économique pour l'Afrique (CEA), par les soins de sa Division des politiques de développement social, a organisé la deuxième session du Comité du genre et du développement social. Cette session s'est tenue les 11 et 12 octobre 2017 à Addis-Abeba sur le thème « Réaliser le Programme 2030 et l'Agenda 2063 : de la planification à la mise en œuvre des objectifs en matière d'égalité des sexes et de développement social pour un développement inclusif et durable ».

2. Né de la fusion du Comité Femmes et développement et du Comité du développement humain et social, le Comité du genre et du développement social est un organe statutaire composé d'experts et de décideurs qui est chargé de fournir des orientations et des conseils à la Division des politiques de développement social, d'examiner pour ce faire les activités exécutées au cours de l'exercice biennal 2016-2017 et de définir une vision et une direction stratégiques pour l'exercice biennal 2018-2019.

3. La deuxième session du Comité du genre et du développement social avait pour but de faire le point sur les progrès accomplis en matière d'égalité entre les sexes et de développement social en Afrique, ainsi que de mettre en évidence les réalisations effectuées, les problèmes rencontrés et les déficits de réalisation afin d'assurer la concrétisation des effets souhaités. Le Comité a notamment fourni des orientations et des avis autorisés sur les priorités et les activités de la Division et formulé des recommandations tendant à renforcer les programmes de la CEA afin de mieux répondre aux besoins des États membres et des communautés économiques régionales, en tenant compte du contexte régional et des particularités de chaque pays. Des conclusions et des recommandations ont été adoptées à la fin de cette session qui a duré deux jours.

4. Ont pris part à la réunion les représentants des États membres suivants : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Égypte, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Soudan du Sud, Tchad, Togo, Zambie et Zimbabwe. Les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies ci-après étaient également représentés : le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS). La liste des participants sera diffusée sous forme de document d'information.

I. Ouverture de la session

5. Le représentant du Malawi, qui présidait le bureau sortant, a ouvert la session et souhaité la bienvenue aux participants. Dans son allocution d'ouverture, Joseph Kazima a transmis les salutations de la Ministre du genre, de l'enfant, des personnes handicapées et de la protection sociale du Malawi et remercié, au nom de son Gouvernement, les États membres africains d'avoir

* Le présent rapport a été publié sous la cote E/ECA/CGSD/2/9.

élu le Malawi pour présider le bureau de la première session du Comité du genre et du développement social.

6. Il a rappelé aux représentants que la première session portait sur un thème intitulé « Objectifs de développement durable en Afrique : Renforcer les politiques de développement social soucieuses de l'égalité entre hommes et femmes » et qu'elle avait débouché sur des conclusions et des recommandations concrètes qui illustraient l'engagement collectif des États membres à traduire le Programme 2030 en actions et résultats mesurables. Il a signalé qu'un certain nombre de pays avaient pris diverses mesures et qu'en conséquence, la CEA était invitée à mettre en œuvre les recommandations issues de la première session du Comité, lesquelles ont été portées à la connaissance des participants à la deuxième session.

7. En outre, il a souligné qu'il importait d'honorer les engagements pris et que les gouvernements devaient s'employer, sans délai, à intégrer les objectifs de développement durable dans leurs processus de planification nationale et leurs priorités nationales. Il a ajouté que les synergies créées permettraient aux États membres de réaliser les objectifs tendant à assurer l'égalité entre les sexes et le développement social, notamment ceux concernant la pauvreté, les inégalités et le chômage, en particulier le chômage des femmes et des jeunes, ainsi que l'urbanisation rapide et la nécessité pressante d'exploiter le dividende démographique.

8. Prenant le relais, Giovane Biha, Secrétaire exécutive adjointe de la CEA chargée de la diffusion des produits du savoir, a prononcé une allocution de bienvenue dans laquelle elle s'est félicitée de la participation de 44 États membres à la session du Comité du genre et du développement social. Selon elle, cette participation était la preuve que les pays étaient résolus à prendre en compte les dimensions sociales du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

9. Elle a dit que le Programme 2030 était le plus ambitieux programme de lutte contre la pauvreté et de protection de la planète que les Nations Unies aient jamais adopté et que l'Afrique y avait largement contribué. Elle a évoqué le souhait du Secrétaire général de voir le Programme 2030 reposer sur l'esprit d'initiative, la cohésion, le sens des responsabilités et les résultats.

10. Elle a indiqué que la CEA avait joué un rôle de premier plan dans la création de synergies concernant le Programme 2030 et l'Agenda 2063 qui fournissent le cadre nécessaire pour orienter la planification et l'exécution des activités tout en facilitant le suivi des progrès accomplis par les États membres.

11. Soulignant que les demandes de produits du savoir, de conseils sur les politiques à mener, d'assistance technique et d'appui au renforcement des capacités que les États membres adressaient à la CEA avaient connu une forte augmentation et appelant l'attention de ces derniers sur les progrès remarquables accomplis en matière d'égalité entre les sexes et les résultats sociaux obtenus, elle a indiqué que deux défis restaient à relever, à savoir mettre en œuvre le Programme 2030 et l'Agenda 2063 et « ne laisser personne de côté ». Elle a accueilli avec satisfaction les conseils et les propositions apportés sur la cartographie de la future orientation de la CEA en matière d'égalité entre les sexes et de développement social pour les prochains exercices, lesquels permettraient à la Commission d'approfondir son analyse des divers aspects de l'égalité entre les sexes et du développement social et de continuer à soutenir les États membres dans les efforts qu'ils fournissent en vue d'atteindre les objectifs et les buts inscrits dans le Programme 2030. Pour conclure son intervention, elle a remercié les représentants de leur appui aux activités de la CEA et leur a souhaité des débats fructueux.

12. M^{me} Alemitu Omdu, Ministre d'État de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, a souhaité la bienvenue dans son pays aux plus de 70 représentants d'États membres, de communautés économiques régionales et

d'organismes du système des Nations Unies venus participer à la deuxième session du Comité du genre et du développement social portant sur le thème « Réaliser le Programme 2030 et l'Agenda 2063 : de la planification à la mise en œuvre des objectifs en matière d'égalité des sexes et de développement social pour un développement inclusif et durable ».

13. Elle a annoncé que l'Éthiopie avait totalement intégré les objectifs du Millénaire pour le développement dans ses plans de développement national et avait obtenu des résultats remarquables grâce aux impulsions vigoureuses données en la matière par les pouvoirs publics et à la coordination des activités de toutes les parties prenantes. Elle a ajouté que l'Éthiopie menait des politiques favorables aux pauvres en mettant en place des plans et programmes de développement cadrant avec les programmes de développement mondiaux, notamment le Programme d'action de Bruxelles et le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés, lesquels produisaient des effets positifs et remarquables sur la croissance économique et le développement durable.

14. En outre, elle a signalé qu'un examen national avait confirmé que les politiques et l'environnement mis en place permettaient de mener à bien les objectifs de développement durable et de concrétiser la volonté politique du pays qui se manifestait par l'intégration de ces objectifs et de la deuxième phase du Plan de croissance et de transformation (GTP II) de l'Éthiopie dans les mécanismes de planification nationale et avait été depuis peu approuvée par le Conseil des ministres et ratifiée par le Conseil des représentants des peuples de la République fédérale démocratique d'Éthiopie (FORE).

15. Réaffirmant l'importance de l'intégration des objectifs intéressant l'égalité entre les sexes et le développement social dans les plans nationaux, elle a indiqué qu'au nombre des moyens d'action adoptés par l'Éthiopie figuraient des politiques et stratégies d'assistance aux pauvres et un système administratif décentralisé qui facilitait la bonne exécution du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et constituait un moyen de mettre en œuvre les programmes mondiaux et régionaux en tirant parti des ressources financières et humaines du pays.

16. Elle a exhorté les autres États membres à adopter les mécanismes de suivi et de communication d'informations tels que l'établissement de rapports nationaux volontaires qui pourrait renforcer l'échange d'informations sur les progrès accomplis, les enseignements tirés et les expériences méritant d'être répétées dans d'autres contextes de développement.

17. M^{me} Alemitu Omdu a remercié les États membres de participer à la session, les a invités à découvrir la riche culture du pays et a félicité la CEA d'avoir organisé la deuxième session du Comité.

II. Élection du bureau

18. Les pays ci-après ont été élus à l'unanimité au bureau :

Président :	Madagascar (Afrique australe)
Premier Vice-Président :	Burkina Faso (Afrique de l'Ouest)
Deuxième Vice-Président :	Mozambique (Afrique de l'Est)
Rapporteurs :	Tchad (Afrique centrale)
	Tunisie (Afrique du Nord)

19. En passant les rênes et la présidence au bureau entrant, le Président sortant a remercié le bureau sortant représenté par le Malawi, le Mali, la Mauritanie, la République démocratique du Congo et le Soudan du Sud d'avoir

fait preuve d'un réel esprit d'équipe et bien rempli ses missions. Il a rappelé que le bureau élu à la première session du Comité du genre et du développement social était chargé d'une importante mission, à savoir guider la Division des politiques de développement social et orienter ses activités relatives aux programmes de manière à répondre aux impératifs du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 nouvellement adoptés. Il a relevé que pendant leur mandat, ils avaient proposé, à la lumière du thème de la première session intitulé « Objectifs de développement durable en Afrique : Renforcer les politiques de développement social soucieuses de l'égalité entre hommes et femmes », des points de référence par lesquels la CEA devait exécuter ses activités relatives à l'égalité entre les sexes et au développement social. En outre, il a signalé que le bureau avait pu collaborer de façon judicieuse avec la Division des politiques de développement social pour faire en sorte que les recommandations formulées à la première session du Comité soient soumises par la Conférence des ministres au Conseil économique et social et en fin de compte à l'Assemblée générale.

20. Il a félicité la Présidente et les membres du bureau entrants de leur élection et s'est déclaré convaincu que le bureau conduirait le Comité à bon port et atteindrait les objectifs fixés à la session. Pour conclure son intervention, il a officiellement passé le flambeau à la Présidente entrante.

21. La Présidente entrante a, au nom de son pays, exprimé sa gratitude pour l'élection de Madagascar à la présidence de la deuxième session du Comité du genre et du développement social. Elle a remercié le Président et le bureau sortants de s'être acquittés de leur mandat avec succès et de façon rationnelle. Elle a réitéré au nom de son pays son engagement à mener à bien, avec tous les autres membres du bureau, les importantes missions qui leur étaient confiées.

III. Examen et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

22. À la suite de l'élection du nouveau bureau, le Comité a adopté à l'unanimité l'ordre du jour et le programme de travail de sa deuxième session. L'ordre du jour était libellé comme suit :

1. Ouverture de la session.
2. Élection du bureau.
3. Examen et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
4. Rapports au Comité du genre et du développement social – Présentation des rapports et débats :
 - a) Sous-programme 9 – Développement social ;
 - b) Sous-programme 6 – Genre et participation des femmes au développement.
5. Séances parallèles :
 - a) Informalité et inégalité en Afrique ;
 - b) Le dividende démographique en Afrique : un point d'entrée pour la mise en œuvre et le suivi de la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement ;
 - c) Une optique urbaine de la planification du développement national ;
 - d) Autonomisation économique des femmes : stimuler l'entrepreneuriat des femmes en Afrique.

6. Débat général sur le thème de la deuxième session : « Réaliser le Programme 2030 et l'Agenda 2063 : de la planification à la mise en œuvre des objectifs en matière d'égalité des sexes et de développement social pour un développement inclusif et durable » :
 - a) Présentation du document de synthèse ;
 - b) Quatre séances de groupes parallèles ;
 - c) Compte rendu des séances parallèles et débats sur la voie à suivre.
7. Examen et adoption du rapport de la deuxième session.
8. Clôture de la session.

IV. Rapports au Comité du genre et du développement social – Présentation des rapports et débats

A. Sous-programme 9 – Développement social

1. Présentation du rapport

23. Présentant le rapport du sous-programme 9 portant sur le développement social, Saurabh Sinha, Chef de la Section de l'emploi et de la protection sociale de la Division des politiques de développement social, a donné un aperçu des missions de ce sous-programme et des différentes modalités d'exécution de son programme de travail, notamment les travaux d'analyse, les services d'appui à l'action des pouvoirs publics et les services consultatifs, la mise au point d'outils de renforcement des capacités, la promotion de dialogues sur les politiques à mener et le partage de connaissances, ainsi que la formation et le renforcement des capacités. Il a ensuite exposé les activités menées en 2016 et 2017 par chacune des sections relevant du sous-programme, à savoir la Section de la population et de la jeunesse, la Section de l'urbanisation et la Section de l'emploi et de la protection sociale.

24. Il a mis en lumière la contribution de la Division des politiques de développement social à l'élaboration du rapport phare de la CEA intitulé « *Rapport économique sur l'Afrique 2017 : L'industrialisation et l'urbanisation au service de la transformation de l'Afrique* ». En outre, il a porté à l'attention des experts l'appui fourni par la CEA aux États membres dans le cadre de ses services consultatifs et d'appui à l'action des pouvoirs publics en matière d'urbanisation, de migrations, de protection sociale et de jeunesse. Il a également donné un aperçu des outils du savoir élaborés par les trois sections, à savoir le guide sur l'intégration de l'urbanisation dans les plans de développement national, l'indice africain de développement social (IADS), la boîte à outils pour les politiques relatives à la jeunesse et le guide pratique de mise en œuvre de la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement après 2014.

25. Présentant ensuite les activités de formation et de renforcement des capacités menées en collaboration avec l'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP), l'orateur a relevé qu'au cours de la période considérée, de solides partenariats avaient été noués avec d'autres organismes des Nations Unies, les États membres, la Commission de l'Union africaine, les communautés économiques régionales et des instituts de recherche sur le développement durable et inclusif dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.

26. Pour conclure son exposé, il a mis en lumière certaines des activités d'appui aux États membres prévues pour l'exercice biennal 2018-2019, notamment les travaux de recherche sur les politiques relatives à la jeunesse, le renforcement des capacités nationales en matière de production de données urbaines de qualité, le renforcement de la capacité des planificateurs à intégrer l'urbanisation dans les plans nationaux et l'examen de la corrélation existant entre l'urbanisation et la transformation agricole. Certaines activités auraient également pour but de renforcer la capacité des États membres à contribuer à l'avènement du pacte mondial pour des migrations sûres, régulières et ordonnées, à concevoir et mettre en œuvre des politiques appropriées pour faire face au problème de l'emploi informel et à celui de l'inadéquation des compétences, en particulier chez les jeunes et les femmes, à suivre les investissements réalisés dans les politiques et les programmes de protection sociale et contribuer à la réalisation des cibles des objectifs de développement durable relatives à la protection sociale, ainsi qu'à élaborer des politiques appropriées pour mettre en œuvre la Stratégie régionale africaine pour la nutrition tout en contribuant à la réduction de l'exclusion humaine et atteindre les cibles relatives au retard de croissance de l'enfant.

2. Débat

27. Au cours du débat qui a suivi, les représentants se sont félicités de la qualité des exposés et des activités menées par la CEA depuis la première session.

28. De plus amples renseignements ont été sollicités au sujet des directives concernant l'urbanisation et la planification du développement national et il a été demandé si la dimension féminine était intégrée dans cet outil. À cet égard, le secrétariat a précisé que l'intégration de l'urbanisation, de la dimension féminine et du développement social pour assurer une croissance inclusive était une considération importante dans le guide.

29. Certains participants ont jugé important de lier l'urbanisation à la planification du développement national, compte tenu des nouveaux problèmes rencontrés par les États membres, tels que les changements climatiques, qui doivent être réglés par des mesures intégrées.

30. Les participants se sont dits prêts à s'inspirer des outils de la CEA relatifs à l'égalité entre les sexes et au développement social pour formuler, planifier et exécuter leurs politiques nationales, mais ont souligné la nécessité de s'attaquer à certains des obstacles comme l'insuffisance des ressources financières disponibles au niveau national. À cet égard, le secrétariat a précisé qu'il mettait l'accent sur la mise en œuvre de ses outils avec des partenaires nationaux, par des équipes nationales chargées de la collecte de données, du renforcement des capacités et de la mise en œuvre. Il a été relevé que les États membres prenaient totalement en main l'opération et son exécution.

31. Il a été souligné pendant le débat qu'il était nécessaire d'envisager l'adaptation des outils et des directives de la CEA pour mieux tenir compte des pays sortant d'un conflit sur le continent et répondre à leurs priorités et besoins contextuels spécifiques.

32. La CEA a été invitée à accroître son appui à la mise en application de ses outils et à l'évaluation de leurs incidences sur l'action des pouvoirs publics, à aider les États membres à intégrer l'urbanisation dans leurs processus de planification du développement national et à renforcer sa collaboration au sein du système des Nations Unies et avec la Commission de l'Union africaine pour aider les États membres à mettre en œuvre, suivre et évaluer le Programme 2030 et l'Agenda 2063.

B. Sous-programme 6 – Genre et participation des femmes au développement

1. Présentation du rapport

33. Présentant les activités du sous-programme 6 portant sur le thème « Genre et participation des femmes au développement », Ngone Diop, Conseillère principale à l'égalité entre les sexes, a souligné que ce sous-programme avait pour mission d'aider les États membres à parvenir à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes. Elle a axé son exposé sur les principales réalisations faites au cours de l'exercice biennal 2016-2017, mettant en évidence l'influence exercée sur l'action des pouvoirs publics, les résultats obtenus, les enseignements tirés et les principales difficultés rencontrées dans le cadre du sous-programme. Elle a également parlé des activités prévues pour l'exercice biennal 2018-2019.

34. En ce qui concerne les produits du savoir, le Centre africain pour le genre avait exécuté un certain nombre de projets de recherche sur les politiques à mener qui avaient abouti à des rapports sur les sujets suivants : autonomisation économique des femmes en Afrique : stimuler l'entrepreneuriat féminin ; garantir les droits des femmes à la protection sociale en Afrique ; les femmes dans l'activité minière artisanale et à petite échelle ; égalité entre les sexes et changements climatiques. Il avait continué d'intensifier la mise en œuvre de l'indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA). L'oratrice a également rendu compte du partenariat stratégique noué et entretenu au sein du système des Nations Unies ainsi qu'avec la Commission de l'Union africaine, les organisations de la société civile, les institutions de recherche et le monde universitaire afin de créer des synergies permettant de mieux servir les États membres.

35. De plus, des services consultatifs et d'appui technique adaptés à leurs besoins étaient fournis aux États membres et à la Commission de l'Union africaine, à leur demande, en vue de les aider à accélérer la concrétisation de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes sur l'ensemble du continent. La CEA cherchait également à donner l'exemple. Il ressortait des derniers résultats des évaluations effectuées à l'aide du marqueur de l'égalité hommes-femmes qu'elle devait redoubler d'effort pour faire en sorte que ses produits et son budget tiennent plus concrètement compte des questions relatives à l'égalité entre les sexes.

2. Débat

36. **Mesure de l'égalité entre les sexes et de l'exclusion sociale.** Le Comité a félicité la CEA d'avoir mis au point des outils visant à aider les États membres à promouvoir l'égalité entre les sexes et le développement social et à suivre les progrès accomplis dans ces domaines. Il a en particulier souligné que l'indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique et l'indice africain de développement social étaient de précieux outils pour aider les États africains à évaluer leurs résultats en matière de promotion de l'égalité entre les sexes et à suivre les progrès accomplis dans l'exécution des engagements qu'ils avaient pris sur les instruments des droits de l'homme relatifs aux droits des femmes ainsi que dans la réduction de l'exclusion sociale. La CEA prêtait son concours aux pays sur les plans technique et financier pour les aider à appliquer ces outils à l'échelon national, mais on prévoyait qu'avec le temps, les pays seraient en mesure d'utiliser leurs ressources nationales pour les appliquer afin d'améliorer la durabilité de leurs interventions.

37. **Émancipation économique des femmes.** Le Comité a souligné qu'en dépit de la mise en œuvre d'un certain nombre de programmes dans divers pays africains, l'émancipation économique des femmes était loin d'être atteinte. Il a invité la CEA à renforcer son programme relatif à l'autonomisation économique

des femmes afin d'aider les États membres à concevoir des programmes et politiques efficaces. À cet égard, le Sénégal a sollicité l'appui de la CEA pour mettre en place un forum national des femmes entrepreneurs sur son territoire.

38. **Accès aux financements et leur maîtrise.** Le Comité a noté avec préoccupation que dans les pays africains, les femmes rencontraient encore des obstacles à l'accès aux financements. Un des principaux obstacles était le manque d'accès aux ressources économiques, notamment à la terre, qui pourraient servir de garantie. Bien qu'ils fussent accessibles à un large public, les programmes de microcrédit ne constituaient pas une solution durable et étaient généralement destinés à la population urbaine. Il a été souligné que les femmes avaient besoin d'une initiation à la finance permettant de gérer des prêts de n'importe quel montant pour éviter l'endettement.

39. **Indice conjoint de l'égalité entre les sexes de la CEA et de la BAD.** Un représentant de la Banque africaine de développement (BAD) a parlé de l'indice conjoint qu'élaboraient la CEA et la BAD à la demande des États membres. Inspiré de l'indicateur du développement et des inégalités entre les sexes en Afrique de la CEA et de l'indice de l'égalité du genre en Afrique de la BAD, cet indice devrait être lancé en 2018.

40. **Protection sociale.** Le Comité s'est dit préoccupé par la forte proportion de femmes n'ayant pas accès à la protection sociale, en particulier celles qui travaillaient dans le secteur informel et les travailleuses domestiques. Il a évoqué la possibilité de mettre en place des mécanismes novateurs de protection sociale, notamment des régimes d'assurance volontaire destinés aux femmes et aux hommes travaillant dans le secteur informel.

41. **Prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les budgets nationaux.** Le Comité a pris acte des activités du sous-programme 6 visant à assurer la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les travaux de la CEA. Il a appelé en particulier l'attention sur le marqueur de la parité des sexes mis au point par la CEA qui donne une mesure indicative des ressources affectées à la promotion de l'égalité entre les sexes. Plusieurs États membres ont sollicité un appui pour adapter ce marqueur de la CEA à leurs besoins lors de la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans leurs processus budgétaires.

42. **Appui de la CEA à la Commission de l'Union africaine.** Le Comité a pris acte de l'appui que la CEA apportait à la Commission de l'Union africaine dans l'établissement de la grille annuelle de résultats concernant la parité des sexes, laquelle était inspirée de l'indicateur du développement et des inégalités entre les sexes en Afrique. Cet appui devrait être renforcé et élargi afin d'aider les pays à assurer l'égalité entre les sexes et la croissance inclusive.

V. Séances parallèles

A. Informalité et inégalité en Afrique

1. Présentation du rapport

43. Présentant un rapport sur l’informalité et les inégalités en Afrique, Adrian Gauci, économiste à la Section de l’emploi et de la protection sociale de la Division des politiques de développement social, a déclaré que les inégalités initiales, le rythme de la croissance économique et sa nature en Afrique avaient annihilé les effets positifs de l’évolution des niveaux de pauvreté. La lenteur des changements avait exacerbé les inégalités et la réduction de la pauvreté n’avait pas été en phase avec la croissance. En outre, la croissance économique n’avait pas créé suffisamment d’emplois et le large secteur informel était resté de ce fait stagnant malgré l’existence d’une reprise économique manifeste au cours de la période allant de 2000 à 2015. Les travailleurs du secteur informel, principalement des jeunes et des femmes, comptaient dans leurs rangs aussi bien des personnes peu instruites pour qui l’emploi informel était le seul moyen d’échapper au chômage (travailleurs « involontaires » du secteur informel) que de jeunes adultes urbains très instruits qui avaient « volontairement » choisi d’être employés dans ce secteur ou de gérer des entreprises informelles pour, par exemple, échapper à des réglementations pesantes ou à l’impôt.

44. Les caractéristiques communes de l’informalité retenues dans le rapport concernaient principalement la faiblesse de la productivité et des compétences, en particulier dans le cas de l’informalité de subsistance. La prédominance des jeunes et des femmes dans l’emploi informel s’expliquait par le fait qu’ils n’avaient pas la possibilité de participer au marché formel du travail. En outre, il convenait de noter que l’acquisition des connaissances de base en lecture, écriture et calcul n’était pas identique dans tous les groupes. Les taux d’achèvement des études primaires demeuraient faibles et les compétences de base étaient insuffisantes pour répondre aux profils exigés par le marché du travail. En règle générale, cela avait pour effet de cristalliser l’informalité et son lien avec les inégalités par la faiblesse de la productivité et l’insuffisance de la protection sociale. Les conclusions de l’étude étaient d’une importance capitale pour la mise en œuvre du Programme 2030 et de l’Agenda 2063 ainsi que pour la création de synergies. La nécessité d’ériger l’emploi en priorité absolue en Afrique devait être complétée par des politiques sectorielles sous-tendues par le souci d’équité dans le cadre des mesures prises pour « ne laisser personne de côté ». De plus, l’orateur a souligné qu’il était indispensable de se servir du secteur informel pour recalibrer la formation et améliorer la productivité. Enfin, il a fait observer que les politiques tenant compte des besoins spécifiques des hommes et des femmes devaient revêtir un caractère transversal dans tous les plans nationaux et sectoriels.

45. L’orateur a dit qu’il importait par conséquent d’établir des liens manifestes entre l’informalité et les inégalités afin d’y faire face par des politiques ciblées. Une bonne connaissance du lien bidirectionnel existant entre l’informalité et les inégalités en Afrique fournirait des données empiriques permettant de concevoir des politiques plus inclusives et de mettre en œuvre le Programme 2030 et l’Agenda 2063.

2. Débat

46. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont souligné l’importance d’une définition pratique et précise du terme « informalité » permettant de mesurer ce concept et de recueillir des données. Ils ont noté l’omniprésence de l’informalité en Afrique en général et dans les États membres en particulier. En outre, ils ont fait observer que l’informalité n’était pas un phénomène homogène et qu’elle devait donc être décomposée pour veiller à ce que les interventions

soient bien ciblées, qu'elle était due à un certain nombre de facteurs tels que l'absence d'une croissance inclusive, les chocs exogènes et les récessions et que les femmes étaient représentées de façon disproportionnée et excessive dans le secteur informel. Par exemple, 63 % des femmes de Cabo Verde et 78 % des femmes du Soudan du Sud travaillaient dans le secteur informel. Un participant a relevé que l'informalité volontaire se distinguait clairement de l'informalité involontaire. Ce point a été soulevé lors du débat du fait que l'informalité involontaire était considérée comme un problème plus grave et en raison de la composition des groupes qui y étaient exposés, ceux-ci comprenant notamment les femmes et les jeunes.

47. L'accent a été mis sur la distinction entre la pauvreté extrême et la pauvreté modérée à la lumière des chiffres de la Banque mondiale et il a été relevé qu'il convenait d'utiliser les seuils de pauvreté nationaux pour les évaluer, ceux-ci rendant compte de la situation du pays. En outre, la nécessité de produire des données solides, fiables et ventilées par sexe et par âge a été évoquée. Un autre point soulevé était le fait que l'absence d'une éducation de qualité constituait une des causes de l'entrée dans le secteur informel.

48. Les participants ont également échangé des informations sur les politiques et les données d'expérience nationales relatives à l'emploi et aux groupes vulnérables, notamment celles du Cameroun, du Ghana, du Sénégal, du Soudan du Sud, du Tchad et de la Zambie. Les programmes de protection sociale avaient pour but général de contribuer à l'amélioration de la productivité et à la formation des femmes et des jeunes travaillant dans le secteur informel.

B. Le dividende démographique en Afrique : point d'entrée pour la mise en œuvre et le suivi de la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement

1. Présentation du rapport

49. Présentant le rapport sur le dividende démographique en Afrique, William Muhwava, Chef de la Section de la population et de la jeunesse de la Division des politiques de développement social, a dit que le dividende démographique était un accélérateur du développement socioéconomique censé naître lorsque les pays entraient dans une phase de faible taux de dépendance économique pendant leur période de transition de la fécondité. Il a expliqué que le dividende démographique serait utilisé comme point d'entrée pour cerner la corrélation de la population avec le Programme 2030 et l'Agenda 2063. À cet égard, il a ajouté que le cadre de suivi de la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement avait été élaboré et serait communiqué aux États membres afin qu'ils s'en inspirent pour exécuter d'une manière exhaustive, vigoureuse et intégrée les engagements pris dans le cadre de la Déclaration d'Addis-Abeba. Il a souligné que les jeunes de 15 à 24 ans constituaient une importante fraction de la population en Afrique et que leur proportion était censée augmenter rapidement dans l'avenir. Selon les projections de l'Organisation des Nations Unies, le nombre de jeunes âgés de 15 à 24 ans en Afrique devrait passer de 226 millions en 2015 à 321 millions en 2030.

50. L'orateur a fait observer que l'éducation était un des piliers indispensables pour atteindre le dividende démographique et que les jeunes Africains acquéraient de plus en plus des connaissances universitaires et des compétences professionnelles. Il a ajouté que le taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire s'était accru, passant de 25 % en 1999 à 53 % en 2013, et que dans l'enseignement tertiaire, l'augmentation du taux de scolarisation était presque deux fois supérieure à la moyenne mondiale et plus rapide que dans toute autre région du monde. En outre, il a relevé que selon les estimations, 59 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans feraient des études secondaires

à l'horizon 2030. Selon lui, la contribution que ces jeunes pourraient apporter à la croissance économique et au développement restait largement inexploitée, les intéressés ne pouvant pas tous être retenus sur le marché du travail formel.

51. L'orateur a également fait observer qu'actuellement, les jeunes constituaient en Afrique 35 % de la population en âge de travailler, mais 60 % de la population inactive totale. Au cours des 10 années écoulées, plus de 37 millions d'emplois salariés avaient été créés alors qu'environ 110 millions de jeunes avaient rejoint les rangs de la population active pendant cette période. Pire encore, le niveau de chômage était parfois plus élevé chez les plus instruits et les jeunes Africaines étaient même moins bien loties sur le marché du travail en ce qu'elles rencontraient de nombreux autres obstacles. Le coût de l'exclusion des femmes était élevé. En effet, selon les estimations, la région avait perdu 95 milliards de dollars entre 2010 et 2014 et les pertes avaient atteint le chiffre record de 105 milliards de dollars pour la seule année 2014 en raison des écarts existant entre les hommes et les femmes sur les marchés du travail.

52. Selon l'orateur, la plupart des activités visaient principalement à résoudre les préoccupations et les problèmes actuels des jeunes, tandis qu'il n'existait guère d'autres politiques et scénarios concernant l'avenir des intéressés et du développement. Il était dès lors nécessaire de mettre en place des politiques et programmes correspondants ayant un caractère pratique et prospectif en vue de faire participer effectivement les jeunes à tous les aspects du développement de leurs pays en particulier et du continent en général. L'orateur a ajouté qu'une Afrique nouvelle, émergente et intégrée ne pouvait pleinement voir le jour que si l'atout démographique du continent – sa large population de jeunes – était mobilisé et outillé pour aider à piloter son programme d'intégration, de paix et de développement. En conclusion, il a expliqué que dans le cadre de sa contribution au programme de transformation socioéconomique de l'Afrique, la recherche produirait d'autres politiques et scénarios concernant l'avenir des jeunes et du développement sur le continent.

2. Débat

53. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont félicité la Section de la population et de la jeunesse d'avoir élaboré un guide pratique de mise en œuvre de la Déclaration d'Addis-Abeba, instrument qui donnerait aux pays des orientations claires et précises pour exécuter le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement pour l'après-2014 et servirait également à suivre la mise en œuvre de la Déclaration.

54. Il a été souligné que la plupart des États membres de l'Union africaine avaient abandonné l'approche sectorielle au profit de l'approche multisectorielle dans l'élaboration de leurs plans et programmes et qu'il était par conséquent nécessaire d'associer un éventail de personnes à la conception des politiques et programmes démographiques, notamment des chercheurs et d'autres universitaires, des responsables politiques, des autorités religieuses et civiques, des professionnels du développement et des représentants de diverses communautés.

55. Un participant a informé le Comité que son pays avait réussi à associer des organisations confessionnelles et des autorités religieuses à ses activités en vue de préciser le rôle de l'islam sur les questions relatives à la population et au dividende démographique. Il a ajouté que son pays traitait les questions démographiques de façon holistique. Un certain nombre de participants ont fait observer que le mariage précoce retardait l'avènement de la transition démographique. En outre, des représentants ont expliqué que des lois interdisant le mariage précoce avaient été adoptées par les organes législatifs de leurs pays.

56. Il a été reconnu que les données démographiques et les travaux de recherche démographiques étaient nécessaires pour éclairer l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques. L'existence de traditions, de valeurs et

de pratiques africaines qui continuaient de faire de la famille nombreuse la norme a été prise en considération. Il en va de même pour le fait que les jeunes, en particulier les filles, continuaient d'abandonner l'école. De plus, il a été relevé que la population africaine était jeune, avait peu accès à des soins de santé appropriés, possédait moins de compétences professionnelles, vivait dans la pauvreté et le dénuement, avait peu de possibilités de trouver un emploi et d'avoir accès à des revenus et à des moyens de subsistance réguliers et était victime d'inégalité d'accès aux ressources. En conclusion, le Comité a recommandé à la CEA d'aider les États membres à mettre en œuvre le dividende démographique et à en suivre l'évolution à l'aide du guide pratique de mise en œuvre de la Déclaration d'Addis-Abeba.

57. Tout en reconnaissant l'importance du dividende démographique, les participants ont fait observer que certains sous-groupes de population avaient besoin d'attention, notamment les nourrissons, les personnes âgées et les femmes. À cet égard, il a été recommandé que dans ses travaux la CEA utilise essentiellement l'évolution de la pyramide des âges pour analyser la dynamique démographique.

58. Le Comité a également proposé que les mécanismes indiqués ci-après soient concrétisés pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et de la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement :

- a) Que la CEA travaille avec les États membres à l'élaboration d'une stratégie de sensibilisation à l'examen de la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement cinq ans après (Conférence internationale sur la population et le développement + 25) qui serait utilisée pour assurer l'adhésion des États membres afin qu'ils soutiennent sans réserve l'examen et y participent pleinement ;
- b) Que les États membres envisagent la mobilisation des ressources nationales pour l'examen de la Déclaration d'Addis-Abeba et l'engagent, une stratégie de mobilisation des ressources devant être élaborée à cet effet ;
- c) Que les États membres produisent régulièrement des rapports sur la mise en œuvre de la Déclaration d'Addis-Abeba et du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement ;
- d) Que la CEA aide les États membres à mettre en place des comités multisectoriels nationaux chargés de superviser l'examen de la Déclaration d'Addis-Abeba ;
- e) Que les États membres désignent des coordonnateurs chargés d'assurer la coordination et la liaison avec la CEA, la Commission de l'Union africaine et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) sur toutes les questions relatives aux modalités d'examen qui présentent un intérêt pour la Déclaration d'Addis-Abeba et le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement ;
- f) Que la CEA élabore de toute urgence une méthode de travail et des indicateurs visant à faciliter l'établissement de rapports normalisés dans tous les États membres ;
- g) Que la CEA, le FNUAP et les partenaires aident les États membres à renforcer leur capacité à suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration d'Addis-Abeba et du Programme

d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

C. Une optique urbaine de la planification du développement national

1. Présentation du rapport

59. Présentant le rapport intitulé « Une optique urbaine de la planification du développement national », Edlam Yemeru, Chef de la Section de l'urbanisation, a donné un aperçu de l'importance de l'urbanisation pour la transformation structurelle et la croissance inclusive en Afrique. Elle a parlé de la nécessité d'intégrer ces dernières dans les plans de développement national des États africains et a commencé son exposé par des explications sur la dynamique de l'urbanisation en Afrique. À cet égard, elle a mis un accent particulier sur la rapidité avec laquelle l'urbanisation s'intensifiait et sur son ampleur, ainsi que sur les effets multiformes qu'elle aurait sur tous les États africains.

60. En outre, l'oratrice a fait observer que si l'urbanisation offrait d'importantes possibilités, elle était une condition nécessaire mais pas suffisante pour assurer la croissance. La qualité de l'urbanisation revêtait une importance considérable et pour favoriser l'avènement d'une urbanisation de haute qualité, il fallait fournir d'énormes efforts fondés sur une vision stratégique et multisectorielle.

61. S'agissant de la planification du développement national, l'oratrice a fait observer que l'intégration stratégique de l'urbanisation dans les plans de développement national n'était pas encore une réalité sur le continent. Cette lacune devait être comblée afin que les pays africains puissent exploiter les possibilités offertes par l'urbanisation pour assurer la transformation structurelle et la croissance inclusive. Cela était d'autant plus important que ces possibilités étaient éphémères.

62. En conclusion, l'oratrice a rappelé qu'un engagement à mettre l'urbanisation au service de la transformation structurelle avait été pris aux niveaux mondial et régional dans le cadre des objectifs de développement durable, de l'Agenda 2063 et du Nouveau Programme pour les villes. Toutefois, étant donné le caractère multisectoriel des questions urbaines, l'exploitation de l'urbanisation ne pouvait se faire que par son intégration dans la planification du développement national, activité pour laquelle la CEA avait entrepris d'élaborer un guide à l'intention des États membres.

2. Débat

63. Au cours du débat qui a suivi, les participants se sont félicités de l'approche novatrice retenue par la CEA pour aider les États membres à mettre l'urbanisation au service de la transformation structurelle, jugeant qu'elle venait à point nommé et était très pertinente. Ils ont souligné qu'étant donné l'ampleur et l'étendue des problèmes posés par l'urbanisation ainsi que les possibilités qu'elle offrait, il était urgent d'adopter des solutions efficaces s'inscrivant dans le cadre de la planification du développement qui pourraient réduire autant que possible les externalités et optimiser les avantages.

64. Les participants ont également donné des exemples précis mettant en évidence les effets que produisait déjà l'appui fourni par la CEA aux États membres dans le domaine de l'intégration de l'urbanisation dans la planification du développement national. En outre, ils ont décrit les possibilités actuelles et futures qui s'offraient à la CEA pour apporter une aide supplémentaire dans ce domaine et ont dit avoir l'intention de solliciter une telle aide.

65. Les participants ont fait observer que pour la plupart des pays africains, la planification du développement était prioritairement axée sur les secteurs primaires, les zones rurales et l'agriculture et qu'un changement de paradigme s'imposait donc sur le continent pour que l'urbanisation soit dûment prise en compte. À cet égard, ils ont estimé que les travaux de la CEA étaient de la plus haute importance.

66. Les participants ont relevé que même si l'urbanisation figurait en général dans leurs plans de développement ou leurs politiques urbaines nationales, il était encore possible de mieux l'intégrer dans la planification du développement sur les plans stratégique et intersectoriel à la lumière des priorités nationales et sectorielles à long terme. À cet égard, les travaux de la CEA, en particulier le rapport considéré, revêtaient une importance capitale et la coordination des activités de toutes les entités concernées restait un défi de taille.

67. Les participants ont demandé à la CEA d'étendre le champ d'application de son guide d'intégration de l'urbanisation dans la planification du développement national afin d'aider les États membres à mettre la croissance urbaine au service d'une croissance économique inclusive et, en particulier, à renforcer la coordination des activités de tous les secteurs et de toutes les entités. Ils ont fait état d'un certain nombre de programmes et de stratégies de premier plan tendant à assurer une urbanisation durable qui étaient en cours d'exécution dans certains pays africains et ont souligné combien les travaux de la CEA étaient utiles pour les renforcer. En outre, ils ont fait observer que les travaux de la CEA pourraient être axés sur les points suivants : les possibilités offertes par l'essor et la mutation des modes de consommation urbaine, la nécessité de mettre la conception des logements et l'aménagement urbain en corrélation avec l'emploi, les clivages entre les responsables de l'aménagement urbain et ceux de la planification économique, le renforcement des données et statistiques urbaines et les conséquences des changements climatiques. À cet égard, la CEA pourrait jouer un rôle important en fournissant son appui à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes dans la région.

D. Autonomisation économique des femmes : stimuler l'entrepreneuriat des femmes en Afrique

68. La séance a été présidée par M^{me} Lucile Bonkoungou, représentante du Burkina Faso, les fonctions de rapporteur étant assumées par M^{me} Martha Mbombo, Secrétaire générale du Ministère de l'égalité entre les sexes et de la protection de l'enfance de la Namibie. L'élection de la présidente et de la rapporteuse a été suivie de la présentation des résultats des travaux de recherche récemment menés par le Centre africain pour le genre. S'appuyant sur plus de 30 enquêtes réalisées dans cinq pays choisis, le Centre a analysé l'implantation des femmes entrepreneurs et chefs d'entreprise, les différentiels de productivité entre les femmes entrepreneurs et leurs homologues masculins et les difficultés rencontrées par les femmes d'affaires. La dernière partie de l'exposé était constituée de messages et de recommandations formulés à l'intention des décideurs et axés sur les programmes de promotion de l'entrepreneuriat, les stratégies d'inclusion financière et les obstacles juridiques à l'accès des femmes aux possibilités économiques.

69. Les États membres se sont félicités du caractère exhaustif du rapport, pour lequel il avait fallu rassembler un grand nombre de sources de données afin d'analyser l'autonomisation des femmes par l'entrepreneuriat féminin. Au cours du débat qui a suivi, ils ont souligné que l'entrepreneuriat féminin était une priorité. Toutefois, ils ont dit être à différentes étapes dans le processus de mise en place de plans, de cadres et de mécanismes visant à stimuler l'entrepreneuriat féminin, certains étant à la phase de conception alors que d'autres mettaient déjà en œuvre des programmes intégrés dans leurs plans de

développement national. Il s'est avéré que les États membres utilisaient de multiples stratégies pour mettre en œuvre leurs programmes. Par exemple, certains pays avaient établi des stratégies d'inclusion financière, tandis que d'autres essayaient d'élaborer des cadres relatifs à l'autonomisation économique des femmes, à l'inclusion financière et à la stimulation de l'entrepreneuriat féminin.

70. Les participants ont reconnu que tous les pays nourrissaient de grandes ambitions en matière d'autonomisation économique des femmes. La volonté politique était manifeste et les aspirations se reflétaient dans la législation et les stratégies. Certains pays utilisaient activement des quotas pour faire en sorte que les entreprises appartenant à des femmes représentent 30 % de celles qui remportent les marchés publics.

71. Il a été relevé que des problèmes se posaient aux stades de la planification et de la mise en œuvre. Les plans n'étaient souvent pas définitivement mis au point, la conséquence en étant que le cadre juridique n'était pas prêt pour la phase de mise en œuvre. Un autre problème résidait dans la ségrégation sectorielle qui cantonnait les femmes dans les secteurs moins lucratifs ou au bas de la chaîne de valeur des divers secteurs. Les différentiels de productivité trouvaient souvent leur origine dans cette ségrégation sectorielle.

VI. Débat général sur le thème de la deuxième session : « Réaliser le Programme 2030 et l'Agenda 2063 : de la planification à la mise en œuvre des objectifs d'égalité des sexes et de développement social pour un développement inclusif et durable »

A. Présentation du document de synthèse

72. Jack Zulu, Spécialiste des questions sociales à la Section de l'emploi et de la protection sociale de la Division des politiques de développement social de la CEA, a dit que son exposé consistait essentiellement à analyser les principaux problèmes qu'il y avait lieu de résoudre pour mener à bien les objectifs intéressant l'égalité des sexes et le développement social afin de parvenir à un développement inclusif et durable en Afrique. Il a souligné la convergence qui existait entre le Programme 2030 mondial et l'Agenda 2063 régional du fait que ce dernier était inspiré de la Position commune africaine sur le programme de développement pour l'après-2015, prise en compte dans le Programme 2030. Il a également souligné l'importance du rôle de la CEA qui consistait à organiser des consultations ayant abouti à la Position commune africaine, à fournir aux États membres des services d'appui technique et de renforcement des capacités pour leur permettre d'adapter leurs stratégies et plans de développement national aux deux programmes, ainsi qu'à stimuler l'intégration interrégionale et à faciliter la coopération internationale pour assurer l'avènement d'un développement inclusif et durable en Afrique.

73. Pour conclure son exposé, il a rappelé que si l'Afrique avait fait des progrès remarquables dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, des difficultés subsistaient et ces objectifs n'étaient pas encore atteints. Il a également fait observer qu'à titre d'enseignement tiré de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, les États membres devaient prendre un large éventail de mesures pratiques pour mener à bien et de façon plus rapide le Programme 2030 et l'Agenda 2063. Après l'exposé, les intervenants ont mis en lumière les futurs problèmes à régler et les perspectives qui s'ouvraient aux pays.

74. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont félicité la CEA pour l'important travail qu'elle effectuait dans les domaines de l'égalité entre les sexes et du développement social, en particulier l'assistance qu'elle apportait aux États membres pour leur permettre d'intégrer les objectifs de développement durable dans leurs plans de développement national. À cet égard, ils ont échangé des informations sur les données d'expérience nationales pertinentes, en accordant une attention particulière à la prise en compte des problèmes propres aux femmes. Certains pays ont pris des mesures subordonnant l'adoption des budgets des ministères sectoriels à l'obtention d'une attestation de conformité avec les règles d'équité nationales. Afin de renforcer ces bonnes pratiques, les États membres ont sollicité l'appui technique de la CEA. Une représentante a demandé à la CEA de fournir une assistance à la Commission pour l'égalité des chances de son pays au sujet du marqueur de l'égalité hommes-femmes. Il a été relevé que des programmes de formation et de sensibilisation avaient été mis en œuvre dans de nombreux pays en vue d'assurer la bonne exécution des plans nationaux et ceux-ci répondaient aux objectifs inscrits dans le Programme 2030.

B. Quatre séances de groupes parallèles [et]

C. Compte rendu des séances parallèles et débats sur la voie à suivre

75. Au cours des diverses séances parallèles, les participants ont échangé des informations sur les données d'expérience de leurs pays, notamment les difficultés rencontrées lors de l'intégration des questions relatives à l'égalité entre les sexes et au développement social dans les processus d'élaboration de leurs plans nationaux. Une de ces difficultés résidait dans le fait que les questions susvisées, en particulier celles relatives à l'égalité entre les sexes, n'étaient pas toujours traitées de façon exhaustive lors de l'élaboration des plans. Il a été relevé qu'un effort substantiel avait été fourni pour améliorer les systèmes statistiques, mais les données faisaient défaut dans un certain nombre de domaines, notamment sur les budgets-temps (données permettant d'évaluer les travaux domestiques non rémunérés) ainsi que sur le secteur informel et l'accès aux financements.

VII. Examen et adoption du rapport de la deuxième session

76. Le Comité a félicité la CEA de la bonne organisation de sa deuxième session, tant sur le fond que du point de vue de la logistique. Il l'a remerciée de cette bonne organisation et a souligné l'exhaustivité des différents rapports qu'elle lui avait soumis pour examen.

77. La CEA a également été félicitée pour le rôle appréciable qu'elle jouait en coordonnant ses activités et celles des États membres, en collaborant avec eux et en menant sans cesse des activités sur le terrain pour déterminer leurs besoins et y répondre.

78. Les recommandations issues de chaque point de l'ordre du jour étant très nombreuses, le secrétariat a décidé de les regrouper par point de l'ordre du jour dans le cadre du présent rapport comme suit :

A. Recommandations

1. Recommandations découlant du point 4 de l'ordre du jour : Rapports au Comité du genre et du développement social – Présentation des rapports et débats

79. Les recommandations issues de l'examen du point 4 a) de l'ordre du jour, intitulé « Sous-programme 9 – Développement social », sont les suivantes :

Pour les États membres :

- Mettre davantage l'urbanisation en corrélation avec les processus et cadres de planification du développement national afin de mieux répondre à cette nouvelle tendance dans le cadre de la transformation structurelle de l'Afrique.

Pour la CEA :

- Soutenir davantage la mise en œuvre des outils qu'elle a élaborés et l'évaluation de leurs incidences sur l'action des pouvoirs publics ;
- Renforcer sa collaboration avec la Commission de l'Union africaine et les autres organismes du système des Nations Unies pour aider les États membres à mettre en œuvre, suivre et évaluer l'Agenda 2063 et le Programme 2030.

80. Les recommandations issues de l'examen du point 4 b) de l'ordre du jour, intitulé « Sous-programme 6 – Genre et participation des femmes au développement », sont les suivantes :

Pour les États membres :

- Prendre des mesures visant à institutionnaliser la mise en œuvre et l'utilisation de l'indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique au niveau national pour faire en sorte que le pays s'approprie cet indicateur et le prenne durablement en compte dans l'élaboration de ses politiques empiriques ;
- Élaborer de nouveaux programmes et de nouvelles politiques tendant à assurer la protection sociale des femmes qui travaillent dans le secteur informel ainsi que celle des travailleuses domestiques ou renforcer les programmes et les politiques de cette nature en vigueur, à la lumière du plan d'action dénommé « Plan de protection sociale pour les travailleurs de l'économie informelle et du milieu rural » (SPIREWORK), et y réaffirmer la déclaration d'Alger sur l'investissement dans l'emploi et la sécurité sociale qui a sanctionné les travaux de la deuxième session du Comité technique spécialisé sur le développement social, le travail et l'emploi tenue à Alger du 24 au 28 avril 2017 ;
- Renforcer les systèmes de suivi et d'évaluation.

Pour la CEA :

- Aider les États membres à adapter le marqueur de la parité des sexes pour le mettre en œuvre dans leurs initiatives de budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes ;
- Renforcer le programme de la CEA relatif à l'autonomisation économique des femmes en vue de déterminer les interventions efficaces, notamment celles tendant à faciliter l'accès aux financements, aux fins d'adoption par les États membres ;
- Fournir un appui technique aux États membres pour faciliter la mise en œuvre ainsi que le suivi et l'évaluation des politiques et des programmes visant à assurer l'autonomisation économique des femmes.

Pour la CEA et la Commission de l'Union africaine :

- Renforcer les partenariats visant à aider les pays à promouvoir la croissance inclusive et l'égalité entre les sexes, conformément aux cibles convenues ainsi qu'aux actions prioritaires et aux directions stratégiques définies dans l'Agenda 2063, son Plan d'action 2016-2026 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
- Accroître la coopération entre les deux organisations pour mieux aider les pays à promouvoir la croissance inclusive et l'égalité entre les sexes.

Pour la CEA et la Banque africaine de développement :

- Accélérer l'élaboration de l'indice africain unique de l'égalité entre les sexes qui devrait être lancé en 2018 et veiller à ce que les États membres participent activement à son élaboration et à sa finalisation.

2. Recommandations découlant du point 5 de l'ordre du jour : Séances parallèles

81. Les recommandations issues de l'examen du point 5 a) de l'ordre du jour, intitulé « Informalité et inégalité en Afrique », sont les suivantes :

Pour les États membres :

- S'attacher à améliorer l'accès à une éducation de qualité ;
- Mettre en place des politiques sectorielles relatives à l'emploi, à l'éducation, à l'égalité entre les sexes et à la jeunesse dans les plans et les grands desseins nationaux ;
- Ancrer l'équité dans les plans nationaux pour lutter contre les inégalités de revenus et de chances ;
- Élaborer des cadres législatifs visant à faciliter l'autonomisation économique des femmes ;
- Uniformiser la définition du terme « informalité » pour permettre de recueillir les données et les comparer entre tous les pays dans la durée, étant entendu que cette définition doit prendre en compte la formalisation de l'économie informelle ;
- Adopter une approche holistique dans les initiatives visant à réduire les inégalités en aidant les jeunes, en particulier les femmes, à éviter le « piège de l'informalité », compte tenu de l'interdépendance entre les études secondaires, les compétences, la santé et l'emploi ;
- Aider les femmes à passer du secteur informel au secteur formel ;
- Intégrer des politiques sectorielles relatives à l'emploi, à l'éducation, à l'égalité entre les sexes et à la jeunesse dans les plans et les grands desseins nationaux afin de créer des synergies entre la lutte contre l'informalité et la lutte contre les inégalités ;
- Ancrer l'équité dans les plans nationaux pour lutter contre les inégalités de revenus et de chances ;
- Réaliser, par les soins de l'État et de l'Administration, une analyse approfondie des moteurs de l'informalité avant de prescrire des solutions à l'intention des pouvoirs publics ;
- Réviser les programmes d'études afin de répondre aux demandes du marché du travail, compte tenu du fait qu'en Afrique de nombreux jeunes diplômés sont au chômage ;

- Adopter à l'échelon national des politiques de lutte contre des composantes précises de l'informalité plutôt que de formaliser le secteur informel ;
- Ériger l'égalité entre les sexes en priorité dans toutes les actions visant à lutter contre l'informalité et les inégalités ;
- Uniformiser la définition du terme « informalité » pour permettre de recueillir les données et les comparer ;
- Promouvoir l'égalité entre les sexes, la santé et l'emploi en tant que phénomènes multisectoriels étroitement liés et appelant par conséquent des solutions holistiques.

Pour la CEA :

- Élaborer des notes d'orientation sur le suivi des investissements sociaux et des produits du savoir en vue de leur utilisation pour analyser les divers aspects de l'informalité ;
- Organiser des séances de formation et fournir une assistance technique en vue d'améliorer la conception et la mise en œuvre de politiques appropriées sur l'emploi et la protection sociale ;
- Fournir un appui à l'élaboration de nouveaux programmes d'études, en particulier pour l'enseignement technique et professionnel, et les adapter aux demandes du marché du travail ;
- Apporter son appui à la conception et à la mise en œuvre de politiques adaptées à des composantes précises de l'informalité plutôt que d'essayer de formaliser le secteur informel ;
- Aider à ériger l'égalité entre les sexes en priorité dans toutes les actions visant à lutter contre l'informalité et les inégalités ;
- Réaliser une analyse approfondie des moteurs de l'informalité, variables d'un pays à l'autre, avant de prescrire des solutions à l'intention des pouvoirs publics ;
- Fournir des services d'appui technique et de renforcement des capacités, en particulier en matière de contrôle et de suivi des programmes ;
- Aider à élaborer et appliquer les produits et outils du savoir visant à améliorer la formulation des politiques et à mieux réaliser des travaux de recherche intégrés sur l'égalité entre les sexes et l'informalité.

82. Les recommandations issues de l'examen du point 5 b) de l'ordre du jour, intitulé « Le dividende démographique en Afrique : un point d'entrée pour la mise en œuvre et le suivi de la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement », sont les suivantes :

Pour la CEA :

- Travailler avec les États membres à la réalisation de travaux de recherche et d'études visant à mettre au point des indicateurs de référence qui serviraient de base à la planification du développement national et de critères pour comparer les futurs examens de la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement et évaluer les progrès accomplis ;
- Mettre au point des directives visant à faciliter la prise en compte et l'intégration des variables démographiques aux différents stades du processus d'élaboration des politiques, à commencer par le stade de la conception ;

- Renforcer les capacités de tous les États membres en matière d'intégration des variables démographiques dans la planification du développement et travailler avec les organismes démographiques nationaux à la sensibilisation des responsables politiques et des décideurs à la Déclaration d'Addis-Abeba ainsi qu'à son guide de mise en œuvre ;
- Allouer les ressources nécessaires pour informer les décideurs et les former sur la mise en œuvre des objectifs de la déclaration relative à l'exploitation du dividende démographique ; des notes d'orientation seraient utiles pour mener ces activités de sensibilisation ;
- Mener des campagnes de sensibilisation au dividende démographique dans les États membres ;
- Renforcer, en collaboration avec les partenaires, les capacités et l'expertise des États membres dans le domaine des interventions concernant le dividende démographique ; les interventions effectuées dans les États membres sous forme de politiques et de programmes doivent être inspirées des bonnes pratiques générées sur le continent et dans les pays asiatiques ;
- Poursuivre les travaux menés sur les migrations et y associer les États membres, en mettant l'accent sur la lutte contre les moteurs structurels des migrations et le renforcement des avantages intrinsèques qu'elles peuvent fournir par des mesures tendant à faciliter la mise en place de politiques migratoires favorables au développement et, inversement, celle de politiques de développement favorables aux migrations ;
- Fournir aux États membres, comme ils l'ont demandé, des services d'appui technique et de renforcement des capacités, en particulier dans le domaine du contrôle et du suivi des politiques et des programmes, et les aider à utiliser ses divers produits et outils du savoir pour mieux élaborer leurs politiques et effectuer des travaux de recherche intégrés sur l'égalité entre les sexes et l'informalité, dans le cadre de l'exploitation du dividende démographique qui est un point d'entrée pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement.

83. Les recommandations issues de l'examen du point 5 c) de l'ordre du jour, intitulé « Une optique urbaine de la planification du développement national », sont les suivantes :

Pour la CEA :

- Continuer à soutenir les efforts que les États membres fournissent pour comprendre l'importance capitale de l'urbanisation et mieux traiter les problèmes que celle-ci pose, notamment en mieux liant l'urbanisation aux plans de développement national, aux budgets nationaux et aux politiques sectorielles ;
- Mettre au point des méthodes de travail et des outils destinés aux experts nationaux de tous les secteurs et organiser des sessions de formation à leur intention pour faciliter le renforcement des capacités dans ce domaine, assurer une compréhension commune des problèmes urbains, créer des liens et assurer la coordination des activités de planification et de mise en œuvre ;
- Travailler en étroite collaboration avec les gouvernements à l'élaboration de notes d'orientation sur le rôle crucial des villes, en mettant un accent particulier sur l'emploi, surtout celui des jeunes, l'égalité entre les sexes et l'inclusion sociale dans le cadre de la transformation structurelle ;

- Aider les États membres à consolider les données et les statistiques urbaines pour faciliter l'intégration de l'urbanisation dans la planification du développement national ;
- Faciliter la tenue de dialogues sur les politiques à mener aux échelons national et sous-régional afin de diffuser ces messages au plus haut niveau de la chaîne de prise de décisions ;
- Organiser des sessions de formation et fournir une assistance technique, à la demande, sur l'intégration de l'urbanisation dans la planification du développement national ;
- Prêter son concours aux États membres dans le cadre de la mise en œuvre, du suivi et de l'examen du Nouveau Programme pour les villes ;
- Réaliser des études et rassembler des données d'expérience et des pratiques sur les possibilités qu'offre l'urbanisation pour assurer une croissance et un développement inclusifs et durables.

Pour les États membres :

- Établir un lien stratégique entre la planification du développement national et l'urbanisation pour favoriser la transformation structurelle ;
- Demander qu'une perspective urbaine soit adoptée dans la planification du développement national.

84. Les recommandations issues de l'examen du point 5 d) de l'ordre du jour, intitulé « Autonomisation économique des femmes : stimuler l'entrepreneuriat des femmes en Afrique », sont les suivantes :

a) Renforcement des capacités. Des efforts sont requis à différents niveaux.

Pour les États membres :

- Solliciter de l'aide pour élaborer des plans nationaux et résoudre les problèmes qui se poseraient lors de la conception et de la mise en œuvre de ces plans ;
- Mettre au point des cadres législatifs visant à faciliter l'autonomisation économique des femmes ;
- Se doter de stratégies novatrices pour créer des institutions financières, comme des banques ou des fonds d'entrepreneuriat destinés aux femmes, et en simplifier les procédures pour accroître l'accès des femmes aux financements et améliorer leur maîtrise de ceux-ci ;
- Allouer des crédits budgétaires suffisants pour renforcer les capacités des femmes et faciliter leur autonomisation économique, conformément à la recommandation formulée dans le Programme d'action de Beijing.

b) Production et échange des informations. Mettre en place des outils, des portails et des plateformes en ligne permettant d'échanger les meilleures pratiques.

Pour les États membres :

- Échanger les informations relatives à ces pratiques, étant donné que les États membres mettent en œuvre des stratégies et des programmes intéressants.

Pour la CEA :

- S'attacher, comme les autres institutions internationales travaillant en Afrique, à être disponible pour prêter son concours aux États membres par des services consultatifs techniques, des programmes de

renforcement des capacités et des produits et outils du savoir, en portant une attention particulière sur les femmes rurales ;

- Aider les États membres à accéder aux informations concernant les procédures d'accès aux financements, aux marchés et aux débouchés économiques.

c) **S'attaquer aux barrières qui brident les possibilités d'autonomisation économique des femmes**, à savoir les travaux domestiques non rémunérés qu'elles effectuent, le manque de temps qu'elles éprouvent, les normes négatives régissant l'évolution de leurs carrières, les actes de violence commis sur elles et les pratiques nocives qui limitent la valorisation du capital humain féminin et l'accès des femmes aux débouchés économiques.

d) **Faire de la discrimination positive**. Divers mécanismes doivent être créés pour aider les femmes à accéder aux marchés publics en toute égalité avec les hommes, par exemple en leur attribuant un certain quota (pourcentage) de ces marchés.

3. Recommandations découlant du point 6 de l'ordre du jour : Débat général sur le thème de la deuxième session : « Réaliser le Programme 2030 et l'Agenda 2063 : de la planification à la mise en œuvre des objectifs en matière d'égalité des sexes et de développement social pour un développement inclusif et durable »

85. Les recommandations issues de l'examen des subdivisions b) et c) du point 6 de l'ordre du jour relatives aux séances parallèles sont les suivantes :

Pour les États membres :

- Encourager les ministères sectoriels et les autres entités publiques à adapter leurs politiques, leurs stratégies, leurs programmes et leurs budgets au Programme 2030 et à l'Agenda 2063 et renforcer leur capacité à les y adapter pour atteindre les objectifs de développement durable et les aspirations définies dans l'Agenda 2063 par voie de planification empirique ;
- Renforcer les mécanismes institutionnels et la coordination au niveau national, par exemple par la mise en place de commissions parlementaires sur les objectifs de développement durable et l'égalité entre les sexes, de comités directeurs nationaux, de mécanismes de développement social et de comités de planification nationale chargés des questions liées à l'égalité entre les sexes, à l'urbanisation et au développement social ;
- Appliquer le principe de la responsabilité sectorielle pour encourager l'interconnexion entre les différents secteurs et améliorer les données de référence et l'établissement des rapports trimestriels ou périodiques pour répondre aux besoins en données ;
- Décentraliser la mise en œuvre du Programme 2030 ;
- Affecter des ressources à l'exécution des programmes aux niveaux de l'Administration infranationale et des collectivités locales ;
- Établir des budgets tenant compte des disparités entre les sexes conformément aux objectifs de développement durable et à l'Agenda 2063.

Pour la CEA :

- Fournir aux États membres l'appui dont ils ont besoin pour renforcer leur capacité à mettre les questions relatives à l'égalité entre les sexes en adéquation avec celles qui concernent le développement social ;

- Fournir aux États membres un appui technique consultatif et un appui au renforcement des capacités pour les aider à mettre en place des plateformes et des observatoires nationaux de suivi et d'évaluation des politiques relatives à l'égalité entre les sexes, à l'urbanisation et au développement social ;
- Fournir aux États membres un appui au renforcement des systèmes statistiques, à l'élaboration d'indicateurs, à la collecte de données ainsi qu'à l'analyse et à la ventilation des indicateurs concernant le Programme 2030 et l'Agenda 2063.

86. En outre, les participants ont formulé les recommandations suivantes :

Pour les États membres :

- « Prendre en main » le Programme 2030 et l'Agenda 2063 en y adaptant leurs plans, leurs stratégies nationales et leurs priorités à moyen terme, renforcer leur capacité à intégrer les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063 dans leurs politiques, leurs budgets et leurs programmes par voie de planification empirique et veiller à ce que les ministères sectoriels aussi adaptent leurs plans au Programme 2030 et à l'Agenda 2063 ;
- Renforcer les mécanismes institutionnels et la coordination au niveau national, par exemple par la mise en place de commissions parlementaires sur les objectifs de développement durable et l'égalité entre les sexes, de comités directeurs nationaux, de mécanismes de développement social et de comités de planification nationale chargés des questions liées à l'égalité entre les sexes, à l'urbanisation et au développement social. L'application du principe de la responsabilité sectorielle pour encourager l'interconnexion entre les différents secteurs a également été jugée nécessaire. À cet effet, les participants ont souligné la nécessité d'améliorer les données de référence et l'établissement des rapports trimestriels ou périodiques pour répondre aux besoins en données ;
- Décentraliser la mise en œuvre du Programme 2030 et affecter des ressources à l'exécution des programmes aux niveaux de l'Administration infranationale et des collectivités locales ;
- Rechercher de nouvelles solutions et de nouveaux partenariats permettant de mieux mettre en œuvre le Programme 2030 et l'Agenda 2063 aux niveaux national et infranational, comme le renforcement de la mobilisation des ressources intérieures et des partenariats noués entre le secteur public et le secteur privé sur les programmes relatifs à l'égalité entre les sexes, les programmes sociaux et les programmes d'urbanisation. À cet égard, les participants ont souligné la nécessité d'organiser des campagnes de mobilisation des ressources intérieures et d'élaborer des programmes de sensibilisation à la mobilisation. La nécessité de promouvoir le Programme 2030 auprès de toutes les parties prenantes a été également soulignée ;
- Établir des budgets tenant compte des disparités entre les sexes conformément au Programme 2030 et à l'Agenda 2063.

Pour la CEA :

- Étendre son appui technique à l'intégration des objectifs intéressant le développement social et l'égalité entre les sexes dans les processus de planification nationale, de mise en œuvre et de suivi et évaluation ;
- Fournir aux États membres un appui technique et consultatif et un appui au renforcement des capacités pour les aider à mettre en place des plateformes et des observatoires nationaux de suivi et d'évaluation des

politiques relatives à l'égalité entre les sexes, à l'urbanisation et au développement social ;

- Fournir aux États membres un appui au renforcement de leurs systèmes statistiques, à l'élaboration d'indicateurs, à la collecte de données ainsi qu'à l'analyse et à la ventilation des indicateurs concernant le Programme 2030 et l'Agenda 2063 ;
- Veiller à ce que le Président du bureau du Comité du genre et du développement social participe à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique qui devrait se tenir en mars-avril 2018 pour rendre compte des résultats de la deuxième session du Comité.

B. Adoption du rapport

87. Après mûre réflexion, le Comité du genre et du développement social a adopté le rapport de la deuxième session.

VIII. Clôture de la session

88. Après l'allocution de clôture de la Directrice de la Division des politiques de développement social de la CEA, Thokozile Ruzvidzo, et l'échange de courtoisies d'usage, le Président a déclaré la réunion close à 19 h 35 le jeudi 12 octobre 2017.

Rapport de la trente-troisième réunion du Comité intergouvernemental d'experts (CIE) pour l'Afrique centrale*

I. Introduction

1. Le Bureau sous-régional de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) en Afrique centrale a organisé, du 26 au 29 septembre 2017 à Douala, au Cameroun, la trente-troisième réunion du Comité intergouvernemental d'experts (CIE) pour l'Afrique centrale. Organisée en partenariat avec le Ministère camerounais de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire, la réunion portait sur le thème suivant : « Made in Central Africa : du cercle vicieux au cercle vertueux ».

2. La réunion a offert aux experts l'opportunité d'échanger sur des questions de développement économique et social en Afrique centrale. La question du tissu industriel et les propositions de stratégies aux fins d'accélérer la transformation structurelle des économies de la sous-région n'ont pas non plus été occultées.

3. La réunion avait aussi pour objectif de faire le point sur l'état de mise en œuvre des initiatives sous-régionales, continentales et internationales, et à examiner les progrès accomplis dans la réalisation du programme de travail du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale en 2016.

II. Participation

4. Au total, plus de 150 experts ont pris part à la réunion. Outre le Cameroun, pays hôte, les États membres suivants étaient représentés à la réunion : Angola, Burundi, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe et Tchad.

5. Ont également participé à la réunion, les délégués des institutions et communautés économiques régionales suivantes : Agence française de développement (AFD), Ambassade de France, Banque africaine de développement (BAD), Banque des États d'Afrique centrale (BEAC), Commission des forêts de l'Afrique centrale (COMIFAC), Commission économique du bétail, de la viande et des ressources halieutiques (CEBEVIRHA), Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), Institut sous-régional multisectoriel de technologie appliquée, de planification et d'évaluation de projets (ISTA), Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) et Pool énergétique de l'Afrique centrale (PEAC). Les organismes du système des Nations Unies ci-après étaient également représentés : Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), et Union internationale des télécommunications (UIT).

* Le présent rapport a été publié sous la cote ECA/SRO/CA/ICE/33/17.

6. Les représentants du secteur privé provenaient des organisations suivantes : Groupement inter-patronal du Cameroun (GICAM), Union des patronats d'Afrique centrale (UNIPACE), Groupe des femmes d'affaires du Cameroun (GFAC), Groupe *Baba Danpullo, Mugano investment*, MTN Cameroun, Orange Cameroun, *Cameroon Women Entrepreneurs Network* (CWEN) et VELIA SARL. Avaient aussi pris part aux travaux, les représentants de l'École supérieure des sciences économiques et commerciales (ESSEC) de l'Université de Douala et ceux des organisations non gouvernementales et de la société civile dont le Réseau des organisations de la société civile pour l'économie verte en Afrique centrale (ROSCEVAC), *Youth Employment Service (YES Cameroon)*, *Even Green Technologie* et le Groupement d'initiative commune (GIC), AFATEX International, Fournitures industrielles et services techniques (FISTEC). La presse était également fortement représentée.

III. Cérémonie d'ouverture

7. La cérémonie d'ouverture a été présidée par le Directeur général de l'économie et de la programmation des investissements publics au Ministère camerounais de l'économie, de la planification et de l'aménagement du territoire, Isaac Tamba. Des allocutions ont été prononcées par le Directeur du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale, António Pedro, par la Secrétaire exécutive adjointe de la CEA, Giovanie Biha, et par Présidente sortante du CIE, Dorothy Bekolo. M. Tamba a officiellement ouvert les travaux de la trente-troisième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique centrale.

IV. Élection du Bureau

8. Les participants ont élu le Bureau, dont la composition est la suivante :

Président :	Cameroun
Vice-président :	Tchad
Rapporteur :	Gabon

V. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

9. Les participants ont adopté l'ordre du jour et arrêté le programme de travail de la réunion.

VI. Déroulement des travaux

10. Les travaux se sont déroulés en séances plénières et en séances parallèles. Les différents points inscrits à l'ordre du jour ont fait l'objet d'exposés suivis de débats.

1. Présentation du document de travail « Made in Central Africa : du cercle vicieux au cercle vertueux »

11. Dans son introduction, l'orateur a rappelé que la forte baisse des performances économiques enregistrées depuis 2015 en Afrique centrale était due à la chute des cours internationaux des matières premières. Il a souligné qu'avec un système productif dominé par l'exportation des matières premières et caractérisé par la faiblesse de la production manufacturière et du développement technologique, l'Afrique centrale s'était retrouvée dans un cercle vicieux. Ce cercle vicieux était entretenu par plusieurs initiatives et plans

d'industrialisation qui n'avaient pas produit les résultats escomptés, en plus de facteurs négatifs internes et externes.

12. L'orateur a ajouté que les économies de l'Afrique centrale disposaient d'importants atouts, notamment des dotations en ressources naturelles et des facteurs favorables pour sortir du cercle vicieux et migrer vers un cercle vertueux dans lequel l'industrie manufacturière serait le moteur de la croissance et du développement. Pour cela, il a recommandé que la sous-région s'inspire d'initiatives telles que les plans directeurs d'industrialisation (PDI), les zones économiques spéciales (ZES), les unités de préparation et d'exécution des projets et les facilités de préparation des projets.

13. Il a ensuite proposé un cadrage d'actions prioritaires contenant les sept variables ci-après : i) la définition des orientations stratégiques pour une industrialisation accélérée en Afrique centrale ; ii) l'exigence d'un leadership affirmé et l'organisation institutionnelle appropriée de la politique industrielle ; iii) la primauté de la politique d'industrialisation dans les plans et politiques de développement tant national que régional ; iv) l'investissement massif en infrastructures industrielles et en capital humain pour un développement technologique rapide ; v) le renforcement des capacités nationales et régionales en matière d'absorption des projets industriels et infrastructurels ; vi) la mise en place des institutions requises pour le financement de l'industrialisation ; et vii) le soutien aux petites et moyennes entreprises (PME), aux champions nationaux et aux investissements directs étrangers (IDE) en vue d'une insertion réussie dans les chaînes de valeur régionales et mondiales.

14. L'orateur a conclu son exposé en indiquant que la concrétisation du changement de cap, tant au niveau régional que national, exigeait un changement d'état d'esprit, un dialogue et un engagement fort des dirigeants du secteur public et du secteur privé.

2. Panel de haut niveau et discussions sur « Made in Central Africa : du cercle vicieux au cercle vertueux »

15. La présentation du document de travail a été suivie de débat sur le thème principal de la réunion. Ce débat était animé par un panel de haut niveau constitué de cinq intervenants.

16. Le premier panéliste, un représentant du Ministère gabonais de l'économie forestière, Aliou Mbia Kombé Barry, a présenté l'expérience gabonaise de diversification économique et d'industrialisation dans le secteur du bois. Il a d'abord souligné que certaines mesures préconisées dans le document de travail étaient déjà mises en œuvre au Gabon, comme, par exemple, l'interdiction d'exporter le bois sous forme de grumes décidée par le Président de la République en 2010. Ces mesures avaient permis de relever le niveau de transformation du bois qui était passé de 20 % en 2009 à 75 % en 2012. De même, le nombre d'unités de transformation de bois était passé de 80 à 155 entraînant une hausse de la création d'emplois de 4 500 à 10 500 dans ce secteur. Comme mesure d'accompagnement, une zone à régime spécial avait été mise en place pour permettre aux investisseurs de bénéficier d'exonérations sur certains produits d'importation, notamment les équipements. Aussi, des superficies forestières avaient-elles été mises en réserve au profit des investisseurs à travers des permis forestiers, favorisant un accès permanent à la ressource. Par ailleurs, une bourse nationale du bois avait été créée, mais elle devait encore être opérationnalisée, alors que le chiffre d'affaires du secteur du bois était passé de 140 milliards à 200 milliards de francs CFA.

17. L'orateur a toutefois indiqué que, des 400 essences qui existaient au Gabon, seulement 60 ayant un potentiel commercialisable étaient exploitées. Le pays souhaitait accroître ce

nombre et passer à au moins 150. L'intervenant a ensuite appelé à plus d'efforts dans la recherche et le développement aux fins d'accroître la connaissance du potentiel de valeur ajoutée. Il a finalement recommandé l'harmonisation des politiques nationales pour plus de complémentarité entre les économies de la sous-région.

18. Prenant la parole à son tour, M. Pedro a d'abord passé en revue le travail de la CEA sur la question de la transformation structurelle. Depuis 2010, la CEA mettait un accent particulier sur les questions d'industrialisation et de transformation structurelle. Les thèmes et questions abordés au fil des années étaient divers. En 2010, par exemple, le *Rapport économique sur l'Afrique*, publication annuelle phare de la CEA, soutenait l'idée selon laquelle l'Afrique avait besoin d'une croissance forte pour la création d'emplois décents. En 2011, le Rapport analysait le rôle de l'État dans le développement. Il recommandait à cet égard une orientation développementaliste, à l'instar de la Corée et du Japon. Le *Rapport économique sur l'Afrique* de 2012, quant à lui, évoquait la nécessité de libérer le potentiel de croissance de l'Afrique. L'une des dispositions fondamentales recommandée consistait en l'accroissement de l'espace des politiques. L'intervenant a suggéré qu'il fallait aller au-delà de la pensée conventionnelle du consensus de Washington. En 2013, le *Rapport économique sur l'Afrique* portait sur la promotion de l'industrialisation axée sur l'exploitation des produits de base. Le Rapport de 2014 avait pour thème l'industrialisation à travers le commerce. Le rôle de la Zone de libre-échange continentale y était analysé, avec le vaste marché que cela mettrait à la disposition de chaque pays africain. Les trois dernières éditions du Rapport abordaient les questions des institutions nécessaires pour la promotion de l'industrialisation, l'industrialisation axée sur les principes de l'économie verte et le rôle de l'urbanisation pour la promotion de l'industrialisation.

19. M. Pedro a par ailleurs insisté sur l'importance de la production et du partage de la connaissance afin d'affiner les politiques industrielles. À ce propos, le document de la CEA intitulé « Politique industrielle transformatrice pour l'Afrique » brise le mythe selon lequel la politique industrielle serait désuète. De nombreux pays y avaient eu recours et continuent d'y avoir. Certains autres éléments clés du message de l'intervenant étaient que la diversification économique était un passage obligé pour les pays de l'Afrique centrale qui ne pouvaient plus se permettre de compter sur les seuls produits pétroliers. Il a également souligné la nécessité d'aller au-delà des avantages comparatifs, d'identifier et de promouvoir de nouvelles industries, de protéger les industries naissantes, notamment dans le secteur manufacturier. Pour terminer, il a indiqué que le temps était venu de passer d'une initiative de ressources pour les infrastructures à une initiative de ressources pour l'industrialisation.

20. Dans son intervention, Hélène Tsobgni Tioma (PME promue par les femmes) a indiqué que les contraintes rencontrées par les PME pour opérer avec efficacité dans le secteur industriel en Afrique centrale, étaient d'ordres exogène et endogène. Les contraintes exogènes comprenaient l'insuffisance de la fourniture d'énergie, le faible niveau de développement technologique, la mauvaise qualité des infrastructures de transport et de communication, le déficit en main-d'œuvre qualifiée, l'instabilité des marchés, l'environnement des affaires, les difficultés d'accès aux capitaux internationaux et la rareté des financements intérieurs en raison du manque de culture de financement. Au nombre des contraintes endogènes, l'oratrice a cité la petite taille des PME, les difficultés de respect des règles de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) et l'exigence d'une tenue rigoureuse des comptes.

21. L'oratrice a ensuite insisté sur la nécessité : de renforcer les capacités du personnel des PME par, notamment, la mise en place de plateformes facilitant l'accès aux nouvelles

technologies ; d'améliorer la disponibilité et la qualité des infrastructures ; d'élaborer des plans d'industrialisation ; et de mettre en place des plans de développement prenant en compte les PME. Elle a par ailleurs recommandé la mise en place de financements adéquats pour les PME, la promotion de nouvelles technologies et la création de zones économiques spéciales basées sur les avantages comparatifs régionaux.

22. Un économiste au secrétariat général de la CEEAC, Jules Touka, a, pour sa part, fait un exposé sur les enjeux, les défis et les perspectives d'une politique industrielle sous-régionale. Il a d'abord rappelé que la CEEAC avait pour mandat principal de conduire le processus d'intégration régionale en Afrique centrale. Pour cela, un élargissement des marchés devrait permettre des économies d'échelle et plus de production à moindre coût. Il a ensuite indiqué que la CEEAC travaillait à la formulation d'une politique industrielle régionale et a énuméré les enjeux suivants : le besoin de conquérir le marché régional de 150 millions d'habitants qui, pour l'heure, était importateur net. La forte croissance urbaine induisait une forte demande de produits industriels et de matériaux de construction ; le besoin de profiter des avantages de la mondialisation. Le représentant a fait observer que les pays d'Afrique centrale détenaient d'importants gisements de fer qui pourraient satisfaire les besoins des pays émergents et qu'il y avait lieu d'envisager de faire d'eux un pôle métallurgique. Par ailleurs, la région devrait chercher à attirer des investisseurs dans l'agro-industrie compte tenu de son potentiel en terres arables et des conditions climatiques favorables ; l'accroissement des classes moyennes dans les pays émergents favorisait une hausse du coût de la main d'œuvre et constituait une opportunité pour les pays de la région de se positionner dans l'offre de main-d'œuvre à meilleur marché et d'attirer les activités délocalisées des multinationales ; et le positionnement sur les chaînes de valeur mondiales (CVM).

23. Le représentant a recommandé le déploiement des industries à travers l'adoption d'un système de groupe thématiques/chaînes de valeurs, un engagement fort des États à financer les infrastructures et les structures d'accompagnement et la consolidation de l'intégration régionale. Il a ajouté que la question des finances était cruciale et que les pays devraient songer à mettre en place des fonds souverains susceptibles de financer leurs infrastructures. Aussi le crédit-bail était-il un canal à explorer pour les PME. M. Touka a terminé en soulignant l'importance de la promotion d'une industrialisation assurant la préservation de l'environnement.

24. Le représentant régional du Centre-Sud-Est du Groupement inter-patronal du Cameroun (GICAM), Narcisse Palissy Chassem, a, à son tour, traité du rôle du secteur privé dans le développement industriel. Il a d'abord passé en revue la situation du développement industriel en Afrique centrale avant de souligner que la sous-région importait essentiellement des produits industriels et qu'elle n'exportait que des produits non transformés. Il a estimé que ce modèle de croissance n'était pas soutenable et que, par ailleurs, le secteur industriel de la région n'était attractif ni pour le secteur privé local, ni pour les investisseurs étrangers, compte tenu de la fiscalité caractérisée par de nombreux prélèvements et à des taux élevés. La faible qualité des infrastructures et du niveau d'éducation, le manque de financement pour les activités de long terme, la pratique de la contrebande et le manque d'indépendance de la justice ne favorisaient pas non plus, l'attraction d'investisseurs étrangers. Il a terminé son intervention en recommandant aux États de protéger les industries locales, notamment en leur assurant une partie de la commande publique et en interdisant l'importation de certains biens stratégiques pour le développement de l'industrie locale.

25. Les débats qui ont suivi les interventions des panélistes ont porté essentiellement sur le rôle des communautés économiques régionales dans la promotion de la croissance, la mise en

place de centres de recherche régionaux, la nécessité de faire une analyse de la demande dans les pays de la sous-région afin de définir l'offre et tirer parti des synergies possibles, la levée des barrières au commerce et la nécessité de mettre en place ou de renforcer les cadres de dialogue public-privé.

3. Travaux des groupes thématiques

26. Les participants ont ensuite constitué trois groupes pour approfondir la réflexion sur les thématiques suivantes : a) petites et moyennes entreprises (PME) et chaînes de valeur ; b) instruments de financement du développement industriel ; et c) élaboration et mise en œuvre des politiques industrielles.

27. Au cours d'une séance plénière, les groupes ont rendu compte des conclusions de leurs travaux, notamment les recommandations. Un groupe de travail restreint a ensuite été mis en place pour une relecture de l'ensemble des recommandations afin : a) de les regrouper ; b) d'apprécier leur faisabilité dans la contexte mondial et sous-régional ; c) de proposer un échéancier à court, moyen et long terme pour leur mise en œuvre ; d) d'identifier les partenaires ou acteurs susceptibles de contribuer à cette mise en œuvre ; e) de faire ressortir le rôle du secteur privé et des partenaires techniques et financiers ; et f) d'identifier les sources potentielles de financement.

28. Les conclusions des travaux du groupe restreint ont été présentés à la plénière sous la forme d'une matrice de recommandations, examinée et validée par les participants. Ces derniers ont toutefois insisté sur la nécessité de s'assurer que ces recommandations soient portées à la connaissance des décideurs et ont recommandé la mise en place d'un mécanisme de suivi-évaluation de leur mise en œuvre avec la pleine implication du Bureau du CIE. À cet égard, la CEA a indiqué que la question faisait déjà l'objet d'une réflexion interne dans le cadre de la restructuration des mécanismes inter-gouvernementaux en vue d'améliorer leur effectivité. C'est ainsi que le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale avait prévu d'organiser des rencontres trimestrielles avec le Bureau du CIE.

29. Par ailleurs, les experts ont demandé à la CEA de porter la question de politique industrielle à un haut niveau afin qu'elle ne reste pas un vœu pieux et qu'elle se traduise en résultats concrets et tangibles.

4. Dîner-débat

30. Le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale a organisé un dîner-débat au cours duquel des panélistes ont échangé avec les experts sur le thème de la réunion du CIE afin d'approfondir la réflexion.

5. Rapport d'activités du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale en 2016 et programme de travail pour 2017

31. Le secrétariat a présenté le bilan des activités du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale en 2016 et le programme de travail pour 2017. Le communicateur a commencé par rappeler l'objectif et les résultats attendus du programme de travail du Bureau pour la biennale 2016-2017 avant d'énumérer les activités menées pour la promotion de la transformation structurelle des économies en Afrique centrale et l'accélération de l'intégration régionale. Il s'agit entre autres des publications et de leur lancement, des réunions et des dialogues de haut niveau, ainsi que de l'appui apporté aux institutions nationales et sous-

régionales. Il a également présenté les perspectives du programme de travail qui continuera d'accorder la priorité à la diversification économique et à l'accélération de l'intégration régionale tout en soulignant que la réforme du système des Nations Unies en cours influe sur ledit programme.

32. Le Comité a pris note des activités menées par le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale. Ce dernier avait, en effet, réalisé tout son programme en 2016. Toutefois, les experts ont demandé au Bureau de faire ressortir les résultats obtenus, leur impact ainsi que le chronogramme de mise en œuvre des activités, dans son prochain rapport d'activités.

6. Progrès récents et perspectives au plan économique en Afrique centrale

33. Les experts ont suivi avec intérêt la présentation du secrétariat sur les progrès récents et les perspectives économiques en Afrique centrale. L'expert de la CEA a indiqué que la performance macroéconomique de l'Afrique centrale s'était inscrite en baisse en raison de la chute des cours internationaux du pétrole. La croissance dans la zone CEMAC avait baissé de 1,6 % en 2015 à 0,2 % en 2016. S'agissant de la gestion des finances publiques, l'orateur a souligné qu'elle était caractérisée par un creusement du déficit budgétaire dans tous les pays producteurs de pétrole et que les échanges avec l'extérieur avaient montré une dégradation du solde du compte courant, imputable entre autres, à la détérioration des balances commerciale, des services et des revenus dans presque tous les pays. L'intervenant a noté que l'accroissement des niveaux d'endettement posait, à long terme, un problème pour le développement des pays de la sous-région. Toutefois, il a souligné que l'inflation était relativement maîtrisée, notamment dans la zone de la CEMAC, grâce aux politiques monétaires accommodantes. Il a conclu sur une note optimiste et a indiqué que les perspectives seraient plus favorables en 2018 qu'en 2017 dans l'hypothèse de la poursuite de la reprise de l'activité économique mondiale et de la hausse attendue des cours des principales matières premières exportées, notamment le pétrole.

34. Les débats qui ont suivi l'exposé ont porté, pour l'essentiel, sur la fragilité des économies de l'Afrique centrale et la nécessité d'atténuer leur vulnérabilité vis-à-vis des fluctuations des cours mondiaux du pétrole, à travers une accélération de la diversification de la structure productive. Les politiques budgétaires pro-cycliques en période de cours élevés du pétrole, le niveau et la vitesse de l'endettement étaient considérés comme certaines des principales causes des difficultés financières rencontrées par les pays de la sous-région. Les experts ont également préconisé qu'il faudrait accorder une importance à la convergence réelle des économies de la CEMAC plutôt qu'à la convergence nominale. Ils ont par ailleurs souligné la nécessité d'une meilleure appréhension de la transformation structurelle des économies de la sous-région.

7. État d'avancement des programmes régionaux et internationaux et d'autres initiatives spéciales dans la sous-région

35. Le secrétariat a présenté le rapport annuel sur l'état d'avancement des programmes régionaux et internationaux et d'autres initiatives spéciales dans la sous-région. Ce rapport était consacré aux progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et de l'Agenda 2063 en Afrique centrale. Selon le rapport, en dépit des avancées encourageantes dans l'atteinte de certaines cibles, la sous-région éprouvait toujours des difficultés à mettre fin à l'extrême pauvreté et à la faim, et à améliorer la santé et l'éducation et l'accès aux infrastructures de base. L'exposé a aussi mis en relief les défis en matière de planification, de financement, de suivi et de production de statistiques que

les pays de l'Afrique centrale doivent relever pour la mise en œuvre efficace du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Aussi, les pays devraient-ils se soucier de l'harmonisation et de la mise en cohérence de leurs cadres et instruments de planification stratégique avec ces deux initiatives.

36. Au cours des discussions qui ont suivi la présentation, les experts ont souligné l'importance de l'appropriation des objectifs de développement durable par les États afin d'en assurer la promotion et d'en faire un projet pays tout en contextualisant les indicateurs. Ils ont également relevé la nécessité d'utiliser des indicateurs de statistiques désagrégés pour avoir une interprétation précise des indicateurs susceptibles de mesurer la réduction de la pauvreté.

8. Dimension sous-régionale du Forum régional africain pour le développement durable

37. La CEA a fait un exposé sur le thème : « Vers un Forum régional africain pour le développement durable plus effectif : renforcement des mécanismes d'engagement sous-régional » afin de stimuler la participation effective des États membres et des communautés économiques régionales de la sous-région aux phases préparatoires et au Forum régional africain pour le développement durable.

38. L'orateur a d'abord rappelé la résolution 67/290 de l'Assemblée générale, qui avait officiellement créé le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, comme instance principale de l'ONU chargée des questions de développement durable. Ce Forum devait se tenir sous les auspices du Conseil économique et social de l'ONU et se baser, à cet effet, sur des consultations régionales. La même résolution recommandait aux commissions régionales des Nations Unies, dont la CEA, de faciliter ces consultations régionales. Les conclusions de ces consultations seront soumises au Forum politique de haut niveau pour examen.

39. L'orateur a ensuite présenté les cadres directeurs du Forum à savoir, l'adoption par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 ; le premier plan décennal de mise en œuvre de cet Agenda avait été adopté en juin 2015 et le Programme 2030 adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2015. Il a ajouté que la CEA avait été chargée d'organiser annuellement un forum régional africain sur un thème aligné sur celui du Forum politique de haut niveau pour servir de plateforme afin, d'une part, de faire l'état de mise en œuvre intégrée des deux programmes et, d'autre part, d'adopter une position commune pour le Forum politique de haut niveau. Par ailleurs, ce Forum offre aux pays, l'opportunité de participer sur une base volontaire, à la revue nationale périodique de l'état de mise en œuvre des objectifs de développement durable. L'orateur a fait remarquer qu'aucun pays d'Afrique centrale n'avait encore pris part à cet exercice, mais que la République du Congo s'était inscrite au Forum de 2018.

40. L'orateur a terminé son exposé par une proposition d'actions concrètes en vue de la consolidation de l'engagement de la sous-région dans les processus du Forum régional africain pour le développement durable et du Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

Recommandation aux États membres

- Mettre en place un observatoire national pour le suivi des objectifs de développement durable ;
- Identifier des experts nationaux pour participer à la communauté virtuelle de pratique et au mécanisme de revue sous-régionale à mettre en place par la CEA ;
- Participer de manière effective au Forum régional africain pour le développement durable de 2018 et de 2019, ainsi qu'au Forum politique de haut niveau.

Recommandations à la CEA

Forum de 2018

- Veiller à la nomination des experts nationaux qui participeront aux débats des communautés virtuelles de pratique ;
- Initier et gérer les communautés virtuelles de pratique sur les objectifs de développement durable sélectionnés pour le Forum de 2018 et l'Agenda 2063 ;
- Développer progressivement une base de données sur l'information et le savoir, les bonnes pratiques en matière de mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 dans la sous-région ;
- Compiler et faire adopter le rapport des communautés virtuelles de pratique sous forme de messages clés ;
- Transmettre officiellement les messages clés au Forum africain pour le développement durable de 2018.

Forum de 2019

- Requérir la nomination d'experts pour participer aux communautés virtuelles de pratique sur les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063 par rapport au Forum régional africain pour le développement durable 2019 ;
- Initier et coordonner les débats des communautés virtuelles de pratique ;
- Compiler les conclusions des débats sous forme de message clés pour la sous-région ;
- Soumettre ces messages à discussion au cours du CIE 2018 ;
- Coordonner l'adoption des messages clés de la sous-région ;
- Soumettre les messages clés de la sous-région au Forum régional africain pour le développement durable 2019.

41. Les participants ont pris note de l'exposé et des recommandations. Ils ont exprimé leur volonté de soutenir la participation de leurs pays respectifs à l'examen national volontaire pour le Forum de 2018 et leur souscription à celui de 2019.

9. Mise en œuvre des initiatives sous-régionales en Afrique centrale : l'itinérance

42. Le secrétariat a présenté le rapport sur l'état des lieux du de l'itinérance en Afrique centrale. Après avoir expliqué le concept, l'expert de la CEA a indiqué que l'itinérance constituait l'un des seize indicateurs de l'Indice de l'intégration régionale en Afrique, développé conjointement par la Commission économique pour l'Afrique, la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement. Il a ensuite partagé les expériences des autres sous-régions dans la mise en place de l'itinérance et souligné la bonne performance de la zone de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Il a aussi mis en exergue les disparités de tarification pratiquées par les opérateurs d'Afrique centrale, qui pouvaient aller du simple au quintuple au détriment des consommateurs. Il a expliqué que cette situation était due à l'absence d'un cadre réglementaire sous-régional, harmonisé et contraignant qui obligerait les opérateurs de téléphonie mobile à pratiquer des prix proches d'une tarification locale. Fort de ce constat, le communicateur a formulé les recommandations ci-après : a) l'élaboration et l'encadrement par les régulateurs de chaque pays de la sous-région d'un mémorandum d'accord régional qui régleme les aspects techniques, tarifaires et juridiques de l'itinérance ; b) la création d'un comité sous-régional responsable de la mise en œuvre de l'itinérance ; c) l'adoption de stratégies communes pour la réduction des tarifs ; et d) la mise en œuvre d'accords d'itinérance sur les réseaux mobiles.

43. Après l'exposé, les débats ont essentiellement porté sur les tarifs excessifs pratiqués par certains opérateurs. À cet égard, les participants ont préconisé l'encadrement de ces tarifs par les autorités de régulation sous-régionales et ont encouragé la CEEAC à mettre en œuvre les recommandations formulées sur l'itinérance, au cours de la réunion des ministres chargés des TIC, tenue en novembre 2016 à Brazzaville.

10. Rapport économique sur l'Afrique 2017

44. La CEA a procédé au lancement de l'édition 2017 du *Rapport économique sur l'Afrique*. Le rapport avait pour titre : « L'industrialisation et l'urbanisation au service de la transformation de l'Afrique ». Le lancement a été précédé d'une allocution de la Secrétaire exécutive adjointe de la CEA. Le Rapport a été présenté en deux parties.

45. La première partie de la présentation était consacrée au contexte économique et social du continent africain, caractérisé par des perspectives de croissance prometteuses à long terme, ce malgré le récent ralentissement de l'économie mondiale et l'affaiblissement des résultats économiques. Les paramètres fondamentaux de l'économie demeuraient solides dans la mesure où le rythme de croissance avait tout à gagner du dividende démographique, ainsi que du programme d'industrialisation et de transformation structurelle. Toutefois, ces perspectives dépendraient dans une très large mesure de la gestion d'une transition urbaine rapide. En effet, la région connaissait le rythme d'urbanisation le plus rapide au monde après l'Asie, et dans moins de 20 ans, elle serait à prédominance urbaine.

46. La deuxième partie de la présentation dédiée au thème du Rapport a mis en exergue la problématique de l'urbanisation sur le continent, les liens existant entre l'urbanisation et la transformation structurelle, y compris l'industrialisation, et les politiques à mettre en œuvre

afin de mieux mobiliser le potentiel urbain au service de l'industrialisation. De manière particulière, il ressortait des indicateurs d'urbanisation que la tendance lourde de nature multidimensionnelle marquerait les pays du continent durant les prochaines décennies. Par ailleurs, la théorie et l'histoire économique récentes démontraient que la transformation structurelle et l'industrialisation ne pouvaient se réaliser sans urbanisation. Cependant, l'urbanisation s'étaient réalisée en Afrique sans la prise en compte de sa dimension économique. L'intervenant a recommandé, entre autres, l'intégration de l'urbanisation dans les stratégies nationales de développement et l'élaboration de politiques industrielles en lien avec les politiques urbaines afin de mieux mobiliser le potentiel de l'urbanisation. Il a par ailleurs formulé quelques recommandations à l'intention des experts afin qu'ils intègrent mieux la problématique de l'urbanisation dans les processus de transformation structurelle, notamment d'industrialisation.

47. Les experts ont félicité le secrétariat pour la qualité du rapport et la pertinence de la thématique eu égard aux enjeux économiques et sociaux de la sous-région. Au terme des discussions, ils ont formulé les recommandations suivantes :

Recommandation aux États membres, à la CEA et aux organisations sous-régionales

- Mettre en relief la problématique et le potentiel de l'urbanisation dans toutes les études et travaux menés sur le processus de transformation et de développement industriel en Afrique centrale.

Recommandation aux États membres

- Intégrer l'urbanisation dans ses dimensions démographiques, sociales, environnementales et économiques dans les stratégies nationales de développement et les politiques sectorielles, y compris celles liées au développement industriel, à l'agriculture, au commerce, à l'innovation, aux infrastructures et à la promotion des investissements.

Recommandations à la CEA

- Organiser des rencontres nationales et sous-régionales, notamment dans le cadre du CIE, sur la transformation structurelle, les politiques industrielles et l'urbanisation.
- Appuyer les États membres pour l'intégration de la problématique de l'urbanisation dans les visions, politiques et stratégies nationales de développement et les politiques industrielles des pays de la sous-région.

11. Réunion spéciale d'experts

48. Les participants ont pris part à une réunion spéciale d'experts organisée en collaboration avec le CIE en vue d'examiner et d'enrichir le rapport de l'étude intitulée « Exploiter le potentiel de l'agro-industrie pour soutenir la transformation structurelle en Afrique centrale ».

49. Dans son allocution d'ouverture, le Directeur du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale a indiqué que l'agro-industrie constituait un des passages obligés de la transformation structurelle et du développement économique des pays de la sous-région. Il a ensuite souligné que le développement de l'agro-industrie offrait l'une des meilleures

opportunités de réaliser une croissance économique durable, la création de richesses et la réduction de la pauvreté en Afrique centrale.

12. Présentation du rapport intitulé « Exploiter le potentiel de l'agro-industrie pour soutenir la transformation structurelle en Afrique centrale »

50. Le rapport sur le thème : « Exploiter le potentiel de l'agro-industrie pour soutenir la transformation structurelle en Afrique centrale » avait pour objectif de contribuer à la réflexion sur les modalités d'une croissance diversifiée et socialement inclusive, par le biais du développement de l'agro-industrie en Afrique centrale. Dans cette perspective, la présentation du rapport a été structurée selon trois points principaux : dans un premier temps, le point de la situation, du potentiel et des performances de l'agro-industrie en Afrique centrale. Il en est ressorti que l'Afrique centrale disposait d'un énorme potentiel agro-industriel qui était encore sous-exploité et qui nécessitait la mise en œuvre des politiques de développement prônant une exploitation plus efficace afin de mieux contribuer à la transformation structurelle de la sous-région. La présentation a ensuite fait le bilan des politiques de développement des agro-industries en faisant ressortir les insuffisances qui avaient limité leurs résultats. Elle s'est conclue avec l'identification de cinq axes prioritaires pour promouvoir l'agro-industrie, à savoir la disponibilité et l'accessibilité des intrants, l'intensification de la production, la disponibilité et l'accessibilité des infrastructures, la transformation et enfin la commercialisation.

51. Les débats qui ont suivi ont fait ressortir l'importance des questions foncières et de l'autonomisation des femmes. Les experts ont suggéré un réarrangement des axes d'interventions et plaidé pour davantage de cohérence dans la formulation et la mise en œuvre des politiques de développement de l'agro-industrie. Ils ont souligné la nécessité d'accroître les investissements dans la recherche et de développer des chaînes de valeur pour renforcer la productivité.

52. À l'issue des débats, les experts ont formulé les recommandations ci-après :

Recommandations à la Commission économique pour l'Afrique

- Mettre à jour les statistiques de l'étude et compléter les informations manquantes pour certains pays.
- Se rapprocher d'ONU-Femmes pour approfondir la question de l'accès des femmes à la terre.
- Développer l'analyse sur la question de l'accaparement des terres.
- Insérer la matrice des objectifs de développement durable dans le rapport.

Recommandations aux États membres

- Aligner les politiques de développement de l'agro-industrie sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063.
- Investir davantage dans la production et dans la diffusion de statistiques.

- Développer les compétences aux métiers de l'aquaculture et de l'agro-industrie.
- Renforcer les capacités des administrations chargées du développement agricole et rural.

13. Expériences nationales en matière de développement agro-industriel

53. Au cours de cette séance, les experts ont partagé les expériences nationales en matière de développement agro-industriel.

54. Le représentant du Gabon a indiqué que dans le cadre du Plan stratégique Gabon émergent, il était prévu un programme ambitieux pour le développement de l'agro-industrie et que ce programme reposait sur trois leviers (croissance, emploi et agriculture). Il a ajouté que le programme contribuerait aussi à l'amélioration du PIB à hauteur de 4 à 5 %. Il a aussi mentionné qu'il existait un plan national de distribution des terres orienté vers la création de coopératives et précisé qu'à ce jour le Gabon s'était fortement engagé dans la plantation de palmier à l'huile, d'hévéa et de canne à sucre dans l'attente de développer d'autres filières agricoles porteuses. L'orateur a informé les participants que le gouvernement s'était engagé dans un processus de partenariat public/privé basé sur trois piliers (environnement, social, économique) avec la firme OLAM dans la production du palmier à huile et que cette firme était le deuxième plus grand employeur au Gabon après l'État.

55. Le représentant du Cameroun a, pour sa part, fait savoir que son pays avait élaboré un programme de mise en place de chaînes des valeurs de l'agriculture afin de fédérer les acteurs (fournisseurs, transformateurs et producteurs) de la filière. De plus, le pays disposait d'un programme de développement de marchés agricoles devant servir d'interface entre les producteurs structurés en coopératives (maïs, manioc et sorgho) et les sociétés agro-industrielles.

56. Le représentant de la République centrafricaine, a indiqué qu'au regard de la situation actuelle, son pays envisageait un vaste programme de relance de l'agriculture en privilégiant la création de coopératives, afin de mettre en valeur les produits agricoles et que ce programme serait accompagné de mesures administratives visant à faciliter l'accès des agriculteurs aux technologies.

57. Le représentant du Burundi a, quant à lui, parlé de la stratégie régionale d'industrialisation 2012-2032 élaborée par la Communauté d'Afrique de l'Est qui constitue le cadre de référence de sa politique industrielle. Le Burundi avait développé une Stratégie agricole nationale 2016-2025 qui s'inscrivait dans la prolongation du plan 2008-2016 initié dans le cadre de la sortie de crise et de la consolidation de la sécurité, de la reconstruction et de la relance du secteur agricole en vue de redresser les finances publiques, augmenter les revenus et améliorer le pouvoir d'achat des populations rurales et urbaines. Le Gouvernement a sollicité un appui de l'Union européenne afin de développer les filières d'exportation sur les marchés régionaux et européens. Il s'agissait essentiellement de calibrer le café à haute valeur ajoutée, la canne à sucre, les huiles essentielles ainsi que les produits laitiers et leurs dérivés.

58. Le représentant du Congo a signalé l'existence d'un programme en cours sur le développement de l'agro-industrie dans les filières café et cacao, avec l'appui de la Banque mondiale.

59. Le représentant de la République démocratique du Congo, à son tour, a fait savoir que son pays disposait d'un plan national d'investissement agricole (2013-2020) et que ce plan définissait déjà le cadre national de planification du secteur de l'agriculture et du développement rural. L'objectif du plan était de stimuler une croissance annuelle soutenue du secteur agricole afin de réduire la pauvreté, d'assurer l'autosuffisance alimentaire et de générer des emplois durables. En termes de formation dans la filière, un centre de formation agricole formait des techniciens dans le but d'améliorer la productivité de l'agriculture et son niveau d'industrialisation. La République démocratique du Congo avait aussi mis en place un fonds de 750 millions de dollars des États-Unis à des taux très attractifs pour aider les petites et moyennes entreprises (PME) à se développer. D'autres initiatives avaient été réalisées telles que la construction d'une usine d'engrais, la création d'agropoles en partenariat public/privé, et la mise en place d'un guichet unique. L'orateur a ajouté que malgré l'ensemble de ces mesures, le nombre d'entreprises avait chuté de 9 000 au moment de l'indépendance à 500 aujourd'hui.

60. Le représentant de l'Angola a indiqué que le secteur agricole de son pays, qui avait été délaissé pendant la guerre civile, était devenu un secteur de développement stratégique pour la diversification industrielle et la réduction de la pauvreté. Il a cité des initiatives telles que la création d'une usine d'engrais, la mise en place d'une assurance agricole et celle d'un guichet unique permettant la création d'une entreprise en 48 heures comme mesures incitatives. La production animale avait également connu un regain, avec, entre autres, la mise en place de centres de production des poussins d'un jour. Sur le plan de la pêche maritime, beaucoup d'investissements avaient été réalisés pour l'acquisition de bateaux de pêche et la construction d'usines de farine de pêche.

61. Le représentant du Tchad, pour sa part, a informé le Comité que son pays s'était doté d'un plan quinquennal 2013-2018 dont les objectifs étaient d'accroître les disponibilités céréalières et de dynamiser la production agricole. Il a fait remarquer que cette production agricole demeurait aléatoire et qu'en plus, elle était dépendante de la pluviométrie. Il a ajouté que le plan 2013-2018 s'articulait autour de cinq axes :

- La maîtrise et la gestion de l'eau ;
- L'intensification et la diversification des productions agricoles ;
- L'appui à la promotion des filières agricoles et la gestion des crises alimentaires ;
- Le renforcement des capacités des services d'appui techniques notamment les organisations patronales ;
- La promotion/valorisation des filières porteuses (sésames, arachides, karité, gomme arabique).

62. Les filières porteuses constituaient la quatrième source de devises pour le Tchad, mais les produits (coton, arachides, gommés arabiques et sésames) étaient exportés sans valeur ajoutée. L'objectif du plan était donc de les transformer avant leur exportation. Ainsi, dans la conception du Programme national d'industrialisation, les planificateurs devraient tirer les leçons des anciens projets industriels (coton et usine de jus de fruit) qui avaient été implantés dans des zones éloignées des bassins de matières premières devant servir d'intrant.

14. Travaux de groupe

63. Deux groupes de travail se sont constitués. Les débats en leur sein ont porté respectivement sur les défis de l'augmentation de la productivité agricole et la modernisation des chaînes de valeur. Les conclusions des travaux de groupe ont été examinés en plénière.

15. Date et lieu de la prochaine réunion

64. Le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale mènera, en temps opportun, des consultations avec les autorités des États membres, notamment celui du Tchad, en vue de déterminer le lieu et la date de la prochaine réunion du Comité intergouvernemental d'experts.

16. Questions diverses

65. Aucun point n'a été soulevé au titre de cette rubrique.

VII. Thème, date et lieu de la prochaine réunion du Comité intergouvernemental d'experts

66. Le Comité a proposé le thème suivant : « Le financement de l'industrialisation en Afrique centrale ». Cela permettra à la réunion du CIE de s'inscrire dans la continuité des débats sur l'industrialisation de l'Afrique centrale.

VIII. Adoption du rapport de la réunion

67. Les participants ont adopté un consensus, dit « Consensus de Douala » (voir annexe). Ce document plaidait en faveur d'un changement de paradigme « d'un modèle de ressources pour les infrastructures à un modèle de ressources pour l'industrialisation (R4Id) ». Cela requérait, entre autres, l'établissement de zones industrielles et de pôles de croissance, l'accélération de la mise en œuvre du programme de l'Union africaine « Stimuler le commerce intra-africain (BIAT) », le développement d'une industrialisation basée sur l'exploitation et la transformation des abondantes ressources naturelles et le renforcement de la coordination intersectorielle et du dialogue public-privé.

IX. Clôture

68. À la fin des travaux, le Comité a adressé une motion de remerciement au Président de la République du Cameroun, M. Paul Biya, et au peuple camerounais pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité dont tous les participants avaient bénéficié durant leur séjour à Douala.

69. Après l'intervention du Directeur du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale, M. Pedro, le Directeur adjoint des relations commerciales, régionales et internationales au Ministère camerounais du commerce, Emmanuel Mbarga, a remercié les experts pour leur participation active aux travaux avant de déclarer close la trente-troisième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique centrale.

Annexe

CONSENSUS DE DOUALA^a

Préambule

Nous, participants à la trente-troisième réunion du Comité intergouvernemental d'experts (CIE) pour l'Afrique centrale sur le thème : « Made in Central Africa : du cercle vicieux au cercle vertueux »,

Représentant les administrations publiques des États membres de la CEEAC, les Institutions régionales et sous-régionales (Communauté économique des États de l'Afrique centrale, Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, leurs institutions spécialisées et l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle), le secteur privé (patronat, chambres de commerce, etc.), la société civile, ainsi que les organismes du système des Nations Unies et d'autres partenaires techniques et financiers, réunis du 26 au 29 septembre 2017 à Douala, au Cameroun, à l'initiative du Bureau sous-régional de la Commission économique pour l'Afrique en Afrique centrale et en collaboration avec le Gouvernement camerounais,

Notant qu'avec un taux de croissance du PIB réel de l'ordre de 5 % par an en moyenne entre 2010 et 2015, les performances économiques en Afrique centrale ne se sont pas accompagnées d'une accélération du rythme de l'industrialisation ni du développement du commerce intrarégional,

Observant que plusieurs pays de la sous-région affectés par l'effondrement des cours des principaux produits de base, dont le pétrole, font aujourd'hui face à des déséquilibres macroéconomiques importants marqués par un fléchissement de la croissance, une augmentation rapide du niveau de l'endettement, une aggravation des déficits budgétaire et commercial et une baisse substantielle des réserves extérieures,

Reconnaissant que le système productif actuel n'a pas permis de produire un cercle vertueux de croissance inclusive, en raison essentiellement de la forte concentration des facteurs et des moyens de production dans les activités à faible productivité,

Considérant que pour assurer une évolution vers une trajectoire de croissance soutenue et de développement humain de long terme, la transformation structurelle attendue en Afrique centrale doit résulter d'un processus d'industrialisation fondé sur les produits de base compte tenu des potentialités existantes en termes de ressources naturelles,

Conscients que la diversification économique à travers une accélération du processus d'industrialisation est un passage obligé pour rompre avec la vulnérabilité liée à une dépendance accrue vis-à-vis des matières premières non transformées pour tendre vers une croissance inclusive et durable,

^a Published without formal editing.

Tenant dûment compte du communiqué du Sommet des chefs d'État de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), organisé en décembre 2016 à Yaoundé, dans lequel sont prescrits des efforts en faveur d'une stabilisation macroéconomique à court terme et l'intensification des mesures et des actions en faveur de la diversification des économies,

Adoptons le Consensus ci-après pour une accélération de la diversification économique à travers l'industrialisation :

Il importe de réserver la priorité à la politique industrielle dans les visions et stratégies nationales de développement, en assurant une cohérence avec le reste des politiques macroéconomiques et sectorielles, notamment les politiques commerciales et d'urbanisation. À cet effet, il s'agira de promouvoir un cadre macroéconomique favorable basé sur des politiques publiques actives et contra-cycliques, stimulant l'esprit d'entreprise, l'innovation et la compétitivité.

Par conséquent, il est important aux niveaux sous-régional et national d'élaborer ou de mettre à jour des cadres directeurs d'industrialisation. Au niveau sous-régional, le cadre d'industrialisation doit être harmonisé en tenant compte du processus de rationalisation des communautés économiques régionales en cours. Au niveau national, il faudra assurer l'élaboration et la mise en œuvre effective des politiques industrielles, avec un engagement au plus haut niveau, un renforcement des institutions, mécanismes et outils et un cadre renforcé de coordination intersectorielle et de concertation public-privé.

Il est indispensable d'organiser régulièrement, au niveau sous-régional, des rencontres de haut niveau entre les États membres et les opérateurs du secteur privé, notamment dans le cadre de sommets annuels pour le développement industriel d'Afrique centrale.

Pour l'accélération du processus d'industrialisation en Afrique centrale, il est urgent de relever le niveau de productivité, de compétitivité, d'attractivité des économies et d'intégration de la sous-région.

À ce titre, il convient de faire en sorte que l'industrialisation soit transformatrice, axée sur les produits de base et induite par le commerce et faisant la promotion de l'agro-industrie et du secteur manufacturier.

Pour cela, il est nécessaire de mettre un accent particulier sur la promotion du label « Made in Central Africa », la mise en place de zones industrielles et de pôles de croissance, l'accélération de la mise en œuvre du Plan d'action pour l'intensification du commerce intra-africain, l'appui au développement des chaînes de valeur nationales, sous-régionales, régionales et internationales, ainsi que le soutien aux industries naissantes.

Il est crucial d'assurer la valorisation des produits locaux et la promotion des petites et moyennes entreprises (PME) afin d'accroître leur compétitivité pour une meilleure insertion dans les chaînes de valeur.

Il est indispensable de faciliter l'accès à des instruments nationaux et sous-régionaux de financement adaptés aux besoins et exigences d'une politique industrielle transformatrice. Il est temps notamment de diversifier les partenariats de type « des ressources pour les infrastructures

» en privilégiant des partenariats du type « des ressources pour l'industrialisation » où nos ressources naturelles constituent la base de notre industrialisation.

Toutes les recommandations de la trente-troisième réunion du CIE contenues dans l'annexe 1 nécessitent d'être portées à l'attention des organes de décision de la CEEAC, de la CEMAC et des pays membres. Un suivi trimestriel de leur mise en œuvre effective par les bureaux du CIE, avec l'appui du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale, est également nécessaire.

Remerciements

Nous, participants à la trente-troisième réunion du Comité intergouvernemental d'experts (CIE) pour l'Afrique centrale, réunis à Douala du 26 au 29 septembre 2017, remercions Son Excellence Monsieur Paul Biya, Président de la République du Cameroun, pour avoir autorisé la tenue des présentes assises.

Nos remerciements vont également à l'endroit du Gouvernement et du peuple de la République du Cameroun pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité dont nous avons bénéficié durant notre séjour à Douala.

Enfin, nous remercions la CEA pour la parfaite organisation de la réunion 2017 du CIE et saluons le choix du thème de cette édition ; nous nous réjouissons du niveau de représentativité des participants à cette réunion, provenant des parties prenantes nationales et régionales œuvrant sur la problématique de l'industrialisation, de l'agro-industrie et des chaînes de valeur en Afrique centrale.

Fait à Douala, le 29 septembre 2017

Rapport de la vingt et unième réunion du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique de l'Est

Croissance et transformation en Afrique de l'Est : Accélérateurs et freins*

INTRODUCTION

1. La 21^{ème} réunion du Comité intergouvernemental d'experts (CIE) s'est tenue du 7 au 9 novembre 2017 à l'hôtel Retaj à Moroni, aux Comores. Elle a été co-organisée par le Gouvernement de l'Union des Comores et le Bureau Sous-Régional pour l'Afrique de l'Est (BSR-AE) de la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). La réunion a été organisée sous le thème : « Croissance et transformation en Afrique de l'Est : Accélérateurs et freins ».

2. Le CIE est un forum visant à consolider les partenariats et à définir les modalités de coopération entre les parties prenantes afin de soutenir l'intégration régionale et accélérer le rythme de développement dans la sous-région. C'est un organe statutaire de la CEA en Afrique de l'Est. Il est composé de représentants des quatorze États membres dont le bureau assure le secrétariat ainsi que par des Communautés économiques régionales (CER) et des organisations intergouvernementales (OIG) de la région, des partenaires pour le développement, des centres de recherche et d'autres parties prenantes.

3. Le CIE a fortement soutenu l'idée selon laquelle la croissance de l'Afrique ne peut être durable sans une transformation structurelle en profondeur. A cet effet, la CEA a publié un certain nombre de rapports examinant la manière de transformer encore plus profondément nos sociétés et nos économies. Le 21^{ème} CIE a porté sur l'examen des opportunités (« accélérateurs ») et des obstacles (« freins ») pour parvenir à une croissance durable et à de meilleurs résultats en matière de développement. Parmi les thèmes abordés, trois accélérateurs (l'économie bleue, les infrastructures régionales et l'industrialisation, et la compétitivité du secteur touristique) ainsi que trois freins (manque d'accès au crédit, régimes de taux de change, et la relative faiblesse du secteur privé) ont été discutés.

4. Le CIE a été l'occasion pour les participants d'explorer ces enjeux à travers des présentations, des débats de haut niveau, un dîner table ronde, des débats en plénière et en groupes. De plus, deux réunions de groupe ad hoc d'experts (AEGM) ont été organisées sur les sujets suivants dans le cadre du thème du CIE :

- Les régimes de taux de change : Options et implications politiques ; et
- Accélérer le développement du secteur privé en Afrique de l'Est

* Le présent rapport a été publié sous la cote ECA-EA/ICE/21

PARTICIPANTS

5. Les délégations des pays suivants ont participé au CIE : Burundi, Comores, République démocratique du Congo, Djibouti, Ethiopie, Kenya, Madagascar, Somalie, Soudan du Sud, Tanzanie et Ouganda.

6. Les organisations nationales, sous-régionales, régionales et internationales suivantes étaient également représentées : la Communauté de l’Afrique de l’Est (CAE), l’Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), le Marché commun de l’Afrique orientale et australe (COMESA), l’Autorité de coordination du transport en transit du couloir Nord (NC-TTCA), la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL), la Conférence internationale sur la Région des grands Lacs (CIRGL), la Commission de l’Océan Indien (COI), l’Association de Coopération régionale des pays riverains de l’Océan Indien (IOR-ARC), l’Initiative du bassin du Nil (NBI), l’Association de gestion des ports de Afrique de l’Est et Australe (PMAESA), la Division des Nations Unies pour les affaires océaniques et le droit de la mer (UNDOALOS); GRID-Arendal; Ocean Company Consulting; Global Entrepreneurship Monitoring (GEM); l’Alliance du secteur privé kenyan (KEPSA); le Conseil national économique et social (NESC) du Kenya; l’Organisation éthiopienne du tourisme (ETO); Kenya Tourism Board; Office National du Tourisme de Djibouti (ONTD); la Chambre de commerce et associations sectorielles éthiopiennes (ECCSA); Agenda 4 Africa; Bakhresa Grain Milling Rwanda Limited; Tanzania Saccos for Women Entrepreneurs; Kilimo Trust; la Banque nationale d’Éthiopie, la Banque nationale de Djibouti; la Banque nationale de Madagascar; la Banque nationale du Rwanda; la Chambre du commerce d’Ethiopie; la Commission éthiopienne des investissements - Parc industriel de Huajian; l’Institut des Études en développement de l’Université de Nairobi; l’Université de Makerere; le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et l’Agence Française de Développement (AFD) aux Comores; et un grand nombre d’institutions parties prenantes comoriennes. De plus, les organismes suivants des Nations Unies étaient représentés : le bureau du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies, le Représentant résident du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour l’enfance (UNICEF). Des consultants, des journalistes et le personnel de la CEA ont été également présents. Au total, le CIE a réuni plus de 250 experts internationaux et comoriens.

7. L’annexe I contient la liste complète des délégués ayant assisté au CIE.

COMPTE-RENDU

Ouverture de la réunion

Mot de bienvenue de l'Honorable Hassani Hamadi, Gouverneur de l'île autonome de Ngazidja, au nom de l'Honorable Saïd Ali Chayhane, Ministre des Finances et du Budget de l'Union des Comores

8. M. Hamadi a souhaité la bienvenue aux participants du CIE aux Comores et souhaité des résultats significatifs et efficaces du CIE.

9. M. Hamadi a prononcé son allocution de bienvenue au nom de l'Honorable Saïd Ali Chayhane, Ministre des Finances et du Budget de l'Union des Comores, qui a exprimé ses remerciements à la CEA en l'Afrique de l'Est et aux États membres pour avoir soutenu les Comores pour la tenue du 21^{ème} CIE. Il a par ailleurs souligné l'importance du rôle des experts nationaux qui consiste à aider les Comores à devenir un pays émergent d'ici à 2030.

Observations liminaires de l'Ambassadeur Boniface Kamanga Muhia (Haut-commissariat du Kenya en Tanzanie) au nom de l'Honorable Mwangi Kiunjuri, Secrétaire du Cabinet du Ministère pour la décentralisation et la planification du Kenya et Président sortant du 20^{ème} Bureau du CIE

10. M. Muhia a présenté des excuses sincères de la part de l'Honorable Mwangi Kiunjuri, Secrétaire du Cabinet du Ministère pour la décentralisation et la planification du Kenya et Président sortant du 20^{ème} Bureau du CIE et a lu la déclaration en son nom.

11. M. Muhia a brièvement résumé le thème et le contexte du 20^{ème} CIE qui s'est tenu au Kenya, en soulignant l'importance du rôle des institutions et de la transformation structurelle dans la promotion de la croissance en Afrique de l'Est. M. Muhia a ajouté que l'étude de fond sur le thème du 20^{ème} CIE a fait l'objet d'un examen approfondi par les pairs et a été finalisée et officiellement lancée en juin 2017 à Nairobi. M. Muhia a par ailleurs évoqué le processus de décentralisation au Kenya et a expliqué que ce processus s'est accompagné de la mise en place d'institutions qui améliorent la bonne gouvernance et la participation du public dans la prise de décision et sauvegardent le droit au développement dans les régions et les droits humains fondamentaux.

12. M. Muhia a en outre souligné le caractère opportun du thème du CIE de cette année, qui s'appuie sur les délibérations du 20^{ème} CIE et se concentre sur les nouvelles perspectives de croissance et de transformation telles que l'économie bleue et l'utilisation durable de l'environnement. Il a souhaité aux participants des délibérations fructueuses pour le nouveau Président du Bureau du CIE.

Déclaration de M. Matthias Zana Naab, Coordonnateur résident des activités du Système des Nations Unies et Représentant résident du PNUD en Union des Comores

13. M. Naab a souhaité la bienvenue aux participants du CIE et a affirmé que la préparation du 21^{ème} CIE a été une collaboration fructueuse entre la CEA, le Gouvernement de l'Union des Comores et l'Organisation des Nations Unies aux Comores.

14. M. Naab a souligné que le Gouvernement de l'Union des Comores a exprimé un fort désir de s'intégrer à l'économie africaine, comme en témoigne l'accueil du 21^{ème} CIE et la participation au COMESA. M. Naab s'est dit convaincu que les experts fourniront des recommandations appropriées et apporteront des mesures innovantes pour promouvoir une industrialisation inclusive. M. Naab a également souligné l'énorme potentiel du secteur du tourisme et ses liens avec d'autres secteurs.

15. M. Naab a réitéré que le CIE offre aux pays l'occasion de partager des bonnes pratiques et que l'ONU continuera à soutenir les États membres et à faciliter les accords de partenariat pour rendre la coopération plus efficace. M. Naab a conclu en exprimant ses remerciements aux organisateurs du CIE.

Allocution liminaire par M. Andrew Mold, Directeur par intérim du Bureau Sous-régional de la CEA pour l'Afrique de l'Est

16. M. Mold, au nom de la Secrétaire exécutive de la CEA, M^{me} Vera Songwe, a exprimé sa profonde gratitude au Gouvernement de l'Union des Comores et au PNUD pour leur aide dans l'organisation de cette réunion. M. Mold a présenté le rôle actif de la CEA sur le continent africain au cours des 60 dernières années et a souligné sa mission première, qui est de promouvoir l'intégration régionale, la transformation économique et le renforcement des capacités.

17. M. Mold a justifié le thème du 21^{ème} CIE, portant sur les accélérateurs et les freins de la croissance et de la transformation. La principale question, a-t-il soutenu, est de savoir si la croissance économique a un impact suffisant sur la vie quotidienne des personnes. Le 21^{ème} CIE est également l'occasion de lancer le profil des Comores, un document qu'il souhaite utile pour les discussions futures sur la révision de la stratégie du gouvernement en matière de croissance accélérée et de développement durable.

18. M. Mold a conclu en soulignant que le CIE vise à réunir des participants des différents États membres de la sous-région et a invité ces derniers à contribuer et à échanger des idées de manière franche et ouverte.

Documentaire sur les activités de la CEA en Afrique de l'Est ;

19. Le documentaire fournit un bref résumé des activités du bureau, notamment des services de consultation aux États membres, la production de profils de pays qui fournissent des analyses de politiques spécifiques aux pays et aux régions et des recommandations de transformation économique, ainsi que l'organisation de formations et d'ateliers pour le renforcement des capacités des décideurs. Le travail du bureau dans les domaines de l'économie bleue, du tourisme et de l'énergie a également été souligné.

Discours liminaire de l'Honorable Djaffar Ahmed Said Hassani, Vice-Président, chargé du Ministère de l'Économie, de l'Industrie, de l'Artisanat, des Investissements, du Secteur privé et des Affaires foncières de l'Union des Comores

20. L'Honorable Djaffar a souhaité la bienvenue aux participants aux Comores et a ajouté que l'organisation du 21^{ème} CIE a souligné l'engagement de la CEA en Afrique de l'Est à réaliser l'objectif de l'Union Africaine pour « l'Afrique que nous voulons ». Il a dit que la réunion se déroulait à un moment opportun où l'Union des Comores réaffirmait sa vision de devenir un pays émergent d'ici 2030.

21. L'Honorable Djaffar a souligné l'importance de la coopération régionale pour que la vision de développement de l'Agenda 2063 devienne une réalité. L'Honorable Djaffar a également exprimé son désir que la région continue sur la voie de la forte croissance. Il a par ailleurs recommandé un changement de mentalité pour que la transformation ait lieu ainsi que la bonne gouvernance et le développement des infrastructures. Il a en outre affirmé qu'il était temps pour l'Afrique de surmonter l'afro-pessimisme. L'Honorable Djaffar a exhorté les experts africains à identifier les bonnes pratiques qui fonctionneraient en Afrique.

22. L'Honorable Djaffar a conclu en affirmant que le progrès en Afrique passera par l'intégration et la solidarité et a souhaité le plein succès au travail des experts. L'Honorable Djaffar a alors déclaré le 21^{ème} CIE officiellement ouvert.

Élection du Bureau

23. L'assemblée a élu à l'unanimité les pays suivants au Bureau du CIE au titre de l'année 2017 :

Président :	Union des Comores
1 ^{er} vice-président :	Rwanda
2 ^{ème} vice-président :	République Démocratique du Congo
Rapporteur :	Soudan du Sud

Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

24. Les projets d'ordre du jour et programme de travail ont été présentés et adoptés.

Macroéconomie et environnement social

Présentation sur les évolutions macroéconomiques et sociales en Afrique de l'Est pour la période 2016-17 par M. Andrew Mold, Directeur par intérim du Bureau Sous-Régional de la CEA pour l'Afrique de l'Est

Présentation

25. L'intervenant a donné un aperçu des principales évolutions macroéconomiques et sociales en Afrique de l'Est au cours de la période 2016-2017. Il a indiqué que l'Afrique de l'Est a enregistré des résultats économiques remarquables ces dernières années. Ceci étant, la croissance économique s'est ralentie depuis 2016, principalement en raison du faible rendement de l'agriculture, qui a été aggravé par la sécheresse prolongée dans certains pays. La croissance économique régionale devrait peu évoluer, à 5,6 % en 2017, avec une modeste reprise à 6,1 % prévue pour 2018.

26. Il a précisé que la région continue de croître à un bon rythme par rapport au reste de l'Afrique, grâce à la forte croissance du secteur de la construction et de certains secteurs des services. Néanmoins, plusieurs problèmes structurels doivent être résolus afin de libérer tout le potentiel de croissance de la région.

27. Il a remarqué que le développement du secteur manufacturier est à la traîne, comme en témoigne la stagnation, voire la baisse, de la part de la valeur ajoutée manufacturière au cours de la dernière décennie. La faiblesse du secteur manufacturier est inquiétante du point de vue de la création d'emplois dans les secteurs à forte valeur ajoutée. Cette situation peut être attribuée en partie à l'échec des politiques industrielles, l'accès difficile (et cher) au crédit et à la forte concurrence de la Chine et de l'Inde. De plus, l'intervenant a indiqué que la région demeure peu performante en termes d'exportations. La concentration excessive sur les exportations de produits de base est particulièrement préoccupante car elle maintient la région dans les échelons inférieurs des chaînes de valeur mondiales et la rend très vulnérable aux chocs des prix des produits de base. Il a souligné le rôle des exportations de services, en particulier le tourisme qui représente une source importante d'emplois et de devises dans certains pays de la région.

28. Il a estimé que les perspectives de diversification économique, de commerce intra-régional et d'industrialisation ont été grandement améliorées par l'essor des investissements dans les infrastructures ces dernières années. Cependant, l'augmentation des dépenses dans les infrastructures a également commencé à entraîner une augmentation des déficits budgétaires et les niveaux d'endettement en hausse dans un certain nombre de pays justifient une gestion prudente.

29. Il a indiqué que les pays d'Afrique de l'Est avaient enregistré des progrès considérables dans de nombreux indicateurs sociaux au cours des dix dernières années dont notamment l'espérance de vie, la mortalité maternelle et la durée de scolarisation. Les progrès ont été particulièrement importants dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement mais la région doit encore faire face à des défis pour atteindre les Objectifs de Développement Durable, qui sont plus ambitieux et plus larges.

30. L'intervenant a conclu en soulevant des questions liées à la croissance et à la transformation, les moyens durables de financer les investissements des infrastructures, l'accès au crédit ainsi que les potentiels de croissance du tourisme et de l'économie bleue pour provoquer des discussions politiques en profondeur.

Table ronde et session plénière

31. La table ronde animée par M. George Ndirangu (Chef d'antenne de CNBC Afrique) était composée de M. Djaanfar Abdourahamane (Secrétaire Général de la Vice-Présidence, chargé du Ministère de l'Économie, de l'Industrie, de l'Artisanat, des Investissements, du Secteur privé et des Affaires foncières de l'Union des Comores), M^{me} Carole Kariuki (Directrice générale de l'Alliance du secteur privé du Kenya), M. Hamada Madi Bolero (Secrétaire général de la Commission de l'océan indien) et M. Godfrey Kabera (Directeur général de la planification du développement national et de la recherche au Ministère des finances et de la planification économique du Rwanda).

32. La présentation a été accueillie favorablement par les participants qui ont noté que le récent ralentissement économique en Afrique de l'Est a été attribué à un certain

nombre de facteurs, notamment la sécheresse affectant plusieurs pays et la baisse du prix de certains produits de base. L'instabilité politique croissante a contribué à l'incertitude économique dans certains pays, tandis que les réformes économiques ont conduit à la reprise économique dans d'autres États membres. Les participants ont convenu qu'une plus grande valeur ajoutée dans le domaine de l'agriculture et de l'exploitation minière, associée à une résilience environnementale, est essentielle pour soutenir la croissance économique à moyen terme.

33. Les participants ont reconnu que l'industrialisation et l'encouragement du secteur manufacturier local en particulier sont essentiels pour assurer une croissance plus résiliente. À cet égard, les campagnes « Made In », la fourniture d'infrastructures adéquates (par exemple, la construction de parcs industriels), l'établissement de zones économiques, la fourniture de crédit, le développement des compétences et une intégration régionale approfondie peuvent faciliter la réalisation de cet objectif. Les participants ont fait valoir que le secteur des services ne devrait pas être négligé, en particulier dans les pays enclavés qui font face à des coûts de transport élevés. Néanmoins, il est important d'atteindre un seuil critique minimum de fabrication manufacturière pour les marchés nationaux/régionaux et même les pays qui souhaitent devenir des centres de services ne peuvent pas négliger le secteur manufacturier en raison de freins liés à la balance des paiements.

34. Les participants ont débattu du potentiel des envois de fonds de la diaspora. S'il est difficile de canaliser les envois de fonds vers le secteur productif, il est possible d'engager la diaspora à travers des méthodes innovantes, telles que les fonds souverains et les obligations de la diaspora liées aux infrastructures. Cependant, la région doit examiner un large éventail de sources de financement, y compris la mobilisation des ressources intérieures et l'investissement étranger direct.

35. Les participants ont noté l'ensemble de défis spécifiques auxquels sont confrontés les États insulaires en Afrique de l'Est. Le changement climatique est une préoccupation notable qui devrait être traitée d'urgence, ainsi que le manque de connectivité de transport entre les îles et l'Afrique continentale. Les liens culturels et les corridors de transport existants limitent les relations commerciales, bien que de meilleures liaisons de transport aérien puissent aider.

Développement durable

Présentation de la troisième session du Forum régional africain sur le développement durable par M. Nassim Oulmane, Chef de la section de l'Economie verte et des ressources naturelles à la CEA

Présentation

36. L'intervenant a présenté les résultats du Forum régional africain pour le développement durable, qui s'est déroulé les 17-19 mai 2017, à Addis-Abeba, en Ethiopie en préparation du Forum de haut niveau pour le développement durable (HLFSD) sous le thème « Assurer une croissance inclusive et durable et une prospérité pour tous ». Il a souligné que le thème a été choisi sur la base d'un certain nombre de considérations et tendances en vue de l'élimination de la pauvreté. Le principal objectif du forum est de suivre et d'examiner les progrès réalisés au niveau régional et de faciliter l'apprentissage, notamment l'échange d'informations, d'expériences et

d'enseignements tirés dans le cadre de l'Agenda 2030 pour le développement durable et l'Agenda 2063.

37. Les activités du forum ont été organisées autour de six thèmes axés sur les indicateurs des ODD choisis pour le HLFSD 2017 : (i) Éliminer la pauvreté ; (ii) Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire ; (iii) promouvoir le bien-être ; (iv) Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ; (v) Bâtir des infrastructures résilientes, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ; et (vi) Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.

38. L'intervenant a rappelé que l'édition 2018 du forum va être axée sur le thème : « Transformation vers des sociétés durables et résilientes ». Les sous-thèmes du forum régional vont être axés sur les ODD 6, 7, 11,12 et 15 et les objectifs connexes de l'Agenda 2063. Il a invité le CIE à discuter plus en détail des enjeux, des opportunités et des recommandations pour la mise en œuvre des ODD, notamment l'utilisation des mécanismes sous-régionaux.

Séance plénière

39. Les participants ont souligné la nécessité de mieux faire connaître en Afrique de l'Est l'Agenda 2030 pour le développement durable et l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Ils ont demandé un partage et une diffusion plus approfondis des informations à tous les niveaux sur les leçons tirées des OMD et les progrès réalisés dans la mise en œuvre des ODD. Ils ont par ailleurs proposé des interventions telles que le renforcement ciblé des capacités, le renforcement des statistiques à tous les niveaux et l'introduction de cursus universitaires.

L'Économie Bleue

Présentations et table ronde sur l'économie bleue : Comment tirer pleinement parti de son potentiel ?

Présentations

40. Une première série de présentations a été réalisée sur les « Caractéristiques et avantages de l'économie bleue » :

- M. Yannick Beaudoin (Scientifique en chef, GRID-Arendal) a présenté le concept de l'économie bleue et a fait quelques suggestions pour la durabilité des interventions de l'économie bleue. Il a souligné que l'économie bleue a toujours existé à travers les activités de pêche et de transport maritime, mais a mentionné que l'augmentation des déséquilibres biochimiques et physiques avait contribué à une prise de conscience croissante de la vulnérabilité des ressources. La pollution plastique, les changements climatiques (acidification des océans), la surpêche, entre autres, menacent les écosystèmes aquatiques et marins, réduisant ainsi les moyens de subsistance de millions de personnes. M. Beaudoin a souligné la nécessité de prendre en compte les « limites planétaires » (seuils de tolérance des écosystèmes pour une exploitation durable) et les principes liés à l'économie circulaire dans les efforts visant à tirer pleinement parti du potentiel socio-économique de l'économie bleue. Il a rappelé la large définition du mot « bleu »,

qui ne se réfère pas seulement aux océans, aux mers, aux côtes mais aussi aux lacs, aux rivières et aux eaux souterraines.

- M. Philippe Murcia (Consultant, Ocean Company Consulting) a présenté plusieurs exemples d'initiatives d'économie bleue de Madagascar et a insisté sur les dimensions de sécurité et d'environnement essentielles à leur durabilité. Ces « initiatives bleues » ont un fort potentiel de reproduction en Afrique de l'Est. M. Murcia s'est concentré sur deux initiatives récentes d'investissements innovants à Madagascar : la production de concombres de mer exportés en Asie et l'aquaculture d'esturgeons pour la production et l'exportation future de caviar en Europe. Ces deux interventions industrielles ont conduit à la création d'emplois à long terme (plusieurs centaines d'emplois directs) et à la protection de la biodiversité marine (dans le cas des holothuries actuellement surexploitées). Il a également parlé du tourisme de croisière à Madagascar, un secteur très porteur et florissant. Grâce au renforcement de la sécurité maritime dans la partie sud-ouest de l'océan indien suite aux incidents de piraterie de 2010, le tourisme de croisière s'est développé à Madagascar et 75000 passagers touristiques sont attendus en 2017-2018. M. Murcia s'est également référé à la Convention de l'Organisation maritime internationale pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast et de sédiments de 2004, entrée en vigueur le 8 septembre 2017, marquant un tournant important pour l'une des principales sources de pollution en mer.
- M^{me} Vita Onwuasoanya (Juriste, Division des affaires maritimes et du droit de la mer des Nations Unies) a discuté de l'importance de la délimitation des zones maritimes et des frontières en vue de sécuriser l'économie bleue. Elle a fourni des conseils aux autorités régionales et nationales pour la collaboration et le dialogue en vue d'une meilleure compréhension du droit de la mer et de son application, condition préalable pour exploiter l'économie bleue en toute sécurité. Elle a souligné les avantages des accords négociés qui sont plus rapides, plus durables et moins coûteux que les règlements judiciaires. M^{me} Onwuasoanya a également évoqué les accords de partage des ressources qui fournissent des cadres solides pour la coopération régionale et internationale, comme cela a été appliqué dans le secteur de la pêche. Elle a décrit la section XV du droit de la mer, qui propose des solutions et des mécanismes de résolution pour les différends en matière de délimitation. Elle a conclu en rappelant l'importance de l'interface entre la science et le processus décisionnel, qui doit être plus concret et efficace. Ceci est essentiel pour tirer pleinement parti de l'économie bleue.
- M. Kaiser de Souza (Chef, Section de la géologie et des informations minérales, Centre africain de développement minier, CEA) a décrit les activités prévues par le Centre africain de développement minier (AMDC) pour améliorer les connaissances et les avantages de l'économie bleue en Afrique de l'Est. Il a présenté les Centres d'excellence régionaux et l'Atlas de l'économie bleue qui visent à aider les États membres, les CER et les OIG à réduire les lacunes dans les connaissances et à promouvoir une meilleure prise de décision. L'AMDC est également impliqué dans l'appui à la mise en place d'un cadre institutionnel pour aider les États membres à étendre les limites du plateau continental africain. Il est possible de faciliter les avantages directs des pays grâce à des soumissions appropriées à la Commission des limites du plateau continental, conformément à la Stratégie maritime intégrée de l'Union africaine et de l'Afrique - Horizon 2050 (AIMS).

- M^{me} Daya Bragante (Chef de section, Initiatives sous-régionales, CEA en Afrique de l'Est) a présenté le Guide Pratique de l'économie bleue pour l'Afrique en rappelant la genèse de son développement à la CEA. Il a été lancé avec succès à la Conférence ministérielle de la CEA en avril 2016. Le Guide Pratique contient une méthodologie étape par étape dont le but principal est d'aider les États membres, les CER et les organisations africaines à mieux intégrer les principes de l'économie bleue dans leurs stratégies, politiques et lois nationales et sous-régionales. Le manuel comprend également des études de cas et est ancré dans l'Agenda 2063, l'AIMS et la Charte de Lomé sur la sûreté et la sécurité maritimes. M^{me} Bragante a décrit les secteurs les plus prometteurs de l'économie bleue, à savoir la pêche et l'aquaculture, l'énergie, la navigation, les mines, la bioprospection et le tourisme, et a souligné la nécessité de renforcer les liens intersectoriels. Elle a ensuite décrit la méthodologie en sept étapes pour le développement d'une politique d'économie bleue.

Table ronde et session plénière

41. La table ronde sur les « Voies de l'économie bleue », qui avait pour modératrice M^{me} Novella Nikwigize (Présentatrice du journal à la Broadcasting Agency, Rwanda), était composée de M. Andriantsilavo Jean Michel Rabary (Directeur du développement océanique dans l'économie bleue, Secrétariat d'État en charge de la mer, Madagascar); M. Abdillah Imam (Point focal pour l'Economie Bleue et Association des Etats riverains de l'Océan indien (IORA), Ministère des Affaires Étrangères, Union des Comores) ; M. Firdaus Dahlan (Directeur, IORA) ; et M^{me} Nozipho Mdawe (Secrétaire générale, Association de gestion des ports de l'Afrique de l'Est et australe (PMAESA).

42. Les intervenants ont souligné l'importance de l'institutionnalisation de l'économie bleue afin de mieux exploiter son potentiel tout en préservant ses ressources. À ce titre, Madagascar a mis en place un Secrétariat d'État en charge de la mer pour lequel le Guide Pratique de l'Économie Bleue de la CEA a été une source d'inspiration importante pour le développement d'une feuille de route de l'économie bleue. Ils ont réitéré la nécessité de développer les secteurs de l'économie bleue en tenant compte des synergies existantes et en minimisant les impacts négatifs. Une sensibilisation accrue à l'économie bleue est nécessaire. Certains panélistes ont noté que les gens n'accordent pas nécessairement une valeur suffisante à la mer et à ses activités connexes dans certains pays de la région.

43. Les participants ont également mentionné la nécessité de renforcer les cadres juridiques et l'appropriation du développement des politiques de l'économie bleue. Ils ont en outre identifié plusieurs sources potentielles de financement pour soutenir les efforts politiques, à savoir les fonds publics, à travers l'amélioration des systèmes fiscaux ; le financement externe sur la base du principe utilisateur-payeur ; et la création d'un fonds bleu à financer par différentes parties prenantes, y compris la diaspora et les partenaires internationaux. Les fonds régionaux, y compris le fonds spécial de l'IORA pour le développement durable en faveur des pays les moins avancés (PMA), ont également été mis en évidence.

44. Les participants ont suggéré la création officielle d'un comité interministériel au niveau des pays pour institutionnaliser la gouvernance de l'économie bleue et assurer la coordination des activités. Ils ont souligné le développement des capacités comme une priorité absolue aux côtés de la coopération régionale, du suivi et de l'évaluation et de l'échange de bonnes pratiques. Ils ont également souligné que l'économie bleue pouvait

offrir de réelles opportunités de croissance, notamment par la modernisation des infrastructures portuaires. Ils ont affirmé que le potentiel de l'économie bleue ne peut être pleinement exploité que si les pays enclavés sont également pris en compte dans la création de chaînes de valeur régionales. Cela peut se faire à travers le développement de ports secs, de corridors et d'infrastructures de transport dans le cadre d'une approche régionale intégrée de l'investissement. Ce développement des infrastructures était censé stimuler le commerce et le tourisme inter-régionaux.

Le développement des infrastructures et industrialisation

Présentation sur le développement énergétique et l'industrialisation en Afrique de l'Est par M. Yohannes Hailu, Economiste, CEA en Afrique de l'Est

Présentation

45. L'intervenant a souligné les évaluations du Rapport économique sur l'Afrique de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) 2013-2017 sur l'importance de l'industrialisation pour la transformation économique de l'Afrique et le rôle vital que le développement des infrastructures joue dans la valorisation du potentiel industriel. Il a mis en avant le fait que les stratégies pour accélérer l'industrialisation dans la région comme les investissements dans des infrastructures de qualité arrivent au moment opportun étant donné la stagnation de la valeur ajoutée dans le secteur manufacturier exprimée en proportion du PIB. Il a indiqué que des entreprises manufacturières, en particulier dans l'alimentation, le textile et les vêtements, les meubles et d'autres secteurs manufacturiers ont identifié l'énergie comme principal frein.

46. Il a également indiqué que les Etats membres font encore face à des défis importants en matière de développement des infrastructures et d'efficacité logistique qui affectent la compétitivité malgré le fait qu'ils ont enregistré des progrès en matière de performance logistique. Il a fait valoir que les déficits énormes de financement montrent l'importance du financement durable du développement des infrastructures pour soutenir l'industrialisation. Il a recommandé que ce défi de financement soit abordé et que soit poursuivie l'approche de planification intégrée afin d'améliorer le lien entre infrastructures et industrialisation.

Table ronde et session plénière

47. La table ronde, qui avait pour modérateur M. Laban-Cliff Onserio (Business reporter à Nation Media Group-NTV), était composée de M. André Kabwe Bibombe (Secrétaire permanent adjoint, Ministère de l'énergie et des ressources hydrauliques, République démocratique du Congo), M. Abiot Ashagre (Responsable de la Zone Industrielle Huajuan, Éthiopie), M^{me} Fabienne Péhuet Lucet (Experte en Énergie, Industrie et Infrastructures, Marketing et Développement International), M. Adeyinka Adeyemi (Conseiller Inter-Régional Senior, Responsable du Pôle Intégration Régionale et Infrastructures - Point focal du NEPAD, Division du renforcement des capacités, CEA) et M. David Niyonsenga (Expert en infrastructures, Communauté de l'Afrique de l'Est).

48. M. Kabwe a partagé les stratégies industrielles de la République démocratique du Congo, telles que la création de l'Agence nationale pour la promotion des investissements et l'Agence des zones économiques spéciales. Il a noté que grâce au plan directeur pour la nouvelle politique industrielle et l'industrialisation, qui identifie six secteurs prioritaires pour le développement, le pays poursuit la réalisation d'une économie industrialisée et compétitive. Il a fait valoir que le déficit d'infrastructures, en particulier le déficit énergétique, est identifié comme un défi critique pour la mise en œuvre de la stratégie industrielle. Un meilleur accès au financement, à la technologie, un environnement réglementaire amélioré et des partenariats public-privé ont été recommandés.

49. M. Ashagre a présenté une approche différente en Éthiopie qui vise à investir dans les infrastructures des parcs industriels afin de promouvoir l'industrialisation et la croissance tirée par les exportations. En priorisant la fabrication légère comme une opportunité stratégique, l'expérience de sept parcs industriels a été partagée. Il a recommandé de cibler le développement des infrastructures à travers les parcs industriels.

50. M. Niyonsenga a évoqué la politique d'industrialisation et le programme d'infrastructures de la région. Il a souligné le déficit d'investissement dans les infrastructures des différents secteurs dans les États membres. Il a affirmé que le développement de liaisons de transport, l'élaboration de politiques et de réglementations modèles pour les technologies de l'information et de la communication (TIC) ainsi que la mise en place d'infrastructures énergétiques régionales clés sont essentiels pour améliorer le lien entre infrastructures et industrialisation.

51. M. Adeyemi a identifié le rôle des investisseurs du secteur privé comme une opportunité. Cependant, la prévisibilité et la fiabilité des partenaires locaux, l'état de droit, un environnement réglementaire favorable, un taux de rendement appréciable et une évaluation correcte des risques ont été identifiés comme des considérations clés. Il a également discuté de l'importance du financement national et extérieur.

52. M^{me} Péhuet a présenté les défis mondiaux en matière d'investissement dans les infrastructures et de financement. Le rôle du gouvernement dans le financement global durable des infrastructures a été examiné. Elle a recommandé la nécessité d'une planification appropriée pour le développement des infrastructures, permettant l'engagement du secteur privé ainsi que le suivi du gouvernement avant, pendant et après les projets d'infrastructure afin de maximiser les impacts.

53. Les participants ont reconnu que la création d'emplois est un aspect important du développement des infrastructures et de l'industrialisation compte tenu de la croissance de la population jeune en Afrique. La complexité de l'équilibrage des différentes sources d'énergie, y compris les énergies renouvelables, a été notée. Les participants ont reconnu que les progrès technologiques pourraient favoriser l'industrialisation. La manière de hiérarchiser les projets d'infrastructures dans un cadre global et d'évaluer s'ils sont flexibles et susceptibles d'être financés a également été discutée.

Tourisme

Présentation sur la compétitivité des destinations en Afrique de l'Est : Implications pour les politiques par M. Geoffrey Manyara, Economiste, CEA en Afrique de l'Est.

Présentation

54. L'intervenant a souligné que l'industrie du tourisme est un secteur important pour la transformation structurelle de l'Afrique de l'Est. Le secteur est actuellement évalué à plus de 22,2 milliards USD et emploie environ 6 millions de personnes dans la région. Malgré le potentiel énorme pour le développement du tourisme, L'intervenant a souligné que la région n'est pas classée favorablement en termes de compétitivité touristique.

55. Il a indiqué que des sujets de préoccupation demeurent, comme l'absence de priorité accordée au secteur par les gouvernements, le manque d'infrastructures physiques, les problèmes liés aux ressources humaines ainsi qu'à la sûreté et à la sécurité. Etant donné que beaucoup de ces enjeux ne sont pas spécifiques à un pays, il a recommandé une approche régionale pour les Etats membres afin d'élaborer collectivement des stratégies correctives appropriées.

Table ronde et session plénière

56. La table ronde, qui avait pour modérateur M. George Ndirangu (CNBC Afrique), était composée de M^{me} Carmen Nibigira (Coordonnatrice de la Plateforme du tourisme en Afrique de l'Est), M^{me} Jacinta Nzioka (Directrice du marketing, Kenya Tourism Board), M. Osman Abdi Mohamed (Directeur de l'Office national du tourisme de Djibouti), M. Sisay Getachew Azage (Directeur du marketing, Organisation éthiopienne du tourisme) et M. Geoffrey Manyara (Chargé d'affaires économiques, CEA en Afrique de l'Est).

57. Les participants ont partagé les expériences de leur pays en matière de développement de l'industrie du tourisme. Les différences d'approche et de priorisation ont été mises en évidence. Les participants ont fait valoir que l'un des principaux défis auxquels la région était confrontée était la perception de l'instabilité, en particulier lors des élections nationales et de la montée du terrorisme.

58. Le rôle du transport aérien dans le dynamisme de l'industrie du tourisme a également été discuté. Alors que le coût des voyages aériens nationaux et régionaux reste un défi majeur qui entrave la croissance du tourisme, les participants ont convenu que le développement actuel des infrastructures de transport créait de nouvelles opportunités pour le tourisme national et régional. De plus, les intervenants ont indiqué que des progrès importants ne peuvent être réalisés si le secteur privé ne participe pas à la planification du développement du tourisme. Les partenariats public-privé sont essentiels pour créer un environnement propice au développement du secteur privé.

59. Les participants ont convenu que les défis liés à la compétitivité devraient être résolus grâce à une approche régionale pour libérer le potentiel du tourisme. Ils ont reconnu l'intérêt de la création d'une organisation touristique continentale et la formulation d'une stratégie touristique continentale sous les auspices de l'Union africaine. Des initiatives en cours, notamment le Plan directeur de l'IGAD pour le

tourisme durable, pourraient être adoptées par les autres CER de la région en vue de créer des synergies et de résoudre les problèmes de compétitivité.

60. Les participants ont convenu qu'il était nécessaire de mettre au point des produits adaptés aux marchés nationaux et régionaux. Les participants ont recommandé le développement d'une étude pour mieux comprendre le lien entre le tourisme et le commerce.

Secteur bancaire

Présentation sur l'optimisation du secteur bancaire pour accélérer la transformation structurelle en Afrique de l'Est par Dr Radha Upadhyaya, de l'Institut d'études du développement, Université de Nairobi, Kenya

Présentation

61. L'intervenante a donné un aperçu de la fonction du système financier et sa contribution à la croissance. Le rôle du secteur bancaire dans la fourniture de crédits suffisants au secteur privé a été souligné. Elle a démontré que la croissance du crédit ne se traduit pas automatiquement par le développement ou la transformation économique, et que le système financier devrait être structuré pour répondre aux stratégies et besoins de développement de la région.

62. Elle a discuté des contributions des technologies de transfert d'argent via le téléphone mobile à la transformation et l'inclusion financière au Kenya. Elle a également mentionné différents enjeux du système bancaire au Kenya, en particulier le manque d'accès au financement pour les petites entreprises ainsi que la forte baisse des crédits dans le secteur agricole et manufacturier. Elle a recommandé aux pays africains d'investir dans les infrastructures mobiles.

Table ronde et session plénière

63. La table ronde, qui avait pour modérateur M. Laban-Cliff Onserio (Business Reporter à Nation Media Group NTV), était composée du Dr Imani Younoussa (Gouverneur de la Banque centrale de l'Union des Comores), de l'Honorable Haruna Kasolo Kyeyune (Ministre d'État chargé de la Microfinance, Ministère des Finances, de la Planification et du Développement Économique de l'Ouganda), du Professeur Thomas Kigabo (Économiste en Chef, Banque Nationale du Rwanda) et de M. Andrew Mold (Directeur par intérim du Bureau Sous-Régional de la CEA pour l'Afrique de l'Est).

64. Les participants ont souligné l'importance d'une politique réglementaire et d'une gouvernance appropriées du secteur bancaire. Un certain nombre d'autres questions ont également été abordées, notamment les taux d'intérêt élevés, les problèmes du système de garantie et le manque de capacité à présenter des projets susceptibles d'être financés. Les participants ont soutenu que les projets sont jugés aptes à être financés selon le point de vue des banques et de la disponibilité du crédit. Il a été suggéré qu'en autorisant les banques privées à négocier des bons du Trésor, on les rendrait plus responsables et favoriserait ainsi une meilleure réaffectation des crédits. Ils ont convenu que la création d'une culture de l'épargne forte pourrait promouvoir l'investissement durable.

65. Les intervenants ont reconnu que la microfinance est un moyen de fournir un financement à court terme pour le développement et que les banques devraient être mieux soutenues pour accorder des prêts au secteur privé. Les participants ont également convenu que la technologie mobile des liquidités et le système de paiement électronique pourraient améliorer l'inclusion financière et réduire les coûts de transaction.

66. Les participants ont noté que les coopératives d'épargne et de crédit continuent d'offrir des crédits aux membres et que le nombre de canaux d'accès au financement a augmenté, mais qu'il est toujours très difficile pour les petites et moyennes entreprises d'obtenir des prêts. Les participants ont convenu que le secteur financier a un rôle important à jouer dans le soutien de l'industrialisation et la transformation structurelle, et que les régimes de réglementation devraient encourager la discipline et la concurrence.

Les régimes de taux de change : options et implications politiques

Election du Bureau

67. L'AEGM a élu à l'unanimité les pays suivants pour constituer le bureau de l'AEGM :

Président : Union des Comores
Rapporteur : Djibouti

Présentations

68. Indiquées dans l'ordre, les présentations ont été réalisées dans les domaines suivants :

- Les régimes de taux de change : Une présentation de Pedro Martins, Economiste, CEA en Afrique de l'Est ;
- L'expérience des Comores de M. Cheik Hamidou, Directeur des études économiques, Banque centrale des Comores ;
- L'expérience de Djibouti de M. Abdourahman Ali, Directeur de la balance des paiements et services des relations externes, Banque centrale de Djibouti ;
- L'expérience de Madagascar de M. André Andriamiharisoa, Directeur des études et des relations internationales, Banque centrale de Madagascar ;
- L'expérience du Rwanda du Prof. Thomas Kigabo, économiste en chef, Banque nationale de Rwanda ; et
- L'Union monétaire de l'Afrique de l'Est : Prête ou non ? du Prof. Thomas Kigabo, économiste en chef, Banque nationale de Rwanda.

69. L'intervenant a fait un exposé sur les concepts clés relatifs aux régimes de taux de change et l'évolution du système monétaire international. Il a également illustré les différents régimes de change actuellement en vigueur en Afrique de l'Est – de la caisse d'émission de Djibouti au flottement libre de la Somalie. Les effets macroéconomiques

potentiels des différents régimes de change ont été discutés et certaines caractéristiques ont été présentées.

70. La seconde présentation a offert un aperçu du contexte historique des régimes de change aux Comores. Les avantages et inconvénients du régime de taux de change fixe ont été discutés. L'intervenant a expliqué que le choix optimal du régime de taux de change dépendait des circonstances du pays et des objectifs politiques. Pour un petit pays comme les Comores, un régime de taux de change fixe peut fournir une stabilité des prix.

71. La troisième présentation a fourni des informations sur les caractéristiques clés de la caisse d'émission de Djibouti et ses principales implications pratiques. Il a souligné les principaux avantages et inconvénients d'un tel dispositif et pourquoi il a été adopté par Djibouti. L'impact de ce choix sur la performance macroéconomique a été discuté.

72. La quatrième présentation a discuté des effets du régime de change flottant de Madagascar sur le compte courant et la compétitivité des exportations. L'intervenant a indiqué que le taux de change est un prix, par conséquent il a démontré que les forces des marchés devraient déterminer la valeur de la monnaie nationale.

73. La cinquième présentation a partagé les différentes mesures mises en œuvre par le Rwanda afin de s'attaquer à la volatilité du taux de change dans différentes situations. Les effets du régime de change flottant sur la compétitivité des exportations et l'inflation importée ont été discutés.

74. La présentation sur la future Union monétaire de l'Afrique de l'Est (EAMU) a discuté de comment les unions monétaires peuvent promouvoir une intégration régionale. Les avantages et inconvénients des unions monétaires ainsi que les impacts probables des différents chocs économiques ont été discutés – avec une référence aux expériences de l'Union européenne. Les questions en matière de convergence macroéconomique (notamment l'inflation, le niveau des réserves et les soldes des comptes courants) des membres de la Communauté d'Afrique de l'Est ont également été discutées.

Discussions

75. La présentation d'une gamme d'expériences en Afrique de l'Est a été très appréciée par les participants. Il a été noté que le choix du régime de change présente des compromis importants, chaque régime entraînant différents avantages et inconvénients. Les participants ont convenu que les caractéristiques des pays sont importantes et que le choix du régime de change n'est pas le seul facteur influençant la performance macroéconomique. En fait, le niveau et la volatilité du taux de change font partie d'un ensemble plus large de facteurs affectant l'investissement et le commerce international. Par exemple, si la compétitivité des exportations peut être améliorée par l'adoption d'un taux de change compétitif/sous-évalué, il est essentiel de renforcer les capacités productives nationales et de mettre en œuvre des réformes structurelles. La politique de change ne peut améliorer la balance commerciale que si le pays dispose des capacités productives nécessaires pour tirer parti de prix relatifs plus favorables (par exemple, les importations de substitution avec la production nationale). On a fait valoir que la cause fondamentale des déficits courants importants dans la région est le manque de capacités de production et la faible productivité. L'amélioration de la technologie

peut contribuer à augmenter la valeur ajoutée de la production. La transformation économique est cruciale pour faire face à la tendance à l'amortissement.

76. Les participants ont reconnu que les régimes de change fixes offrent une plus grande stabilité du taux de change, du moins en ce qui concerne la monnaie d'ancrage. Cependant, il est important que la monnaie d'ancrage soit la devise principale utilisée pour les transactions internationales. Sinon, les avantages d'un régime fixe seront diminués. Il a été noté que les Comores ont un rattachement conventionnel à l'euro, mais que les relations commerciales et d'investissement avec la zone euro sont relativement faibles. En outre, les participants ont convenu que les chocs de la monnaie d'ancrage seront transférés à la monnaie nationale.

77. Les participants ont noté que les régimes de change flexibles permettent des dépréciations nominales du taux de change, ce qui est particulièrement important lorsque l'inflation intérieure est plus élevée que l'inflation chez les partenaires commerciaux. Cela garantit que l'économie reste relativement compétitive. Cependant, l'incertitude qui en résulte peut entraîner certains coûts. Néanmoins, plusieurs participants ont fait valoir que la flexibilité est souhaitable.

78. Des préoccupations ont été exprimées au sujet du processus de modification du régime de change. Par exemple, le Soudan du Sud est passé d'un régime fixe à un régime flottant en décembre 2015, ce qui a entraîné une forte dépréciation de la monnaie. Cela a considérablement affecté la performance économique, entraînant une facture d'importation importante et réduisant les investissements. Les participants ont convenu qu'un mouvement graduel devrait être préféré, donnant à l'autorité monétaire le temps et l'expérience pour ajuster leurs pratiques et apprendre du processus.

79. Les participants ont noté que les unions monétaires exigent un engagement politique fort, car elles impliquent l'abandon d'une certaine souveraineté (notamment en matière de politique économique). Malgré quelques difficultés, l'Union économique et monétaire européenne a connu un certain succès. Les développements historiques en Afrique de l'Ouest sont assez différents.

80. En ce qui concerne l'EAMU, les critères de convergence ont été examinés, en plus de la nécessité d'une libre circulation des personnes, des capitaux et des biens et services. Les participants ont convenu qu'il y a eu des progrès significatifs sur de nombreux indicateurs de convergence. Cependant, l'exercice économétrique entrepris dans le document d'information montre que la convergence n'est que partielle. Cela suggère que des efforts restent à faire avant la création de l'union monétaire, notamment en termes d'amélioration des capacités institutionnelles.

Messages clés

81. L'AEGM a reconnu que le choix du régime de change est une décision politique cruciale pour les banques centrales. Il a été convenu que le choix optimal dépend des circonstances du pays et des objectifs politiques. La politique de change influe sur les performances macroéconomiques - telles que les taux d'inflation et la compétitivité des exportations -, toutefois, il est essentiel d'entreprendre des réformes structurelles et de développer les capacités productives pour garantir que les avantages de chaque régime soient atteints. Davantage de recherches sur les impacts des différents régimes de change soutiendraient l'élaboration des politiques.

82. L'AEGM a noté les progrès significatifs réalisés dans la mise en place de l'EAMU, qui prévoit d'approfondir l'intégration régionale entre les États membres. Parmi ceux-ci figurent des réalisations concernant la libre circulation des personnes et des biens à travers la Communauté de l'Afrique de l'Est, ainsi que des efforts pour harmoniser les politiques et procédures. Cependant, il reste encore beaucoup à faire pour permettre la création de l'EAMU d'ici à 2024, notamment avec la création d'institutions pertinentes et la réalisation d'une plus grande convergence macroéconomique.

Accélérer le développement du secteur privé en Afrique de l'Est

Election du Bureau

83. L'AEGM a élu à l'unanimité les représentants des organisations suivantes pour constituer le bureau de l'AEGM :

Président : Kenya
Rapporteur : Burundi

Présentations

84. Indiquées dans l'ordre, les présentations ont été réalisées dans les domaines suivants :

- Accélérer le développement du secteur privé en Afrique de l'Est de M. Rodgers Mukwaya, Economiste, CEA en Afrique de l'Est ;
- L'entrepreneuriat en Afrique de Dr Mike Herrington, Directeur exécutif, Global Entrepreneurship Monitor ;
- Expériences pays : succès et défis par M. Fahamy Thabit, Entrepreneur, Comores ;
- Expériences pays : succès et défis par M. Mounir Bakhressa, Directeur général, Bakhresa Grain Milling à Kigali, Rwanda ; et
- Développement du secteur privé et emplois manufacturiers en Afrique de l'Est par Dr Okumu Mike, Université de Makerere

85. La première présentation a exposé les concepts clés relatifs à l'industrialisation et à l'entrepreneuriat. L'intervenant a indiqué que l'industrialisation nécessite des investissements dans les secteurs à forte productivité, des entrepreneurs innovants et des nouvelles entreprises de haute technologie pour des investissements dans les secteurs à forte productivité. Il a indiqué que l'Afrique de l'Est possède une forte tradition entrepreneuriale mais la région a un faible taux de création d'entreprises. L'intervenant a souligné que le manque d'accès au financement est le frein le plus important.

86. La deuxième présentation a donné un aperçu de l'entrepreneuriat en Afrique. L'intervenant a fait valoir que l'entrepreneuriat est un vecteur qui permet de créer de nouveaux emplois, de produire de la richesse, de faire progresser l'innovation, d'améliorer la productivité et également de renforcer les modèles et processus commerciaux. Il a recommandé au gouvernement (i) d'améliorer les programmes de formation, (ii) de mettre en place des stages et des systèmes d'apprentissage, (iii) de simplifier les exigences législatives et réduire les contraintes administratives imposées

aux entreprises, (iv) d'assouplir les droits du travail restrictifs, et (v) de fournir un meilleur appui financier et fiscal à l'entrepreneuriat.

87. La troisième présentation a discuté de certains enjeux auxquels font face les entrepreneurs aux Comores. L'intervenant a recommandé au gouvernement de (i) mettre en place des incubateurs pour les entreprises, (ii) réduire les frais d'enregistrement des entreprises, (iii) créer des centres de médiation pour régler les conflits entre les entreprises, (iv) organiser le secteur informel, (v) créer un programme pour les entreprises afin de certifier les comptes pour faciliter l'accès au financement, et (vi) développer une vision claire pour l'entrepreneuriat.

88. La quatrième présentation a discuté de l'expérience commerciale en Afrique de l'Est. Plusieurs recommandations ont été formulées, notamment (i) comprendre l'environnement local avant d'investir, (ii) maîtriser le coût de l'énergie, critique pour l'activité des entreprises, (iii) investir dans l'innovation et la formation, (iv) mettre en place une politique fiscale favorable afin de réduire la pression fiscale sur les entreprises. Il a insisté sur l'importance du système judiciaire, de la stabilité politique et de l'accès à des matières premières bon marché.

89. La cinquième présentation a analysé les flux d'emplois dans les industries de la région. L'intervenant a examiné l'effet de la productivité du travail sur les salaires, les effets des obstacles aux crédits sur la croissance des emplois et des freins liés aux compétences dans les entreprises manufacturières. L'intervenant a fait les recommandations suivantes : (i) améliorer les salaires nécessite une approche holistique qui intègre la qualification, l'amélioration de la productivité de la main-d'œuvre et l'environnement des affaires, (ii) réduire le coût de l'intermédiation financière avec, par exemple l'élargissement de la couverture du crédit pourrait aider à réduire les taux débiteurs, et (iii) les politiques en faveur d'une meilleure éducation et d'un renforcement des capacités doivent être explorées car un niveau d'instruction plus élevé et un perfectionnement professionnel améliorent la productivité de la main-d'œuvre.

Discussions

90. Les participants ont noté que la formation est importante pour le développement de l'esprit d'entreprise et qu'il existe un décalage entre les compétences des programmes dans les établissements d'enseignement supérieur et les compétences requises par le secteur privé. La formation à l'entrepreneuriat ne devrait pas être limitée aux étudiants des établissements d'enseignement supérieur.

91. Les participants ont souligné le manque de partenariat solide entre le secteur privé et les gouvernements. Les participants ont fait valoir que les gouvernements manquaient de leadership solide sur les questions concernant le secteur privé. Les participants ont également noté que les infrastructures commerciales sont pauvres, par exemple, l'approvisionnement en énergie peu fiable est un frein pour le secteur privé.

92. Les participants ont exprimé leurs préoccupations concernant la corruption et l'environnement des affaires dans certains pays. Il a été convenu que la corruption avait un effet négatif sur l'entrepreneuriat et le développement du secteur privé. Les participants ont également évoqué la question de l'élaboration de propositions commerciales susceptibles d'être financés et l'obtention de crédits pour les projets.

Messages clés

93. En ce qui concerne l'environnement des affaires, l'AEGM a convenu que la bonne gouvernance est importante pour le secteur privé, et qu'un système de justice fiable et la stabilité politique sont essentiels. Une politique fiscale favorable est nécessaire pour réduire la pression fiscale sur les entreprises et, en outre, les entrepreneurs devraient être soutenus pour comprendre l'environnement économique local, grâce à la création de centres à guichet unique, comme par exemple Rwanda Development Board.

94. En ce qui concerne l'innovation et le développement des compétences, l'AEGM a reconnu qu'il est important de créer des pépinières d'entreprises pour les jeunes. Une réforme du système éducatif est nécessaire et le secteur privé devrait être impliqué dans le développement du curriculum. En outre, les gouvernements devraient fournir des incitations sous forme de crédits d'impôt aux entreprises qui forment les employés.

95. L'AEGM a convenu que les partenariats public-privé sont essentiels pour créer un secteur commercial viable. Par exemple, en s'attaquant aux problèmes structurels comme la faiblesse des infrastructures, il est important de créer un partenariat solide entre le secteur privé et le gouvernement. Un leadership visionnaire fort dans la région est également nécessaire.

96. En ce qui concerne l'accès au financement, il a été noté que l'élargissement de la couverture du crédit pourrait aider à réduire les taux débiteurs. Il est important de diversifier les sources de financement par la création de banques de développement et de former les entrepreneurs à l'élaboration de projets susceptibles d'être financés.

Dîner table ronde de haut niveau

Dîner table ronde de haut niveau sur la mobilisation de la diaspora pour la croissance et la transformation de l'Afrique de l'Est

97. Le panel modéré par M^{me} Novella Nikwigize (Présentatrice du journal à la Broadcasting Agency du Rwanda) et M^{me} Fatoumia Ali Bazi (Chargée de projet à l'Agence de coopération MIREX) s'est déroulé en présence de S.E. Azali Assoumani (Président de l'Union des Comores) et était composé de M. Abdou Katibou (Directeur Général de l'Agence Nationale de Promotion des Investissements des Comores (ANPI)), M. Godfrey Kabera (Directeur Général de la Planification du Développement National et de la Recherche au Ministère de l'Économie et Finances) et M. Said Adejumobi (Directeur du Bureau Sous-Régional de la CEA pour l'Afrique australe).

98. M. Abdou Katibou a décrit le rôle de la diaspora et l'importance des envois de fonds pour les Comores. Le directeur de l'ANPI a soutenu que les migrations font partie de l'histoire du pays, remontant à l'époque coloniale, vers Zanzibar et Madagascar. Actuellement, la plus grande partie de la diaspora vit en France, avec environ 300 000 Comoriens qui y résident. Les envois de fonds sont passés de 12 milliards de KMF en 2003 à 60 milliards de KMF en 2015, représentant 20 % à 28 % du PIB. La plupart des envois de fonds sont alloués à l'île de Ngazidja (Grande Comore), 70 % étant utilisés pour les biens de consommation et surtout les mariages traditionnels (Grand Mariage), 13 % pour les projets de construction. Les envois de fonds sont principalement envoyés par des canaux informels. Les envois de fonds aux Comores semblent avoir un impact

positif sur la réduction de la pauvreté, la santé et l'éducation, tandis que d'autre part, ils contribuent au déficit du compte courant en augmentant les importations de biens de consommation. Les perspectives incluent la réduction des coûts des transferts, la mise en place des fonds de garantie pour attirer l'épargne de la diaspora et des stratégies de substitution des importations.

99. Le Président Azali a insisté sur la nécessité de mobiliser la diaspora par des voies formelles, afin que les envois de fonds puissent soutenir l'investissement local. Il a soutenu que les membres qualifiés de la diaspora doivent être rassurés pour investir dans le pays. Il a suggéré de développer le partage d'expériences entre les pays. Enfin, il a demandé l'aide de la CEA pour identifier des stratégies de mobilisation de la diaspora.

100. Les discussions ont souligné l'importance de mieux tirer parti du potentiel des envois de fonds pour financer le développement. M. Adejumobi a fait valoir que peu de politiques sont en place sur le continent africain pour mobiliser la diaspora, tandis que les envois de fonds représentent un énorme potentiel financier. Il a recommandé une politique nationale sur la diaspora aux Comores, afin que les envois de fonds soient dirigés vers l'investissement plutôt que vers la consommation. En plus d'attirer les envois de fonds, les gouvernements africains doivent renforcer leurs liens sociaux et émotionnels avec leur diaspora, et renforcer leur sentiment d'appartenance, à travers leurs « cœurs et esprits ».

101. Les participants au dîner ont partagé les expériences de leur pays. Le cas du Rwanda a été présenté par M. Kabera qui a expliqué comment le gouvernement rwandais, s'appuyant sur la reprise économique et la stabilité politique du pays, a mobilisé sa diaspora, notamment par le biais d'événements sociaux impliquant le président lui-même dans des événements tels que Rwanda Day. De plus, la diaspora est considérée comme un acteur clé et participe au processus de dialogue national annuel. Le fonds Agaciro a été décrit, un fonds souverain destiné à accroître l'épargne publique grâce aux contributions des Rwandais du pays, de la diaspora et des amis du Rwanda. Le cas de l'Éthiopie a également été présenté. Les envois de fonds ont doublé entre 2012 et 2015, passant de 600 millions à 1,5 milliard de dollars grâce à un cadre juridique mis en place par le gouvernement. Des obligations de la diaspora ont été émises et ont aidé à financer le barrage Grand Renaissance.

102. L'importance de la confiance dans les institutions gouvernementales a été mentionnée comme un élément clé pour attirer les envois de fonds. L'effet multiplicateur potentiel des envois de fonds a été mis en évidence. Les discussions ont également mis l'accent sur la nécessité de prendre en considération les changements survenus au niveau de la diaspora elle-même, les migrants de la deuxième génération desserrant leurs liens avec le pays de leurs parents. La pertinence des obligations de la diaspora a également été discutée, et l'importance de soutenir l'investissement privé aux Comores a été soulignée.

103. La discussion a conclu sur la nécessité de mieux comprendre la diaspora comorienne, et il a été conseillé à la CEA d'assurer le suivi de la question afin d'accompagner les Comores grâce à des services de recherche et de conseil en matière de politiques publiques.

Comores

Séance spéciale sur les Comores : Stratégies vers l'émergence

Présentations

104. Indiquées dans l'ordre, les présentations ont été réalisées dans les domaines suivants :

- La présentation du profil des Comores par M^{me} Emma Ngouan-Anoh, Représentante Résidente Adjointe du PNUD aux Comores et M^{me} Priscilla Lecomte, Chargée d'Affaires Économiques Associée, CEA en Afrique de l'Est ;
- La stratégie de développement des Comores à travers une discussion sur la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCA2D) et son processus de révision, par M. Fouady Goulame, Commissaire général au Plan ;
- Le secteur de l'énergie aux Comores par M^{me} Farida Ahmed Karim, Directrice des Énergies Renouvelables ;
- Le projet géothermique des Comores par M. Karim Ali Ahmed, PNUD Comores ;
- Un partage d'expérience de la CEA sur la planification énergétique par M. Yohannes Hailu, Chargé d'affaires économiques, CEA en Afrique de l'Est.

105. La session a débuté par le lancement du profil des Comores produit par la CEA. Les principaux développements macroéconomiques et sociaux aux Comores ont été présentés. Il a été souligné que le pays a retrouvé une stabilité économique, avec un taux de croissance accéléré qui devrait atteindre 3 % en 2017 et 3,5 % en 2018. Ce taux est toujours inférieur à la moyenne régionale et l'objectif de 6,1 % fixé par la Stratégie nationale de croissance accélérée et de développement durable (SCA2D). Cependant, les Comores se sont engagées dans une stratégie visant à améliorer l'environnement des affaires, à accroître les investissements publics dans les infrastructures et l'énergie et à renforcer la mobilisation des ressources nationales. Dans le même temps, la pauvreté monétaire est passée de 45 % en 2004 à 34 % en 2014, malgré des vulnérabilités persistantes et des disparités entre zones rurales et zones urbaines. Le tourisme a été identifié comme un facteur potentiel d'accélération de la croissance accélérée, mais l'offre touristique doit être améliorée pour tirer parti de ce potentiel. La protection du capital naturel du pays (à travers le développement de nouvelles aires protégées, soutenu par le PNUD) et l'élaboration d'une stratégie de marque de territoire figurent parmi les actions recommandées à cet égard.

106. La deuxième présentation a présenté la SCA2D et ses objectifs, à savoir mieux hiérarchiser les investissements publics, accroître la coordination gouvernementale et aligner les objectifs stratégiques avec les ressources disponibles. Il a été rappelé que l'objectif principal de la stratégie 2015-2019 était d'atteindre le statut de pays à revenu intermédiaire en accélérant et en diversifiant la croissance et en réduisant le niveau de pauvreté. Le Commissaire a ensuite expliqué les orientations retenues pour la révision en cours de cette stratégie, à savoir aligner la stratégie sur les objectifs de développement durable, les nouvelles priorités d'investissement du gouvernement et les ambitions à long terme. Outre la révision en cours du plan stratégique, le gouvernement

a l'intention de formuler une vision à long terme visant à faire des Comores un pays émergent d'ici 2030.

107. La session s'est achevée sur le secteur de l'énergie. La directrice des énergies renouvelables a donné un aperçu du secteur de l'énergie aux Comores, qui constitue l'une des principales priorités de la vision du Président pour l'horizon 2030. Elle a également détaillé les résultats des assises nationales de l'énergie qui se sont tenues en août 2017 ainsi que la vision pour le secteur de l'énergie à l'horizon 2030, qui consiste notamment à assurer à tous un accès stable et fiable à l'énergie à un coût raisonnable grâce à un mix énergétique plus durable. Le projet géothermique, actuellement soutenu par le PNUD, a été décrit. Après la phase d'exploration qui a dévoilé un potentiel de 45 MW d'énergie géothermique sur le Karthala, les phases de forage et d'essais sont en cours. Le projet pourrait aider le gouvernement à économiser jusqu'à 20 millions de dollars par an. Cependant, moins de 20 % du budget nécessaire à la phase de mise en œuvre a été mobilisé pour le moment. Enfin, l'expert en politique énergétique de la CEA a décrit l'expérience de Djibouti, un pays soutenu par la CEA en matière de planification énergétique, après que ses investissements de grande envergure dans les infrastructures ferroviaires, portuaires et routières ont considérablement augmenté le déficit énergétique. Pour combler ce déficit à Djibouti, il a fallu évaluer les ressources énergétiques et les options alternatives d'approvisionnement énergétique. La nouvelle stratégie de planification s'est basée sur les énergies renouvelables comprenant l'énergie solaire, éolienne offshore et marémotrice.

Table ronde et session plénière

108. Les tables rondes modérées par M^{me} Laïla Saïd Hassane (Meck-Moroni) et M. Nouroudine Abdallah (CNDRS) étaient composées de M^{me} Marie Attoumane (Directrice nationale du tourisme), M. Idi Mohamed Abdallah (Professeur à l'Université des Comores) et M. Ahmed Koudra (Directeur, Inter-îles) pour la session sur le profil des Comores. Pour la session sur la stratégie, les panélistes étaient M^{me} Sitti Djaouharia Chihabidine (Présidente de l'Association des exportateurs de cultures de rente), M^{me} Nadia Tourqui (Consultante), M. Djounaid Mohamed Soilihi (Directeur de l'Administration Publique) et M. Saïd Abass Ahamed (Consultant international). Le débat sur le secteur de l'énergie a été mené par M. Mohamed Ali Saïd Mkandzile (Directeur exécutif du MAMWE), M. Hamid Soulé (chef de l'Observatoire volcanologique) et M. Yassir Alloui (Directeur de la société Ecotech).

109. Le débat sur le profil des Comores s'est basé sur les causes et les solutions à la pauvreté. Le PNUD a décrit son principal projet visant à renforcer la productivité agricole en structurant les organisations de producteurs de cultures de rente. La discussion a porté sur les défis qu'il y a à mesurer la pauvreté et prendre en compte ses différents aspects. Le rôle clé joué par les envois de fonds pour réduire la pauvreté dans le pays a été évoqué. D'autres défis ont également été mentionnés. La faible connectivité entre les îles a été mentionnée par un intervenant qui a insisté sur la nécessité de stabiliser le transport entre les îles afin de permettre une plus forte croissance. M. Madi Boléro Hamada, Secrétaire Général de la Commission de l'Océan Indien, a souligné le paradoxe des Comores, à savoir un gouvernement aux ressources limitées et une population relativement aisée. Il a insisté sur la nécessité d'améliorer la mobilisation des ressources nationales pour financer l'investissement public.

110. Les participants ont débattu de l'état du secteur du tourisme. Il a été avancé que les Comores doivent se comparer à d'autres destinations dans l'océan Indien, renforcer

les institutions existantes et fédérer les professionnels autour de la stratégie touristique. Outre la loi sur le tourisme, adoptée en 2011, le secteur a encore besoin d'un plan de développement touristique, tandis qu'une stratégie est en cours d'élaboration avec le soutien de la BAD. La directrice nationale du tourisme a précisé que l'objectif est d'augmenter la capacité hôtelière à 1 000 chambres à l'horizon 2021. L'implication du secteur privé a été mentionnée, ainsi que l'impact négatif des conseils du Ministère des Affaires Étrangères français aux voyageurs se rendant aux Comores. Un participant a insisté sur le fait que les hôtels sont le pilier du développement du secteur touristique, en prenant l'exemple des Seychelles où le gouvernement a beaucoup investi ou de l'Île Maurice, où les investissements dans les infrastructures hôtelières ont été réalisés par le secteur privé.

111. S'agissant de la révision de la stratégie, un panéliste a souligné les efforts déployés par le gouvernement afin de tirer les leçons de l'expérience du processus de planification précédent, notamment en ce qui concerne le suivi et l'évaluation, la budgétisation et l'approche participative. L'importance du secteur privé a également été soulignée et un intervenant a insisté sur le fait que le secteur privé doit être davantage impliqué et soutenu. Il a été rappelé qu'une approche participative a été suivie lors de la phase d'identification mais pas lors de la mise en œuvre. Les intervenants ont insisté sur l'importance de la gouvernance et ont suggéré que les Comores rejoignent le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs. Selon eux, le pays devrait se concentrer sur l'amélioration de la gouvernance et de l'environnement des affaires. Les participants ont également convenu sur la nécessité d'impliquer la diaspora dans le processus de planification.

112. S'agissant du secteur de l'énergie, il a été rappelé que les besoins énergétiques annuels des Comores pourraient atteindre 80 MW à l'horizon 2030. Un intervenant a expliqué qu'une évaluation était en cours afin d'évaluer les potentielles sources d'énergie, leurs coûts et les besoins prévus afin de renforcer la planification des projets dans le secteur. Les participants ont convenu que le partage d'expérience de Djibouti était utile pour les Comores, dont les besoins énergétiques devraient augmenter en lien avec les nouvelles infrastructures en construction. Les risques liés au projet géothermique ont également été évoqués. Un expert a rassuré les intervenants sur le fait que le risque d'éruption volcanique est pris en compte, et a insisté en disant que le volcan devrait être considéré comme une opportunité et non une menace. Les éventuels impacts environnementaux du projet ont également été mentionnés. Le Rwanda a été cité en exemple, soulignant l'importance de la planification préalable et des évaluations afin d'optimiser l'utilisation des ressources.

Divers

113. Les participants ont exprimé leurs sincères remerciements au gouvernement de l'Union des Comores pour l'organisation de ce 21^{ème} CIE, en particulier le Vice-Président en charge de l'économie et le Ministre des finances et du budget.

114. Le thème et le lieu du 22^{ème} CIE seront déterminés à une date ultérieure, en étroite consultation avec le Bureau du 21^{ème} CIE.

Séance de clôture

Présentation et adoption du communiqué final du 21^{ème} CIE

115. Le communiqué final a été présenté en séance plénière et adopté.

Cérémonie de clôture

116. L'allocution de clôture a été prononcée par le Directeur par intérim du Bureau Sous-Régional de la CEA pour l'Afrique de l'Est, M. Andrew Mold. Le CIE a ensuite été officiellement clos avec une allocution prononcée par l'Honorable Mohamed Daoud, Ministre de l'intérieur, de l'information et de la décentralisation de l'Union des Comores.

Rapport de la trente-deuxième réunion du Comité intergouvernemental d'experts*

I. Organisation et participation

1. La cérémonie d'ouverture de la trente-deuxième réunion du Comité intergouvernemental d'experts (CIE) a été présidée par M. Abdul-Rahman Sidahmed Zainelabdin. L'édition de cette année a été rehaussée par la présence du Ministre de l'emploi et de l'insertion professionnelle du Royaume du Maroc, M. Mohamed Yatim, de la Secrétaire exécutive de la CEA, M^{me} Vera Songwe, et du Secrétaire général de l'Union du Maghreb arabe, M. Taieb Baccouche.
2. Les représentants de six États membres (Algérie, Égypte, Maroc, Mauritanie, Soudan et Tunisie) ont participé à la réunion.
3. Étaient également représentés à cette réunion le corps diplomatique, l'Union du Maghreb arabe (UMA), des organisations internationales et régionales, des universités, des organisations patronales, des agences de coopération, des institutions financières, ainsi que des organismes du système des Nations Unies.
4. La liste détaillée des participants figure à l'annexe IV du présent rapport.

II. Ouverture de la réunion (point 1 de l'ordre du jour)

5. La séance d'ouverture de la réunion a été présidée par le Directeur par intérim du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord, M. Omar Abdourahman. Il a d'abord souhaité la bienvenue aux participants avant de saluer la présence du Ministre de l'emploi du Royaume du Maroc, M. Mohamed Yatim, de la Secrétaire exécutive de la CEA, M^{me} Vera Songwe, et du Secrétaire général de l'UMA, M. Taïeb Baccouche, à la réunion.
6. Le Directeur par intérim a ensuite présenté l'organisation générale et le déroulement des travaux de la réunion, et exprimé sa gratitude aux autorités du Royaume du Maroc pour l'aide et le soutien qu'ils avaient apportés au Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord, au Président du Bureau du CIE sortant et à l'ensemble du personnel du Bureau sous-régional.
7. Dans son allocution d'ouverture, le Président du Bureau sortant a exprimé sa gratitude aux membres du Bureau et au secrétariat pour le travail abattu depuis la trente-et-unième réunion. Il a souhaité la bienvenue aux participants et souligné que cette trente-deuxième réunion, à l'instar des trois précédentes, s'inscrivait dans la nouvelle orientation stratégique de la CEA. Cette nouvelle orientation était axée sur le Programme de développement à l'horizon 2030 (objectifs de développement durable) et sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine, ainsi que sur la transformation structurelle des économies du continent.
8. L'orateur a par ailleurs félicité le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord pour le choix et la pertinence du thème de la réunion spéciale d'experts de cette année, à savoir « L'emploi des jeunes et le développement durable en Afrique du Nord ». Ce thème traitait, en

* Le présent rapport a été publié sous la cote, ECA/SRO-NA/ICE/32/6.

effet, de la problématique du chômage et ses effets sur le développement socioéconomique et la stabilité politique des pays de la sous-région.

9. Le Président du Bureau sortant, en concluant son allocution, a fait remarquer que les pays de la sous-région feraient leurs recommandations et orientations qui émaneraient de cette importante réunion, et il a souhaité plein succès à ses travaux.

10. Intervenant à son tour, la Secrétaire exécutive de la CEA, M^{me} Vera Songwe, a exprimé les remerciements de la CEA à Sa Majesté le Roi Mohammed VI, au Gouvernement et au peuple du Royaume du Maroc pour l'appui constant apporté à l'action de la CEA, ainsi que pour l'hospitalité et l'accueil réservé aux participants.

11. La Secrétaire exécutive a ensuite souhaité, au nom de la CEA, et plus particulièrement du Bureau sous-régional de la Commission en Afrique du Nord, la bienvenue aux participants. Elle les a remerciés chaleureusement d'avoir répondu nombreux à l'invitation et de tout l'intérêt qu'ils portaient à l'action de la CEA et au développement du continent.

12. Elle a rappelé que le Comité intergouvernemental d'experts (CIE) était l'organe délibérant statutaire du Bureau sous-régional de la Commission en Afrique du Nord. En tant que tel, il se réunissait chaque année pour examiner le rapport d'activités du Bureau sous-régional, les plans d'action à court et moyen termes, le programme de travail et les orientations stratégiques de la sous-région. Elle a souligné que le CIE offrait également un cadre de débat, d'analyse et d'échanges aux experts de haut niveau des administrations nationales, aux spécialistes de la recherche et aux représentants du secteur privé et de la société civile, sur des questions économiques et sociales d'intérêt pour la sous-région.

13. M^{me} Songwe a souligné que la trente-deuxième réunion du CIE se tenait dans un contexte économique mondial morose. Elle a indiqué que la croissance africaine devrait rebondir à 3 % en 2017, avec toutefois des disparités entre les sous-régions. La croissance en Afrique du Nord devrait se situer autour de 3,5 % en 2017, après celle de l'Afrique de l'Est, mais meilleure que celle des autres sous-régions d'Afrique.

14. Elle a aussi rappelé que le contexte régional était caractérisé par la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 avait une portée universelle, et l'Agenda 2063 de l'Union africaine prônait une Afrique intégrée, pacifique et prospère. Les deux programmes se complétaient. En outre, ces deux programmes constituaient désormais, les cadres de référence pour le développement du continent.

15. La mise en place d'un cadre commun pour ces deux programmes devrait en effet permettre une meilleure cohérence dans l'exécution, le suivi et l'évaluation des politiques, et faciliter le travail des partenaires, qui auront à soutenir un ensemble cohérent de priorités du développement. C'est dans cet esprit que les chefs d'État et de gouvernement africains avaient adopté, en 2015, le cadre d'un nouveau partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine, et ce dans la perspective du programme d'intégration et de développement de l'Afrique. Ce cadre servirait de plateforme globale à la coopération entre les deux institutions, pour appuyer les États membres dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des deux programmes.

16. Le thème principal de la trente-deuxième réunion du CIE était : « L'emploi des jeunes et le développement durable », notamment l'emploi décent. Ce thème était central pour les deux

programmes de développement, comme reflété par l'objectif 8 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'une des sept aspirations de l'Agenda 2063. Avec 200 millions d'habitants âgés de 15 à 24 ans, l'Afrique disposait de la population la plus jeune au monde. La situation de cette classe d'âge restait directement liée à celle du marché de travail. Cela constituait l'un des défis majeurs de la sous-région et continuait de freiner les progrès sociaux. Le chômage restait structurellement élevé dans tous les pays, et faisait apparaître des disparités significatives selon l'âge, le sexe et la situation géographique.

17. La Secrétaire exécutive de la CEA a par la suite avancé quelques pistes de réflexion en guise de contribution aux débats. Elle a mis l'accent sur l'importance de l'adéquation du système de formation et des besoins du marché de travail, qui passait obligatoirement par le renforcement du dialogue et de la coopération entre les entreprises et le système éducatif.

18. Elle a rappelé toute l'importance que la CEA accordait aux recommandations de la trente-deuxième réunion du CIE ; celles-ci lui permettraient d'orienter ses priorités et domaines d'activités. Ces recommandations seraient soumises par la suite à la prochaine Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, organe délibérant de la Commission.

19. M^{me} Songwe a par ailleurs informé les participants de la présence à la réunion du CIE de la nouvelle Directrice du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord, M^{me} Lilia Hachem Naas. Cette dernière avait officiellement pris ses fonctions le 2 octobre 2017. Tout en lui souhaitant bonne réussite dans ses nouvelles fonctions, la Secrétaire exécutive a exprimé ses remerciements au Directeur par intérim, M. Omar Abdourrahman, pour son dévouement et pour la qualité du travail accompli par le Bureau sous-régional durant son mandat.

20. La Secrétaire exécutive de la CEA a terminé son allocution en rappelant à l'assistance que cette cérémonie d'ouverture de la trente-deuxième réunion du CIE lui offrait le privilège et l'opportunité d'exprimer au nom de la CEA, de son personnel et en son nom propre, sa sincère gratitude à Sa Majesté le Roi Mohammed VI, au Gouvernement et au peuple marocain, pour l'intérêt porté aux activités de la CEA et pour la qualité de l'accueil qui avait été réservé aux participants et à elle-même.

21. Tout en renouvelant ses remerciements à tous les participants, M^{me} Songwe a souhaité plein succès aux travaux de la trente-deuxième réunion du Comité intergouvernemental d'experts.

22. Le Secrétaire général de l'Union du Maghreb arabe (UMA), M. Taïeb Baccouche, a ensuite pris la parole pour remercier et féliciter la CEA pour la tenue de cette réunion du CIE qui, avec le temps, s'était imposée comme un exercice de réflexion incontournable sur les questions de développement de l'Afrique du Nord et de l'Afrique toute entière et qui offrait chaque année, une photographie authentique de la situation des économies des pays d'Afrique du Nord et du Maghreb en particulier.

23. L'orateur a ensuite rappelé l'excellence des relations entre le Secrétariat général de l'UMA et la CEA depuis 1994, notamment son Bureau sous-régional en Afrique du Nord. Il a également souligné que la CEA avait constamment soutenu l'UMA dans sa démarche visant à renforcer et à améliorer les mécanismes d'intégration régionale, et à faciliter la mise en place d'une zone de libre-échange au Maghreb.

24. M. Baccouche s'est aussi félicité de l'excellente coopération entre les deux institutions, faisant d'elles un binôme complémentaire qui s'enrichissait en permanence grâce à leur convergence et interaction sur plusieurs sujets. Il a noté que depuis mars 2016, il y avait eu une évolution importante dans le processus d'intégration maghrébine faisant remarquer que les négociations pour une Zone maghrébine de libre-échange avaient notamment permis de finaliser les protocoles sur les règles d'origine et sur le règlement des différends.

25. L'orateur a par ailleurs indiqué que la Banque maghrébine d'investissement et de commerce extérieur (BMICE) avait été lancée officiellement le 22 décembre 2015 à Tunis, et qu'elle avait d'ores et déjà démarré ses activités. Il a ajouté que la BMICE, dont l'objet principal était de financer le commerce intra-maghrébin et l'investissement productif, contribuerait certainement au développement du commerce régional et financerait des projets communs, notamment dans le secteur des infrastructures.

26. M. Baccouche a souligné que plusieurs autres activités et réunions d'experts avaient eu lieu, notamment dans le domaine de la lutte contre la désertification, la protection et le développement des oasis, le développement des infrastructures, la coopération culturelle et scientifique. Il a informé l'assistance que le Secrétariat général de l'UMA disposait actuellement d'une unité statistique opérationnelle ayant pour rôle de collecter et de synthétiser les données publiées par les instituts nationaux maghrébins des statistiques, de publier des statistiques sur le Maghreb, de coordonner le travail du Comité maghrébin des statistiques et de collaborer avec divers organismes internationaux.

27. Le Secrétaire général de l'UMA a saisi cette occasion pour souligner l'engagement de son institution dans les négociations sur la zone de libre-échange continentale, ainsi que sa participation active à toutes les réunions organisées par l'Union africaine et la CEA sur divers axes de coopération, notamment le commerce régional, l'industrialisation, les infrastructures ou encore le développement durable.

28. Soulignant la pertinence de la thématique de cette édition : « Emploi des jeunes et développement durable en Afrique du Nord », le Secrétaire général de l'UMA a estimé qu'il s'agissait d'un sujet d'actualité que l'UMA avait inscrit parmi ses priorités pour formuler une stratégie commune, au vu de la similarité des problèmes auxquels faisaient face les jeunes du Maghreb : qualité et ou inadéquation de la formation par rapport aux besoins du marché de l'emploi, faiblesse du marché de l'emploi et nécessité de promouvoir l'auto-emploi.

29. Entre autres conditions à mettre en place pour une plus grande attractivité des investisseurs, le Secrétaire général de l'UMA a insisté sur l'impératif de l'intégration régionale qui permettrait au Maghreb d'optimiser les atouts d'un marché de plus de 100 millions de consommateurs et de dynamiser substantiellement les économies des pays de l'Afrique du Nord, avec davantage d'investissements productifs et d'emplois décents.

30. Pour terminer, le Secrétaire général de l'UMA a exprimé le souhait que cette réunion du CIE soit le cadre d'analyses et de recommandations pertinentes sur toutes les thématiques qui seraient abordées, et a réitéré ses remerciements au Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord. Il a souhaité plein succès aux travaux de cette trente-deuxième réunion du CIE.

31. Prenant la parole à son tour, le Ministre de l'emploi et de l'insertion professionnelle du Royaume du Maroc, M. Mohamed Yatim, a également exprimé ses remerciements au Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord pour l'honneur qui lui avait été fait. Cet honneur

tenait à l'invitation qui lui avait été adressée pour assister à la cérémonie d'ouverture de la trente-deuxième réunion du CIE. Il a salué la présence du Secrétaire général de l'UMA, du Président du Bureau sortant du CIE, et félicité la nouvelle Secrétaire exécutive de la CEA à l'occasion de sa prise de fonction.

32. Le Ministre a souligné que le Maroc, fier de son appartenance à la communauté internationale, en tant que membre actif de l'Organisation des Nations Unies, et fier également de son appartenance africaine, croyait fermement en l'Afrique. Le Maroc entretenait avec l'Afrique des relations historiques, culturelles et humaines de longue date, et partageait avec le continent un destin commun. Le Royaume avait ainsi noué avec les pays africains des relations économiques basées sur le principe « gagnant-gagnant », comme l'avait souligné sa Majesté le Roi Mohammed VI.

33. En dépit de certains problèmes survenus dans sa relation avec l'Organisation de l'Unité africaine, le Maroc n'avait jamais interrompu sa relation avec le reste du continent ; il avait d'ailleurs continué de la raffermir. Sur insistance de ses amis africains, le pays occupait de nouveau, au sein de l'Union africaine, la place lui revenant en tant qu'acteur. En outre, le Ministre a affirmé que le Maroc continuerait à travailler avec les organismes du système des Nations Unies, dont la Commission économique pour l'Afrique et son Bureau sous-régional en Afrique du Nord.

34. L'orateur s'est félicité du choix du thème du CIE de cette année : « Emploi des jeunes et développement durable », précisant à cet égard que la question de l'emploi était, de l'avis de tous, l'un des axes principaux pour l'intégration sociale et la stabilité politique, non seulement au niveau national mais également aux niveaux régional et international. Il a ajouté que les difficultés auxquelles faisaient face les jeunes et les femmes sur les plans économique et social influaient sur les pays africains et le monde entier, et qu'il en était de même pour ce qui était des questions et des problèmes liés à la migration.

35. Le Ministre a précisé que la croissance restait un levier principal pour le développement, et que celle-ci n'avait pas toujours un impact décisif sur la création d'emplois décents pour tous, ce qui posait la question du modèle de développement sur lequel tous devaient réfléchir. Il a ajouté que, partant de cette vision, le Maroc avait mis en place sa stratégie d'emploi intégrant des politiques publiques, dans le cadre d'une approche inclusive prenant en considération les dimensions économiques, sociales et institutionnelles y afférentes. Le Ministre a par ailleurs appelé à réfléchir sur les systèmes de protection sociale, pour soutenir les populations les plus vulnérables contre la précarité et faciliter leur intégration dans le marché de l'emploi.

36. Avant de clore son allocution, le Ministre a souligné que la réunion du Comité intergouvernemental d'experts venait à point nommé, et que les recommandations qui en découleraient seraient certainement pertinentes et utiles. Il a réaffirmé l'engagement de son Département et du Gouvernement du Royaume du Maroc à mettre tout en œuvre pour appuyer le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord, afin qu'il puisse jouer pleinement son rôle, en coordination avec le Secrétariat général de l'Union du Maghreb arabe.

37. Le Ministre a enfin exprimé ses remerciements aux participants et aux organisateurs de la réunion, en leur souhaitant un agréable séjour au Maroc et plein de succès pour leurs travaux. Il a déclaré ouverte la trente-deuxième réunion du Comité intergouvernemental d'experts.

III. Élection du Bureau (point 2 de l'ordre du jour)

38. À la suite d'une concertation entre les chefs des délégations, le Comité a élu le Bureau suivant :

Président :	Maroc
Vice-Président :	Tunisie
Rapporteur :	Algérie

IV. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail (point 3 de l'ordre du jour)

39. Dans un propos liminaire, le Président du Bureau du CIE en 2017 a remercié les membres du Comité pour la confiance placée en son pays et souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants. Il a félicité le Bureau sortant et le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord pour les efforts qu'il avait déployés au cours de la période écoulée.

40. À la suite de cette intervention, le Comité a adopté l'ordre du jour (ECA/SRO-NA/ICE/32/1) et le programme de travail (ECA/SRO-NA/ICE/32/1/Add.1).

V. Évolution des conditions économiques et sociales en Afrique du Nord : examen du profil régional Afrique du Nord (point 4 de l'ordre du jour)

41. Le secrétariat a ensuite exposé les principales conclusions du document intitulé « Profil régional Afrique du Nord en 2016 » (ECA/SRO-NA/ICE/32/2). Le rapport en question portait sur les évolutions récentes des agrégats macroéconomiques et sociaux, ainsi que les défis auxquels la sous-région était confrontée.

42. Le secrétariat a saisi l'occasion pour remercier les États membres qui avaient répondu au questionnaire du Bureau dans le cadre de la préparation du rapport et plaidé pour la mise en place conjointe de mécanismes plus performants en matière de collecte de données.

43. Le rapport sur le profil régional s'articulait autour des points suivants :

- Le contexte économique mondial et régional ;
- Les performances économiques de l'Afrique du Nord ;
- Le développement social en Afrique du Nord ;
- La territorialisation de la politique industrielle et du développement inclusif en Afrique du Nord.

44. Le rapport soulignait qu'en 2016, l'économie mondiale n'avait progressé que de 2,2 %, par rapport à 2,5 % en 2015. La faible croissance de l'économie mondiale était imputable notamment à : i) un volume du commerce mondial qui n'avait augmenté que de 1,2 % en 2016, l'un des taux les plus bas au cours des trente dernières années ; ii) le ralentissement de la croissance de l'investissement dans plusieurs grandes économies développées et en développement ; et iii) un investissement public bridé par des niveaux élevés de dette.

45. En Afrique, le PIB régional devrait croître de 3,2 % en 2017, contre environ 1,7 % en 2016. Cette croissance globale masquait différents types de réalité en fonction des sous-régions et des pays. Pour les pays exportateurs de matières premières, comme l'Algérie, l'Angola où le Nigéria, les perspectives de rebond de la croissance demeurent encore limitées. D'autres pays, comme la Côte d'Ivoire ou le Sénégal, continuaient sur leur lancée grâce, notamment, à un développement continu de leurs infrastructures et à un environnement macroéconomique amélioré, ce qui avait permis de soutenir la croissance de la consommation et celle de l'investissement.

46. L'Afrique du Nord (hors Libye) avait enregistré une croissance de 2,6 % en 2016, contre 3,6 % en 2015. Ce ralentissement provenait d'une baisse importante de la croissance marocaine et d'un léger ralentissement de l'économie algérienne.

47. Sur le plan extérieur, la sous-région affichait un déficit du compte courant de -6 % du PIB, contre -6,2 % en 2015, avec une évolution contrastée selon les pays. Le déficit commercial s'était creusé en Algérie et en Égypte, mais s'était réduit dans les autres pays. La plupart des économies de la région demeuraient en effet insuffisamment diversifiées, notamment en termes d'exportations, et leur croissance restait tributaire du secteur primaire ou des ressources naturelles. Les exportations de l'Algérie, du Soudan et de la Mauritanie étaient extrêmement concentrées sur des produits à faible valeur ajoutée.

48. En termes de finances publiques, l'Afrique du Nord affichait un déficit budgétaire de -7,7 % du PIB en 2016, contre -10 % en 2015. Les pays de la sous-région faisaient face à un problème structurel de financement de leur développement, notamment en raison d'une diversification insuffisante de leurs ressources budgétaires.

49. L'inflation régionale s'était élevée à 10,4 % en 2016, contre 8,4 % en 2015. À l'exception de la Tunisie, tous les pays avaient enregistré une hausse de l'inflation de 9,7 % en 2016, contre 4,9 % en 2015. Au Soudan, l'inflation avait atteint un niveau record de 30,5 %, contre 16,9 % en 2015, en raison de la réduction des subventions aux produits alimentaires.

50. Sur le plan social, 2016 était l'année du démarrage de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Nations Unies) et de l'Agenda 2063 (Union africaine). La plupart des pays d'Afrique du Nord avaient entamé un processus de transformation de leur cadre de développement pour atteindre les objectifs des programmes de développement durable. Selon le *Rapport sur le développement humain* du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) de 2016, l'Algérie était le pays d'Afrique du Nord le mieux classé. Elle occupait le 83^e rang, avec un IDH de 0,7345, suivie de la Tunisie (96^e) avec un indice de 0,725. La Libye avec un indice de 0,716 chutait de la 94^e à la 102^e place, en raison notamment du conflit sécuritaire et de l'instabilité politique qui affectaient le pays depuis 2011. L'Égypte se classait au 111^e rang, avec un indice de 0,691, et le Maroc à la 123^e place, avec un indice de 0,647. Venaient ensuite la Mauritanie avec un IDH de 0,513, qui la positionnait à la 157^e place et le Soudan au 165^e rang mondial avec un indice de 0,490.

51. Tous les pays avaient certes connu une réduction de la pauvreté, mais les résultats par pays restaient contrastés. En Libye, en Mauritanie et au Soudan, le taux de pauvreté était de 30 %, 25,9 % et 26 % respectivement. Le Maroc, l'Égypte et la Tunisie affichaient un taux de pauvreté moyen de 4,13 %. Enfin, l'Algérie enregistrait le taux de pauvreté le plus faible (0,4 %).

52. L'éducation constituait, pour tous les pays de la sous-région, un secteur prioritaire et tous avaient déployé des efforts importants pour la scolarisation des enfants, surtout des jeunes filles. Dans certains pays, l'enseignement primaire était pratiquement généralisé. C'était le cas de l'Algérie avec un taux net de scolarisation de 98,16 % des enfants âgés de six ans, de l'Égypte (93,3 %), du Maroc (99 %), de la Tunisie (98 %) et de la Libye (98,2 %). Cependant, la situation d'instabilité qui prévalait dans ce pays depuis 2011 pourrait compromettre ce résultat.

53. Le chômage demeurait un défi majeur pour les pays de la sous-région, avec des taux qui variaient de 10,5 % en Algérie et au Maroc, à 15,3 % en Tunisie (premier trimestre 2017). La lutte contre les inégalités restait également un axe prioritaire pour les gouvernements de la région. En termes d'accès à l'emploi par exemple, des disparités importantes subsistaient entre les hommes et les femmes (le taux de chômage était souvent deux fois plus élevé pour les femmes), entre les zones urbaines et rurales (jusqu'à trois fois plus élevé en milieu urbain), et selon l'âge (les jeunes souffraient d'un chômage structurel que les pouvoirs publics ne parvenaient pas à endiguer).

54. Le rapport notait par ailleurs que les progrès sociaux enregistrés au niveau national masquaient des inégalités entre les régions d'un même pays. Le problème de la répartition équitable des bénéfices de la croissance persistait au niveau des territoires. Face à ce constat, le rapport soulignait la nécessité de revoir la gouvernance de la politique industrielle pour qu'elle contribue à un développement plus inclusif. Le rapport examinait notamment le rôle de la territorialisation de la politique industrielle.

55. Le rapport indiquait qu'en règle générale le territoire avait joué, et continuait de jouer, le rôle de réceptacle de politiques pensées et conçues au niveau central. Dans certains pays, comme l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, il y avait une volonté évidente de réformer et de renforcer le pouvoir local pour un rôle plus actif dans le développement des régions. Cependant, le territoire restait confiné dans son statut de réceptacle en raison du manque de coordination entre les structures centrales et les acteurs locaux, l'absence d'une stratégie claire de coordination entre les différents ministères au niveau central et local. La gouvernance locale n'accordait pas suffisamment d'autonomie aux institutions territoriales, notamment en Algérie et en Tunisie. Un rôle actif dans la conception, la mise en œuvre et le suivi de la politique industrielle supposait l'existence d'instruments appropriés au niveau local, ainsi que le renforcement des compétences locales, lesquelles faisaient parfois défaut, ce qui compromettrait la dimension inclusive d'une politique industrielle territorialisée en Afrique du Nord.

56. Au terme de cet exposé, le Comité a remercié et félicité le secrétariat pour la qualité et la richesse de la communication, ainsi que le choix de la thématique développée. Il a fait des observations sur la fiabilité de certaines données statistiques du rapport, ainsi que sur la nécessité de travailler davantage avec les pays, afin de mettre à jour les statistiques et utiliser les dernières données disponibles.

57. Le Comité a noté avec satisfaction les progrès réalisés en Afrique du Nord en termes de performance économique, comparativement aux autres sous-régions du continent africain, et a estimé qu'il existait une certaine convergence entre les pays au sein de la sous-région en matière de politique industrielle.

58. Le Comité a fait remarquer que les profils de pays n'avaient pas suffisamment mis l'accent sur l'impact de la situation politique de la région sur les performances économiques et

sociales. Il a noté que le secteur informel et le commerce transfrontalier n'étaient pas abordés dans les rapports classiques, alors que cela avait un impact important sur la croissance.

59. Au terme des débats, le Comité a fait siennes les recommandations du secrétariat compilées dans l'annexe I, ainsi que les observations relatives aux corrections à prendre en compte pour certaines statistiques figurant dans le rapport.

VI. Séance spéciale sur le thème : « Le programme de développement à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 » (point 5 de l'ordre du jour)

60. La séance avait pour objectif principal de présenter et analyser les conclusions du Forum régional africain pour le développement durable 2017 (FADD2017), ainsi que les conclusions préliminaires du premier rapport sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable au Maghreb.

a) Conclusions du Forum régional africain pour le développement durable 2017 (FADD 2017)

61. Le secrétariat a présenté le Forum régional africain pour le développement durable 2017 (FADD 2017). Ce dernier s'inscrivait dans le cadre de la préparation du Forum de haut niveau pour le développement durable 2017 (FHDD 2017) et s'était tenu à Addis-Abeba du 17 au 19 mai 2017, avec pour thème « Assurer une croissance inclusive, durable et la prospérité pour tous ». Le secrétariat a souligné que le choix du thème du Forum régional avait reposé sur un certain nombre de considérations et de tendances en matière d'éradication de la pauvreté. L'objectif principal du Forum était d'effectuer le suivi et l'examen au niveau régional, et de faciliter l'apprentissage, y compris l'échange des expériences et enseignements tirés de l'accélération de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063.

62. Les activités du Forum s'étaient déroulées autour de six thèmes liés aux indicateurs des objectifs de développement durable sélectionnés pour le FHDD 2017 :

- Éradiquer toutes les formes de pauvreté en Afrique ;
- Mettre fin à la faim et assurer la sécurité alimentaire en Afrique ;
- Mener une vie saine et promouvoir le bien-être de tous ;
- Égalité hommes et femmes, et autonomisation des femmes et des filles ;
- Édifier des infrastructures résilientes et promouvoir une industrialisation et une innovation inclusive et durables ;
- La conservation et l'utilisation durable des océans, des mers et des ressources marines pour le développement durable.

63. Les 54 États membres de la CEA, les représentants de grands groupes et autres parties prenantes, y compris la société civile, les organisations professionnelles et industrielles, les universitaires et les instituts de recherche avaient pris part à ce Forum. Le secrétariat a rappelé que la quatrième édition du Forum, en 2018, porterait sur le thème : « Transformation vers des sociétés durables et résilientes ». Les sous-thèmes du Forum régional porteraient sur les

objectifs de développement durable sélectionnés pour un examen approfondi au FHDD 2018 et les objectifs correspondants de l'Agenda 2063.

64. Le secrétariat a invité le CIE à identifier les principaux défis, opportunités et recommandations pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable sélectionnés en Afrique du Nord. Il a ajouté qu'il était également important que le CIE puisse débattre des mécanismes sous-régionaux à mettre en place pour que les bonnes pratiques sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable en Afrique du Nord alimentent le Forum africain pour le développement durable.

65. Afin de faciliter l'examen et l'évaluation de la mise en œuvre des deux programmes, le Programme de développement à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063, les débats ont mis l'accent sur la nécessité de renforcer l'alignement de ces derniers, au moyen de l'inclusion de la dimension paix et sécurité, ainsi que son rapport au développement durable. La question du renforcement des capacités était centrale, notamment des capacités liées aux systèmes nationaux de statistiques. Les liens entre les dimensions nationales, régionales et mondiales devaient être renforcés pour atténuer les décalages entre priorités nationales, régionales et mondiales. Les nouvelles architectures institutionnelles mises en place dans les pays devaient également être renforcées afin d'assurer une plus grande convergence des différentes stratégies et une meilleure cohérence avec les priorités et défis nationaux. Enfin, les débats ont également porté sur l'importance de la contribution de la société civile aux deux programmes et sur la nécessité de continuer à renforcer sa participation aux forums sous-régionaux, régionaux (FADD) et mondiaux (FHDD) en matière de développement durable.

b) Élaboration du premier rapport sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable au Maghreb : conclusions préliminaires

66. Le secrétariat a présenté les conclusions préliminaires du premier rapport sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable au Maghreb, rappelant que cette initiative s'inscrivait dans le cadre de la mission assignée aux commissions économiques régionales des Nations Unies en matière de suivi de la mise en œuvre du Programme de développement à l'horizon 2030 et visait à prendre en compte les perspectives régionales et à renforcer l'intégration régionale. Il s'agissait également d'une initiative qui répondait à une requête du Secrétariat général de l'Union du Maghreb arabe.

67. Ce premier rapport avait pour objet de faire le bilan des progrès accomplis par quatre pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Mauritanie et Tunisie) dans la mise en œuvre et le suivi des objectifs de développement durable et de proposer un cadre commun d'indicateurs mesurables, applicable aux pays de l'UMA. Ce rapport était appelé également à promouvoir l'échange d'expériences et la coopération entre les pays du Maghreb qui faisaient face à des défis similaires. Il constituait enfin une contribution aux processus continental et mondial de suivi de la mise en œuvre du Programme de développement à l'horizon 2030.

68. Le secrétariat a précisé que le rapport était structuré en quatre parties, portant sur: i) les dispositions institutionnelles et de gouvernance prises par chacun des pays ; ii) l'analyse thématique des progrès réalisés et des tendances au regard des cibles fixées et des instruments de politiques mis en œuvre dans six domaines stratégiques alignés sur les priorités régionales (sécurité alimentaire, transition industrielle, transition énergétique, emploi des jeunes, désertification et changement climatique) ; iii) le rôle de la coopération régionale dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable ; et iv) le plan d'action maghrébin pour aider

les pays membres à réaliser les objectifs de développement durable et à promouvoir des solutions régionales.

69. Le secrétariat a détaillé la méthodologie utilisée pour la collecte des données. Celle-ci était basée sur des missions effectuées dans des pays, en collaboration avec l'UMA, à partir d'un questionnaire adressé aux ministères de la planification, aux ministères sectoriels et aux instituts nationaux de statistiques. Le cadre d'indicateurs utilisé pour l'analyse thématique a été présenté ; il comprenait 16 cibles et 17 indicateurs et avait été élaboré sur la base des éléments suivants :

- Le cadre mondial d'indicateurs,
- Les objectifs régionaux et nationaux,
- Les besoins de comparaison entre les pays de l'UMA,
- La disponibilité des données nationales.

70. Le secrétariat a également partagé avec les participants les premiers enseignements tirés de la préparation du rapport :

- Le processus de priorisation et d'intégration des objectifs de développement durable et des cibles avait pris du retard du fait notamment des changements institutionnels (2016 et 2017) et du manque de clarté au niveau des dispositifs institutionnels de pilotage et de suivi des objectifs de développement durable ;
- Une réflexion devait être menée sur la place des stratégies nationales de développement durable et leur articulation avec les stratégies/plans de développement nationaux, dans un souci de renforcer la cohérence des politiques de développement durable (cible 17.14) ;
- L'amélioration de la disponibilité des données et le renforcement des capacités statistiques restait un défi de taille pour tous les pays, avec une forte demande d'appui technique pour concevoir et harmoniser les méthodologies de mesure des indicateurs ;
- L'élaboration d'un plan de communication axé sur les objectifs de développement durable, les responsabilités institutionnelles et sur les intérêts des parties prenantes (société civile, patronat, collectivités locales) était nécessaire pour assurer leur implication/approche commune ;
- L'importance du défi financier imposait de formuler une stratégie de mobilisation des ressources qui permettrait de diversifier les options de financement en faisant appel à une combinaison adaptée d'instruments de financement, de mettre en place le cadre adéquat pour favoriser la contribution des acteurs du secteur privé et des banques et, de renforcer les connaissances et les capacités pour mieux tirer parti des sources et instruments de financement, de plus en plus diversifiés et sophistiqués (par exemple, fonds, initiatives internationales, obligations vertes, etc.).

71. Les débats ont mis l'accent sur l'importance de l'intégration dans les politiques nationales de développement, de certaines questions clés comme la paix et sécurité, le genre, et ont relevé que la multiplication des stratégies exigeait plus d'efforts en termes d'harmonisation.

72. La nécessité d'élargir le dialogue politique à tous les acteurs, notamment la société civile et le secteur privé, a été mise en avant ainsi que les synergies à développer entre les priorités mondiales, régionales et nationales. Au niveau régional, les efforts collectifs demeuraient insuffisants ; la mise en œuvre du Programme de développement à l'horizon 2030 pourrait constituer une opportunité pour le renforcement de la coopération dans des domaines d'importance pour la région. Les données provenant d'acteurs autres que les bureaux nationaux de statistiques ou départements sectoriels devraient être utilisées pour répondre au défi de disponibilité des statistiques.

VII. Table ronde/réunion du groupe d'experts sur le thème : « Emploi des jeunes et développement durable en Afrique du Nord » (point 6 de l'ordre du jour)

73. Dans une brève allocution d'ouverture, le Président de séance a rappelé le contexte régional dans lequel se tenait la réunion. Ce contexte était marqué par l'amorce de la mise en œuvre du Programme de développement à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063, la recrudescence des flux migratoires, les risques sécuritaires dans la sous-région et la persistance de la crise en Libye. Les effets conjugués de ces facteurs avaient inévitablement contrarié les efforts de développement des pays de la sous-région et influé négativement sur leurs performances économiques et sociales, la croissance, le secteur du tourisme, les investissements étrangers et l'emploi, notamment celui des jeunes.

74. Relativement à ce dernier volet, le Président de séance a fait remarquer qu'en dépit des politiques volontaristes adoptées par les pays de la sous-région, les progrès accomplis restaient mitigés et variaient d'un pays à l'autre, d'où l'importance de la réunion dont le triple objectif était : i) d'approfondir l'analyse de la thématique de l'emploi des jeunes et du développement durable et de leur lien, ii) de passer en revue quelques bonnes pratiques, et iii) de dégager des alternatives d'ajustement et d'adéquation des politiques de l'emploi des jeunes pour les rendre plus soutenables.

75. Cinq séances se sont tenues en plénière : i) opportunités et défis liés à la promotion de l'emploi décent en faveur des jeunes en Afrique du Nord, ii) présentation et débats des études de cas nationales, iii) évaluation des politiques et des programmes pour la promotion de l'emploi des jeunes: bonnes pratiques, défis et opportunités, iv) intégrer les politiques de l'emploi des jeunes dans les politiques de développement national : leçons apprises, et v) emploi des jeunes et développement durable en Afrique du Nord : principales conclusions et recommandations. Les débats qui ont suivi les différentes sessions ont relevé la qualité des communications et la richesse des propositions de politiques publiques émanant à la fois des experts invités et des représentants des gouvernements.

76. À l'issue des discussions, le Comité a fait siennes les recommandations proposées par le secrétariat et formulé des recommandations supplémentaires qui seront consignées dans l'annexe du rapport (Annexe II).

VIII. Rapport sur les programmes régionaux et internationaux et autres initiatives spéciales en Afrique du Nord (point 7 de l'ordre du jour)

77. Le secrétariat a rappelé la finalité du rapport sur la mise en œuvre des programmes régionaux et internationaux de développement et des initiatives spéciales en Afrique du Nord

(ECA/SRO-NA/ICE/32/3). Il s'agissait d'accompagner les États dans le suivi des progrès réalisés au regard des engagements mondiaux et régionaux et de s'assurer de la prise en compte des priorités de la sous-région dans les processus de négociation aux niveaux international et régional.

78. La communication a porté sur la mise en œuvre du Programme de développement à l'horizon 2030 et sur l'Accord de Paris sur le climat. À propos du Programme de développement à l'horizon 2030, le secrétariat a mentionné qu'un nouveau cadre mondial d'indicateurs avait été adopté en juin 2017 par le Conseil économique et social et il a rappelé que les statistiques officielles formaient la base de ce cadre. Ce dernier pouvait être complété par des indicateurs régionaux et nationaux. Face au défi des statistiques, l'Assemblée générale des Nations Unies avait adopté, en septembre 2017, un plan d'action mondial sur les données de développement durable. Ce plan visait à améliorer les capacités des systèmes statistiques nationaux et à renforcer la collaboration dans la production des données.

79. Les conclusions des éditions de 2016 et 2017 du Forum politique de haut niveau ont été présentées. Ces Forums avaient notamment souligné la faible appropriation du Programme de développement à l'horizon 2030 par les acteurs non étatiques et l'implication insuffisante de la société civile. L'accent avait également été mis sur la nécessité d'adopter une approche intégrée facilitant la cohérence des politiques. La prise en compte des préoccupations régionales constituait un axe important des débats sur le Forum.

80. Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement à l'horizon 2030, deux événements majeurs ont été également présentés :

- Habitat III (Équateur, octobre 2016) a établi le bilan des politiques de développement urbain et analysé les tendances en cours et à venir. Lors de cette conférence, un nouveau programme avait été proposé. Ce programme visait à transformer les villes et territoires et à accroître leur résilience durant les vingt prochaines années. Ce programme avait été approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2016.
- Le Forum de suivi du Sommet mondial de la société de l'information (SMSI) dont les travaux étaient axés sur les liens entre objectifs de développement durable et SMSI. Le Forum a souligné le rôle transversal des TIC dans la réalisation des objectifs de développement durable. Il a par ailleurs indiqué que la session de 2018 se pencherait sur la question de la disponibilité des statistiques relatives aux TIC et leur intégration dans le cadre mondial d'indicateurs.

81. S'agissant de l'Accord de Paris, les points forts de la COP 22 et les enjeux de la prochaine COP 23 ont fait l'objet d'exposés. Ces derniers ont porté sur le programme de travail, sur les règles opérationnelles et lignes directrices de mise en œuvre de l'Accord de Paris, sur la reprise des négociations sur l'agriculture, sur l'adoption d'un plan d'action pour favoriser l'élaboration de politiques climatiques sensibles à l'égalité entre hommes et femmes, sur la révision des engagements de réduction des émissions et, enfin, sur l'accès aux financements.

82. Les débats ont mis en exergue l'importance du leadership politique et les défis découlant de la mise en œuvre des objectifs de développement durable au niveau national. Ces défis avaient pour noms :

- L'adoption d'une vision stratégique globale qui tient compte de l'interdépendance des objectifs de développement durable ;
- La cohérence des politiques publiques ;
- La mise en place de mécanismes performants de suivi-évaluation ;
- La mise en place de cadres de concertation inclusifs favorisant l'implication de la société civile et du secteur privé ;
- Le renforcement de la coopération Sud-Sud, notamment dans les domaines du développement des indicateurs et des mécanismes de suivi.

IX. La mise en œuvre des initiatives sous-régionales en Afrique du Nord (point 8 de l'ordre du jour)

83. Le secrétariat a rappelé la finalité du rapport sur les initiatives sous-régionales en Afrique du Nord (ECA/SRO-NA/ICE/32/4). Il s'agissait principalement de faire un bilan de l'état d'avancement du processus d'intégration régionale en Afrique du Nord. Le rapport présentait les différentes initiatives prises par les pays membres pour renforcer la coopération régionale en 2016 et intégrait les récentes demandes d'adhésion/association de certains pays de la sous-région à d'autres communautés économiques régionales du continent et leur impact potentiel sur la construction maghrébine.

84. À cet effet, le rapport a présenté le programme des institutions régionales durant la période à l'examen. Ce programme se composait de la seizième session des ministres de l'intérieur de l'UMA, de la trente-quatrième session du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'UMA et de la treizième session du Conseil des ministres maghrébins de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Le rapport a également présenté le partenariat UMA-CEA, notamment les initiatives et activités de l'année 2016, les perspectives à moyen terme de la coopération UMA-CEA ainsi que les domaines prioritaires de l'UMA sur le moyen terme.

85. Les participants ont salué la qualité du rapport et relevé l'importance de l'implication du secteur privé dans la construction d'espaces économiques intégrés. Quelques exemples de bonnes pratiques en la matière ont été partagés avec l'audience, notamment celles de l'espace du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA).

X. Rapport d'activités 2016-2017 du Bureau sous-régional et programme de travail 2018-2019 : questions statutaires (point 9 de l'ordre du jour)

86. Le secrétariat a présenté le rapport d'activités de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), qui présentait les réalisations de la Commission dans plusieurs domaines.

87. Le premier concernait l'appui aux États membres dans le renforcement de leurs capacités en matière de gestion économique et de gouvernance, à travers notamment la mise en place d'un consortium sur le contournement des flux financiers illicites, et ce dans le cadre du suivi des recommandations du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites.

88. Le deuxième avait trait aux politiques de transformation économique par l'intégration régionale, le commerce, l'investissement, l'agriculture, les chaînes de valeur, le foncier, l'industrialisation, l'énergie et le développement de l'infrastructure ; le rapport faisait

notamment état de l'appui apporté à l'Union du Maghreb arabe et à ses États membres pour le renforcement des capacités d'évaluation de l'impact de l'Accord continental de libre-échange sur les économies de l'UMA et sur le secteur industriel en particulier.

89. Le troisième domaine couvrait les politiques de développement durable, la résilience au changement climatique, la gestion efficace des ressources naturelles, les nouvelles technologies et l'innovation. Le rapport citait en particulier le développement du Cadre africain de gouvernance minière, la Stratégie africaine d'exploration minière et géologique, et l'Atlas de l'économie bleue africaine et de l'extraction minière en eau profonde.

90. Le quatrième domaine avait trait à la promotion des politiques de développement humain et social inclusives et équitables, dans une optique d'appui au programme de transformation de l'Afrique. Le rapport faisait notamment mention de l'appui à l'approbation de la position africaine commune sur Habitat III par les chefs d'État africains, de l'appui aux États membres pour la formulation de politiques nationales et de programmes de décentralisation fiscale, sur la base des résultats de l'Indice africain de développement social (IADS) élaboré par la CEA.

91. Le dernier domaine d'intervention concernait la « révolution des données » en Afrique, aux fins d'une planification et de politiques publiques fondées sur une meilleure connaissance des contextes d'intervention. Le rapport citait, entre autres réalisations, la première édition du *Rapport sur la révolution des données en Afrique*, qui passait en revue l'écosystème des données sur le continent pour le développement durable, en y incluant les évaluations des systèmes nationaux de données de certains pays.

92. Le rapport présentait également les actions initiées par la CEA pour améliorer les fonctions d'audit en son sein, ainsi qu'une meilleure prise en compte de l'égalité entre hommes et femmes.

93. Les opportunités émergentes dans le contexte du Programme de développement à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 étaient également traitées dans le rapport, notamment la question des migrations, l'économie bleue et l'économie verte, et la révolution des données.

94. Au terme des échanges qui ont suivi, le Comité a fait remarquer que les différentes communications devaient rappeler que toutes les activités avaient pour finalité de concourir au développement économique et social des pays et au bien-être des populations. Le Comité a par ailleurs noté que la mobilité de la main d'œuvre était importante pour l'intégration régionale, et a invité la CEA à se pencher davantage sur la problématique des flux migratoires, en particulier la traite des êtres humains. Le Comité a enfin observé que le Soudan n'apparaissait pas suffisamment dans les programmes de renforcement des capacités et autres activités de la CEA.

95. Le secrétariat a ensuite présenté le rapport d'activités du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord pour la période allant de mars 2016 à septembre 2017 (ECA/SRO-NA/ICE/32/5). Il a passé en revue les travaux réalisés par le Bureau sous-régional, notamment les études et publications, les réunions d'experts, les services-conseils, les ateliers et séminaires.

96. Les activités réalisées et celles à venir étaient inscrites dans le cadre du sous-programme 7 de la CEA, intitulé « Appui aux activités sous-régionales pour le développement », et du cadre stratégique qui préconisait un plus grand appui technique aux États membres et aux communautés économiques régionales (CER) en vue de renforcer leurs

capacités pour l'intégration régionale, en particulier dans les domaines prioritaires pour la sous-région de l'Afrique du Nord.

97. À travers ses activités, le Bureau sous-régional avait ainsi contribué à l'amélioration des capacités des États membres dans les domaines du commerce, de l'investissement, du développement durable, de la collecte et de la dissémination des données statistiques, à l'organisation d'une conférence internationale des groupes de réflexion africains et à l'examen de la question de la territorialisation de la politique industrielle et développement inclusif en Afrique du Nord. Par ailleurs, le mécanisme de production des profils de pays avait été affiné au cours de la période.

98. Le renforcement des capacités du secrétariat général et du cadre institutionnel de l'UMA a été mené dans le domaine de l'industrialisation par le commerce en Afrique du Nord, l'appui à l'Union maghrébine des entrepreneurs (UME) pour sensibiliser le secteur privé sur les défis et les opportunités liés au changement climatique, et le lancement du processus d'élaboration du rapport sous-régional sur les objectifs de développement durable.

99. Lors de la troisième réunion du Mécanisme de coordination sous-régionale, l'accent avait été mis sur la mobilisation des acteurs régionaux pour un appui coordonné à l'intégration régionale en Afrique du Nord. Cette rencontre avait permis de partager les réflexions sur les nouvelles orientations de l'UMA face aux évolutions récentes de la situation internationale et régionale. Elle avait également identifié les axes de coopération prioritaires pour la période 2017-2018, au regard des mutations sociopolitiques intervenues en Afrique du Nord et dans le contexte de la mise en œuvre des objectifs de développement durable au niveau sous-régional. La réunion avait enfin aidé à identifier les voies et moyens pour renforcer la coordination et la mise en synergie des activités des partenaires à l'échelle de la sous-région.

100. Le Bureau sous-régional avait par ailleurs répondu à plusieurs requêtes des États membres et facilité leur participation, ainsi que celle de l'UMA, au processus de préparation de rendez-vous internationaux. Il avait, en outre, élargi ses partenariats pour une meilleure synergie avec les autres acteurs intervenant dans la région.

101. Le secrétariat a ensuite présenté le cadre stratégique 2018-2019 du Bureau sous-régional comme composante du cadre stratégique de l'ensemble de la Commission. Il a rappelé que ce cadre stratégique répondait à la nécessité pour la CEA d'axer sa gestion sur les résultats.

102. Le programme de travail pour 2018-2019 était structuré autour de deux axes : les rencontres statutaires ou thématiques (réunions d'experts, forums, conférences, etc.), et les publications.

103. Les rencontres prévues pour la période 2018-2019 étaient : i) le Comité intergouvernemental d'experts; ii) des réunions spéciales d'experts/réunions de groupes d'experts sur quatre thématiques de développement (révolution des données en Afrique du Nord : les données au service de la transformation structurelle ; qualité des institutions et transformation structurelle en Afrique du Nord ; renforcement de l'intégration régionale en Afrique du Nord à travers l'échange électronique d'informations douanières ; et gestion du risque climatique : état des lieux et meilleures pratiques en Afrique du Nord ; iii) le Forum pour le développement de l'Afrique du Nord ; et iv) deux réunions du mécanisme sous-régional en soutien aux activités du Mécanisme de coordination sous-régionale.

104. Les publications programmées étaient : i) les profils de pays et les études STEPS (*Structural Transformation Employment Production Society*) ; ii) les rapports sur les programmes régionaux et internationaux et autres initiatives spéciales dans la sous-région ; iii) le rapport annuel d'activités de la CEA en Afrique du Nord ; et iv) les publications issues des quatre réunions de groupes d'experts.

105. À l'issue de la présentation, le Comité a adressé au Bureau ses remerciements pour l'appui apporté à la Mauritanie pour le renforcement de son système statistique de comptabilité nationale. Le Comité a par ailleurs invité le Bureau à poursuivre son soutien au renforcement des capacités statistiques des États membres dans le cadre de son programme 2018-2019.

106. Le Comité a pris note du projet de cadre soumis à son appréciation. Il a noté avec intérêt la volonté du Bureau sous-régional d'accompagner les États dans la concrétisation du projet d'intégration régionale en Afrique du Nord, tout en veillant à les assister sur le plan technique à faire face aux défis émergents.

107. Le secrétariat a remercié les États membres pour leur collaboration relativement aux canevas de collecte de données, en soulignant l'importance des données fournies, qui avaient contribué à l'amélioration de la qualité du rapport du profil régional. Il a encouragé les États membres à poursuivre les efforts pour fournir au Bureau sous-régional des éléments d'information pertinents notamment au niveau sectoriel, pour l'exécution du programme de travail 2018-2019 et pour les périodes à venir. Le secrétariat a demandé aux États membres d'accorder leur soutien à la CEA, notamment à son Centre de données, en vue de la concrétisation des partenariats avec les instituts nationaux de statistiques, les banques centrales et les centres nationaux de recherche.

108. Le Comité a félicité le secrétariat pour la qualité et la pertinence des activités entreprises et des efforts fournis pour répondre aux besoins des États membres.

109. Au terme des débats, le Comité a fait siennes les recommandations du secrétariat et a ajouté les amendements compilés en annexe (Annexe I).

XI. Lancement du *Rapport économique sur l'Afrique : L'industrialisation et l'urbanisation au service de la transformation de l'Afrique* (point 10 de l'ordre du jour)

110. Le secrétariat a présenté le *Rapport économique sur l'Afrique 2017*. Le rapport indiquait que l'Afrique constituait, avec l'Asie, l'épicentre de l'urbanisation mondiale. Ce changement avait de profondes répercussions sur la réalisation des objectifs mondiaux et continentaux de croissance et de transformation inclusives. La théorie et l'expérience mondiale montraient que l'urbanisation et la transformation structurelle étaient étroitement liées. Elles l'étaient toutefois moins en Afrique. En effet, ce continent avait essentiellement choisi de suivre la voie d'une urbanisation faiblement liée à la transformation structurelle, notamment à l'industrialisation. Dans ce contexte, l'Afrique n'avait pas réussi à saisir de nombreuses opportunités pour stimuler la croissance et la productivité, de réduire la pauvreté et d'assurer le développement social. Il apparaissait désormais plus que nécessaire de relier le développement urbain et le développement industriel, compte tenu de leur interdépendance et de leur impact sur la croissance.

111. Le *Rapport économique sur l'Afrique 2017* examinait les moyens d'accélérer l'industrialisation en tant que vecteur de la transformation structurelle en Afrique au moyen d'une exploitation des possibilités qu'offrait l'urbanisation rapide. Il analysait les défis et les opportunités, ainsi que les moteurs, outils et leviers politiques à même de renforcer les liens entre urbanisation et industrialisation pour l'accélération de la transformation structurelle.

112. Le rapport soutenait que les économies des agglomérations urbaines offraient d'énormes avantages aux gouvernements, milieux sociaux et entreprises. Cependant, dans de nombreuses villes africaines, les déséconomies apparaissaient trop tôt et réduisent à néant l'avantage productif urbain. Les obstacles au bon fonctionnement des villes avaient pour causes les dysfonctionnements des marchés fonciers, la mauvaise mobilité, les infrastructures inadéquates, les inégalités sociales et l'inadaptation de la structure urbaine. De nombreuses villes africaines étaient à un stade de développement critique, en ce sens qu'elles avaient les moyens de résoudre les défis institutionnels et spatiaux avant que n'advienne une vague massive de développement urbain mal administré. Les dysfonctionnements urbains étaient en partie responsables des coûts élevés de la vie et du travail dans les villes africaines, de même que la population, l'industrie et les chaînes de valeur. Compte tenu de l'ampleur des difficultés et de l'importance économique des villes, les politiques devant régler ces questions s'étaient jusqu'à présent révélées inadaptées.

113. S'appuyant sur un large éventail de sources, y compris des études de cas (Afrique du Sud, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Madagascar, Maroc, Mozambique, Nigéria, Rwanda et Soudan), le Rapport soulignait les moyens d'intervention essentiels qui permettraient à l'Afrique de s'appuyer sur son urbanisation pour assurer son industrialisation.

114. Au terme de la présentation du *Rapport économique sur l'Afrique*, le Comité a félicité le communicateur pour la pertinence de son exposé, et a mis l'accent sur la nécessaire coordination et le partenariat entre les différents acteurs de l'industrie et de l'urbanisation. Le Comité a toutefois rappelé que le phénomène d'urbanisation pouvait être accompagné d'aspects négatifs tels que l'exode rural, le développement des bidonvilles et ses corollaires comme l'insalubrité, la pauvreté et la délinquance, toutes choses qui devaient être prises en compte dans la formulation de ces politiques sectorielles.

XII. Examen et approbation des recommandations de la table ronde/ réunion du groupe d'experts (point 11 de l'ordre du jour)

115. Les recommandations de la réunion spéciale d'experts sur le thème : « L'emploi des jeunes et développement durable en Afrique du Nord » ont été portées à l'examen du Comité, qui les a amendées puis adoptées telles que reproduites dans l'Annexe II du présent rapport.

XIII. Examen et adoption du rapport et des recommandations de la trente-deuxième réunion du CIE (point 12 de l'ordre du jour)

116. Le Comité a examiné et adopté les recommandations de sa trente-deuxième réunion, telles que reproduites à l'Annexe II du présent rapport. Par ailleurs, le Comité a encouragé les participants des pays de la sous-région à envoyer leurs amendements au Bureau sous-régional dans un délai n'excédant pas deux semaines afin de permettre au secrétariat de les insérer dans le rapport final.

117. Sur la base de ces observations, le Comité a adopté le présent rapport et a demandé au secrétariat de transmettre les recommandations du CIE à la prochaine Conférence des ministres africains.

XIV. Date et lieu de la trente-troisième réunion du CIE (point 13 de l'ordre du jour)

118. Lors de la discussion de la désignation du lieu et de la date de la réunion du CIE de 2018, la représentante de la Tunisie, M^{me} Chahrazed Berhouma de l'Union tunisienne de l'industrie du commerce et de l'artisanat (UTICA), a manifesté son souhait de voir la trente-troisième réunion du CIE se tenir en Tunisie. Elle a demandé au Comité de lui accorder deux semaines afin de convenir de cette possibilité avec les responsables tunisiens et de finaliser les démarches pour officialiser l'invitation.

XV. Questions diverses (point 14 de l'ordre du jour)

119. Le représentant de la République islamique de Mauritanie, M. Sidi Mohamed Ould Zenvour, Directeur au Ministère de l'économie et des finances, a adressé en son nom et au nom des États membres et des participants, une motion de remerciement à l'endroit de Sa Majesté le Roi Mohammed VI et au Gouvernement et au peuple du Royaume du Maroc à l'issue de la trente-deuxième réunion du Comité intergouvernemental d'experts. Le texte intégral de cette motion est reproduit, en arabe, à l'annexe V.

XVI. Clôture de la réunion (Point 15 de l'ordre du jour)

120. Dans son allocution de clôture, la nouvelle Directrice du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord, M^{me} Lilia Hachem Naas, a exprimé sa satisfaction d'avoir participé à la trente-deuxième réunion du CIE à l'occasion de sa prise de fonction. Elle s'est réjouie de la richesse des débats. Ceux-ci avaient permis de discuter dans le détail des différentes dimensions du thème de la rencontre.

121. La Directrice s'est aussi félicitée de la participation des pays membres, rehaussée cette année par la présence, lors de la cérémonie d'ouverture, du Ministre de l'emploi du Royaume du Maroc, du Secrétaire général de l'Union du Maghreb arabe et de la Secrétaire exécutive de la CEA, et a souligné que ceci dénotait l'importance accordée à la mission de la CEA, en particulier à celle de son Bureau sous-régional en Afrique du Nord et à son rôle en faveur du développement et de l'intégration régionale. Elle s'est également réjouie du choix judicieux retenu cette année pour la réunion spéciale d'experts sur l'emploi des jeunes et le développement durable en Afrique du Nord, qui avait donné lieu à débats de haut niveau et de grande importance.

122. La Directrice du Bureau sous-régional a aussi remercié les participants pour l'intérêt qu'ils avaient bien voulu porter à l'examen des questions statutaires soumises à leur attention au cours de la réunion. Elle a aussi indiqué que les recommandations et le rapport final de la réunion seraient transmis à la prochaine Conférence des ministres de la CEA. Elle a par ailleurs remercié les délégués des pays membres d'avoir permis aux autres experts et participants de contribuer aux débats, tout en les assurant de l'engagement du Bureau sous-régional de continuer à impliquer l'ensemble des parties prenantes dans les échanges sur le développement et l'intégration de l'Afrique du Nord.

123. Elle a encouragé à ce titre les pays membres à participer activement à la prochaine réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique et du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires monétaires, la planification économique et l'intégration, qui aurait lieu début 2018. Cette importante réunion panafricaine approfondirait les thèmes débattus à l'occasion de ce CIE ainsi que l'Agenda 2063, la planification, la mobilisation des ressources et le financement du développement, l'intégration régionale et le programme de développement à l'horizon 2030.

124. Enfin, la Directrice a réitéré ses remerciements aux autorités et au Gouvernement du Royaume du Maroc pour l'aide et le soutien qu'ils n'avaient cessé d'accorder à la CEA et à son Bureau sous-régional en Afrique du Nord, et pour leur hospitalité, dont avaient bénéficié les délégations des États membres, de la société civile, du secteur privé, le Bureau du CIE, les différentes institutions, les personnes ressources, les collègues du Siège de la CEA et du Bureau de Rabat, les interprètes et traducteurs, ainsi que les personnes chargées de l'accueil et de la logistique.

125. Prenant la parole, le Président du Bureau du CIE a exprimé à son tour sa satisfaction d'avoir participé à la trente-deuxième réunion du CIE du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord et a renouvelé ses remerciements aux pays membres pour la confiance qui avait été accordée au Maroc pour présider le Bureau de cette réunion du CIE.

126. Le Président a par ailleurs présenté ses félicitations au Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord, et plus particulièrement à sa nouvelle Directrice. Il a exprimé ses remerciements pour la qualité du travail accompli, des documents présentés et du rapport final de la réunion. Il a insisté sur la nécessité d'assurer un bon suivi des décisions et recommandations du CIE, aussi bien au niveau des délégations des pays membres que de la CEA.

127. Avant de clore son intervention, le Président n'a pas manqué de remercier vivement au nom des pays membres, la délégation tunisienne pour son initiative d'envisager la tenue de la trente-troisième réunion du CIE (2018) en Tunisie, ce qui aurait pour avantage de renforcer l'action et la visibilité du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord dans les autres pays membres. Il a enfin déclaré clos les travaux de la trente-deuxième réunion du Comité intergouvernemental d'experts.

Annexe I

Recommandations de la trente-deuxième réunion du Comité intergouvernemental d'experts

À l'issue des délibérations, le Comité intergouvernemental d'experts a émis les recommandations ci-après et demandé au Bureau sous-régional de les transmettre à la Conférence des ministres :

Recommandations aux États Membres

Mise en œuvre et suivi du Programme de développement à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable

1. Renforcer le dialogue politique et institutionnel et les synergies entre les priorités mondiales, régionales et nationales liées au Programme de développement à l'horizon 2030 ;
2. Renforcer les capacités et développer des systèmes adéquats en matière de suivi-évaluation des politiques publiques pour une mise en œuvre réussie des objectifs de développement durable ;
3. Mettre en place les mécanismes de concertation qui facilitent la contribution de la société civile et du secteur privé dans la mise en œuvre et le suivi des objectifs de développement durable ;
4. Promouvoir le rôle des TIC dans la réalisation des objectifs de développement durable ;

Recommandations à la CEA

Recommandation générale

5. Utiliser systématiquement les données mises à jour pour l'élaboration des rapports de la CEA ;
6. Améliorer la couverture géographique des interventions du Bureau sous-régional en développant plus de projets et d'activités en Mauritanie et au Soudan, eu égard notamment au protocole d'accord signé entre la CEA et le Soudan ;

Profil régional

7. Inclure une analyse du poids du secteur informel et de son impact socioéconomique, ainsi que des mesures pour son intégration, en particulier dans le domaine du commerce parallèle et de la contrebande aux frontières ;
8. Renforcer la partie thématique du profil régional en y intégrant une étude d'impact socioéconomique ;
9. Intégrer et mettre à jour les informations sur le Soudan ;
10. Intégrer davantage la dimension humaine dans l'analyse des questions de développement économique ;

Programme de développement à l'horizon 2030 et Agenda 2063

11. Vulgariser dans les plus brefs délais au niveau des pays l'Agenda 2063 ainsi que les travaux réalisés par la CEA et l'Union africaine en matière d'alignement et de convergence de la mise en œuvre et du suivi du Programme de développement à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063,
12. Faciliter l'accès à l'information sur les outils d'intégration des objectifs de développement durable dans les politiques publiques ;
13. Organiser un atelier régional pour faire un état des lieux des avancées, partager les bonnes pratiques et faciliter l'échange d'expériences et la collaboration entre les pays, en vue d'atteindre les objectifs de développement durable ;
14. Partager avec les pays les expériences en matière de mécanisme de financement, notamment les partenariats public-privé (PPP), et renforcer les compétences techniques nationales pour le montage des PPP en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable ;
15. Fournir un appui aux pays pour le renforcement des capacités statistiques dans le contexte des objectifs de développement durable ;
16. Appuyer l'UMA pour développer des initiatives régionales de coopération dans des domaines prioritaires susceptibles d'accélérer la mise en œuvre et le suivi des objectifs de développement durable ;

Initiatives sous-régionales

17. Réaliser une cartographie régionale des initiatives réussies en matière d'implication du secteur privé dans la construction d'espaces économiques intégrés ;

Rapport économique sur l'Afrique : industrialisation et urbanisation

18. Tenir compte de l'évolution des besoins en termes d'infrastructures, de logement, de services de base et d'emploi dans le processus de planification urbaine ;
19. Améliorer la collecte des données et l'analyse de l'urbanisation et de ses liens avec l'industrialisation ;
20. Enrichir le rapport avec des études de cas qui mettent en lumière les spécificités des pays.

Annexe II

Recommandations de la réunion spéciale d'experts organisée sur le thème : « Emploi des jeunes et développement durable en Afrique du Nord »

Introduction

Depuis près de trois décennies, la sous-région de l'Afrique du Nord connaît une aubaine démographique réelle qui devrait constituer une opportunité de développement, plutôt qu'un fardeau entravant les efforts des pays en matière de développement économique et social et stimuler la croissance. Or, le chômage des jeunes reste pour la sous-région un problème endémique et un défi majeur.

Pour insérer davantage les jeunes dans le monde du travail, des approches avant-gardistes considérant ces derniers comme un atout précieux, devraient aboutir à la création d'opportunités d'emplois décentes et équitables, accroître la synergie entre les secteurs économiques, mais aussi améliorer l'adéquation entre éducation, formation et emplois disponibles. Les stratégies de redressement doivent aussi chercher à développer le marché de l'emploi intérieur à travers les partenariats public-privé et la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes. Les gouvernements ont également besoin de données fiables pour une planification basée sur les droits humains et l'égalité entre hommes et femmes, étant donné que les disparités entre les sexes, les classes et les régions sont plus aisées à identifier et traiter lorsque les faits sont établis, documentés et mesurés.

Ce sont autant de raisons qui font de la mise en œuvre un défi. En effet, le programme de mise en œuvre nécessite un engagement réel et un partenariat solide et efficace entre gouvernements, secteur privé, société civile et partenaires au développement. Ce partenariat aidera à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de développement qui intègrent des stratégies consacrées à la promotion de l'emploi des jeunes.

Suite aux différentes contributions et débats, la réunion spéciale d'experts a débouché sur les recommandations suivantes :

Recommandations aux États membres

Transversalité de la problématique de l'emploi des jeunes

1. Concrétiser la transversalité de la question de l'emploi des jeunes en intégrant cette composante dans toutes les politiques et stratégies sectorielles, et adopter des plans de recrutement des jeunes dans les projets de grande envergure tant sur le plan national que sous-régional ;
2. Renforcer la convergence des efforts et des initiatives des différents départements gouvernementaux, et mutualiser les potentialités eu égard à la nature transversale de la problématique de l'emploi, afin de contribuer plus efficacement à la promotion de l'emploi des jeunes y compris ceux qui ont des besoins spécifiques.

Adéquation formation-emploi et renforcement des capacités

3. Renforcer les relations entre les universités et les entreprises et les encourager à travailler en bonne intelligence pour une meilleure adéquation entre les nouvelles exigences du marché du travail et les nouvelles compétences d'une part, et les systèmes de formation, d'autre part ;
4. Veiller à renforcer l'adéquation formation-emploi et assurer la diversification et la professionnalisation des cursus de formation, ce qui est à même de favoriser un meilleur fonctionnement du marché et une meilleure employabilité des jeunes ;
5. Créer des mécanismes d'accompagnement spécifiques ciblant les jeunes pour assurer des services de formation (y compris sur les compétences fondamentales, compétences non techniques ou compétences souples), de conseil et d'orientation ;
6. Encourager la montée en compétence et le renforcement des capacités dans le cadre d'entreprises privées individuelles -plutôt que la création d'agences d'accompagnement professionnel, ce qui est à même de promouvoir la formation continue et l'acquisition de nouvelles compétences pour mieux répondre à l'évolution du marché du travail et ses nouvelles exigences ;
7. Dynamiser et améliorer le fonctionnement des mécanismes d'encouragement et de motivation des jeunes pour s'orienter davantage vers la formation professionnelle, tout en améliorant ce système de formation qui a pour vertu de garantir l'accès au travail.

Le rôle de médiation de l'État sur le marché du travail

8. Mener des réflexions suivies d'action sur le rôle de l'État en tant que médiateur entre le secteur privé et les demandeurs d'emploi et renforcer le rôle, les programmes et les initiatives modèles de certains bailleurs de fonds (par exemple, le projet « Souk Attanmya » financé par la BAD en Tunisie) servant une meilleure insertion des jeunes dans le marché du travail.

Mécanismes d'appui et d'accompagnement

9. Encourager la création et la promotion de mécanismes appropriés pour les prestations de services de formation, de conseil et d'orientation, ainsi que des centres d'incubation pour les jeunes avec l'aide et l'appui du secteur privé ;
10. Multiplier les campagnes de sensibilisation des jeunes sur les mécanismes d'appui à la formation, ainsi qu'à la création et au financement de projets.

L'adoption nécessaire des approches basées sur les droits humains et l'égalité entre hommes et femmes

11. Veiller à adopter systématiquement une approche axée sur les droits humains lors de la formulation des politiques de développement nationales et sectorielles ;
12. Intégrer de manière systématique l'approche genre dans les stratégies et programmes relatifs à la promotion de l'emploi et l'amélioration de l'employabilité des jeunes, mais également dans les processus de collecte des données et de suivi-évaluation ;

13. Élaborer un cadre juridique pour la promotion de l'emploi et renforcer la mise en œuvre de lois garantissant la protection des droits économiques et sociaux des femmes et des jeunes en vue de réduire les disparités en matière d'accès au travail et aux programmes de renforcement des capacités.

Suivi et évaluation

14. S'attacher à évaluer les initiatives et les mécanismes mis en place pour réduire le chômage des jeunes en utilisant les indicateurs des droits humains, ainsi que des indicateurs de gouvernance de ces mécanismes, et la question de redevabilité.

Mécanismes de financement

15. Faciliter l'accès aux ressources financières et techniques mises à la disposition des jeunes y compris les jeunes entrepreneurs, en vue de générer des opportunités de travail décent et stable, et inciter le secteur privé à jouer un rôle efficace et constant dans cette perspective ;
16. Renforcer la pérennité des microentreprises et de leurs emplois en réservant un pourcentage des commandes publiques aux projets des jeunes et des femmes.

Nouvelles opportunités génératrices d'emploi

17. Formuler des stratégies opérationnelles pour saisir les opportunités de l'économie numérique, l'économie verte et l'économie sociale et solidaire afin d'aider à combler le déficit en emplois des jeunes.

La migration et la mobilité

18. Faciliter la mobilité et fluidifier les migrations des jeunes demandeurs d'emploi ; opérationnaliser des passerelles de collaboration avec les jeunes de la diaspora, en vue d'exploiter leur potentiel et leur expertise pour l'atteinte des objectifs de développement durable ;
19. Lancer des campagnes de sensibilisation ciblant les jeunes en vue de les alerter sur les dangers de l'émigration clandestine qui n'est pas une solution viable au problème du chômage.

Secteur informel

20. Renforcer durablement l'implication des jeunes et de leurs associations dans l'élaboration et le suivi des stratégies, des programmes et des mécanismes mis en place pour promouvoir l'emploi, ainsi que dans les débats nationaux sur la problématique du secteur informel et veiller à évaluer régulièrement la nature et le niveau de leur implication ;
21. Lancer des campagnes de sensibilisation ciblant les jeunes sur les aléas du travail de contrebande et ceux du travail au noir, en particulier dans les régions frontalières ;
22. Mettre en place des mécanismes appropriés pour l'intégration durable dans l'économie formelle du secteur informel qui emploie généralement un très grand nombre de jeunes

et généraliser les programmes d'investissement à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) qui visent surtout l'investissement public et contribuent à réduire le déficit en emplois des jeunes.

L'entrepreneuriat des jeunes

23. Créer des fonds nationaux ayant pour mission première de faciliter l'insertion des jeunes et leur fournir l'appui et l'accompagnement nécessaires pour intégrer le monde de l'entrepreneuriat et veiller à en mesurer l'impact et les avancées ;
24. Faciliter l'accès aux ressources financières, techniques et autres mises à la disposition des jeunes y compris les jeunes entrepreneurs en vue de générer des opportunités de travail décent et stable, et ce en partenariat avec le secteur privé ;
25. Créer des centres de jeunes entrepreneurs dont les domaines d'intervention couvrent le renforcement des capacités des jeunes et l'appui au développement de projets et de plans d'entreprise viables.

L'intégration régionale

26. Prendre en considération le facteur de l'intégration régionale, ses retombées et les dividendes potentiels qu'il peut engendrer, et ce dans la formulation des politiques nationales de promotion de l'emploi des jeunes, comme dans les analyses prospectives et autres instruments y afférents servant à la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation de ces politiques.

Recommandations à la CEA

27. Créer un mécanisme de coordination entre les différents partenaires au développement pour tirer le meilleur parti des différentes initiatives à caractère fédérateur sur les problématiques communes aux pays de la sous-région relativement à la question de l'emploi des jeunes ;
28. Renforcer les contacts directs et la coordination avec les pays membres pour mieux les informer et/ou les accompagner sur les différentes expériences entreprises dans le domaine de l'emploi des jeunes ;
29. Optimiser l'utilisation des données statistiques mises à jour par les États dans la préparation des profils de pays et du profil régional ;
30. Initier la mise en réseau des jeunes entrepreneurs de la sous-région en lançant une plateforme spéciale pour assurer un meilleur accès aux informations sur les initiatives et les programmes visant la réduction du chômage des jeunes, et permettre également un partage plus régulier des expériences et des bonnes pratiques ;
31. Mettre sur pied une plateforme de connaissance électronique en collaboration avec le BIT, la BAD et autres partenaires au développement, en vue d'assurer l'échange et la dissémination idoine des bonnes pratiques en matière de création et de promotion de l'emploi des jeunes dans la sous-région ;
32. Assurer la production et la publication périodique (tous les deux ou trois ans, par exemple) d'un recueil des bonnes pratiques pour la promotion de l'emploi des jeunes dans la sous-région de l'Afrique du Nord.

Annexe III

Ordre du jour

1. Séance d'ouverture.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
4. Les conditions économiques et sociales en Afrique du Nord : examen du profil régional Afrique du Nord.
5. Séance spéciale sur le Programme de développement à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 :
 - Les conclusions du Forum régional africain pour le développement durable 2017 ;
 - Élaboration du premier rapport sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable au Maghreb : conclusions préliminaires.
6. Réunion spéciale d'experts sur le thème : « Emploi des jeunes et développement durable en Afrique du Nord ».
7. Programmes régionaux et internationaux et autres initiatives spéciales.
8. La mise en œuvre des initiatives sous-régionales en Afrique du Nord.
9. Questions statutaires :
 - Rapport sur les activités de la CEA ;
 - Rapport sur les activités du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique du Nord (mars 2016 - septembre 2017) ;
 - Présentation du projet de programme d'activités 2018-2019.
10. Lancement du *Rapport économique sur l'Afrique : l'industrialisation et l'urbanisation au service de la transformation de l'Afrique*.
11. Examen et approbation des recommandations de la réunion spéciale d'experts.
12. Examen et adoption du rapport et des recommandations du CIE.
13. Date et lieu de la prochaine réunion du CIE.
14. Questions diverses.
15. Clôture de la réunion.

Annexe V

Motion de remerciement

رسالة شكر وامتنان مرفوعة إلى حضرة صاحب الجلالة الملك محمد السادس

نحن المشاركون في أعمال الاجتماع الثاني والثلاثين للجنة الخبراء الحكومية الدولية لمكتب شمال أفريقيا التابع للجنة الأمم المتحدة الاقتصادية لأفريقيا، المنعقد بالرباط، في الفترة ما بين ٣ و٦ أكتوبر/تشرين الأول ٢٠١٧، وعلى إثر انتهاء أعمال هذا الاجتماع، نرفع إلى مقامكم العالي أحر عبارات الشكر والامتنان على الحفاوة التي أحاطتنا بها المملكة المغربية خلال هذا اللقاء المبارك.

وبشرفنا أن ننهي إلى علم جلالتم أن هذا الاجتماع ناقش الوضع الاقتصادي والاجتماعي والبيئي الذي ساد في المنطقة خلال سنة ٢٠١٦، من خلال تقديم الموجز دون-الإقليمي لشمال إفريقيا. كما تناول حصيلة إنجاز برنامج عمل المكتب منذ مارس/آذار ٢٠١٦ إلى غاية سبتمبر/أيلول ٢٠١٧ والأجندات الإقليمية والدولية وغيرها من المبادرات الخاصة وعرض برنامج عمل المكتب لفترة السنتين ٢٠١٨-٢٠١٩. تطرقت كذلك الدورة الثانية والثلاثين لهذه السنة من خلال اجتماع الخبراء المخصص إلى موضوع: "تشغيل الشباب والتنمية المستدامة في شمال أفريقيا". وقد أبرز الاجتماع تحديات هامة حول إشكالية البطالة خاصة عند الشباب والفتيات. كما أصدر توصيات عملية ترمي إلى التصدي إلى كافة التحديات داخل المنطقة وتشجيع النمو المدر للمزيد من فرص العمل والازدهار الاقتصادي والاجتماعي، والحد من جميع أشكال الميز والتفاوت، والتقليص من وقع الصدمات الخارجية، والتكيف مع مقتضيات التكامل الإقليمي ومتغيراته.

وإذ نعبر لجلالتم عن شكرنا وامتناننا على العناية الفائقة التي أحاطتنا بها الحكومة المغربية والتي ما فتئت تشمل بها مكتب شمال أفريقيا التابع للجنة الأمم المتحدة الاقتصادية لأفريقيا، فإننا ندعو الله عز وجل أن يحفظكم ويرعاكم ويسدد خطاكم ويجعلكم ذخرا لبلدكم المضيف ونسأله تعالى أن يشملكم بمزيد من التقدم والازدهار تحت رعاية جلالتم السامية. والسلام عليكم ورحمة الله تعالى وبركاته.

الرباط في ٦ أكتوبر/تشرين الأول ٢٠١٧

Vingt-troisième réunion du Comité intergouvernemental d'experts (CIE) d'Afrique australe

Déclaration finale*

Préambule

1. La vingt-troisième réunion du Comité intergouvernemental d'experts (CIE) d'Afrique australe a été organisée les 26 et 27 octobre 2017 par le Gouvernement zimbabwéen à Bulawayo (Zimbabwe) sous le thème « Facilitation des échanges en Afrique australe : combler le déficit infrastructurel ».
2. Le Ministre des finances et du développement économique, M. Ignatius M. C. Chombo, a procédé à l'ouverture officielle de la réunion après l'allocution de bienvenue de M. Eunice Sandi-Moyo, Ministre des affaires provinciales de la province métropolitaine de Bulawayo. M^{me} Giovane Biha, Secrétaire exécutive adjointe de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), M. Said Adejumobi, Directeur du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique australe (BSR-AA), M. Auguste Ngomo, représentant le Bureau régional de l'Afrique australe de l'Union africaine, et M. Peter Simbani, représentant le président du Bureau de la vingt-deuxième réunion du CIE, ont aussi fait des observations.
3. Des délégués des États membres suivants ont assisté à la vingt-troisième réunion du Comité intergouvernemental d'experts : Angola, Lesotho, Malawi, Maurice, Namibie, Swaziland, Zambie et Zimbabwe.
4. Les organisations représentées à la réunion sont les suivantes : *l'African Business Group*, la Banque africaine de développement, la Commission de l'Union africaine, le Bureau de l'Union africaine pour l'Afrique australe, le Centre de développement des politiques commerciales, le Centre d'études sur l'intégration régionale de l'Université Eduardo Mondlane, le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), le Conseil de recherche en sciences humaines, la Banque de développement des infrastructures du Zimbabwe, le Ministère des petites et moyennes entreprises du Zimbabwe, le Port de Mpulungu, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), l'Association nationale des organisations non gouvernementales, l'Université nationale des sciences et technologies, Oxfam, l'Association de gestion des ports de l'Afrique de l'Est et australe, la *Reserve Bank of Zimbabwe*, l'Association des commerçants transfrontaliers de l'Afrique australe, la *Southern Africa Trust*, le Centre de documentation et de recherche de l'Afrique australe, l'Institut d'information et de négociations commerciales de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, la *Streetwise Informal Traders Association*, l'Autorité de promotion des investissements du Swaziland, l'Université du Zimbabwe, la Chambre zimbabwéenne des associations de l'économie informelle, la Coalition du Zimbabwe sur la dette et le développement, l'Association des commerçants transfrontaliers du Zimbabwe, l'Agence nationale zimbabwéenne des statistiques, l'Autorité zimbabwéenne des recettes, et Zimconsult. Les médias étaient représentés par : *The Chronicle*, *L'Express*, le *New African Magazine*, la *South African Broadcasting Corporation*, le *Times Group*, le *Zambia Daily Mail*, la *Zambia National Broadcasting Corporation* et la *Zimbabwe Broadcasting Corporation*. Des experts dans le

* Le présent rapport a été publié sous la cote, ECA/SA/ICE/23/2017/9.1.

domaine de l'intégration régionale, l'infrastructure et le commerce ont également assisté à la réunion.

Programme de travail

5. Les délégations ont élu le Zimbabwe Président du Bureau de la vingt-troisième réunion du CIE, le Lesotho Vice-Président et la Namibie Rapporteur.

6. La vingt-troisième réunion du CIE a adopté l'ordre du jour suivant :

- a) Séance d'ouverture.
- b) Élection du Bureau et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
- c) Présentation des rapports statutaires par le Bureau sous-régional en Afrique australe :
 - i) Conditions économiques et sociales en Afrique australe ;
 - ii) Exécution des programmes de la CEA en Afrique australe ;
 - iii) Exécution des programmes régionaux et internationaux et d'autres initiatives spéciales en Afrique australe.
- d) Présentation du Rapport thématique : « Facilitation des échanges en Afrique australe : combler le déficit infrastructurel ».
- e) Table ronde intitulée « Financer les infrastructures pour accélérer l'intégration régionale et le commerce en Afrique australe ».
- f) Présentation des recommandations de la réunion du groupe spécial d'experts sur « L'approfondissement de l'intégration régionale en Afrique australe : rôle, perspectives et progrès de la Zone de libre-échange tripartite ».
- g) Présentation de rapports sur les travaux des autres divisions de la CEA.
- h) Table ronde sur le thème « Accélérer l'intégration régionale pour un développement socioéconomique durable en Afrique australe : défis et perspectives – La vision des acteurs non étatiques ».
- i) Questions diverses.
- j) Date et lieu de la prochaine réunion.
- k) Examen et adoption de la déclaration finale de la vingt-troisième réunion du Comité intergouvernemental d'experts.
- l) Séance de clôture.

Compte rendu des débats

7. Le Comité a examiné trois rapports statutaires soumis par le secrétariat, lesquels portaient sur : a) les conditions économiques et sociales en Afrique australe en 2016 et les perspectives pour 2017 ; b) l'exécution des programmes du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique australe ; et c) les progrès dans la mise en œuvre des programmes régionaux et

internationaux, y compris le NEPAD et d'autres initiatives spéciales de la sous-région axées sur l'Agenda 2063 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le rapport sur le thème du CIE intitulé « Facilitation des échanges en Afrique australe : combler le déficit infrastructurel » a été présenté et débattu par le Comité. Ce dernier a également examiné et adopté les recommandations de la réunion du groupe spécial d'experts sur « L'approfondissement de l'intégration régionale en Afrique australe : rôle, perspectives et progrès de la Zone de libre-échange tripartite ».

8. Des rapports sur les activités de la Division des initiatives spéciales de la CEA et du Centre africain pour les politiques commerciales ont été présentés au Comité pour information et examen.

9. Le Comité a approuvé le Rapport sur l'exécution du Programme du Bureau sous-régional en Afrique australe pour 2016-2017 et du programme de travail pour 2018-2019.

Observations

10. Le Comité a formulé les observations suivantes :

a) Les économies de l'Afrique australe demeurent vulnérables aux événements internationaux, notamment la baisse des prix des matières premières. Toutefois, les prix fermes pratiqués au cours de la dernière année pourraient permettre d'améliorer la performance économique dans un proche avenir.

b) L'agriculture reste la principale activité des économies de l'Afrique australe. Ce secteur demeure néanmoins traditionnel, utilisant des procédés technologiques de basse gamme, et dépend principalement des précipitations.

c) La hausse de la dette publique dans la région, due notamment aux pertes subies par les entreprises publiques et aux obligations liées au service de la dette qui en découlent, continue à détourner les ressources financières qui auraient pu être affectées aux dépenses en capital et aux dépenses sociales indispensables.

d) L'utilisation de la mer et de ses ressources (et d'autres masses d'eau intérieures) pourrait catalyser un développement socioéconomique durable et devrait faire partie intégrante des stratégies de développement nationales et régionales.

e) Des politiques stables, cohérentes et sûres sont essentielles pour attirer des investissements dans la région.

f) Il est important d'adopter une approche de l'État développementaliste, associée à une volonté politique au plus haut niveau, pour ancrer et diriger la mise en œuvre des projets nationaux et régionaux.

g) Certains pays de l'Afrique australe ont commencé à intégrer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 dans les législations nationales et ont créé les cadres institutionnels nécessaires pour accélérer le processus et les programmes.

h) L'intégration du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 dans les politiques, les stratégies et les plans nationaux est essentielle pour assurer la réussite de la mise en œuvre.

i) La participation de toutes les parties prenantes est importante pour accélérer la bonne exécution des programmes mondiaux et continentaux.

j) Les compétences acquises dans les institutions de formation de la région ne répondent pas aux besoins de développement. Il en résulte une pénurie de compétences, dont l'importance varie cependant d'un pays à l'autre.

k) Le manque de ressources humaines et financières continue d'entraver les efforts des gouvernements de l'Afrique australe pour mettre en œuvre les programmes de développement régionaux, continentaux et mondiaux ainsi que les plans nationaux de développement.

l) Le secteur informel est un acteur important du développement et du commerce dans la région et, par conséquent, des données sur les activités dans ce secteur devraient être recueillies et incluses dans les statistiques commerciales afin de dresser un tableau complet des données régionales et nationales sur le commerce.

m) Les commerçants du secteur informel sont confrontés à de nombreux problèmes de commerce et d'infrastructures matérielles et immatérielles le long des routes commerciales dans la région.

n) Il est essentiel de disposer de statistiques exactes, actualisées et ventilées pour la planification, le suivi et l'évaluation des programmes de développement.

o) La facilitation du développement des infrastructures et de l'entretien qui s'ensuit requiert de la volonté politique, des moyens et l'engagement des dirigeants ainsi qu'une approche systémique pour analyser les problèmes et leur trouver des solutions.

p) Le manque d'infrastructures matérielles et immatérielles continue de saper les efforts du COMESA et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) pour développer le commerce dans la région.

q) L'infrastructure revêt une importance stratégique pour la production, le commerce et l'industrialisation, et son manque continue de saper les activités productives.

r) La circulation des biens et des personnes dans la région se fait principalement par la route, ce qui non seulement coûte cher, mais aussi use considérablement les routes.

s) Remédier au manque des moyens financiers nécessaires au développement des infrastructures exige des méthodes innovantes de mobilisation de ressources financières tant au niveau national que régional. Ces méthodes feront appel, notamment, aux partenariats public-privé, à un mode d'échange « ressources naturelles contre infrastructures », aux fonds de pension, aux envois de fonds de la

diaspora, aux obligations de financement de projets d'infrastructures, les fonds souverains, la mobilisation conjointe des ressources, et les fonds régionaux destinés aux infrastructures.

t) L'harmonisation des cadres politiques, juridiques et réglementaires dans la région et la coopération entre les États membres et les différents acteurs constituent une condition préalable au développement des infrastructures transfrontalières.

u) Certains gouvernements en Afrique australe ne disposent pas des capacités nécessaires pour élaborer des projets susceptibles d'être financés concernant les infrastructures envisagées.

v) L'efficacité de la conduite des opérations dans les ports dépend largement de celle des activités connexes dans l'arrière-pays.

Recommandations

11. À la lumière des observations et des débats précités, le Comité a recommandé que les questions suivantes soient regroupées en trois grands domaines thématiques interdépendants : a) les politiques ; b) l'infrastructure ; et c) les capacités.

S'agissant des politiques, les États membres devraient :

- i) Créer des marges budgétaires permettant de faire face à la baisse occasionnelle des prix des produits de base et à la faiblesse des échanges et des investissements mondiaux ;
- ii) Remédier à l'instabilité et aux incertitudes politiques afin d'attirer des investissements dans les principaux secteurs créateurs d'emplois ;
- iii) Limiter la hausse de la dette publique et restreindre les prêts et les garanties aux entreprises publiques, et réduire les emprunts inutiles ;
- iv) Intégrer le Programme 2030 et l'Agenda 2063 dans les politiques, les stratégies et les plans nationaux et élaborer des cadres institutionnels favorables à leur mise en œuvre en vue d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement ;
- v) Mettre en place des mécanismes visant à faire participer les divers acteurs à l'intégration des programmes de développement dans les législations nationales ;
- vi) Renforcer le dialogue et le partage d'expériences avec toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063, en s'aidant des processus sous-régionaux et régionaux tels que le Comité intergouvernemental d'experts, le Forum régional africain pour le développement durable, la Conférence des ministres ainsi que d'autres processus intergouvernementaux ;
- vii) Mettre en place des mécanismes visant à documenter les activités et à recueillir des données sur le secteur informel afin de reconnaître et refléter fidèlement leur rôle ;
et

- viii) Accélérer l'harmonisation des divers cadres stratégiques, juridiques et réglementaires nationaux pour faciliter le développement des infrastructures transfrontalières et, partant, les échanges.

S'agissant des politiques, les communautés économiques régionales et les autres parties prenantes devraient :

- i) Accélérer la mise en œuvre des programmes prioritaires de la SADC et du COMESA, notamment ceux qui se rapportent à la facilitation des échanges et aux infrastructures ;
- ii) Élaborer des cadres pour accélérer l'harmonisation des politiques et des cadres juridiques et réglementaires des divers pays afin de faciliter le développement des infrastructures transfrontalières et améliorer ainsi les échanges commerciaux ; et
- iii) Élaborer des cadres politiques afin d'harmoniser le climat des échanges informels dans la région, et faire en sorte que les États membres y adhèrent.

S'agissant des infrastructures, les États membres devraient :

- i) Investir dans la mécanisation et la modernisation du secteur agricole, notamment en mettant en place des systèmes d'irrigation pour améliorer la productivité et la sécurité alimentaire ;
- ii) Investir dans le développement et la modernisation de systèmes multimodaux de transport afin de réduire la pression sur les infrastructures routières et faciliter la circulation des personnes et le commerce ; et
- iii) Inclure les projets d'infrastructure, y compris les projets transfrontaliers, dans les plans nationaux de développement aux fins d'harmonisation et veiller à ce que les ressources nécessaires au développement de projets soient mobilisées et affectées dans le cadre du budget national.

S'agissant des infrastructures, les communautés économiques régionales et les autres parties prenantes devraient :

- i) Promouvoir la mise en œuvre accélérée des projets régionaux d'infrastructure jugés prioritaires, notamment ceux qui ont une incidence directe sur la facilitation des échanges ; et
- ii) Mettre au point des mécanismes régionaux permettant de lever les obstacles infrastructurels et commerciaux spécifiques auxquels se heurtent les commerçants du secteur informel tant le long des routes commerciales qu'aux postes frontaliers.

S'agissant des capacités, les États membres devraient :

- i) Mobiliser les ressources financières et renforcer les capacités humaines nécessaires pour ancrer la mise en œuvre des programmes de développement régionaux, continentaux et mondiaux, tout en veillant à ce que ces programmes soient intégrés dans les plans nationaux de développement ;

- ii) Collaborer avec le secteur privé et d'autres parties prenantes pour faire en sorte que le programme de formation soit aligné sur les besoins et les priorités de l'industrie afin d'éviter les pénuries de compétences ;
- iii) Renforcer la capacité des systèmes statistiques nationaux à recueillir des statistiques précises, actualisées et ventilées permettant de suivre et d'évaluer les programmes de développement ; et
- iv) Étudier, si possible, la possibilité d'utiliser des sources de financement non traditionnelles pour le développement des infrastructures, dont notamment : les partenariats public-privé, un mode d'échange « ressources naturelles contre infrastructures », les fonds de pension, les obligations de financement de projets d'infrastructures, les fonds souverains et les envois de fonds de la diaspora.

S'agissant des capacités, les communautés économiques régionales et les autres parties prenantes devraient :

- i) Renforcer la capacité nationale et régionale d'établir des documents de projets d'infrastructure robustes, finançables par les banques et plus susceptibles d'attirer de potentiels investisseurs ;
- ii) Renforcer les fonds régionaux de développement des infrastructures et les affecter aux programmes régionaux prioritaires, notamment les projets d'infrastructure ; et
- iii) Renforcer les capacités au niveau régional afin de recueillir des statistiques précises, actualisées et ventilées permettant de suivre et d'évaluer les programmes de développement et d'élaborer les interventions appropriées.

Voie à suivre

12. Le Comité a souligné :

a) Qu'il était nécessaire d'appliquer sans délai les recommandations de la réunion du groupe spécial d'experts tendant à accélérer l'intégration régionale dans la zone de libre-échange tripartite ;

b) Que le Bureau sous-régional en Afrique australe devrait travailler en étroite collaboration avec les États membres, les communautés économiques régionales et d'autres parties prenantes pour faciliter la poursuite du dialogue visant à relever les défis liés aux questions socioéconomiques, à la facilitation des échanges et aux infrastructures dans la région ;

c) Que le Secrétariat devrait inscrire l'économie bleue dans ses domaines d'intervention futurs afin de fournir aux parties prenantes une plate-forme qui leur permettra d'élaborer des stratégies nationales et régionales pour utiliser au mieux les ressources océaniques et celles des eaux intérieures ;

d) Que les recommandations de l'étude sur le déficit infrastructurel soient soumises aux parties prenantes concernées, y compris les secrétariats de la

Communauté d'Afrique de l'Est (EAC), de la SADC et du COMESA aux fins de mise en œuvre ;

e) Qu'il était urgent que le secrétariat donne suite à la proposition faite par Maurice d'accueillir la vingt-quatrième réunion du Comité intergouvernemental d'experts de l'Afrique australe pour permettre au pays d'entamer rapidement les préparatifs ; et

f) Que le secrétariat devrait poursuivre les consultations avec les États membres au sujet du calendrier des réunions, en accordant la priorité aux vingt-cinquième et vingt-sixième réunions, afin que les États membres concernés aient suffisamment de temps pour se préparer.

**Fait à Bulawayo (Zimbabwe), le
27 octobre 2017**

Rapport de la vingtième réunion du comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique de l'Ouest*

I. Introduction

1. La vingtième réunion du Comité intergouvernemental d'experts (CIE) du Bureau sous-régional de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) en Afrique de l'Ouest s'est tenue les 18 et 19 mai 2017 à Ouagadougou, grâce au soutien logistique et financier du Gouvernement du Burkina Faso. Le thème de la réunion était « **Mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 en Afrique de l'Ouest : rôle de la planification du développement** ».

2. Le choix de ce thème trouve toute sa justification dans le contexte actuel marqué par la mise en œuvre ou la formulation par la plupart des pays africains, en particulier ceux de l'Afrique de l'Ouest, de politiques et de plans de développement axés sur des visions à long terme. Ce choix tient aussi compte de la nécessaire articulation de ces plans et visions relativement aux engagements internationaux auxquels les pays de cette sous-région ont souscrit, dans le cadre des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063.

3. La réunion a offert aux participants l'opportunité d'examiner quatre rapports statutaires de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), à savoir des rapports sur les activités du Bureau sous-régional, sur la situation économique en 2016 et les perspectives pour 2017 en Afrique de l'Ouest, sur la mise en œuvre des programmes régionaux et internationaux et sur les initiatives sous-régionales en Afrique de l'Ouest. Elle a enfin servi de cadre pour la formulation de recommandations pertinentes pour consolider les efforts des pays en matière de planification du développement et de mise en œuvre des objectifs de développement durable.

II. Participation

4. La réunion a vu la participation des représentants de tous les États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) : Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo. Y étaient également représentées les communautés économiques régionales (CER) et les organisations intergouvernementales suivantes : Autorité du bassin du Niger (ABN), Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), Banque ouest-africaine de développement (BOAD), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et Union du fleuve Mano (UFM). Le secrétariat permanent des organisations non gouvernementales du Burkina Faso (SONG BF) a aussi pris part aux travaux.

* Le présent rapport a été publié sous la cote ECA/WA/ICE/20/01d.

III. Séance d'ouverture (point 1 de l'ordre du jour)

5. Plusieurs allocutions ont été prononcées lors de la séance d'ouverture, notamment par Dimitri Sanga, Directeur du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest, par la Coordinatrice résidente du système des Nations Unies au Burkina Faso, représentée par Ongone Obame, Représentant résident de la FAO, et par Oumy Ndiaye Sarr de la Direction de la planification et des politiques économiques du Sénégal, en sa qualité de représentante du Président du Bureau sortant de la dix-neuvième réunion du Comité intergouvernemental d'experts. La Secrétaire d'État chargée de l'aménagement du territoire du Burkina Faso, Pauline Zouré, représentant la Ministre de l'économie, des finances et du développement a, quant à elle, prononcé le discours d'ouverture officielle.

6. Dans son allocution, le Directeur du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest, Dimitri Sanga a exprimé sa gratitude aux responsables burkinabè pour leur soutien permanent à la Commission économique pour l'Afrique. Pour le Directeur du Bureau sous-régional, « hormis la discussion sur la planification du développement, cette réunion offre au Comité l'opportunité de rendre compte du travail de la CEA et d'examiner les rapports sur le profil économique de l'Afrique de l'Ouest en 2016 et des perspectives pour 2017, la mise en œuvre des objectifs de développement durable et les progrès vers la monnaie unique dans la zone de la CEDEAO ».

7. Pour sa part, Ongone Obame, Représentant résident de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), a, au nom de la Coordinatrice résidente du système des Nations Unies au Burkina Faso, renouvelé l'engagement du système des Nations Unies à accompagner les pays de l'Afrique de l'Ouest dans leurs efforts quotidiens de développement, notamment dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable en synergie avec leurs plans nationaux de développement.

8. Dans son intervention, Oumy Ndiaye Sarr, représentant le Directeur général de la planification et des politiques économiques du Sénégal, Président du Bureau sortant du CIE, a remercié le Directeur du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest et félicité le Bureau pour les activités menées. En effet, ces activités s'étaient inscrites en droite ligne des recommandations de la dix-neuvième réunion du CIE. Elle a ensuite fait le point des activités réalisées sous son mandat, entre autres, la consolidation de l'assistance technique de la CEA aux pays, les efforts d'institutionnalisation de la coopération avec les organisations sous-régionales, notamment la CEDEAO, l'UEMOA, AFRISTAT et l'UFM, ainsi que le renforcement de la production du savoir. À cet égard, M^{me} Sarr a fait référence à la publication de huit (8) profils de pays de la sous-région ainsi qu'à la réalisation d'études phares sur la monnaie unique, la Charte africaine de la statistique, le tarif extérieur commun et les accords de partenariat économique avec l'Union européenne. En conclusion, elle a assuré une nouvelle fois tout son soutien au futur Président du CIE.

9. Enfin, dans son allocution d'ouverture, Pauline Zouré, Secrétaire d'État chargée de l'aménagement du territoire du Burkina Faso, assurant l'intérim de la Ministre de l'économie, des finances et du développement, s'est félicitée du choix porté sur le Burkina Faso pour la présente réunion du CIE. Elle a salué la pertinence des thèmes à débattre, au regard des efforts actuels menés par son pays dans la mise en œuvre de son plan national de développement économique et social (PNDES). M^{me} Zouré a également souligné, qu'au-delà du Burkina, tous les pays de l'Afrique de l'Ouest étaient directement concernés par le renforcement de la planification du développement et l'articulation des objectifs de développement durable avec les stratégies nationales de développement. Avant de déclarer ouverte la rencontre, la

Secrétaire d'État a exhorté les participants à saisir l'opportunité d'échanges offerte par le CIE pour formuler des recommandations pertinentes susceptibles d'inspirer les décideurs dans leur quête d'un avenir meilleur pour la sous-région ouest-africaine.

IV. Élection du Bureau (point 2 de l'ordre du jour)

10. Les membres du Comité intergouvernemental d'experts ont élu par acclamation le Bureau, composé comme suit :

Président : Burkina Faso
Vice-président : Libéria
Rapporteur : Sénégal

V. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail (point 3 de l'ordre du jour)

11. Les participants ont adopté l'ordre du jour dont ils étaient saisis, en y apportant un amendement, à savoir l'ajout d'un point pour la deuxième journée, le résumé des débats de la première journée.

1. Séance d'ouverture.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
4. Examen des rapports statutaires :
 - a) Rapport sur la mise en œuvre du programme de travail du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest en 2016 et perspectives pour 2017 ;
 - b) Note sur le profil économique en 2016 et les perspectives pour 2017 en Afrique de l'Ouest ;
 - c) Rapport sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable ;
 - d) Rapport sur les initiatives sous-régionales : point des progrès accomplis sur la voie menant à la monnaie unique ;
 - e) Table ronde sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 en Afrique de l'Ouest : rôle de la planification du développement.
5. Présentations sur les initiatives continentales de la Commission économique pour l'Afrique.
6. Séance spéciale sur l'intégration régionale.
7. Examen et adoption des conclusions et recommandations de la réunion.

8. Date, lieu et thème de la prochaine réunion du Comité intergouvernemental d'experts.
9. Questions diverses.
10. Clôture de la réunion.

VI. Compte rendu des travaux

A. Examen des rapports statutaires (point 4 de l'ordre du jour)

1. Rapport sur la mise en œuvre du programme de travail du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest en 2016-2017 et perspectives pour 2017-2018

12. Le secrétariat a présenté le rapport d'activités du Bureau pour la période allant de mars 2016 à mars 2017. Le rapport passait en revue des publications et comptes rendus, des réunions et séminaires, faisait le bilan de l'assistance technique fournie aux États membres et aux organisations sous-régionales et mettait en exergue la couverture totale des activités prévues dans le programme de travail sur la période considérée. Lesdites activités étaient axées sur des actions de renforcement des systèmes statistiques, d'accélération des initiatives sous-régionales et sur les services fonctionnels au profit des organisations intergouvernementales avec, notamment, la réunion du Comité intergouvernemental d'experts et des réunions de groupe d'experts, les services de consultations et d'assistance technique aux États membres et la coopération technique avec les communautés économiques régionales et d'autres organisations sous-régionales. Le Bureau a également informé les participants d'autres activités phares menées dans les domaines de la production des profils de pays et de l'enregistrement des faits et des statistiques de l'état civil. Pour la période 2017-2018, les principales activités concerneraient la réunion du CIE en cours et la production de nouveaux profils de pays et d'un document pilote pour le Bénin intitulé *Structural Transformation - Employment, Production, Society- STEPS* (transformation structurelle, emploi, production et société), ainsi que la poursuite des interventions d'assistance et de coopération technique avec les États membres et les organisations sous-régionales.

13. Au cours des débats qui ont suivi, les participants ont salué le dynamisme du Bureau et lui ont demandé de relativiser le taux de réalisation des activités (100 % dans le rapport), en tenant compte des taux d'exécution. Ils ont souhaité un partage d'expériences entre les pays s'agissant des actions d'assistance technique, de l'évaluation du processus de production des profils de pays, de l'Indice africain de développement social et de l'Indice africain d'intégration régionale. Ils ont aussi recommandé une plus grande synergie des activités avec les organisations intergouvernementales et la participation de la société civile aux activités de la CEA. Ils ont enfin appelé à une présentation des activités axée les résultats obtenus.

14. Le Directeur du Bureau sous-régional a pris note de la recommandation émise à propos du format du rapport, tout en appelant les pays bénéficiaires de l'appui de la CEA à rédiger des rapports axés sur les résultats et les impacts. Il a également mentionné les appuis multiformes de la CEA à différents pays comme la Côte d'Ivoire. Cette dernière avait bénéficié de l'assistance de la Commission pour l'élaboration d'un manuel de procédure de suivi-évaluation de tous les projets et programmes prioritaires inscrit dans son plan national de développement (PND). Le Sénégal, quant à lui, a partagé son expérience sur le dispositif de suivi-évaluation des projets et programmes mis en place avec l'appui de la CEA. La CEA a également réitéré sa volonté de renforcer le caractère inclusif de ses activités, comme en témoignait l'invitation régulière d'acteurs non étatiques à ses rencontres. S'agissant des profils de pays et des indices de la CEA (IADS et IAIR), des analyses étaient régulièrement menées pour tirer des enseignements des différentes expériences. À cet effet, la production d'un profil STEPS (transformation structurelle, emploi, productivité et société) pilote visait à consolider l'ancrage du profil de pays dans la thématique de la transformation structurelle.

2. Rapport sur les initiatives sous-régionales : point sur les progrès réalisés dans la perspective d'une monnaie unique dans la sous-région

15. Le secrétariat a présenté un rapport sur les progrès réalisés depuis la genèse d'une coopération monétaire au sein de la CEDEAO. Des blocages, évolutions nécessaires et souhaitables ont été examinés, tout comme les externalités positives de la monnaie unique, notamment en termes de développement des échanges au sein de la CEDEAO. Le rapport présentait une analyse des forces, faiblesses et opportunités (SWOT) de l'option de la monnaie unique de la CEDEAO, et se concluait par des recommandations.

16. Selon le secrétariat, les difficultés et blocages de l'intégration monétaire de la CEDEAO découlaient de facteurs techniques, notamment les disparités économiques et la vulnérabilité différenciée des pays dans les relations économiques internationales, la faiblesse et la vulnérabilité des systèmes financiers et de paiements en Afrique de l'Ouest. L'appartenance à la zone du franc CFA, de 8 des 15 pays de la sous-région constituent aussi des facteurs de blocage, à la fois économiques, politiques et historiques.

17. Pour le secrétariat, l'intégration monétaire régionale et l'intégration économique allaient de pair. La monnaie unique CEDEAO ne pouvait avoir d'impacts que si des progrès étaient accomplis dans les autres domaines de l'intégration régionale (commerce, infrastructures, etc.). En conclusion, le rapport indiquait qu'au regard des différentes formes d'intégration monétaire et des enseignements tirés des expériences passées, l'option de la monnaie unique retenue par les pays membres de la CEDEAO apparaissait justifiée pour garantir des engagements irréversibles entre les pays de la CEDEAO et leur permettre de faire face collectivement aux incertitudes de l'environnement international.

18. Les participants ont remercié la CEA pour son rapport et son analyse, surtout celle portant sur tous les sujets abordés et les perspectives pour la monnaie sous-régionale unique. Ils ont relevé les multiples changements intervenus dans le calendrier du déroulement des activités. En conséquence, ils ont recommandé des analyses ciblées et des scénarios pour aller vers la monnaie unique, en prenant le naira ou le franc CFA comme monnaie de référence. Ils ont également souligné la nécessité d'impliquer davantage le Nigéria dans le processus, vu son poids économique et démographique dans la sous-région. Les participants se sont interrogés sur la pertinence des critères de convergence, qui n'étaient toujours pas respectés aussi bien dans la zone de la CEDEAO que dans la zone de l'UEMOA pourtant déjà dotée d'une monnaie unique. Ils ont enfin mis l'accent sur l'importance des facteurs politiques dans la réalisation de la monnaie unique.

19. En réponse, le secrétariat a invité les participants à approfondir les échanges techniques sur le thème pour éclairer les décideurs politiques. Il a réitéré l'engagement de la CEA à affiner les analyses sur les deux scénarios concernés et à accompagner les États au moyen d'études techniques sur le sujet, incluant les coûts d'opportunités pour les pays.

3. Note sur le profil économique en 2016 et les perspectives pour 2017

20. La présentation du secrétariat a passé en revue les performances économiques en 2016 et les perspectives pour 2017 aux niveaux mondial, africain et sous-régional. Elle a ensuite examiné l'initiative de production des profils de pays, en mettant l'accent sur les progrès réalisés, les enseignements tirés et les perspectives d'avenir du processus.

21. Selon les estimations et projections du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, le taux de croissance mondiale connaissait un léger ralentissement se situait à 2,2 % en 2016 contre 2,5 % en 2015, avec une perspective de reprise modeste pour 2017 estimée à 2,7 %. À l'échelle du continent africain, on observait une décélération du taux de croissance, qui se situe à 1,7 % en 2016 par rapport aux 3,1 % en 2015, avec des performances contrastées selon les sous-régions.

22. En ce qui concerne la zone de la CEDEAO, le taux de croissance était en repli, -0,2 % en 2016 contre 3,1 % en 2015. Cette baisse de l'activité économique de 3,3 points de croissance résultait essentiellement des contreperformances du Nigéria, principale économie de la sous-région. Les contreperformances étaient elles-mêmes dues à la baisse des prix du pétrole. Elles traduisaient également des évolutions contrastées, avec des pays et sous-groupes de pays présentant une croissance économique relativement plus vigoureuse. La zone UEMOA affichait un taux de croissance de 7 % et six pays de la sous-région enregistraient une croissance économique supérieure à 5 %.

23. Des perspectives plus favorables étaient globalement attendues en 2017, avec une reprise de l'activité à un taux de 2 %. La persistance du risque sécuritaire dans les pays de zone du sahel pourrait toutefois affecter cette évolution.

24. La présentation du secrétariat a décrit le processus de production des profils de pays, saluant les progrès réalisés suite à la publication de 41 profils, dont huit pour l'Afrique de l'Ouest entre 2016 et 2017, et la réalisation de quatre autres profils de pays pour les pays membres de la CEDEAO. Les principaux enseignements et perspectives du processus portaient principalement sur une plus grande intégration et analyse des dimensions de transformations structurelles, une meilleure appropriation du processus par les États membres et les organisations régionales ainsi qu'un renforcement des systèmes statistiques et de planification.

25. Les participants ont mis en exergue la pertinence des analyses de la CEA sur la situation économique et les perspectives de la sous-région. Ils ont ensuite évoqué le problème des sources des données utilisées, avant de lancer un appel à la CEA sur la nécessité de privilégier les données de source nationale. La persistance des effets négatifs de la maladie à virus Ebola sur les pays affectés a été aussi évoquée. Les participants ont recommandé des analyses plus spécifiques sur les pays, afin de mettre en évidence les progrès réalisés malgré la baisse globale de l'activité sous-régionale. Ils ont enfin souligné l'importance des révisions en cours par rapport à la base de calcul des produits intérieurs bruts, ainsi que la nécessité d'intensifier les efforts vers la mobilisation de ressources internes.

26. En réponse, le secrétariat a assuré que les données de la Commission de la CEDEAO, de l'Agence monétaire pour l'Afrique de l'Ouest et des pays ont été utilisées pour les analyses. Le secrétariat a fait observer une reprise dans deux des trois pays affectés par la crise Ebola. Il a aussi réitéré l'engagement de la CEA à accompagner les pays dans leur processus de révision des bases de calcul du PIB. Ces révisions étaient en effet indispensables pour mieux analyser les dynamiques de transformation structurelle. Le secrétariat a enfin indiqué que la mobilisation des ressources internes faisait partie des recommandations clés du rapport.

4. Rapport sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable

27. Le secrétariat a présenté un rapport portant sur la revue des objectifs de développement durable. Le rapport indiquait qu'en dépit de la multiplicité et de la complexité des défis,

l'ensemble des pays de la sous-région avaient déjà entrepris des actions concrètes pour garantir une meilleure appropriation et suivi-évaluation des objectifs de développement durable. Ces actions portaient notamment sur la priorisation des cibles des objectifs de développement durable et la contextualisation des indicateurs associés, ainsi que sur l'intégration des objectifs de développement durable dans les politiques et stratégies nationales sectorielles de développement.

28. Le secrétariat a ajouté que ces processus étaient toujours en cours et que l'évaluation empirique des progrès dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable, deux ans après leur adoption, présentait des limites. Le rapport a fait ressortir que plus de 48 % d'indicateurs nécessitait la réalisation de nouvelles opérations de collecte de données (y compris les implications en termes de mobilisation de ressources humaines et financières). Il soulignait la nécessité de renforcer les systèmes de planification et de statistique nationaux en termes de capacités institutionnelle, technique et opérationnelle.

29. Les débats qui ont suivi la présentation ont fait ressortir des préoccupations sur la coordination institutionnelle et le suivi de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063, et les faiblesses des systèmes statistiques et de planification des pays de la sous-région. Les participants ont relevé la portée limitée du rapport, axé seulement sur l'analyse de 5 des 17 indicateurs.

30. En réponse, la CEA a indiqué que les objectifs de développement durable avaient été adoptés par les États ; il était donc de leurs responsabilités de répondre aux exigences de planification, de mise en œuvre et de suivi-évaluation. Concernant le suivi-évaluation des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063, un cadre harmonisé de suivi-évaluation était en cours d'élaboration au niveau de la CEA afin d'accompagner les pays vers la contextualisation des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 dans leurs référentiels de développement. La CEA a enfin souligné la nécessité d'harmoniser les horizons temporels des référentiels internationaux et nationaux de développement pour faciliter un suivi unifié des indicateurs.

5. Table ronde sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 en Afrique de l'Ouest : rôle de la planification du développement

31. Le secrétariat a soumis aux participants une note d'orientation sur les concepts de la planification du développement et décrit les expériences des pays de l'Afrique de l'Ouest en la matière. Le rapport mettait l'accent sur les principaux goulots d'étranglement, avant d'identifier les obstacles à la planification du développement en Afrique de l'Ouest et les perspectives sur la façon dont les pays pouvaient utiliser les plans de développement nationaux pour assurer une meilleure mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

32. Le rapport faisait ressortir que de nombreux pays de l'Afrique de l'Ouest s'étaient dotés de documents de perspectives et de cadres de planification à moyen et long terme, assortis d'objectifs de croissance et de développement social beaucoup plus ambitieux. En outre, les stratégies nationales de développement allaient désormais plus loin que l'objectif de la réduction de la pauvreté, pour embrasser des objectifs tels que l'accélération de la croissance, la création d'emplois, la transformation structurelle et le développement durable. En guise de conclusion, le rapport se faisait l'écho de préoccupations quant à la multiplicité des référentiels de planification et leur ancrage institutionnel cohérent, la mobilisation des

ressources domestiques dans le financement du développement en Afrique de l'Ouest et un alignement entre le budget et les priorités du plan.

33. Le rapport de la CEA a été complété par une présentation de l'ancien Ministre éthiopien de la planification, Mersie Ejigu, sur les défis de la planification du développement. Les analyses et expériences partagées à cet égard ont porté sur la nécessité de renforcer le leadership pour une vision inclusive du développement à moyen et long termes et de consolider les efforts en cours de planification du développement et d'articulation des stratégies nationales avec les programmes internationaux (objectifs de développement durable et Agenda 2063). Les échanges au sein des membres du panel ont débouché sur des interventions de plusieurs États membres, du Burkina Faso et du Libéria en particulier.

34. Les participants ont souligné dans les discussions les difficultés des pays à mettre en œuvre leur plan de développement. Ils ont cité, parmi les facteurs explicatifs, l'instabilité institutionnelle dans l'élaboration et la mise en œuvre des référentiels de développement dans les différents pays, ainsi que les difficultés de financement des plans. Les participants ont mis en exergue l'importance de l'implication du secteur privé dans la formulation et la mise en œuvre des plans. Ils ont également souligné la nécessité d'élargir le concept de l'économie bleue aux cours d'eau et nappes souterraines, et d'en tenir compte dans le modèle de planification des pays.

35. En réponse, la CEA et les participants originaires des pays visés ont insisté sur l'importance du volet financement et sur la nécessité de miser davantage sur les ressources domestiques. Le Burkina a cité à cet effet un taux de financement interne de 60 % pour son Plan de développement en cours de mise en œuvre. Pour l'ancrage institutionnel, la principale recommandation était d'investir la structure centrale en charge de la planification et de doter les instituts nationaux de statistiques d'un rôle central, dans les volets de suivi et d'évaluation. Le renforcement du leadership politique et la stabilité des orientations stratégiques pour le développement ont également été reconnus comme des facteurs de succès à la bonne mise en œuvre des plans de développement.

B. Présentations sur les initiatives continentales de la Commission économique pour l'Afrique (point 5 de l'ordre du jour)

36. Le secrétariat a fait trois présentations sur : a) la stratégie du renforcement des capacités de la CEA à l'appui de la transformation structurelle des pays, b) le rapport d'activités de la CEA pour 2016-2017 et les perspectives pour 2017-2018, et c) la partie thématique du *Rapport économique sur l'Afrique 2017* de la CEA consacrée à l'urbanisation.

37. Les participants ont de nouveau exprimé leur satisfaction quant au dynamisme de la CEA, aussi bien en ce qui concerne la production de connaissances que l'assistance technique aux pays. Ils ont souligné l'importance du renforcement des capacités sur les questions d'urbanisation en vue de la prise en compte de ces dernières au titre des questions de développement économique et de transformation structurelle de l'Afrique, en général, et de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, en particulier.

38. En réponse, la CEA s'est déclarée prête à recevoir les requêtes des pays sur les domaines d'intervention de la CEA et à organiser des activités de renforcement des capacités sur des thématiques pertinentes pour le développement économique, notamment l'urbanisation.

C. Séance spéciale sur l'intégration régionale (point 6 de l'ordre du jour)

39. Des présentations ont été faites par l'UEMOA et l'Union du fleuve Mano. La nécessité d'approfondir l'intégration régionale et les synergies entre organisations sous-régionales ont été soulignées. La CEA a également informé les participants des initiatives en cours à l'échelle du système des Nations Unies en vue du renforcement des capacités de la Commission du bassin du lac Tchad, au regard des crises multidimensionnelles affectant la région du Sahel.

VII. Examen et adoption des conclusions et recommandations de la réunion (point 7 de l'ordre du jour)

40. Le rapporteur a donné lecture aux participants du projet de conclusions et de recommandations. Après les débats et l'insertion des propositions d'amendements retenues, les membres du Comité intergouvernemental d'experts ont adopté les recommandations jointes en annexe.

VIII. Date, lieu et thème de la prochaine réunion du Comité intergouvernemental d'experts (point 8 de l'ordre du jour)

41. La prochaine réunion du Comité intergouvernemental d'experts se déroulera en 2018 au Bénin. Le Directeur général de l'économie et de la planification du Burkina Faso, Soabou Diallo, assurera la fonction de Président du CIE jusqu'à la prochaine réunion du Comité, dont la date sera fixée par la CEA en accord avec le Bénin. La CEA communiquera également, avant cette date, le thème de la prochaine réunion.

IX. Questions diverses (point 9 de l'ordre du jour)

42. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

X. Clôture de la réunion (point 10 de l'ordre du jour)

43. Une motion de remerciement été lue au nom des participants à la vingtième réunion du Comité intergouvernemental d'experts du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest. Cette motion était adressée aux responsables burkinabè pour leur accueil et leur sollicitude envers les participants. La motion remerciait également le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest, notamment son Directeur et le secrétariat qui l'avait accompagné durant ces travaux.

44. Deux allocutions ont été prononcées lors de la cérémonie de clôture. Dans la première allocution, le Directeur du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest, M. Sanga a salué la qualité des débats « qui [avaient] permis aux experts de bien s'imprégner des enjeux de ces deux programmes ». Dans son allocution de clôture, le Secrétaire général du Ministère de l'économie, des finances et du développement du Burkina Faso, Abel Somé, a souligné que la rencontre de Ouagadougou avait permis de confirmer le rôle et l'utilité de la planification dans la mise en œuvre du Programme de développement à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 en Afrique de l'Ouest.

Annexe : Synthèse des recommandations

Le Comité intergouvernemental d'experts demande aux États membres, aux communautés économiques régionales, aux organisations intergouvernementales et à la Commission économique pour l'Afrique d'entreprendre les actions suivantes :

1. Rapport sur la mise en œuvre du programme de travail du Bureau sous-régional de la Commission économique pour l'Afrique de l'Ouest en 2016-2017 et perspectives pour 2017-2018

La Commission économique pour l'Afrique devrait :

- Faire la présentation des activités du Bureau dans un cadre davantage orienté vers les résultats et la mesure de la performance ;
- Développer avec les États membres un cadre d'intégration des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 dans les plans nationaux de développement.

2. Rapport sur les initiatives sous-régionales : point sur les progrès accomplis sur la voie menant la sous-région à la monnaie unique

La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest devrait :

- Faire un plaidoyer auprès du Nigéria et de la Conférence des chefs d'État de l'Union économique et monétaire ouest-africaine pour accélérer le processus de réalisation de la monnaie unique ;

La Commission économique pour l'Afrique devrait :

- Mener une étude sur les gains et pertes de la monnaie unique, en élargissant le champ des scénarios pour inclure notamment les cas particuliers du Nigéria et de la zone franc CFA, ainsi que la pertinence des critères de convergence ;
- Organiser une réunion ou un colloque d'experts de haut niveau pour discuter des enseignements tirés des échecs des rendez-vous manqués vers la monnaie unique et des perspectives de l'union monétaire sous-régionale.

3. Programme de développement durable à l'horizon 2030 et Agenda 2063 et la planification du développement en Afrique de l'Ouest

a) Note sur le profil économique en 2016 et les perspectives pour 2017 en Afrique de l'Ouest

Les États membres devraient :

- Prendre des mesures pour réduire la vulnérabilité des pays aux variations des cours des matières premières, par la mise en place de politiques prudentes de dépenses publiques et de mécanismes de gestion des risques de fluctuation des recettes d'exportations ;

- Renforcer les politiques de diversification des exportations et de transformation des produits de base ;

La Commission économique pour l'Afrique devrait :

- Appuyer les pays dans le processus de révision de leur base de calcul du PIB pour mieux appréhender les dynamiques de transformation structurelle.

b) Rapport sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable/ table ronde sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 en Afrique de l'Ouest : rôle de la planification du développement

Les États membres devraient :

- Renforcer la coordination institutionnelle de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063, en mettant au cœur du dispositif les structures centrales chargées de la planification et de la statistique ;
- Conduire, pour les pays encore concernés, des travaux de priorisation des cibles des objectifs de développement durable et de contextualisation des indicateurs ;
- Assurer la cohérence des différents instruments de planification du développement ;
- Renforcer la coordination institutionnelle et programmatique des États membres partageant des bassins fluviaux dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 ;

La Commission économique pour l'Afrique devrait :

- Mettre en place des actions de renforcement des capacités au profit des systèmes nationaux de planification et de statistiques.

4. Exposés sur les initiatives continentales de la CEA

Les États membres devraient :

- Intégrer les multiples dimensions de l'urbanisation, notamment économiques, dans les stratégies nationales de développement et de transformation structurelle ;

La Commission économique pour l'Afrique devrait :

- Organiser des réunions d'experts au niveau sous-régional, exclusivement consacrées aux relations entre l'urbanisation, l'industrialisation et la transformation structurelle.

5. Séance spéciale sur l'intégration régionale

Les États membres, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et les organisations intergouvernementales devraient :

- Approfondir l'intégration régionale et les synergies d'actions des organisations sous-régionales, notamment dans le contexte de la mise en œuvre du tarif extérieur commun et dans la perspective de l'entrée en vigueur des accords de partenariat économique.

6. Recommandations de la réunion spéciale d'experts

Le Comité intergouvernemental d'experts a fait siennes les recommandations formulées par la réunion d'experts sur l'impact de la mise en œuvre du tarif extérieur commun et des accords de partenariat économique en Afrique de l'Ouest.
